



CREDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM) NOTE D'INFORMATION

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES D'UN MONTANT DE 1.000.000.000 DHS

	Tranche A Obligations subordonnées cotées à taux révisable	Tranche B Obligations subordonnées cotées à taux fixe	Tranche C Obligations subordonnées non cotées à taux révisable	Tranche D Obligations subordonnées non cotées à taux fixe
Montant maximum de la tranche	1.000.000.000Dhs	1.000.000.000Dhs	1.000.000.000Dhs	1.000.000.000Dhs
Nombre max. de titres à émettre	10.000	10.000	10.000	10.000
Valeur nominale	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs
Maturité	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Taux d'intérêt nominal	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib le 13 Septembre 2017, soit 2,37% augmenté d'une prime de risque entre 80 et 100 pbs. Pour la 1 ^{ère} année, le taux facial sera entre 3,17% et 3,37%.	Fixe en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib le 13 Septembre 2017, soit 3,01% augmenté d'une prime de risque entre 80 et 100 pbs, soit entre 3,81% et 4,01%.	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib le 13 Septembre 2017, soit 2,37% augmenté d'une prime de risque entre 80 et 100 pbs. Pour la 1 ^{ère} année, le taux facial sera entre 3,17% et 3,37%.	Fixe en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib le 13 Septembre 2017, soit 3,01% augmenté d'une prime de risque entre 80 et 100 pbs, soit entre 3,81% et 4,01%.
Prime de risque	Entre 80 et 100 pbs	Entre 80 et 100 pbs	Entre 80 et 100 pbs	Entre 80 et 100 pbs
Prix d'émission	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Mode de remboursement	In fine	In fine	In fine	In fine
Méthode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité donnée aux tranches F et H, puis aux tranches B et D, ensuite aux tranches E et G et enfin aux tranches A et C.			
	Tranche E Obligations subordonnées cotées à taux révisable	Tranche F Obligations subordonnées cotées à taux fixe	Tranche G Obligations subordonnées non cotées à taux révisable	Tranche H Obligations subordonnées non cotées à taux fixe
Montant maximum de la tranche	1.000.000.000Dhs	1.000.000.000Dhs	1.000.000.000Dhs	1.000.000.000Dhs
Nombre max. de titres à émettre	10.000	10.000	10.000	10.000
Valeur nominale	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux d'intérêt nominal	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib le 13 Septembre 2017, soit 2,37% augmenté d'une prime de risque entre 90 et 110 pbs. Pour la 1 ^{ère} année, le taux facial sera entre 3,27% et 3,47%.	Fixe en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons de trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib le 13 Septembre 2017, soit 3,32% augmenté d'une prime de risque entre 90 et 110 pbs, soit entre 4,22% et 4,42%.	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib le 13 Septembre 2017, soit 2,37% augmenté d'une prime de risque entre 90 et 110 pbs. Pour la 1 ^{ère} année, le taux facial sera entre 3,27% et 3,47%.	Fixe en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons de trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib le 13 Septembre 2017, soit 3,32% augmenté d'une prime de risque entre 90 et 110 pbs, soit entre 4,22% et 4,42%.
Prime de risque	Entre 90 et 110 pbs	Entre 90 et 110 pbs	Entre 90 et 110 pbs	Entre 90 et 110 pbs
Prix d'émission	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Mode de remboursement	In fine	In fine	In fine	In fine
Méthode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité donnée aux tranches F et H, puis aux tranches B et D, ensuite aux tranches E et G et enfin aux tranches A et C.			

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 28 SEPTEMBRE AU 02 OCTOBRE 2017 INCLUS

SOUSCRIPTION RESERVEE AUX INVESTISSEURS QUALIFIES DE DROIT MAROCAIN TELS QUE LISTES DANS LA PRESENTE NOTE D'INFORMATION

Conseiller Financier & Coordinateur Global	Co-Conseillers Financiers		
			
Organisme Placeur	Chef de File du syndicat de placement et centralisateur des ordres de souscription	Co-Chefs de File du syndicat de placement	Organisme Domiciliataire & chargé de l'enregistrement de l'opération
		 	

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, l'original de la note d'information a été visé par l'AMMC le 20 Septembre 2017 sous la référence N° VI/EM/027/2017

ABREVIATIONS

ALM	Assets & Liabilities Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BMAO	Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
BMCE BANK	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BVC	Bourse des Valeurs de Casablanca
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CCR	Commission Consultative de la Régionalisation
CD	Certificat de Dépôt
CDs (pluriel)	Certificats de Dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CGE	Charges Générales d'Exploitation
CGI	Code Général des Impôts
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNCA	Caisse Nationale du Crédit Agricole
Dhs	Dirham
EUR	Euro
GCAM	Groupe Crédit Agricole du Maroc
FDA	Fond de développement agricole
FPCT	Fond de Placement Commun en Titrisation
GDH	Milliards de dirhams
GGR	Gestion Globale des Risques
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IG	Intégration Globale
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
KDH	Milliers de dirhams
MAD	Dirham marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
Mdh	Millions de dirhams
Mrds DH	Milliards de dirhams
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PDM	Part de marché
PEB	Produits d'Exploitation Bancaire
PMEA	Petites et moyennes exploitations agricoles
PMO	Project Management Office
PNB	Produit Net Bancaire
Pb	Points de base
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PMV	Plan Maroc Vert
Pts	Points
RBE	Résultat brut d'exploitation
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TEF	Tamwil El Fellah
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain
Var.	Variation

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
I- LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC	8
II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC.....	9
III- LES CONSEILLERS FINANCIERS.....	21
IV- LE CONSEILLER JURIDIQUE	23
V- LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	24
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	25
I- CADRE DE L'OPERATION	26
II- OBJECTIFS DE L'OPERATION	26
III- STRUCTURE DE L'OFFRE	27
IV- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE	28
VI- COTATION EN BOURSE	45
VII- CALENDRIER DE L'OPERATION	45
VIII- ORGANISMES PLACEURS ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS	46
IX- MODALITES DE SOUSCRIPTION	46
X- MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES ET D'ALLOCATION	48
XI- MODALITES D'ENREGISTREMENT DES TITRES	50
XII- MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION.....	50
XIII- MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES	50
XIV- FISCALITE.....	51
XV- CHARGES RELATIVES A L'OPERATION (SOUTENUES PAR L'EMETTEUR)	52
XVI- COMMISSIONS A FACTURER AUX SOUSCRIPTEURS.....	52
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DU CAM	53
I- RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	54
II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM.....	56
III- NOTATION	60
IV- MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR	61
V- ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES	67
VI- CONTROLE DE L'ETAT	68
VII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	69
VIII- ORGANISATION DE LA DIRECTION	77
IX- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	79
X- REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	83
XI- PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	83
XII- INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL.....	83
PARTIE IV. ACTIVITE DU CAM.....	84
I- HISTORIQUE DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC	85
II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC	89
III. APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE.....	102
IV. APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE	110
V. ACTIVITE DU GROUPE CAM	118
VI. ORGANISATION DU CAM.....	135

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE.....	142
I- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES (COMPTES SOCIAUX).....	143
II- ANALYSE DU BILAN	156
III- ANALYSE DU HORS BILAN.....	168
IV- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	169
V- INDICATEURS FINANCIERS	171
VI- PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS.....	173
PARTIE VI. STRATEGIE ET PERSPECTIVES	195
I. AMBITION GCAM HORIZON 2021.....	197
II- PREVISIONS COMMERCIALES.....	198
III- OBJECTIFS DE RESULTAT	198
IV- INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS	199
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES.....	200
I- RISQUE DE CREDIT.....	201
II- RISQUE DE MARCHE	204
III- RISQUES ALM.....	207
IV- RISQUES OPERATIONNELS.....	209
V- RISQUE DE CHANGE.....	212
VI- GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE	212
VII- RISQUE DE SOLVABILITE.....	212
VIII- RISQUE DE CONCURRENCE.....	213
IX- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIE A LA MISSION DE SERVICE PUBLIC	213
X- RISQUE RELATIF A LA DEPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMEDIATION.....	213
PARTIE VIII. FAITS EXEPTIONNELS ET LITIGES	214
ANNEXES.....	216

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition d'obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Les organismes de placement ne proposeront les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où elle fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni Atlas Capital Finance ni Capital Trust Finance ni Valoris Corporate Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par les membres du syndicat de placement.

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par la Direction de la Stratégie Financière et ALM (Assets and Liabilities Management) du Crédit Agricole du Maroc en collaboration avec ses Co-Conseillers Financiers (Atlas Capital Finance, Capital Trust Finance et Valoris Corporate Finance) conformément aux modalités fixées par la Circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- 🌱 Les commentaires, analyses et statistiques des dirigeants du CAM, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- 🌱 Les rapports annuels relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016;
- 🌱 Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2014, 2015 et 2016;
- 🌱 Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour juin 2016 et juin 2017 (provisaires) ;
- 🌱 Les comptes consolidés IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2014, 2015 et 2016;
- 🌱 Les comptes consolidés IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour juin 2016 et juin 2017 (provisaires) ;
- 🌱 Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2014, 2015 et 2016;
- 🌱 Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du CAM relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2014, 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe CAM (GCAM) relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2014, 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les rapports et statistiques du GPBM relatives aux exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du CAM relatifs aux exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 jusqu'à la date de visa.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- 🌱 Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- 🌱 Tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :

1. Elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :

- Au siège social du CAM : Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat (Tél : 05.37.21.71.88)
- Au siège d'Atlas Capital: 88 Rue El Marrakchi, Quartier Hippodrome – Casablanca (05.22.23.76.02)
- Au siège de capital Trust: 50, Bd. Rachidi – Casablanca (05.22.46.63.50)
- Au siège de Valoris: 355, Route d'El Jadida – Casablanca (05.22.23.97.60).

2. Elle est disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.gov.ma)

3. Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des valeurs de Casablanca et sur son site Internet.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I- Le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc
Représentant légal :	M. Tariq SIJILMASSI
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 73 88 88
Numéro de fax :	+212 5 37 73 58 86
Adresse électronique :	presidence@creditagricole.ma

Attestation

Objet : Note d'information relative à l'émission d'Obligations Subordonnées pour un montant de 1 Milliard de Dirhams

Le Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information relative à l'émission d'obligations subordonnées, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du CAM ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

TARIQ SIJILMASSI
Président du Directoire

II- Les commissaires aux comptes du Crédit Agricole du Maroc

Identité des commissaires aux comptes

Dénomination	COOPERS AUDIT MAROC	DELOITTE AUDIT	FIDAROC GRANT THORNTON
Associé signataire	Abdelaziz ALMECHATT	Fawzi BRITEL	Faïçal MEKOUAR
Adresse	83, Avenue Hassan II, 20100	288, Boulevard Zerkoutni, Casablanca, Maroc	47 Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone et fax	Tél : +212 5 22 98 40 40 Fax : +212 5 22 99 11 96	Tél : +212 5 22 22 47 34 Fax : +212 5 22 22 40 78	Tél : +212 522 544 800 Fax : +212 522 296 670
E-mail	abdelaziz.almechatt@pwc-	fbritel@deloitte.com	faical.mekouar@ma.gt.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis	2007	2013	2016
Date d'expiration du mandat	AG qui a statué sur les comptes 2015	AG qui statuera sur les comptes 2018	AG qui statuera sur les comptes 2018

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes semestriels consolidés en normes IFRS au titre du 1^{er} semestre 2016

Objet : Emission d'obligations subordonnées du CAM

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées semestrielles selon les normes IFRS du groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) et ses filiales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers semestriels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc tels que revus par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées semestrielles selon les normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états financiers semestriels consolidés selon les normes IFRS tels que revus par nos soins.

Casablanca, le 14 Septembre 2017

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Président

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection des notes au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7 062 423 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 343 012.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 Septembre 2016

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Président

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés en normes IFRS des exercices 2014, 2015 et 2016**Objet : Emission d'Obligations Subordonnées du CAM**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS du groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) et ses filiales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers consolidés selon les normes IFRS audités du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés en normes IFRS tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Coopers Audit Maroc SA et pour les exercices 2014 et 2015 et par Fidaroc Grant Thornton et Deloitte Audit pour l'exercice 2016.

Casablanca, le 14 Septembre 2017

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés KMAD 7 039 208, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 542 006.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes et principes comptables décrits dans l'état des information complémentaires consolidé.

Casablanca, le 03 Avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés KMAD 6 572 200 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 546 569.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc (Groupe CAM) au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 15 Avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Coopers Audit Maroc S.A
Abdelaziz ALMECHAT
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7 084 658 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 521 630.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc (Groupe CAM) au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 03 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Coopers Audit Maroc S.A
Abdelaziz ALMECHAT
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes semestriels sociaux au titre du 1^{er} semestre 2016**Objet : Emission d'obligations subordonnées du CAM**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers semestriels sociaux du Crédit Agricole du Maroc tels que revus par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états financiers sociaux du Crédit Agricole du Maroc au 30 juin 2016 tels que revus par nos soins.

Casablanca, le 14 Septembre 2017

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Président

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 Septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} Janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 7 863 474 dont un bénéfice net de KMAD 181 941, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 Septembre 2016

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Président

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels sociaux aux 31 décembre 2014, 2015 et 2016**Objet : Emission d'Obligations Subordonnées du CAM**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités du Crédit Agricole du Maroc.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux du Crédit Agricole du Maroc, tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Coopers Audit Maroc SA au titre des exercices 2014 et 2015 et par Fidaroc Grant Thornton et Deloitte Audit pour l'exercice 2016.

Casablanca, le 14 Septembre 2017

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 8 182 728, dont un bénéfice net de KMAD 308 021.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc (CAM) au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 03 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 7 654 444 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 1 526 221) dont un bénéfice net de KMAD 336 188.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 15 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

Coopers Audit Maroc (SA)
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 6 669 752 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 924 079) dont un bénéfice net de KMAD 430 350.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 03 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

Coopers Audit Maroc (SA)
Abdelaziz ALMECHATT

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL

Associé

Associé

III- Les Conseillers Financiers

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc	Atlas Capital Finance
Représentant légal :	Abdellah JIRARI	Tarik BRITEL
Fonction :	Directeur de la Stratégie Financière & ALM	Directeur Associé
Adresse :	Place des Alaouites –BP 49, 10 000 Rabat	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome - 20100 Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 (0) 5 37 21 72 51	+212 (0) 5 22 23 76 02
Numéro de fax :	+212 (0) 5 37 21 71 92	+212 (0) 5 22 23 75 97
Adresse électronique :	a.jirari@creditagricole.ma	t.britel@atlascapital.ma

Dénomination ou raison sociale :	Capital Trust Finance	Valoris Corporate Finance
Représentant légal :	Amine DRIOUCH	Youssef JAÏDI
Fonction :	Directeur Général	Président Directeur Général
Adresse :	50, Bd. Rachidi, Casablanca	355 Route d'El Jadida, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 (0) 5 22 46 63 50	+212 (0) 5 22 23 97 60
Numéro de fax :	+212 (0) 5 22 49 13 07	+212 (0) 5 22 98 06 05
Adresse électronique :	a.driouch@capitaltrust.ma	y.jaidi@capitalgestiongroup.com

Attestation

Objet : Emission d'obligations subordonnées du CAM

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et qui ont été fournies par le management du Crédit Agricole du Maroc et les commissaires aux comptes.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du Crédit Agricole du Maroc à travers :

- 🌱 Les commentaires, analyses et statistiques des dirigeants du CAM, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- 🌱 Les rapports annuels relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016;
- 🌱 Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2014, 2015 et 2016;
- 🌱 Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour juin 2016 et juin 2017 (provisaires) ;
- 🌱 Les comptes consolidés IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2014, 2015 et 2016;
- 🌱 Les comptes consolidés IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour juin 2016 et juin 2017 (provisaires) ;
- 🌱 Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2014, 2015 et 2016;
- 🌱 Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du CAM relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2014, 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe CAM (GCAM) relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2014, 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les rapports et statistiques du GPBM relatives aux exercices 2014, 2015 et 2016 ;

-  Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du CAM relatifs aux exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 jusqu'à la date de visa.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Les Conseillers Financiers

Abdellah JIRARI
Directeur de la Stratégie Financière & ALM
Crédit Agricole du Maroc

Tarik BRITEL
Directeur Associé
Atlas Capital Finance

Amine DRIOUCH
Directeur Général
Capital Trust Finance

Youssef JAÏDI
Président Directeur Général
Valoris Corporate Finance

IV- Le Conseiller Juridique

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Cabinet HDID consultants
Représentant légal :	Mohamed HDID
Fonction :	Associé Gérant
Adresse :	4 Rue Mâati Jazouli (Ex Rue Friol) Anfa - Casablanca
Numéro de téléphone :	0522-39-78-51
Numéro de fax :	05.22.39.78.50
Adresse électronique :	m.hdid@hdid.ma

Attestation

Objet : Emission d'obligations subordonnées du Crédit Agricole du Maroc

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires du Crédit Agricole du Maroc et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

La présente opération porte sur l'émission des titres subordonnés. Cette caractéristique ne porte pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêts. Toutefois, en cas de liquidation du Crédit Agricole du Maroc, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

M. Mohamed HDID
Associé Gérant
Cabinet HDID consultants

V- Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc
Représentant légal :	El Hamzi Mohammed Mehdi
Fonction :	Directeur du Pôle Finance Groupe
Adresse :	Place des alaouites B.P 49 10000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 (0) 537 21 71 88
Numéro de fax :	+212 (0) 537 21 71 92
Adresse électronique :	elhamzi@creditagricole.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I- Cadre de l'opération

Le Directoire du CAM, lors de sa réunion du 05 Avril 2016, a validé l'émission d'obligations subordonnées. Le Conseil de Surveillance du 30 Mai 2016 a donné son accord pour la réalisation de cette opération et a décidé de présenter ce programme à l'Assemblée Générale Ordinaire pour approbation.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2016, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations des membres du Conseil de Surveillance approuve l'opération d'émission d'obligations subordonnées tel que présenté dans ledit rapport et autorise l'émission d'obligations subordonnées pour un plafond de 1,5 milliard de dirhams.

Conformément à l'article 294 de la loi 17-95 sur les Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée qui stipule que « cette assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration ou au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans un délai de cinq ans, à une ou plusieurs émissions d'obligations et en arrêter les modalités. » l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2017 décide de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser des émissions obligataires subordonnées et d'en fixer les modalités et les caractéristiques.

Dans le cadre de cette délégation de pouvoir, le Directoire lors de la réunion tenue le 20 Septembre 2017 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonnée d'un montant global de un milliard (1.000.000.000) de dirhams. Il a également arrêté les caractéristiques et les modalités dudit emprunt obligataire, telles qu'elles sont décrites dans la présente note d'information et a donné les pouvoirs les plus étendus à son Président à l'effet d'accomplir toutes formalités matérielles nécessaires à l'émission des obligations des tranches A, B, C, D, E, F, G et H et à l'admission des obligations des tranches A, B, E et F qui seront cotées à la Bourse de Casablanca.

Les modalités et caractéristiques définitives dudit emprunt obligataire, sont présentées dans la présente note d'information.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que présentés dans la présente note d'information.

Le montant de la présente émission d'obligations subordonnées sera limité aux souscriptions effectivement reçues.

II- Objectifs de l'opération

Par le présent programme, le Crédit Agricole du Maroc vise à répondre aux enjeux de son Plan Stratégique de développement tout en renouvelant son engagement dans le cadre de la mission de service public dont il est investi. En effet, la présente émission obligataire subordonnée a pour principaux objectifs :

- ✎ Le financement et l'accompagnement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- ✎ Le renforcement de ses fonds propres réglementaires et par conséquent, l'amélioration de ses ratios prudentiels (solvabilité et liquidité) ;

III- Structure de l'offre

L'émission objet de la présente note d'information porte sur un montant total maximum de un milliard (1.000.000.000) de dirhams. Elle sera émise en huit (8) tranches :

- **Une tranche A** à taux révisable et cotée à la Bourse de Casablanca. Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de 1.000.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche B** à taux fixe et cotée à la Bourse de Casablanca. Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de 1.000.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche C** à taux révisable et négociable de gré à gré (non cotée). Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de 1.000.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche D** à taux fixe et négociable de gré à gré (non cotée). Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de 1.000.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche E** à taux révisable et cotée à la Bourse de Casablanca. Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 10 ans et portera sur un montant maximum de 1.000.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche F** à taux fixe et cotée à la Bourse de Casablanca. Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 10 ans et portera sur un montant maximum de 1.000.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche G** à taux révisable et négociable de gré à gré (non cotée). Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 10 ans et portera sur un montant maximum de 1.000.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche H** à taux fixe et négociable de gré à gré (non cotée). Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 10 ans et portera sur un montant maximum de 1.000.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée.

Le montant total à allouer au titre des huit tranches susmentionnées ne pourra en aucun cas dépasser le montant de 1.000.000.000 Dhs.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information.

La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

IV- Renseignements relatifs aux titres à émettre

Avertissement

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques des titres de la tranche A : Obligations subordonnées à taux révisable remboursables in fine sur 7 ans cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	1.000.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	10.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 28 Septembre au 02 Octobre 2017 inclus
Date de jouissance	11 Octobre 2017
Date d'échéance	11 Octobre 2024
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs.
Prime de risque	Entre 80 et 100 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	Taux révisable annuellement Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 13 Septembre 2017, soit 2,37%. Ce taux est augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 et 100 points de base, soit entre 3,17% et 3,37%. Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 06 Octobre 2017. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de la période de souscription (prime de risque comprise entre 80 et 100 points de base), sera communiqué à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire et fera l'objet d'une publication dans un journal d'annonce légal dans les mêmes délais.
Mode de calcul du taux de référence	Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence du marché secondaire, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)}) - 1) \times 360 / k ;$ où k : maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 11 Octobre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit : $[\text{Nominal} \times \text{taux facial} \times (\text{nombre de jours exact} / 360 \text{ jours})].$
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux

	fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	Les obligations subordonnées de la tranche A sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche A.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche A, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 06 Octobre 2017 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OCAMG. Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 Dhs. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F est inférieur à 20.000.000 Dhs, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche A sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations des tranches A à H. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée

	Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche B : Obligations subordonnées à taux fixe remboursables in fine sur 7 ans cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	1.000.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	10.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	7 ans
Période de souscription	Du 28 Septembre au 02 Octobre 2017 inclus
Date de jouissance	11 Octobre 2017
Date d'échéance	11 Octobre 2024
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs
Prime de risque	Entre 80 et 100 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	Taux fixe Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 7 ans calculé par interpolation linéaire à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 13 Septembre 2017, soit 3,01%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 et 100 points de base, soit entre 3,81% et 4,01%. La détermination du taux par la méthode de l'interpolation linéaire se fait en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle). Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole, au plus tard le 06 Octobre 2017.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 11 Octobre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x taux facial]
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	Les obligations subordonnées de la tranche B sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 06 Octobre 2017 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OCAMH. Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 Dhs. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F est inférieur à 20.000.000 Dhs, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations des tranches A à H. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche C : Obligations subordonnées à taux révisable remboursables in fine sur 7 ans négociables de gré à gré

Nature des titres	Obligations subordonnées négociables de gré à gré (non cotée), dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	1.000.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	10.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	7 ans
Période de souscription	Du 28 Septembre au 02 Octobre 2017 inclus
Date de jouissance	11 Octobre 2017
Date d'échéance	11 Octobre 2024
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs
Prime de risque	Entre 80 et 100 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	Taux révisable annuellement Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 13 septembre 2017, soit 2,37%. Ce taux est augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 et 100 points de base, soit entre 3,17% et 3,37%. Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 06 Octobre 2017. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de la période de souscription (prime de risque comprise entre 80 et 100 points de base) sera publié par le CAM dans un journal d'annonces légales, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul du taux de référence	Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence du marché secondaire, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)}) - 1) \times 360 / k ;$ où k : maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 11 Octobre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit : $[\text{Nominal} \times \text{taux facial} \times (\text{nombre de jours exact} / 360 \text{ jours})]$.
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à

	l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	La tranche C est négociable de gré à gré (non cotée à la Bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche C.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations des tranches A à H. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche D : Obligations subordonnées à taux fixe remboursables in fine sur 7 ans négociables de gré à gré

Nature des titres	Obligations subordonnées négociables de gré à gré (non cotée), dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	1.000.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	10.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	7 ans
Période de souscription	Du 28 Septembre au 02 Octobre 2017 inclus
Date de jouissance	11 Octobre 2017
Date d'échéance	11 Octobre 2024
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs
Prime de risque	Entre 80 et 100 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	Taux fixe Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 7 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 13 Septembre 2017, soit 3,01%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 et 100 points de base, soit entre 3,81% et 4,01%. La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle). Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 06 Octobre 2017.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 11 Octobre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x taux facial]
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à

	l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	La tranche D est négociable de gré à gré (non cotée à la Bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche D.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations des tranches A à H. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche E : Obligations subordonnées à taux révisable remboursables in fine sur 10 ans cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	1.000.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	10.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	10 ans.
Période de souscription	Du 28 Septembre au 02 Octobre 2017 inclus
Date de jouissance	11 Octobre 2017
Date d'échéance	11 Octobre 2027
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs.
Prime de risque	Entre 90 et 110 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	Taux révisable annuellement Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 13 Septembre 2017, soit 2,37%. Ce taux est augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 et 110 points de base, soit entre 3,27% et 3,47%. Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 06 Octobre 2017. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de la période de souscription (prime de risque comprise entre 90 et 110 points de base), sera communiqué à la Bourse de casablanca 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire et fera l'objet d'une publication dans un journal d'annonce légal dans les mêmes délais.
Mode de calcul du taux de référence	Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence du marché secondaire, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)} - 1) \times 360/k ;$ où k : maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 11 Octobre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit : $[\text{Nominal} \times \text{taux facial} \times (\text{nombre de jours exact} / 360 \text{ jours})].$
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM.

	Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche E sont librement négociables à la Bourse Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche E.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche E, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 06 Octobre 2017 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OCAMI. Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 Dhs. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F est inférieur à 20.000.000 Dhs, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche E sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations des tranches A à H. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche F : Obligations subordonnées à taux fixe remboursables in fine sur 10 ans cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	1.000.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	10.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 28 Septembre au 02 Octobre 2017 inclus
Date de jouissance	11 Octobre 2017
Date d'échéance	11 Octobre 2027
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs.
Prime de risque	Entre 90 et 110 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	Taux fixe Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 10 ans calculé par interpolation linéaire à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 13 Septembre 2017, soit 3,32%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 et 110 points de base, soit entre 4,22% et 4,42%. La détermination du taux par la méthode d'interpolation linéaire se fait en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle). Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 06 Octobre 2017.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 11 Octobre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x taux facial]
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause

	ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	Les obligations subordonnées de la tranche F sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche F.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche F, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 06 Octobre 2017 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OCAMJ. Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 Dhs. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F est inférieur à 20.000.000 Dhs, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche F sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la des valeurs.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations des tranches A à H. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche G : Obligations subordonnées à taux révisable remboursables in fine sur 10 ans négociables de gré à gré

Nature des titres	Obligations subordonnées négociables de gré à gré (non cotée), dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	1.000.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	10.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 28 Septembre au 02 Octobre 2017 inclus
Date de jouissance	11 Octobre 2017
Date d'échéance	11 Octobre 2027
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs.
Prime de risque	Entre 90 et 110 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	Taux révisable annuellement Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 13 Septembre 2017, soit 2,37%. Ce taux est augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 et 110 points de base, soit entre 3,27% et 3,47%. Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 06 Octobre 2017. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de la période de souscription (prime de risque comprise entre 90 et 110 points de base) sera publié par le CAM dans un journal d'annonces légales, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul du taux de référence	Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence du marché secondaire, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)}) - 1) \times 360 / k ;$ où k : maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 11 Octobre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit : $[\text{Nominal} \times \text{taux facial} \times (\text{nombre de jours exact} / 360 \text{ jours})].$
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les

	autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	La tranche G est négociable de gré à gré (non cotée à la Bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche G.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations des tranches A à H. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche H : Obligations subordonnées à taux fixe remboursables in fine sur 10 ans négociables de gré à gré

Nature des titres	Obligations subordonnées négociables de gré à gré (non cotée), dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	1.000.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	10.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 28 Septembre au 02 Octobre 2017 inclus
Date de jouissance	11 Octobre 2017
Date d'échéance	11 Octobre 2027
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs.
Prime de risque	Entre 90 et 110 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	Taux fixe Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 10 ans calculé par interpolation linéaire à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 13 Septembre 2017, soit 3,32%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 et 110 points de base, soit entre 4,22% et 4,42%. La détermination du taux par la méthode de l'interpolation linéaire se fait en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle). Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 06 Octobre 2017.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 11 Octobre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x taux facial]
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à

	l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	La tranche H est négociable de gré à gré (non cotée à la Bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche H.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations des tranches A à H. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

VI- Cotation en Bourse

Les obligations subordonnées des tranches A, B, E et F émises dans le cadre de cet emprunt seront admises aux négociations sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca.

Date d'introduction et de cotation en Bourse	06/10/2017
Ticker	Tranche A : OCAMG Tranche B : OCAMH Tranche E : OCAMI Tranche F : OCAMJ
Cycle de négociation	Au fixing
Procédure de première cotation	Cotation directe
Etablissement centralisateur des ordres de souscription	Valoris Securities
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse	M.S.IN.

VII- Calendrier de l'Opération

Ordre	Etapes	Dates
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	20/09/2017
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	20/09/2017
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par l'AMMC	20/09/2017
4	Publication de l'avis relatif à l'opération au bulletin de la cote	21/09/2017
5	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	22/09/2017
6	Ouverture de la période de souscription	28/09/2017
7	Clôture anticipée éventuelle de la période de souscription	29/09/2017 Avant midi
8	Réception des résultats de l'opération par la Bourse de Casablanca avant 12h00, dans le cas d'une clôture anticipée	02/10/2017
9	Clôture normale de la période de souscription	02/10/2017
10	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération et du taux d'intérêt facial retenu, avant 12h.	04/10/2017
11	Publication du taux d'intérêt facial retenu pour chaque tranche dans un journal d'annonces légales	06/10/2017
12	- Admission des obligations - Enregistrement de l'opération en bourse - Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote	06/10/2017
13	Règlement / Livraison	11/10/2017
14	Publication des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales	11/10/2017

VIII- Organismes Placeurs et Intermédiaires Financiers

Types d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller Financier et Coordinateur Global	Crédit Agricole du Maroc	Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat
Co-Conseillers Financiers	Atlas Capital Finance	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome 20100 Casablanca
	Capital Trust Finance	50, Bd. Rachidi – Casablanca
	Valoris Corporate Finance	355 Route d'El Jadida – Casablanca
Organisme Placeur, Chef de File et centralisateur des ordres de souscription	Valoris Securities	Av. des FAR, Complexe des Habous 5 ^{ème} étage Tour B – Casablanca
Organismes Placeurs, Co-Chefs de File	Atlas Capital Bourse	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome 20100 Casablanca
	Capital Trust securities	50, Bd. Rachidi – Casablanca
Organisme Placeur	Crédit Agricole du Maroc	Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat
Etablissement assurant le service financier de l'émetteur, chargé de l'enregistrement auprès de la Bourse	M.S.IN.	Imm. Zénith, Rés. Tawfiq, Sidi Maârouf – Casablanca

IX- Modalités de souscription

IX.1. Période de souscription

La période de souscription à la présente émission obligataire subordonnée débutera le jeudi 28 Septembre 2017 et sera clôturée le Lundi 02 Octobre 2017 inclus.

La clôture anticipée de la période de souscription peut être envisagée dès la fin du 2^{ème} jour de la période de souscription sous réserve que les demandes de souscription dépassent au moins deux fois le niveau de l'offre.

La clôture anticipée interviendrait le 29 septembre 2017 avant midi (l'horodatage faisant foi) sur recommandation des conseillers financiers et du coordinateur global, sous le contrôle de la Bourse de Casablanca et de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux. La clôture anticipée de la période de souscription n'engendrera pas de décalage des autres étapes du calendrier de l'Opération.

IX.2. Souscripteurs

IX.2.1. Catégories de souscripteurs :

L'opération sera réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés ci-dessous¹ :

- Les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir n°1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-14-193 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;

¹ Sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs. La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

IX.2.1. Identification des souscripteurs :

Les Organismes Placeurs doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. Ils doivent ainsi, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, obtenir et joindre une copie du document d'identification des souscripteurs au bulletin de souscription figurant en Annexes.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Catégorie	Document à joindre
Investisseurs qualifiés de droit marocain autres que les OPCVM	• Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie. • Pour les Fonds Commun de Placement (FCP) : le certificat de dépôt au greffe du tribunal et Photocopie de la décision d'agrément ;
OPCVM de droit marocain	• Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) : le modèle des inscriptions au Registre de Commerce et la photocopie de la décision d'agrément.

IX.2.3. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant correspondant, la nature de la tranche souscrite et le spread souscrit en points de base (pbs).

A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement par montant de souscription et par tranche. Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner à l'emprunt coté et/ou non coté, à taux fixe et/ou révisable et pour une maturité de 7 ans et/ou 10 ans.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour la tranche A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H.

Les Organismes Placeurs sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle annexé à la présente note d'information.

Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis à un des Organismes Placeurs. Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres avec indication du taux de souscription par palier de prime de risque (de 1 point de base à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche).

X- Modalités de traitement des ordres et d'allocation

X.1. Modalités de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, les Organismes Placeurs devront transmettre quotidiennement au plus tard à 17h au Chef de File (établissement centralisateur des ordres de souscription), un état récapitulatif et consolidé des souscriptions qu'elles auront reçues pendant la journée. L'état quotidien des souscriptions doit parvenir par fax au numéro 05 22 98 06 05.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention « **Néant** ».

Par ailleurs, le centralisateur des ordres s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie des Organismes Placeurs.

A la clôture de la période de souscription, les Organismes Placeurs devront remettre au Chef de File, au plus tard à 17h, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'elles auront reçues.

Il sera procédé à :

- l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités des souscriptions susmentionnées ;
- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscriptions recevables c'est-à-dire toutes les demandes de souscriptions autres que celles frappées de nullité; et
- l'allocation selon la méthode définie ci-après.

X.2. Modalités d'allocation

A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscriptions seront consolidés par tranche et le Chef de File adressera à l'Emetteur ainsi qu'aux autres Organismes Placeurs un état récapitulatif des souscriptions.

Les demandes recevables seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de 1.000.000.000 Dhs, le montant adjugé pour les huit tranches confondues ne pourra en aucun cas, dépasser 1.000.000.000 Dhs pour l'ensemble de l'émission.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations subordonnées se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française avec priorité aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe) est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A, B, C, D, E et G.

Si le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe) est inférieur au montant maximum de l'émission, les souscriptions aux tranches F et H seront servies intégralement et le reliquat sera alloué selon la méthode d'adjudication dite à la Française avec priorité aux tranches B et D (maturité 7 ans à

taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe) et pour les tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe) est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A, C, E et G.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe) et pour les tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe) est inférieur au montant maximum de l'émission, les souscriptions aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe) et aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe) seront servies intégralement et le reliquat sera alloué selon la méthode d'adjudication dite à la Française avec priorité aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), pour les tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe) et pour les tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), pour les tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe) et pour les tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) est inférieur au montant maximum de l'émission, les souscriptions aux tranches susmentionnées seront servies intégralement et le reliquat sera alloué selon la méthode d'adjudication dite à la Française aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).

La méthode d'allocation relative à l'adjudication à la Française se déroule comme suit : le Chef de File retiendra les soumissions aux taux les plus bas, à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint. Le Chef de File fixera alors le taux limite de l'adjudication, correspondant au taux le plus élevé des demandes retenues. Les soumissions retenues sont entièrement servies au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues.

Ainsi, si le montant des souscriptions pour une tranche est inférieur ou égal au montant qui lui est alloué, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour ladite tranche est supérieur au montant qui lui est alloué, deux cas de figure pourraient se présenter :

- 🌱 Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs taux, les demandes retenues exprimées aux taux les plus bas seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées au taux le plus élevé feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

Quantité de titres restante / Quantité demandée exprimée au taux le plus élevé

Le taux retenu sera égal au taux le plus élevé des demandes retenues et sera appliqué à tous les souscripteurs retenus ;

- 🌱 Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec un seul taux à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à ce taux, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

Quantité offerte / Quantité demandée retenue

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes exprimées aux taux les plus bas.

Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 Dhs. Si à la clôture de la période de souscription le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F est inférieur à 20.000.000 Dhs, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées. Il sera alors procédé à une nouvelle allocation de l'ensemble des souscriptions (déduction faite des souscriptions annulées des tranches A,B,E et F) dans les mêmes règles définies ci-dessus.

X.3. Modalités d'annulation des ordres

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la note d'information relative à l'opération ou la convention de placement sera annulée par les Organismes Placeurs.

XI- Modalités d'enregistrement des titres

L'enregistrement de l'émission à la Bourse de Casablanca pour les tranches A, B, E et F sera effectué par la société de bourse M.S.IN.

Le prix d'émission est arrêté à 100.000 MAD par obligation.

XII- Modalités de publication des résultats de l'Opération

Les résultats de l'opération seront publiés au bulletin de la cote par la Bourse de Casablanca, le 06 Octobre 2017, ainsi que dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc (CAM), le 11 Octobre 2017.

XIII- Modalités de règlement et de livraison des titres

XIII.1. Règlement - Livraison

Le règlement / livraison entre l'émetteur et les souscripteurs se fera par la filière ajustement en ce qui concerne les tranches cotées (A, B, E et F) et se fera par la filière de gré à gré, à la date de jouissance en ce qui concerne les tranches non cotées (C, D, G et H). Les titres seront payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le jour du règlement / livraison.

XIII.2. Domiciliataire de l'émission

M.S.IN est désignée en tant que domiciliataire de l'opération, chargée d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information.

XIV- Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XIII.1. Revenus

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas soit à l'IR, soit à l'IS.

XIII.1.1. Personnes résidentes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

Parmi les organismes exonérés de l'IS retenu à la source :

- Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le DAHIR portant loi n°1-93-213 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993), pour les bénéfices réalisés dans le cadre de leur objet légal ;
- Fonds de placement collectifs en titrisation (FPCT) régis par la loi n°10 -98 ;
- Organismes de placement en capital risque (OPCR) régis par la loi 41-05 ;
- Organismes de placements collectifs immobiliers (O.P.C.I.) (Article 6 de la loi de finances n° 73-16 pour l'année budgétaire 2017).

XIII.1.2. Personnes résidentes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales relevant de l'impôt sur le revenu ainsi que les personnes physiques autres celles soumises au taux de 30%. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - o leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ;
 - o leur numéro d'article d'imposition à l'IR.
- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques à l'exclusion de celles qui sont assujetties audit impôt selon le régime du résultat net réel ou celui du résultat net simplifié ;

XIII.2. Plus-values

Personnes morales résidentes

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- Le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de la dite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

XV- Charges relatives à l'Opération (supportées par l'Emetteur)

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés à environ 0,4% hors taxes du montant de l'opération. La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :

- Le conseil financier et le placement ;
- Le conseil juridique;
- La centralisation des titres;
- La communication;
- La Bourse de Casablanca;
- L'Autotité Marocaine du Marché des Capitaux;
- Le Dépositaire Central.

XVI- Commissions à facturer aux souscripteurs

A l'exception de la commission d'admission à la Bourse de Casablanca pour les tranches cotées qui s'établit à 0,05‰ HT du montant de l'opération plafonnée à 10.000 Dirhams HT², aucune autre commission ne sera facturée aux souscripteurs.

² TVA de 10% à appliquer

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DU CAM

I- Renseignements généraux

Dénomination sociale	Crédit Agricole du Maroc.
Siège social	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 RABAT.
Téléphone / télécopie	Téléphone : 0537 20 82 19 à 26 Télécopie : 0537 70 78 32
Site Internet	www.creditagricole.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
Date de constitution	04/12/1961.
Date de transformation en SA	18 décembre 2003 suite à la publication du dahir n°1-03-221 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole.
Durée de vie de la société	99 ans.
Registre du commerce	R.C. Rabat 58873.
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre.
Objet social	Conformément à l'article 3 des statuts le CAM a pour missions : 1) Mission principale : Le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural avec pour objectif de : • Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ; • Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ; • Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ; • Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ; • Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ; • Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ; • Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale. Il peut être également chargé, par les pouvoirs publics, de toute mission d'intérêt national ou régional relative à l'agriculture et au développement rural. 2) Mission de service public : Le Crédit Agricole du Maroc assure pour le compte de l'Etat et conformément aux décisions du gouvernement, les missions de service public par la mise en œuvre des conventions visées à l'article 4 de la loi 15-99. A cet effet, la société peut conclure des conventions avec l'Etat pour l'exécution d'opérations initiées par celui-ci en matière de financement de l'économie rurale, de soutien spécifique ou d'activités agricoles. Ces conventions définiront les secteurs, les bénéficiaires, les conditions, les modalités ainsi que les ressources et peuvent porter notamment sur les opérations suivantes : • Les subventions de financement de la petite et moyenne exploitation agricole ; ces subventions peuvent être étendues aux grandes exploitations dans des cas fixés par voie réglementaire ; • Les subventions nécessaires au rééchelonnement des crédits accordés aux agriculteurs lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient ; • Toute opération, aide, prime ou bonification des taux d'intérêt décidée par l'Etat.

	3) Opérations bancaires universelles : La banque peut effectuer à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques conformément aux dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle et des présents statuts. 4) Autres opérations : La banque peut, généralement, effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter le développement.
	De par sa forme juridique, le CAM est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 du 23 Mai 2008 et la loi 78/12 du 21 janvier 2016 relative aux sociétés anonymes. De par son activité, le CAM est régi par : - La loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole ; - Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés; De par l'opération objet de la présente note d'information, le CAM est régi par : - Le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 ; - Le règlement général de l'AMMC. - Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié par la loi n°43-02) - Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001, et modifié par l'arrêté N°1961/01 publié au bulletin officiel N°4286 du 24 Décembre 2001 et l'arrêté N°77/05 publié au bulletin officiel N°5300 du 17 mars 2005 ; - Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 et par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008 ; - Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n° 30-14 du 06 janvier 2014 et n°1955-16 du 4 juillet 2016; - La circulaire de l'AMMC. De par son programme d'émission de certificats de dépôt : - La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée par la loi 33-06 ; - L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif à certains titres négociables tel que modifié par les Arrêtés 692-00, 1311-01 et 2232-02 ;
Textes législatifs applicables à la société	
Capital social au 31/08/2017	4 227 676 500 MAD composé de 42 276 765 actions d'une valeur nominale de 100 DH.
Documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social du Crédit Agricole du Maroc.
Régime fiscal	Le Crédit Agricole du Maroc est soumis, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Rabat.

II- Renseignements sur le capital du CAM

II.1. Evolution du capital social

A l'origine, la Caisse Nationale du Crédit Agricole a été instituée par le Dahir n° 1-60-106 du 26 Joumada II 1381 (4 décembre 1961) relatif à l'organisation du Crédit Agricole. Créée sous forme d'établissement public en 1961, la CNCA n'avait pas de capital social.

Le 18 décembre 2003, la Caisse Nationale du Crédit Agricole est transformée en SA en vertu de la loi 15-99 promulguée par le Dahir n°1-03-221 du 16 Ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant réforme du Crédit Agricole du Maroc.

Les fonds et les dotations alloués à la CNCA en tant qu'établissement public à la date de la transformation en SA sont convertis en capital divisé en actions selon les dispositions de la loi 17-95.

Ainsi, depuis cette réforme et jusqu'au 30/06/2017, le capital du CAM a connu les évolutions suivantes :

Date	Capital initial (en KDH)	Nature de l'opération	Participants à l'opération	Montant de l'opération (En KDH)	Nombre d'actions émises	Prix d'émission	Capital final (en KDH)
18-déc-03		Transformation en SA	Etat	1 200 000	12 000 000	100,00	1 200 000
2005	1 200 000	Augmentation de capital en numéraire et incorporation de créances	Etat MAMDA MCMA BNDE	1 099 983	6 205 128	177,27	1 820 513
2005	1 820 513	Augmentation de capital en numéraire	Etat MAMDA MCMA CDG ATLANTA SANAD	1 000 000	10 000 000	100,00	2 820 513
2010	2 820 513	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	Etat MAMDA MCMA	361 368	3 613 684	100,00	3 181 881
2010	3 181 881	Augmentation de capital en numéraire	CDG ATLANTA	700 018	2 784 146	251,43	3 460 296
2011	3 460 296	Augmentation de capital en numéraire	SANAD	900 000	3 579 525	251,43	3 818 248
2015	3 818 248	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	Etat MAMDA MCMA CDG	409 428	4 094 282	100,00	4 227 677

Source : CAM

1^{ère} Augmentation de capital en 2005:

En 2005, suite à la décision des pouvoirs publics d'ouvrir le capital du CAM, une augmentation de capital de 620 MDH (hors prime d'émission) a été réalisée pour le compte de la BNDE (423 MDH) et de la MAMDA et MCMA (197 MDH). Cette opération a été réalisée avec une prime d'émission de 479 MDH.

Pour le compte de la BNDE :

Dans le cadre du schéma de redéploiement de ses activités initié par les pouvoirs publics en 2003, la BNDE a souscrit à 4 230 769 actions du CAM (soit 15% du capital), entièrement libérées à la souscription par compensation avec les créances résultant de la cession au profit du CAM des encours de créances à moyen et long terme de la BNDE, pour un montant de 750 MDH incluant une prime d'émission de 327 MDH.

Suite à cette opération, la BNDE, dans le cadre de la liquidation de son passif, a cédé en 2007 sa participation dans le capital du CAM à la CDG, à hauteur de 10% soient 2 820 513 actions, à Atlanta et à Sanad à hauteur de 2,5% chacune soit 705 128 actions chacune.

Pour le compte de la MAMDA et MCMA :

Sur la base de l'évaluation retenue, la MAMDA et la MCMA ont souscrit à 1 974 359 actions (soient 987 180 actions pour la MAMDA et 987 179 actions pour la MCMA) pour un montant de 350 MDH incluant une prime d'émission de 152,5 MDH.

2^{ème} Augmentation de capital en 2005:

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2005 a décidé de porter le capital social à 2 820 MDH, par la création et l'émission de 10.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 100 DH chacune, souscrites entièrement par l'Etat marocain et libérées par tranches (première tranche en mars 2006 et la seconde en mars 2008).

Augmentations de capital en 2010:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2009 a décidé de procéder à deux augmentations de capital :

- Une première augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation (a) pour un montant de 361 368 KDH. A la suite de cette première augmentation, le capital du CAM est porté à 3 181 881 KDH constitué de 31 818 812 actions de 100 DH ;
- Une seconde augmentation de capital en numéraire (b) pour un montant de 700 018 KDH par la création de 2 784 146 actions de nominal 100 DH assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Les deux augmentations de capital portent jouissance au 1^{er} janvier 2010. Par ces opérations, le capital du CAM a été porté à 3 460 296 KDH.

Augmentation de capital en 2011:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2011 a décidé de procéder à une augmentation du capital par apport en numéraire pour un montant de 900 Millions DH par la création de 3 579 525 actions de nominal 100 DH, assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH par action, réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Augmentation de capital en 2015:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2015 a décidé de procéder à une augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation pour un montant de 409 428 KDH. A la suite de cette augmentation, le capital du CAM est porté à 4 227 677 KDH constitué de 42 276 765 actions de 100 DH.

II.2. Structure de l'actionnariat

Depuis 2003 à ce jour, l'actionnariat du CAM a évolué comme suit :

Actionnaires	2003			2005			2007		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	12 000 000	100%	100%	22 000 000	78%	78%	22 000 000	78%	78%
MAMDA	0	0,00%	0,00%	987 180	3,50%	3,50%	987 180	3,50%	3,50%
MCMA	0	0,00%	0,00%	987 179	3,50%	3,50%	987 179	3,50%	3,50%
BNDE	0	0,00%	0,00%	4 230 769	15%	15%	0	0,00%	0,00%
CDG	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	2 820 513	10%	10%
Atlanta	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
Sanad	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
Total	12 000 000	100%	100%	28 205 128	100%	100%	28 205 128	100%	100%

Actionnaires	2008/2009			2010/2011			2012/2013/2014		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	22 000 000	78%	78%	26 011 878	75%	75%	28 716 408	75%	75%
MAMDA	987 180	3,50%	3,50%	1 700 318	5%	5%	1 869 350	5%	5%
MCMA	987 179	3,50%	3,50%	1 700 317	5%	5%	1 869 350	5%	5%
CDG	2 820 513	10%	10%	3 460 297	10%	10%	3 818 250	10%	10%
Atlanta	705 128	2,50%	2,50%	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
Sanad	705 128	2,50%	2,50%	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
Total	28 205 128	100%	100%	34 602 958	100%	100%	38 182 483	100%	100%

Actionnaires	2015/2016/Août 2017		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	31 780 465	75,2%	75,2%
MAMDA	3 134 311	7,4%	7,4%
MCMA	3 134 311	7,4%	7,4%
CDG	4 227 678	10%	10%
Total	42 276 765	100%	100%

Source : CAM

En vertu de l'article 2 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le capital du CAM est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat. Toute autre personne physique ou morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 10% dans le capital du CAM.

Par ailleurs, il est à noter qu'ATLANTA-SANAD ne fait plus partie de l'actionnariat du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM.

II.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

1. MAMDA

Activité	Assurance
Fond d'établissement en MDH au 31/12/2016	100
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2016	858
Résultat Net en MDH au 31/12/2016	161
% de capital détenu au 31/12/2016	7,41%
Actionnariat	sociétaires

Source : MAMDA

2. MCMA

Activité	Assurance
Fond d'établissement en MDH au 31/12/2016	100
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2016	1 315
Résultat Net en MDH au 31/12/2016	332
% de capital détenu au 31/12/2016	7,41%
Actionnariat	sociétaires

Source : MCMA

MAMDA et MCMA sont deux mutuelles marocaines, juridiquement et financièrement indépendantes, mais partageant des moyens communs (management, locaux et ressources commerciales).

Née en 1963, la MAMDA (Mutuelle agricole marocaine d'assurance) propose des produits d'assurance couvrant l'ensemble du secteur agricole : l'agriculteur, son exploitation, ses récoltes et son matériel. Elle a également mis en place une assurance Multirisque Climatique dédiée aux cultures céréalières et légumineuses. Pour améliorer le processus d'indemnisation, la MAMDA a développé, depuis 2011, un réseau de plus de 200 experts agricoles et investi dans des systèmes d'information pointus (suivi par satellite, géolocalisation, automatisation des règlements, etc.). Les efforts fournis ont permis de doubler le taux de pénétration de l'assurance agricole au Maroc en l'espace de 5 ans.

Née en 1969, la MCMA (Mutuelle centrale marocaine d'assurance) propose une gamme complète de produits d'assurance, hors assurance agricole qui restent du domaine de la MAMDA, et répond plus globalement à l'ensemble des besoins en assurance des familles. Pour rester fidèle aux principes cardinaux du mutualisme que sont la participation et la démocratie, MCMA encourage ses sociétaires à se regrouper par affinités régionales, professionnelles ou en fonction de leurs besoins propres. Les groupements ainsi créés servent d'intermédiaires entre les sociétaires et le management.

3. CDG³

Activité	Centralisation des Dépôts et consignation
Capital au 31/12/2016	NA
Fonds propres part du groupe en MDH au 31/12/2016	18 968
RPNG en MDH au 31/12/2016	672
% de capital détenu au 31/12/2016	10%

Source : CDG

Créée en 1959 au lendemain de l'indépendance du Maroc, le Groupe CDG a graduellement enrichi et diversifié son portefeuille d'activités dans le but d'accompagner le développement national. Celui-ci s'organise aujourd'hui autour de 3 domaines d'activités stratégiques: épargne et prévoyance; Banque, finance et assurance; Développement territorial. L'intervention de la CDG dans ces différents métiers constitue un accélérateur de développement pour les secteurs concernés, tout en offrant de multiples possibilités de synergies intra-groupe.

³Indicateurs consolidés

II.4. Pacte d'actionnaires

Il n'existe actuellement aucun pacte relatif au CAM liant les actionnaires de celui-ci.

II.5. Politique de distribution de dividendes

L'article 47 des statuts du Crédit Agricole du Maroc prévoit que le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation au fonds de réserve légale et augmenté ou diminué des reports, constitue le bénéfice distribuable de l'exercice.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée des actionnaires détermine la part à attribuer aux actionnaires sous forme de dividendes. Le reliquat est affecté aux réserves et au report à nouveau.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Mai 2015, il a été décidé d'attribuer à chacune des actions composant le capital social un dividende de 3,5 dirhams. Ces dividendes ont été mis en paiement à partir du 1^{er} Octobre 2015 au siège de la banque conformément à la réglementation en vigueur.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Septembre 2016, il a été décidé d'attribuer à chacune des actions composant le capital social un dividende de 1,99 dirhams.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2017, il a été décidé d'attribuer à chacune des actions composant le capital social un dividende de 1,42 dirhams.

	2014	2015	2016
Résultat Net (En MDH)	430	336	308
Dividendes Distribués au titre de l'exercice N (En MDH)	134	84	60
Pay out (En %)	31%	25%	19%

II.6. Restriction en matière de négociabilité

L'article 12 des statuts de Crédit Agricole du Maroc prévoit que la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la société.

A cet effet, la demande d'agrément doit être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception et l'opération se déroule selon les modalités et dans les conditions fixées dans l'article 254 et suivant de la loi relative aux sociétés anonymes.

II.7. Nantissements d'actions

Les actions du CAM ne font pas l'objet de nantissements.

III- Notation

A ce jour, le CAM n'a fait l'objet d'aucune notation.

IV- Marché des titres de l'émetteur

IV.1. Dettes subordonnées (Ex bons CNCA)⁴

La CNCA avait émis des bons à maturité de 1an sur le marché marocain pour un montant supérieur à 4 GDH. Suite à sa transformation en Société Anonyme, le CAM a entamé une opération de conversion des bons CNCA à 1 an en dettes à long terme qui s'est déroulée en plusieurs étapes :

- 🌱 Transformation en 2005 de la totalité des bons CNCA à 1an détenus par les banques de la place en emprunts financiers à 10 ans pour plus de 4 GDH ;
- 🌱 Transformation en 2006 d'une partie des dettes à 10 ans soit 2,1 GDH en :
 - Dettes subordonnées pour une valeur de 700 MDH pour une partie représentant le tiers;
 - Dettes à moyen terme à 5 ans pour une valeur de 1,4 GDH pour le reliquat.
- 🌱 Transformation en 2008, d'une partie des dettes à 10 ans soit 1 GDH en :
 - Dettes subordonnées pour une valeur de 800 MDH au taux des BDT à 5 ans plus 100 points de base ;
 - Dettes sur 2 ans pour une valeur de 200 MDH au taux des BDT à 52 semaines plus 25 points de base.

Les caractéristiques des dettes subordonnées amortissables du CAM à fin Juin 2017 se présentent comme suit :

Date	Montant initial (En KDH)	Capital restant (En KDH)	Maturité	Echéance	Taux
30/11/2008	800 000	320 000	10 ans	Novembre 2018	Taux BDT 5 ans + 100 Pbs

Au 31 Décembre 2016, l'échéancier des dettes subordonnées du CAM (qui s'élèvent à 320 MDH) se présente comme suit :

Date d'échéance	30/11/2017	30/11/2018	Total
Remboursement en principal (En KDH)	160 000	160 000	320 000

Depuis ces conversions, aucune émission de titres sur le marché n'a été initiée par le CAM, jusqu'en 2011.

IV.2. Emission d'Obligations Subordonnées

En 2015 le CAM a décidé de l'émission d'obligations subordonnées dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- 🌱 La couverture des besoins de trésorerie de la banque en prévision des remboursements dettes subordonnées (ex Bons CNCA) arrivant à échéance :
 - Montant initial : 1,5 Mrds Dhs ;
 - Montant échu : 880 MDH, a été remplacé par la première opération de 900 MDH ;
 - Montant restant à amortir est de 600 MDH, remplacé par la deuxième opération d'un montant global de 600 MDH.
- 🌱 Le renforcement de ses fonds propres réglementaires et par conséquent, l'amélioration de ses ratios prudentiels (solvabilité et liquidité) ;
- 🌱 L'amélioration de l'adossé de son bilan en augmentant la durée de ses ressources.

Ce premier programme a porté sur un montant total de 1,5 Milliards de Dirhams (1.500.000.000) de dirhams et s'est déroulé en deux tranches :

⁴ Les emprunts issus des transformations opérées au titre des exercices 2005 et 2006 ont entièrement été remboursés.

TRANCHE 1 (900 MDH) : Le 19 Novembre 2015, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé l'émission de l'emprunt obligataire subordonné. Plus d'une vingtaine d'investisseurs (sociétés de gestion et compagnies d'assurance et de réassurance) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois.

Eu égard aux règles de priorité, l'emprunt a été levé exclusivement sur les tranches à taux fixe.

TRANCHE 2 (600 MDH) : Le 30 Septembre 2016, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de six cent millions (600.000.000) de dirhams avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.

Montant de l'émission & Encours au 30/06/2017 (En MAD)	Tranche (En MAD)	Type de l'emprunt obligataire	Date de jouissance	Cotation	Valeur nominale	Mode de remboursement	Nombre de titres émis & en circulation	Nature du Taux	Taux d'intérêt en vigueur	Maturité	Date d'échéance	ISIN
900 000 000	35 000 000	Subordonné	nov-15	BVC	100 000	In fine	350	Fixe	4,42%	7 ans	27-nov-22	MA0000021701
	105 500 000			De gré à gré			1 055		4,42%	7 ans	27-nov-22	MA0000021719
	290 000 000			BVC			2 900		4,80%	10 ans	27-nov-25	MA0000092736
	469 500 000			De gré à gré			4 695		4,80%	10 ans	27-nov-25	MA0000092744
600 000 000	50 000 000	Subordonné	oct-16	BVC	100 000	In fine	500	Fixe	4,11%	7 ans	12-oct-23	MA0000021768
	20 000 000			De gré à gré			200	Fixe	4,11%	7 ans	12-oct-23	MA0000092900
	50 000 000			BVC			500	Fixe	4,43%	10 ans	12-oct-26	MA0000021776
	180 000 000			De gré à gré			1 800	Révisable	3,56%	10 ans	12-oct-26	MA0000092918
	300 000 000			De gré à gré			3 000	Fixe	4,43%	10 ans	12-oct-26	MA0000092926

IV.3. Emission de certificats de dépôt

Dans le cadre du programme d'émission de Certificats de Dépôt (Plafond : 8 000 MDH) et dans l'objectif de diversifier ses ressources, le CAM a réalisé les tirages suivants entre avril 2011 et Août 2017 :

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2011)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
25/07/2011	25/07/2018	7 ANS	4,80	100	MA0001507971
01/12/2011	01/12/2018	7 ANS	4,90	400	MA0001508664
TOTAL EMISSIONS				500	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2013)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
10/01/2013	10/01/2018	5 ANS	4,80	10	MA0001511270
31/05/2013	31/05/2018	5 ANS	5,75	75	MA0001512070
31/05/2013	31/05/2018	5 ANS	5,75	75	MA0001512070
31/07/2013	31/07/2018	5 ANS	5,65	33	MA0001512500
31/07/2013	31/07/2018	5 ANS	5,65	67	MA0001512500
12/08/2013	12/08/2018	5 ANS	5,64	49	MA0001512559
18/12/2013	18/12/2018	5 ANS	5,87	100	MA0001513490
TOTAL EMISSIONS				409	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2014)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
03/11/2014	03/11/2019	5 ANS	4,04	224	MA0001515750
13/11/2014	13/11/2017	3 ANS	3,72	60	MA0001515883
02/12/2014	02/12/2019	5 ANS	3,92	20	MA0001516014
TOTAL EMISSIONS				304	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2015)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
14/12/2015	14/12/2017	2 ANS	3,37	20	MA0001516998
14/12/2015	14/12/2017	2 ANS	3,37	20	MA0001516998
14/12/2015	14/12/2017	2 ANS	3,37	10	MA0001516998
14/12/2015	14/12/2017	2 ANS	3,37	14	MA0001516998
TOTAL EMISSIONS				64	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2016)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	50	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	50	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	10	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	30	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	35	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	20	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	40	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	55	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	150	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	20	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	180	MA0001517244
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	10	MA0001517244
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	15	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	30	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	50	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	40	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	70	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	80	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	35	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	40	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	65	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	30	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	25	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	40	MA0001517251
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	300	MA0001517251
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	100	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	30	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	270	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	3	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	1	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	9	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	16	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	5	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	4	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	10	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	10	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	2	MA0001517749
14/12/2016	13/12/2017	52 SEMAINES	2,73	6	MA0001517749
26/12/2016	25/12/2017	52 SEMAINES	2,82	15	MA0001517806
26/12/2016	25/12/2017	52 SEMAINES	2,82	35	MA0001517806
26/12/2016	25/12/2017	52 SEMAINES	2,82	50	MA0001517806
TOTAL EMISSIONS				2 036	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2017)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	160	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	60	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	5	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	25	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	45	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	5	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	95	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	250	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	150	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	25	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	10	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	70	MA0001517988
21/02/2017	20/02/2018	52 SEMAINES	2,76	50	MA0001517988
01/03/2017	28/02/2018	52 SEMAINES	2,7	100	MA0001518002
02/03/2017	01/03/2018	52 SEMAINES	2,7	150	MA0001518010
03/03/2017	02/03/2018	52 SEMAINES	2,7	0,7	MA0001518028
03/03/2017	02/03/2018	52 SEMAINES	2,7	19,3	MA0001518028
03/03/2017	02/03/2018	52 SEMAINES	2,7	50	MA0001518028
03/03/2017	02/03/2018	52 SEMAINES	2,7	10	MA0001518028
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	100	MA0001518085
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	100	MA0001518085
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	40	MA0001518085
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	10	MA0001518085
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	10	MA0001518085
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	40	MA0001518085
27/03/2017	26/03/2018	52 SEMAINES	2,65	40	MA0001518093
27/03/2017	26/03/2018	52 SEMAINES	2,65	80	MA0001518093
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	5	MA0001518085
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	6	MA0001518085
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	10	MA0001518085
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	14	MA0001518085
27/03/2017	25/09/2017	26 SEMAINES	2,45	15	MA0001518085
19/04/2017	19/04/2024	7 ANS	3,71	500	MA0001518259
25/04/2017	24/04/2018	52 SEMAINES	2,7	53	MA0001518283
25/04/2017	24/04/2018	52 SEMAINES	2,7	100	MA0001518283
25/04/2017	24/04/2018	52 SEMAINES	2,7	27	MA0001518283
25/04/2017	24/04/2018	52 SEMAINES	2,7	100	MA0001518283
25/04/2017	24/04/2018	52 SEMAINES	2,7	50	MA0001518283
28/06/2017	27/09/2017	13 SEMAINES	2,39	60	MA0001518499
28/06/2017	27/09/2017	13 SEMAINES	2,39	80	MA0001518499
28/06/2017	27/09/2017	13 SEMAINES	2,39	10	MA0001518499
28/06/2017	03/07/2018	52 SEMAINES	2,76	50	MA0001518515
28/06/2017	03/07/2018	52 SEMAINES	2,76	70	MA0001518515
28/06/2017	03/07/2018	52 SEMAINES	2,76	40	MA0001518515
28/06/2017	03/07/2018	52 SEMAINES	2,76	40	MA0001518515
28/06/2017	27/09/2017	13 SEMAINES	2,39	5	MA0001518499
28/06/2017	02/01/2018	26 SEMAINES	2,51	5	MA0001518507
28/06/2017	03/07/2018	52 SEMAINES	2,76	5	MA0001518515
28/06/2017	03/07/2018	52 SEMAINES	2,76	7	MA0001518515
28/06/2017	03/07/2018	52 SEMAINES	2,76	20	MA0001518515
28/06/2017	02/01/2018	26 SEMAINES	2,51	15	MA0001518507
28/06/2017	27/09/2017	13 SEMAINES	2,39	85	MA0001518499
28/06/2017	27/09/2017	13 SEMAINES	2,39	3,5	MA0001518499
28/06/2017	27/09/2017	13 SEMAINES	2,39	71,5	MA0001518499
28/06/2017	27/09/2017	13 SEMAINES	2,39	40	MA0001518499
11/08/2017	09/02/2018	26 SEMAINES	2,6	200	MA0001518598
11/08/2017	10/08/2018	52 SEMAINES	2,75	335	MA0001518606
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	20	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	10	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	10	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	20	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	30	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	10	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	20	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	7	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	1	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	6	MA0001518614

22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	3	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	10	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	30	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	1,5	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	40	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	15	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	36	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	8	MA0001518614
22/08/2017	21/08/2018	52 SEMAINES	2,75	12	MA0001518614
22/08/2017	20/02/2018	26 SEMAINES	2,57	40	MA0001518622
22/08/2017	20/02/2018	26 SEMAINES	2,57	38	MA0001518622
22/08/2017	20/02/2018	26 SEMAINES	2,57	8	MA0001518622
22/08/2017	20/02/2018	26 SEMAINES	2,57	22	MA0001518622
31/08/2017	31/08/2019	2 ANS	2,9	100	MA0001518655
TOTAL EMISSIONS				4 220	

Au 31 Août 2017, l'encours des Certificats de Dépôt émis par le CAM s'élève à 7 533. MDH.

V- Assemblée d'actionnaires

V.1. Dispositions statutaires communes

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables ou dissidents.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil de Surveillance qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence:

- Par le Directoire, dans les conditions de l'article 89 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur au minimum légal, en vue de compléter l'effectif du Conseil ;
- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation.

L'Assemblée Générale est convoquée chaque année dans les cinq (5) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales ou par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

V.2. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

V.3. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement que tant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

VI- Contrôle de l'Etat

L'article 5 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que les dispositions du dahir n° 1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960), organisant le contrôle financier de l'Etat sur les offices, établissements publics et sociétés concessionnaires ainsi que sur les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques, ne sont pas applicables au Crédit agricole du Maroc.

L'article 6 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que :

« Un commissaire du gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par décret pris sur proposition des ministres chargés des finances et de l'agriculture. Son mandat ne peut dépasser 4 ans renouvelables une seule fois.

Le commissaire du gouvernement exerce, pour le compte de l'Etat, le contrôle du Crédit Agricole du Maroc et veille à l'application, par ce dernier, des dispositions de la [loi 15-99] et des textes pris pour son application et présente un rapport une fois par an au moins aux ministres chargés des finances et de l'agriculture.

Le commissaire du gouvernement peut assister, à titre consultatif, aux séances du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc et des organes qui en émanent. Il peut se faire communiquer tout document qu'il estime devoir consulter dans l'exercice de ses fonctions et faire toute proposition qu'il juge utile au Président du Conseil de Surveillance.

Le commissaire du gouvernement ne peut percevoir du Crédit Agricole du Maroc aucune rémunération, indemnité ou prime. »

VII- Organes de direction et de surveillance

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12.

VII.1. Directoire

a. Composition du Directoire

La Société est administrée par un Directoire composé de membres désignés par le Conseil de Surveillance et dont le nombre ne peut être inférieur à deux (2) sans pour autant excéder cinq (5).

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six (6) ans par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil de Surveillance.

b. Président du Directoire

Le Conseil de Surveillance confère la qualité de Président du Directoire à l'un des membres du Directoire.

Le Président du Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour une durée de six (6) ans.

Le Conseil de Surveillance peut à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, retirer au Président du Directoire sa qualité de président. Dans ce cas, ce dernier conserve sa qualité de membre du Directoire.

Les attributions du Président du Directoire sont les suivantes :

-  Il organise et dirige les travaux du Directoire ;
-  Il représente la Société dans ses relations avec les tiers et notamment avec les pouvoirs publics et les autorités de contrôle des activités de la Société ;
-  Il veille au respect de l'exécution des décisions et des orientations du Conseil de Surveillance.

c. Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Toutefois, chaque membre du Directoire peut convoquer le Directoire si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

d. Attributions du Directoire

Les membres du Directoire assurent collégialement la direction de la Société. Au 31 Août 2017 le Directoire est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité	Date de désignation	Date de fin de mandat
Tariq SIJILMASSI	Président du Directoire	1er juin 2004	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021
Mohammed EL AYYADI ⁵	Membre - Directeur Général	30 Mai 2016	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021
Jamal Eddine EL JAMALI	Membre –Directeur Général	30 Mai 2016	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021

Source : CAM

e. Curriculum Vitae des membres du Directoire

Tariq SIJILMASSI (53 ans), Président du Directoire

M. SIJILMASSI est diplômé d'HEC. De 1986 à 1993, il travaille à la Banque Commerciale du Maroc (BCM) en tant que Directeur délégué à la Direction des crédits en charge des grands groupes industriels. Il occupe ensuite le poste d'Administrateur Général au sein d'un Groupe industriel, avant de revenir au secteur bancaire en 2001 pour se voir confier la Direction du Pôle clientèle de la CNCA. En 2003, il est nommé Directeur Général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Suite au changement de statut juridique de la CNCA devenue Société Anonyme à Directoire avec Conseil de Surveillance, il devient Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

Mohammed EL AYYADI (59 ans), Directeur Général

Titulaire d'un II^{ème} CES (1991) en Economie, d'un M.B.A aux Etats-Unis, PACIFIC COAST UNIVERSITY (1992) (équivalent : doctorat d'Etat) et d'un M.B.A (2002) MAROC E.H.T.P. Après son parcours au sein de la WAFABANK (plus de 14 ans de 01/11/1980 au 30/06/1995), il a intégré le Crédit Agricole du Maroc le 11/02/1997 en tant que Directeur de la Direction Régionale d'Agadir, ensuite nommé le 26/06/2001, en tant que Directeur de la Direction Recouvrement et Contentieux, et le 26/07/2004, nommé Directeur de Pôle Risque. Le 01/02/2007, il a été nommé Directeur Général Adjoint en charge de la Gestion Globale des Risques. Depuis le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.

Jamal Eddine EL JAMALI (55 ans), Directeur Général

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en Septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Depuis le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.

⁵ Lors de sa réunion du 9 juin 2017, Le Conseil de Surveillance a examiné la composition du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et a décidé de proroger le mandat de Monsieur Mohammed EL AYYADI en sa qualité de membre du Directoire et ce pour une durée de six mois, ce dernier ayant atteint l'âge de retraite.

f. Mandats du Président du Directoire

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Tariq SIJILMASSI exerce les mandats suivants :

- Président de l'Association Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) ;
- Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Président de la NEAR EAST NORTH AFRICA REGIONAL AGRICULTURAL CREDIT ASSOCIATION (NENARACA) ;
- Administrateur à la Fondation Mohammed V ;
- Administrateur à l'université Al Akhawayn ;
- Membre du Conseil d'Administration du Fath Union Sport ;
- Membre du directoire de la MAMDA-MCMA ;
- Vice-président du Conseil d'Administration de l'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen (IPEMED) ;
- Membre du Conseil Economique et Social (CES).

VII.2. Conseil de Surveillance :

a. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance du CAM est composé, comme stipulé par l'Article 20 des statuts de 3 à 12 membres nommés pour une durée de six (6) ans par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au 31 Août 2017, le Conseil de Surveillance du CAM se compose comme suit⁶ :

Nom et Prénom	Qualité	Date de désignation ou de renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
M. Saad Eddine AL OTHMANI, Chef du Gouvernement	Président	AG du 09 Juin 2017	AG qui statuera sur les comptes 2021
M. Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	1 ^{er} Vice Président	AG du 31 mai 2010	
M. Mohamed BOUSSAID, Ministre de l'Economie et des Finances	2 ^{ème} Vice Président	Ag du 18 Juin 2014	
M. Mohammed SADIKI, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	Membre	AG du 31 mai 2013	
M Nouredine BOUTAYEB, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur	Membre	AG du 31 mai 2010	
M Nouaman AL AISSAMI, Adjoint au Directeur de Direction du Trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 09 Juin 2017	
M. Fehd BOUAB, Directeur financier du Ministère de l'Agriculture et de La Pêche Maritime	Membre	AG du 30 mai 2016	
M. Abderrahmane SEMMAR, Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation	Membre	AG du 30 Mai 2016	
La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par M. Mustapha LAHBOUBI (Directeur du pôle risk management),	Membre	AG du 09 Juin 2017	
La Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances représentée par M. Hicham BELMRAH (président du directoire)	Membre	AG du 31 mai 2010	
La Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances représentée par M. Larbi LAHLOU (directeur général adjoint)	Membre	AG du 04 Mai 2015	

Source CAM

⁶ S'agissant de la Directive de BAM N°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, et plus spécifiquement de la nécessité d'indépendance du tiers des membres des organes d'administration, la Banque centrale considère que le représentant du ministère de l'intérieur est un membre indépendant dans le sens où la tutelle de l'Etat sur le CAM est effectué par le ministère de l'agriculture et le ministère des finances. Cependant, les actionnaires se sont engagés à recruter de nouveaux membres indépendants lors de la tenue des prochaines réunions.

b. Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président, obligatoirement personne physique, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance élit en son sein deux (2) vice-présidents pour la même durée qui remplissent les mêmes fonctions, que le Président en cas d'empêchement de ce dernier ou lorsque celui-ci délègue temporairement ses pouvoirs.

Le Président, en cas d'empêchement, l'un des vice-présidents est chargé de convoquer le Conseil en réunion, d'en fixer l'ordre du jour, de l'organiser, d'en diriger les débats et de le présider.

c. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président et au moins quatre (4) fois par an.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un membre du Conseil de Surveillance. En cas d'empêchement du Président de séance, le procès-verbal est signé par deux membres du Conseil au moins.

d. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

De par leur qualité, les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent recevoir de la Société aucune autre rémunération (qu'elle soit permanente ou non) que celles précitées.

e. Attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce collégalement le contrôle permanent de la gestion de la Société sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire du Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts.

Le Conseil de Surveillance a, en outre, pour attributions de :

- Nommer les membres du Directoire, fixer leur rémunération et proposer leur révocation à l'Assemblée des actionnaires ;
- Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Président du Directoire ;
- Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Directeur Général ;
- Nommer le Président et les vice-Présidents du Conseil de Surveillance ;
- Nommer un ou plusieurs membres dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 20-5 des présents statuts ;
- Répartir entre les membres le montant des jetons de présence votés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- Transférer le siège social en tout autre endroit de la même préfecture ou de la même province ;
- Autoriser les conventions projetées, directement ou indirectement, entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions de l'article 96 de la Loi relatives aux sociétés anonymes.
- Déterminer le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir son autorisation pour effectuer les opérations et conférer les autorisations prévues à l'article 19 des statuts et conférer les autorisations prévues par ledit article ;
- Convoquer les Assemblées Générales.

f. Comités émanant du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Depuis 2004, le Conseil de Surveillance du CAM a constitué un Comité d'audit composé de représentants des membres du conseil de surveillance et qui est chargé de l'assister en matière de contrôle interne de la banque. En 2014 le conseil de surveillance a validé la création de trois nouveaux comités : comité des investissements, comité des grands risques et le comité de nomination et de rémunération.

COMITE D'AUDIT :

Le Comité d'audit est coopté par le Conseil de Surveillance ; il se compose de six membres. Cependant, assistent en outre aux réunions du Comité d'audit, le Directoire du CAM, le Commissaire du Gouvernement pour le CAM, les auditeurs externes et tout autre responsable de la banque ou expert, invité à assister en tout ou partie aux réunions du Comité d'Audit au cours duquel un point de sa compétence sera examiné.

Le Comité d'audit se réunit une fois par trimestre, au moins huit jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport sur le contrôle interne qui lui est soumis par le Président du Directoire.

Nomination du Président du Comité d'Audit :

Le Président du Comité d'Audit est désigné par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Comité d'Audit.

Nomination des membres :

Les membres du Comité d'Audit sont nommés parmi les membres du Conseil de Surveillance ou leurs représentants.

Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit nommé, à moins qu'il ne démissionne, ne soit destitué ou ne siège plus comme administrateur.

Composition des membres du Comité d'Audit :

Le Comité est composé d'un minimum de 4 membres.

Lors de la dernière réunion du Comité d'Audit (9 Mai 2017), la composition des membres a été la suivante :

- CDG : M. Mustapha LAHBOUBI, représentant le Groupe CDG et Président du Comité d'Audit ;
- DTFE : M. le Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures ;
- DEPP : M. le Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation ;
- MAPM : M. le Directeur de la Direction Financière – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;
- MAMDA-MCMA : M. Hicham BELMRAH, président du directoire.

Autres participants au Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM invite à ses réunions le Commissaire du Gouvernement, les CAC, les Membres du Directoire et tout autre responsable ou expert concerné par un point inscrit à l'ordre du jour.

Il associe à ses travaux les responsables des fonctions Audit Interne, Contrôle Permanent et Conformité du CAM.

Les principales attributions du Comité :**1- Sur le plan du dispositif de contrôle interne :**

- Evaluer la cohérence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne mis en place ;
- Apprécier le fonctionnement général de la fonction d'audit interne ;
- Veiller au suivi des conclusions des missions du Contrôle Général après avoir reçu la communication du rapport de ce dernier et de celui adressé à Bank Al- Maghrib ;
- Approuver le rapport annuel sur les activités de contrôle interne ;
- Apprécier l'ensemble des risques bancaires et s'assurer de la pertinence des actions entreprises pour combler les lacunes ou insuffisances décelées ;
- Analyser les constats majeurs issus des missions d'audit interne et étudier les mesures prises pour remédier aux insuffisances relevées ;
- Faire des recommandations au Conseil de Surveillance sur l'organisation du contrôle interne et sur son fonctionnement ;
- Approuver le programme annuel de l'audit interne ;
- Examiner les plans d'audit et faire le point périodiquement sur les réalisations en la matière ;
- Apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- Valider la charte de contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des recommandations de la fonction contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi.

2- Sur le plan de l'audit externe et du commissariat aux comptes :

- ✔ S'assurer de l'indépendance des auditeurs externes ;
- ✔ Etudier les objectifs des missions envisagées ;
- ✔ Discuter et évaluer les conclusions des rapports d'audit externe ;
- ✔ Faire le point périodiquement sur la mise en œuvre des recommandations émises par les auditeurs externes ;
- ✔ Emettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes ;
- ✔ Emettre un avis sur le programme d'intervention des commissaires aux comptes, sur les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières ;
- ✔ Examiner le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne et sur les comptes sociaux ou consolidés ;
- ✔ Faire le point périodiquement sur la mise en œuvre des recommandations émises par les commissaires aux comptes et retenues par la banque ;
- ✔ Formuler un avis sur les honoraires des auditeurs externes et/ou les commissaires aux comptes.

2- Sur le plan reporting comptable et financier :

- ✔ Examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui serait soumise par le Conseil de Surveillance ;
- ✔ S'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et des méthodes comptables appliqués, ainsi que de la fiabilité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations ayant permis l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- ✔ Examiner les comptes annuels et intermédiaires (trimestriels et semestriels) sociaux ;
- ✔ Examiner les rapports de gestion annuels et s'assurer notamment de la pertinence et de la cohérence des informations fournies.

Par ailleurs, le Comité d'audit est informé dans les meilleurs délais par le Directoire de toute vérification fiscale, de tout contrôle de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ou audit de Bank Al Maghrib.

Tous les procès-verbaux du Comité d'audit sont transmis au Conseil de Surveillance et à Bank Al Maghrib.

COMITE DES INVESTISSEMENTS :

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✓ PRESIDENT: MR MOHAMED SADIKI:SG DU MAPM
- ✓ MR FEHD BOUAB : DIRECTEUR FINANCIER DU MAPM
- ✓ LA DIRECTION DU TRESOR

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- ✓ Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- ✓ Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- ✓ Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

COMITE DES GRANDS RISQUES:

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✓ PRESIDENT: MR HICHAM BELMRAH
- ✓ MR MUSTAPHA LAHBOUBI :DIRECTEUR DU PÔLE RISK MANAGEMENT DE LA CDG
- ✓ MR LARBI LAHLOU : DIRECTEUR FINANCIER DE LA MAMDA MCMA
- ✓ MR. NOUAMAN AL AISSAMI : EN QUALITE D'OBSERVATEUR

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- ✓ Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- ✓ Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- ✓ Déléguer au Comité des Opérations Stratégiques (COS) la décision d'octroi de crédits pour les clients dont le seuil de 5% des FP du CAM de manière individuel et 10% des FP par groupe d'affaires est dépassé. De même, cette délégation s'étend à la gestion quotidienne de la relation (opérations spéciales, dépassements temporaires...)
- ✓ Examiner a posteriori les engagements dont la décision d'octroi a été déléguée au COS ;
- ✓ Effectuer une analyse et une revue périodique de la Watch List établie conjointement avec Bank Al Maghrib.

COMITE DE NOMINATION ET DE REMUNERATION :

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✓ PRESIDENT: MR HICHAM BELMRAH
- ✓ MR MOHAMED SADIKI:SG DU MAPM
- ✓ MR MOHAMED SAMIR TAZI : DIRECTEUR DE LA DEPP

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président pour évoquer les points suivants :

✓ **En matière de nomination:**

Le Comité a pour rôle de veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente.

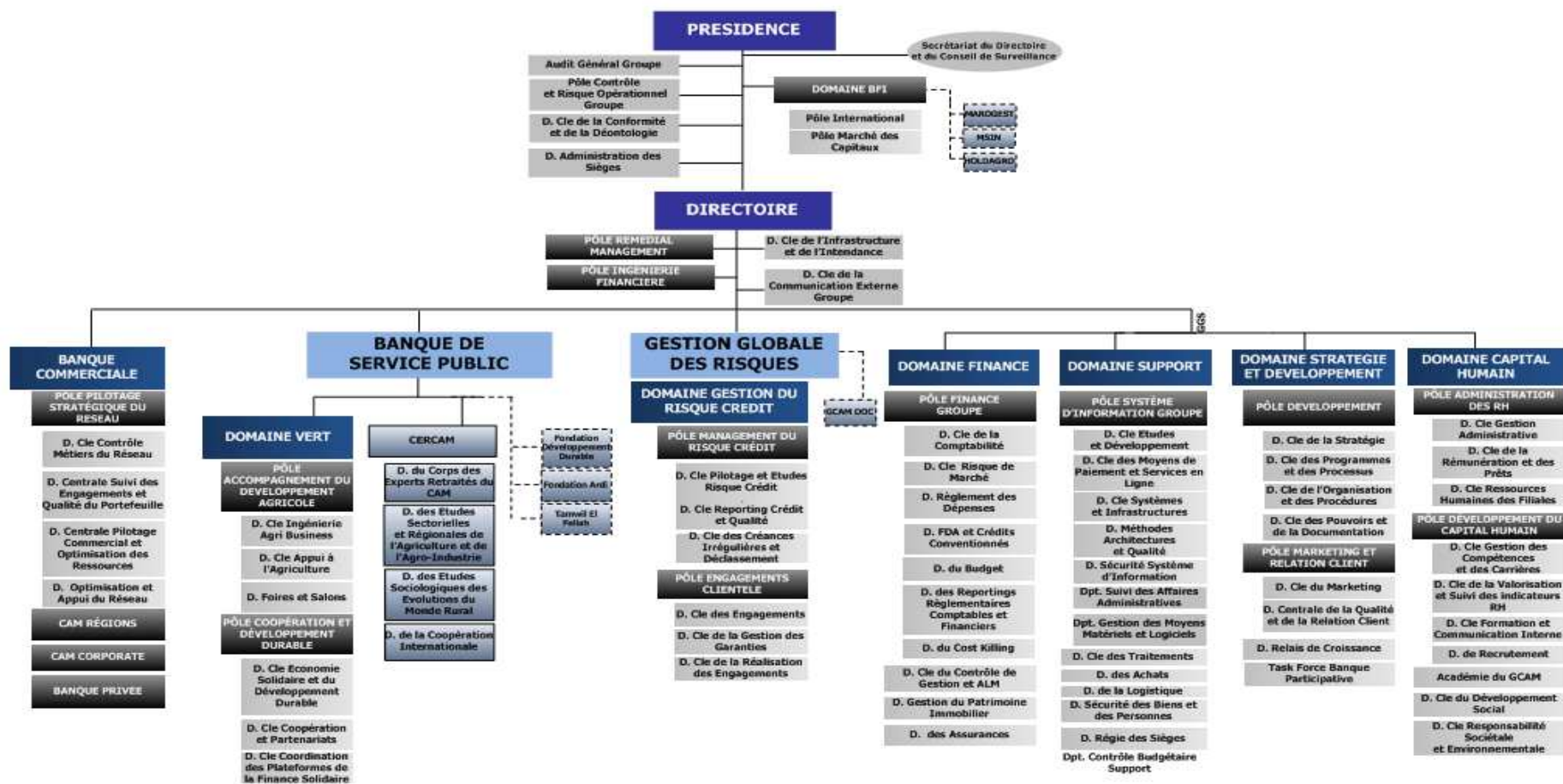
✓ **En matière de rémunération:**

Le comité a pour rôle de veiller à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective, transparente et conforme aux critères la sous-tendant et qui sont fixés au préalable par le Conseil de surveillance. Ce comité examine également les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution en veillant à l'évaluation de l'application effective de cette politique et à sa révision régulière en vue de sa conformité avec la culture, la stratégie et l'environnement institutionnel et réglementaire.

VIII- Organisation de la direction

VIII.1. Organigramme fonctionnel

Au 31 Août 2017, l'organigramme fonctionnel du CAM se présente comme suit :



Source CAM

VIII.2. Organisation

a. Banque Commerciale

La Banque Commerciale a pour objectif d'améliorer davantage les parts de marché de la Banque sur les différents segments à travers le pilotage de l'activité selon une approche stratégique proactive et une démarche commerciale agressive et cohérente.

A cet effet, elle a, entre autres, pour principales missions de :

- ✚ Elaborer la stratégie commerciale en ligne avec les orientations stratégiques de la Banque ;
- ✚ Elaborer la politique commerciale de la Banque et le budget alloué pour lui permettre d'atteindre ses objectifs commerciaux arrêtés ;
- ✚ Conduire la politique de la Banque en matière de financement des opérations avec l'étranger ;
- ✚ Doter le Réseau des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et veiller à sa mise à niveau permanente en concertation avec les autres entités de la Banque.

b. Gestion Globale des Risques

La Gestion Globale des Risques a pour mission de veiller au respect, par les différentes structures du Groupe, des dispositions réglementaires ainsi que des directives en matière de gestion des risques.

c. Banque de Service Public

La Banque de Service Public a pour principales missions de :

- ✚ Assurer le développement de la part de marché du CAM dans les différentes filières agricoles et agro-alimentaires ;
- ✚ Elaborer et mettre en œuvre la stratégie commerciale en matière de développement durable ;
- ✚ Appuyer et accompagner la stratégie du CAM dans le domaine agricole et agro-alimentaire par un service de veille et d'étude permettant d'identifier les évolutions majeures, les risques ainsi que les opportunités de développement.

d. Gestion Globale des Services

La Gestion Globale des Services, qui est dirigée d'une manière collégiale, est un centre de compétences qui assure l'appui aux différents métiers du Groupe CAM. Elle a pour principales missions de :

- ✚ Doter la Banque des supports de pilotage destinés à accroître la rentabilité économique et financière et d'assurer la production de l'information comptable ;
- ✚ Améliorer l'efficacité des systèmes d'information et de gestion, optimiser les procédures de travail, harmoniser les structures organisationnelles et piloter les grands projets de la Banque ;
- ✚ Accompagner la stratégie de développement de la Banque dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des traitements bancaires et financiers ;
- ✚ Planifier les achats sous la forme d'un programme annuel élaboré sur la base de l'expression centralisée des besoins ;
- ✚ Gérer les ressources humaines.

IX- Gouvernement d'entreprise

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité ALM	✓ Les membres du Directoire; ✓ Les responsables de GGS; ✓ Le Directeur du Pôle Finance; ✓ Le Directeur de la Banque Commerciale ; ✓ Le Directeur du Pôle Vert ; ✓ Le Directeur du Pôle Risque Crédit ; ✓ Le Directeur du Pôle Marchés des Capitaux et International ; ✓ Le Directeur de Finance de Marché ; ✓ Le Directeur de la Planification Financière et du Budget.	1/ La gestion prévisionnelle des risques financiers (taux d'intérêt, liquidité) à travers notamment : ✓ La fixation et le suivi des niveaux et des limites des risques financiers encourus par le CAM ; ✓ L'étude et l'approbation de l'introduction de produits nouveaux en tenant compte de leur impact sur le profil des risques encourus ; ✓ La décision sur les instruments de couverture du risque de taux et de liquidité. 2/ La gestion des équilibres bilanciaux et de la position réglementaire, à savoir : ✓ La gestion dynamique de la structure et des marges dégagées par l'ensemble des actifs et passifs du CAM ; ✓ La définition des changements à apporter à la structure du bilan (abandon, ralentissement ou introduction d'activités...) ; ✓ L'anticipation et la simulation des événements probables afin de mesurer la déformation induite du bilan et prendre les mesures préventives nécessaires (conventions et hypothèses). 3/ La gestion des flux financiers internes par la mise en place du taux de cession interne des capitaux ; 4/ Le pilotage des activités commerciales et de marché par le système d'allocation des fonds propres.	Le Comité ALM se tient trimestriellement et peut être réuni en cas de besoin à la demande de son Président.
Comité de Trésorerie	✓ Les membres du Directoire ; ✓ Le Directeur du Pôle Risque Crédit ; ✓ Le Directeur de la Banque Commerciale ; ✓ Le Directeur du Domaine Finance ; ✓ Le Directeur du Pôle Finance ; ✓ Le directeur de la Direction Centrale de Financement et d'Investissement.	1/ Les leviers à mettre en place pour constituer la réserve monétaire (nature de financement) ; 2/ Les positions à prendre en matière de financement de déficit de trésorerie à court terme (collecte de Dépôts, financement sur le marché) et de la vente des actifs liquides ; 3/ Les positions à prendre pour placer l'excédent de trésorerie à court terme (BDT, Spots, TCN..) ; 4/ Les prêts et emprunts en devises et donc la position des ventes et achats à terme des devises à prendre ; 5/ Les marges de trésorerie à dégager à court terme.	Le Comité de Trésorerie se tient toutes les quinzaines.
Comité du Capital Humain	✓ La Direction Centrale de l'Administration du Personnel ; ✓ La Direction Centrale de la Gestion des Compétences et des Carrières ; ✓ La Direction du Développement Social ; ✓ La Direction de la Communication Interne ; ✓ La Direction de la Formation ; ✓ CAM Academy.	1/ Définition des grandes lignes de la politique de recrutement ; 2/ Evaluation du personnel et gestion des carrières ; 3/ Gestion de la formation et des séminaires d'intégration.	Le Comité du Capital Humain se tient une fois par mois.

80 | Page

	Engagements ; ✓ Directeur des Engagements ; ✓ Directeur Central du Recouvrement ; ✓ Directeur des Directions du Réseau : entreprises, Nord, Centre et Sud. Comité des Opérations Stratégiques (COS) ✓ Président du Directoire ; ✓ Secrétaire Général ; ✓ Directeur Général adjoint, Responsable de la Gestion Globale des Risques ; ✓ Directeur Général adjoint, Responsable de la Banque Commerciale ; ✓ Directeur du Pôle Risque Crédit ; ✓ Directeur du Domaine Finance ; ✓ Directeur du Pôle Audit et Conformité ; ✓ Directeur Responsable du Réseau ; ✓ Directeur de la Direction du Réseau Entreprises ;	✓ Statue sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel ou ceux faisant partie d'un groupe d'affaires ; ✓ Statue sur les demandes de crédit pour le financement de la promotion dépassant les compétences du CCRS ; ✓ Statue sur les dossiers des clients en situation contentieuse dépassant la compétence du CCRS, avec abandon.	Chaque jeudi à 9h30.
Comité des Risques Opérationnels Groupe	✓ Membres du Directoire ; ✓ Directeur du Contrôle Général ; ✓ Directeur du Domaine Développement ; ✓ Directeur du Domaine Support ; ✓ Directeur du Domaine Finance ; ✓ Directeur du Pôle Management du Risque ; ✓ Directeur du Pôle Risque Crédit ; ✓ Directeur de la Banque Commerciale ; ✓ Directeur du Pôle Vert ; ✓ Directeur du Pôle Marchés des Capitaux et International ; ✓ Directeur du Pôle Moyens ; ✓ Directeur du Pôle Coordination des Filiales ; ✓ Directeur du Domaine Capital Humain ; ✓ Directeur de la Direction de la Déontologie et de la Conformité ; ✓ Directeur de la Direction Centrale du Risque Opérationnel.	Chargé de définir et d'assurer le suivi des grandes orientations stratégiques de la Banque : ✓ Valider les normes, procédures et méthodes de Gestion des Risques Opérationnels ; ✓ S'assurer du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque ; ✓ Examiner les principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs ; ✓ Valider les évolutions des cartographies de risques ; ✓ Décider des plans d'actions éventuelles, assurances et des moyens dédiés à leur réalisation ; ✓ Suivre l'état d'avancement de la mise en place des actions arrêtées ; ✓ Décider de l'allocation des fonds propres au titre des risques opérationnels sur proposition de CAM Services ; ✓ Examiner l'état de la continuité de l'activité (mise à jour du Plan de Continuité de l'Activité « PCA », test du PCA) ; ✓ Valider les reporting sur le Risque opérationnel à transmettre au Comité d'Audit, à Bank Al-Maghrib.	Le Comité se tient trimestriellement

Comité d'Entreprise	✓ Le Président du Directoire du CAM, ou son représentant ; ✓ Deux délégués du personnel élus par les représentants du personnel du CAM.	✓ Les transformations structurelles et technologiques à effectuer ; ✓ Le bilan social lors de son approbation ; ✓ La stratégie de production et les moyens d'augmentation de la rentabilité ; ✓ L'élaboration des projets sociaux au profit des agents et leur mise à exécution ; ✓ Les programmes d'apprentissage, de formation-insertion, de lutte contre l'analphabétisme et de formation continue des agents.	Le Comité d'Entreprise tient ses réunions une fois tous les six mois et chaque fois que nécessaire.
Comité Directeur du Groupe	✓ Le Président du Directoire ; ✓ Les membres du Directoire.	✓ Définir et assurer le suivi des grandes orientations stratégiques du Groupe	Une fois par mois.
Comité Mission de service public	✓ Le Président du Directoire ; ✓ Les membres du Directoire ; ✓ Les Directeurs des filiales ; ✓ Le Directeur du Pôle Vert.	✓ Traiter les éléments ayant trait à la mission de service public (agriculture, développement rural,...).	Le comité se tient une fois par semaine.
Comité Gestion Globale des services	✓ Le Président du Directoire ; ✓ Les membres du Directoire ; ✓ Les membres de la Gestion Globale des Services.	✓ Résoudre les points de blocage qui lui sont remontés ; ✓ Étudier les actions d'amélioration proposées par la GGS.	Le comité se tient une fois par semaine.
Comité d'Hygiène et Sécurité	✓ Le Président du Directoire ou son représentant ; ✓ Le Responsable de la sécurité, désigné par le Président du Directoire ; ✓ Le médecin du Crédit Agricole du Maroc ; ✓ Deux délégués du personnel élus par les représentants du personnel du CAM.	✓ Détecter les risques professionnels auxquels sont exposés les agents ; ✓ Assurer l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène ; ✓ Veiller au bon entretien et au bon usage des dispositifs de protection des agents contre les risques professionnels ; ✓ Veiller à la protection de l'environnement ; ✓ Susciter toutes initiatives portant, sur les méthodes et procédés de travail, le choix du matériel, de l'appareillage et de l'outillage nécessaire et adaptés au travail ; ✓ Présenter des propositions concernant la réadaptation des agents handicapés du CAM ; ✓ Donner son avis sur le fonctionnement du cabinet médical du CAM ; ✓ Développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité.	Le Comité de Sécurité et d'Hygiène tient ses réunions une fois chaque trimestre et chaque fois que nécessaire.

Source : CAM

X- Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration

Au titre des exercices 2014, 2015 et 2016, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance du CAM.

A fin décembre 2016, les rémunérations des dirigeants (membres du directoire et directeurs de pôle) se sont élevées à 32 MDH.

XI- Prêts accordés aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Les prêts octroyés par le CAM à ses dirigeants (membres du directoire et directeurs de pôle) s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 66 MDH et obéissent aux conditions définies pour l'ensemble du personnel du CAM.

XII- Intéressement et participation du personnel

Il n'existe pas de politique d'intéressement et de participation du personnel.

PARTIE IV. ACTIVITE DU CAM

I- Historique du Crédit Agricole du Maroc

Conscients de l'importance de l'agriculture dans l'économie du pays et du rôle essentiel du financement dans le développement de ce secteur, les pouvoirs publics ont décidé en 1961, de créer un organisme de financement spécialisé « La Caisse Nationale de Crédit Agricole », ayant pour mission principale le financement de l'agriculture et du monde rural dans son ensemble.

A l'instar des autres organismes financiers spécialisés, la CNCA devenue plus tard le Crédit Agricole du Maroc (CAM), a connu plusieurs phases de développement visant à consolider son rôle de banque au service du développement de l'Etat.

I.1. Aperçu des grandes phases de développement du CAM

Les principales phases de développement du CAM depuis sa création en 1961 s'articulent autour des événements suivants :

1961	Création de la "Caisse Nationale du Crédit Agricole " CNCA.
1961-67	Implantation des caisses locales sous forme de succursales.
1970	Lancement de la collecte des dépôts et des activités bancaires.
1979	Financement de l'agro-industrie.
1987	Réorientation de la CNCA et financement de nouveaux secteurs dont la pêche côtière, la forêt, le tourisme, le commerce et les services.
1988	Soumission à l'impôt sur les sociétés.
1996	Soumission aux dispositions de la nouvelle loi bancaire.
1999	- Plan d'entreprise Oufok 2003 : une nouvelle stratégie visant principalement à mettre à niveau l'institution et à engager les actions de redressement de sa situation financière et ce, dans le cadre d'un positionnement rénové en tant que banque rurale généraliste de proximité, agissant en partenaire actif de toute la filière agricole et de l'ensemble du monde rural ; - Adoption de la nouvelle réforme institutionnelle du Crédit Agricole par le conseil des Ministres au mois d'avril 1999.
2001	Signature de la convention Etat-CNCA relative au traitement du surendettement des agriculteurs.
2003	- Transformation en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, dénommée « Crédit Agricole du Maroc » régie par la loi relative aux Sociétés Anonymes ainsi que par la loi relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, réforme traduisant la volonté des pouvoirs publics de doter le CAM de modes de gouvernance aptes à lui permettre de répondre aux exigences de ses clients et de ses actionnaires (actions détenues par l'état à 100%) ; - Formalisation du plan stratégique « CAP 2008 ».
2004	- Lancement du plan d'action sociale CAP 2008 ; - Mise à niveau des process et des outils de gestion (système d'information, système comptable, contrôle interne...).
2005	- Signature du contrat programme Etat-CAM 2005-2008 portant principalement sur la restructuration financière du CAM par l'ouverture de son capital à des partenaires autres que l'Etat, l'intégration de la BMAO, de la banque commerciale de la BNDE ainsi que MAMDA-MCMA ; - Annulation des créances détenues sur 100 000 petits agriculteurs en difficulté, ne détenant pas de foncier et représentant un encours de 3 milliards de DH suite à un accord conclu avec les pouvoirs publics ; - Acquisition du siège social de la BNDE ; - Fusion Absorption de la BMAO ; - Augmentation du capital social pour le porter à 2,8 milliards de DH et ouverture du capital aux partenaires stratégiques ; - Transformation de l'encours des bons CNCA en emprunt financier sur 10 ans.
2006	- Institution du Comité d'investissement, chargé de mettre en œuvre la stratégie d'intervention du CAM sur les marchés financiers ; - Création du fonds de solidarité en faveur du personnel du CAM ; - Migration des Agences BMAO vers le système d'information du CAM dans le cadre de la fusion informatique et comptable.
2007	- Création du Pôle Vert dédié au développement du secteur agricole et du monde rural ; - La BNDE sort du capital du CAM et est remplacée par l'entrée de la CDG et d'ATLANTA-SANAD ; - Adoption d'une organisation générale pour la mise en place du programme de refonte du système d'information « Phœnix » ; - Mise en place des mesures d'accompagnement des agriculteurs pour la campagne agricole 2007-2008 au profit de toute la clientèle agricole qui a souffert des aléas climatiques.
2008	- FDA (Fonds de Développement Agricole) : Nouvelles procédures d'octroi des aides financières de l'Etat ; - Présence du CAM au forum international « Maghrib 2030 dans son environnement euro-méditerranéen et dans la perspective de l'Union pour la Méditerranée », les 23-24 Mai 2008 ; - Première année de certification des comptes sans réserves des CAC.
2009	- Accompagnement du Plan Maroc Vert par la mobilisation d'une enveloppe de 20 Mrds DH sur la période 2009-2013, et ce au travers d'une offre structurée par filière ; - Mise en place du plan stratégique 2009-2013.
2010	Augmentation de capital portant le capital du CAM à 3,46 Gdh avec une baisse de la part de l'état dans l'actionnariat du CAM en faveur de MAMDA-MCMA.

2011	▪ Emission d'un programme de Certificat de Dépôt pour un montant global de 4 Gdh ; ▪ Lancement de l'opération de réhabilitation financière des petits agriculteurs ; ▪ Démarrage de l'activité de Tamil Al Fellah ; ▪ Lancement du nouveau portail Fellah-Trade ; ▪ Extension du programme de Certificat de Dépôt de 4 Gdh à 8 Gdh.
2012	▪ Mise en place d'une charte de la déontologie du Groupe CAM ; ▪ Achèvement de la cartographie des risques opérationnels ; ▪ Renforcement du système de contrôle par la mise en place d'un bloc «sécurité et contrôle» composé de quatre grandes structures distinctes, directement rattachées au Président du Directoire: le Contrôle Général, la Direction Centrale de la Conformité et de la déontologie, la Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle permanent et la Direction Centrale du Reporting réglementaire et de la fiabilisation des données ; ▪ Validation du programme d'émission d'obligations subordonnées par l'assemblée générale ordinaire ; ▪ Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'accompagnement des agriculteurs victimes de la sécheresse par la mobilisation d'une enveloppe de 1 Mrd DH à travers le lancement de 3 nouveaux produits.
2013	▪ La signature devant sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président de la République Française, d'une convention de financement pour un montant de 20 Millions d'euros entre l'Agence Française pour le Développement et « Tamwil El Fellah ». ▪ La réalisation d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers par la création du fonds à compartiments IMMOVERT avec une première sortie sur le marché pour un montant de 534 Millions Dhs. ▪ Le CAM a été élue par ses pairs : meilleure institution africaine de financement du développement en Afrique, en marge des assemblées générales de la BAD. ▪ Organisation du Forum international de l'olive. ▪ Accompagnement du Plan Maroc Vert à travers les tournées du Directoire dans les régions du Maroc. ▪ Gestion active de la collecte des ressources « marché » suivant l'évolution des taux d'intérêts. ▪ Lancement du projet « ECLORE » dans le cadre du déploiement de la stratégie de développement du Marché des particuliers et professionnels.
2014	▪ Elaboration pour la première fois du GCAM des comptes consolidés en normes IFRS. ▪ Poursuite de l'extension du réseau dans le cadre de Cap 2016⁷ en créant 44 agences. ▪ Au niveau gouvernance, création de 3 comités émanant du conseil de surveillance : Comité grands risques, comité de rémunération et de nomination et comité d'investissement. ▪ Finalisation du projet de la revue de la politique générale des crédits corroboré par la formalisation des procédures d'octroi de crédit, recouvrement et contentieux ▪ Le CAM prévoit la création d'un fonds de soutien au capital des sociétés agroalimentaires. Ce fonds sera doté dans un premier temps de 1 milliard de DH. CAM, MAMDA-MCMA et d'autres partenaires apporteront les capitaux. ▪ Signature de plusieurs conventions lors du Salon International de l'Agriculture: - Signature d'un accord de partenariat entre le CAM et la centrale laitière pour la réalisation en commun d'actions de coopération au profit de la filière laitière : la convention porte sur l'importation de près de 10.000 têtes en 2014 pour un montant de 300 millions de dirhams; - Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc et LESIEUR CRISTAL pour le développement de la chaîne de l'olivier; - Signature d'une convention entre le CAM et la Société engraissement des DOUKKALA pour le financement de la compagne fourragère : la convention a pour objectif de financer la culture fourragère de 1.000 agriculteurs de DOUKKALA sur une superficie de 3.000 hectares; - Signature d'un partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et l'Union nationale des maisons familiales rurales du Maroc (UNFAMR). ▪ Le GCAM a signé, le lundi 16 Juin 2014 à ROME, un accord dans lequel il s'engage à participer au fonds fiduciaire FAO-Maroc. ▪ Lancement de pack compétences pro conçu pour les professions libérales et pack ITKANE pour les artisans. ▪ Déploiement de la stratégie « particuliers et professionnels » résultant du projet ECLORE⁸.

⁷ « CAP 2016 » est le plan stratégique du GCAM à horizon 2016 basé sur 3 piliers :

- PILIER 1: la gouvernance
- PILIER 2: élargissement de la base clientèle et bancarisation du monde rural :
- PILIER 3: appui à l'agriculture et à l'agro-industrie :

⁸ Le projet ECLORE de mise en oeuvre de la Stratégie Banque de détail du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits,
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

2015	▪ Une caravane de bancarisation, en particulier chez les jeunes et dans le milieu rural, a été lancée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, du 26 Février au 3 Avril 2015, baptisée « caravane de savoir, d'expertise et d'appui », et ce dans 9 Maisons Rurales et Familiales. Cette initiative a pour objectif une meilleure insertion socio-économique et financière des jeunes ruraux ; ▪ ATLANTA-SANAD ne fait plus partie de l'actionnariat du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM ; ▪ Création du fonds Immovert II, de titrisation d'actifs immobiliers pour un montant de 398 millions de Dhs, en Mai 2015 ; ▪ Le GCAM a lancé un produit de mécanisation dénommé « MAKNANA ». Il a également signé une convention avec l'Association Marocaine des Importateurs, permettant aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux engins dont ils ont besoin. ▪ Le 30 avril, en marge du SIAM, le Groupe CAM, a organisé en partenariat avec le magazine international Les Afriques un forum sur le financement de l'agriculture en Afrique et le soutien du développement du secteur agricole en Afrique ; ▪ Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 900 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois ; ▪ Signature de deux conventions d'emprunts extérieurs avec la KFW et le Fonds Arabe dont les montants sont respectivement de 50 Millions d'euros et 50 Millions de Dollars (USD) ; ▪ Acquisition de la société de bourse MSIN et cession des parts de CDG Capital Bourse ; ▪ Signature d'une convention entre le CAM et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts pour la Lutte Contre la Désertification et mise en place du dispositif « Carte Verte » visant à verser les commissions générées lors des paiements par cartes monétaires dans des projets de préservation des écosystèmes forestiers ; ▪ Mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 5 Milliards de Dirhams pour accompagner les agriculteurs lors de la campagne agricole 2015-2016 ; ▪ Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 Milliards de Dirhams pour permettre aux agriculteurs de faire face aux difficultés liées aux conditions climatiques (Dans le cadre des programmes AL GHARS, LEKSIBA, AL FILAHA ARABIIA).
2016	▪ Lancement de l'opération de soutien aux agriculteurs et mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 1.5 milliards de dhs pour lutter contre les effets du retard de pluies. ▪ Participation à la 11ème édition du SIAM. ▪ Organisation de la 3ème édition du Forum du financement de l'agriculture. ▪ Sponsoring des événements suivants: la MED COP 22, le Forum marocain sur les métiers verts et la conférence de Rabat pour le développement Durable. ▪ Signature d'une convention de prêt avec le fonds arabe de développement économique et social pour un montant de 50 millions de dollars. ▪ Signature d'une convention de prêt de 60 millions d'euros avec l'Agence Française du Développement. ▪ Signature de la convention de l'auto entrepreneur avec Barid Al Maghrib. ▪ Le Crédit Agricole du Maroc a reçu l'autorisation pour la création d'une banque participative en joint-venture avec la banque islamique de développement. ▪ Poursuite de la stratégie de développement à travers la promotion de CAM digital, notamment la banque en ligne rendant l'ensemble des services fournis par la banque plus accessibles. ▪ Mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement du chantier régionalisation à travers :la mise en cohérence du système de gouvernance; l'organisation de l'administration centrale du Groupe et la conception d'une structuration territoriale en interaction avec l'environnement externe. ▪ Coopération SUD-SUD: Un programme de partenariat agricole lancé. Signature d'un mémorandum d'entente entre le GCAM et Development Bank of Rwanda, ainsi que Tanzania Agricultural Development Bank . Signature d'un protocole d'accord entre le GCAM et MIROVA, en ligne avec les objectifs de l'initiative AAA et portant sur le déploiement du fond LDN dont MIROVA est gestionnaire. Ce fonds d'un montant cible de 300 millions de dollars est exclusivement dédié au soutien et au financement des projets de restauration et de gestion durable des terres.Constitution d'un réseau africain de partenaires. ▪ Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 600 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.
2017	▪ Le CAM a procédé pour la première fois au Maroc à une opération de titrisation des crédits à la consommation d'une valeur de 584,7 MDH ; ▪ Lancement à l'occasion du SIAM 2017 le nouveau concept du « Relais Digital » permettant une meilleure inclusion financière et un rapprochement envers sa clientèle dans le monde rural ; ▪ Lancement du « club des exportateurs » destiné à faciliter les mises en relation B to B ; ▪ Obtention du Label RSE de la CGEM ; ▪ Signature d'une convention de partenariat entre le Maroc et le Sénégal pour mettre en place un dispositif de financement supporté par le BCP et le CAM en faveur de la petite agriculture et du milieu rural au Sénégal à hauteur de 1,5 million d'euros ; ▪ Signature d'un Mémorandum d'entente portant sur le financement de la petite agriculture entre le CAM et le membre du directoire de l'Agriculture Development Bank (ADB) lors de la visite royale à la République du Ghana ; ▪ Signature d'un Mémorandum d'entente entre le Groupe du Crédit Agricole du Maroc et la Banque de développement de Zambie ; ▪ Obtention par AL AKHDAR BANK de l'agrément de Bank Al Maghrib

I.2. Focus sur l'opération Crédit Agricole/BMAO/BNDE

Dans le cadre de la mise en liquidation de la BNDE par l'Etat marocain, un protocole d'accord a été signé en 2005 entre le CAM et la BNDE pour la transmission de 91,11% du capital de la BMAO au prix de 1 Dirham (situation nette négative) sous réserve de la réalisation de l'actif net de la BMAO (Mise en vente des actifs détenus dans le cadre du processus de liquidation).

Par ailleurs, un processus de transmission des fonds de commerce et du personnel des 11 agences BNDE à la BMAO a été institué par le liquidateur de la BNDE, le but étant de céder au CAM toute l'activité commerciale du groupe BNDE.

Suite à cette acquisition, le CAM a absorbé en 2005 la BMAO. Cette absorption, du fait de l'intégration de 38 agences situées en milieu urbain au réseau Crédit Agricole, représentait un fort projet industriel pour le CAM puisqu'elle permettait :

- 🌱 L'accroissement du volume des affaires en termes de gains de part de marché ;
- 🌱 L'intégration d'une offre bancaire axée sur les particuliers ;
- 🌱 La réalisation d'économies d'échelle liées aux synergies en termes de réseaux et d'équipes commerciales, d'allocations de moyens, de systèmes de gestion...

Par ailleurs, un protocole définissant les modalités juridico-financières de la cession de créances de la BNDE a été conclu avec le Crédit Agricole du Maroc en date du 21 octobre 2005.

Les encours transférés ont été arrêtés au 30 novembre 2005 en principal et intérêts pour un montant total de 738,6 MDH portant sur les créances saines de 24 clients. Cette cession a été assortie d'une prime de 5 % des encours en principal.

En accord avec les autorités, le produit net de ce transfert a été transformé en participation, en faveur de la BNDE, de 15 % au capital du Crédit Agricole du Maroc valorisée à 750 Mdh. Cette participation a été cédée en suite par la BNDE à hauteur de 10% à la CDG et de 5% à ATLANTA-SANAD (cf. Evolution de l'actionnariat du CAM).

II- Structure des participations du Crédit Agricole du Maroc

Le portefeuille des titres de participation détenu par le CAM, au 30/06/2017, compte 35 participations pour une valeur globale nette de 516 MDH (correspond à la valeur comptable inscrite dans le bilan du CAM).

Société	Secteur d'activité	Capital social au 30/06/2017	% Détention CAM
		(En KDH)	
AGRICULTURE		580 238	
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%
COMAPRA	Agro-Industrie	66 800	0,01%
SNDE	Agriculture	40965	0,24%
SOGETA	Agriculture	300	0,00%
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%
SOCIETE LAITIERE DU NORD	Agro-Industrie	50 000	0,39%
FRUMAT	Agro-Industrie	0	0,00%
AGRO-CONCEPT	Agriculture	1 000	32,99%
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%
BANQUES ET FINANCES		7 986 108	
HOLDAGRO	Banque d'affaires	36 376	99,66%
TAMWIL ALFELLAH	Crédits à l'agriculture	125 000	100,00%
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150 000	7,17%
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	100,00%
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,28%
SMAEX	Assurance	37 450	0,48%
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,00%
CAM GESTION	Société de bourse	11 600	100,00%
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%
SGFG	Gestion de Fonds	58 800	5,88%
AFREXIMBANK	Banque	6 432 900	0,12%
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	283 057	11,88%
BOURSE DE CASABLANCA	Service	290 764	4,00%
AL AKHDAR BANK	Banque	200 000	51,00%
INTERPROFESSIONNELLES		129 700	
INTERBANK	Service	11 500	18,00%
MAROCLEAR	Service	20 000	1,80%
SWIFT	Service	0	0,00%
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Service	98 200	10,18%
DIVERS		399 245	
SONADAC	Aménagement	358 245	4,62%
GCAMDOC		10 000	100,00%
CASA PATRIMOINE	Service	31 000	16,13%

Source : CAM

II.1. Répartition par secteur

Le CAM opère, via ses participations dans quatre secteurs, notamment⁹ :

- 🌱 Le secteur banques et finances : les prises de participations dans le secteur financier totalisent une valeur nette comptable de 392 MDH, soit une part de 88% du portefeuille du CAM. Les principales participations concernent essentiellement TAMWIL EL FELLAH (VNC : 125 MDH) et AL AKHDAR BANK (102 MDH) ;
- 🌱 Interprofessionnel : ce sont des participations liées à l'exercice de l'activité bancaire acquise pour bénéficier du service de ces systèmes, tels que la Bourse de Casablanca, MAROCLEAR, INTERBANK et le Centre Monétique Interbancaire qui représentent en totalité 3% des participations CAM ;
- 🌱 Le secteur Agriculture et Agro-industrie d'une valeur globale de 14 MDH, représentant une part de 3% du portefeuille total du CAM ;
- 🌱 Divers : la quatrième catégorie concerne une participation de l'ordre de 27 MDH équivalent à 6% du portefeuille global du CAM.

⁹ Les pourcentages sont calculés hors dotations

II.2. Filiales du Crédit Agricole du Maroc

a. Présentation des filiales du CAM

Au 31/12/2016, les filiales du CAM sont les suivantes

1. ASSALAF AL AKHDAR :

Fiche signalétique	
Objet social	Toutes opérations financières industrielles commerciales et en particulier les opérations de financement et de crédit etc....
Siège social	Avenue Moulay Hassan angle rue Moulay Ahmed Loukili - Rabat
Registre de commerce	RC N° 62 495
Date de création	1991
Capital social à la création	1 000 000 DH
Capital social à fin décembre 2016	50 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc-14	déc-15	Δ%	déc-16	Δ%
Situation nette	46 637	41 164	-12%	36 055	-12%
PNB	6 591	2 531	-62%	2 620	4%
Résultat net	-866	-5 473	NS	-5 109	NS
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

Créée à l'origine en 1991 par la BMAO sous la dénomination SAFACRED, la société Assalaf Al Akhdar a été acquise par le CAM à hauteur de 50% via le transfert des actifs de la BMAO en 2005 puis détenue par le CAM à hauteur de 100% suite au rachat de la participation détenue par la BNDE.

Assalaf Al Akhdar est spécialisée dans le financement des crédits personnels et des crédits automobile.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31 Décembre 2015 le PNB d'ASSALAF AL AKHDAR s'affiche à 2 531 KDH, en baisse de 62% par rapport à fin Décembre 2014. Cette variation est principalement due à une baisse des produits d'exploitation bancaires de 62%. Le Résultat Net s'affiche à -5 473 KDH suite à la baisse du PNB.

Au terme de l'exercice 2016, le PNB d'ASSALAF AL AKHDAR s'affiche à 2 620 KDH, en hausse de 4% par rapport à fin 2015. Cette variation est principalement due à une hausse des produits d'exploitation bancaires. Le Résultat Net s'affiche à -5 109 KDH suite à l'amélioration du PNB.

2. HOLDAGRO :

Fiche signalétique	
Objet social	Société se livrant à la gestion des valeurs mobilières.
Siège social	Place des Alaouites BP 49 -Rabat
Registre de commerce	RC N° 78 655
Date de création	2001
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social à fin décembre 2016	36 376 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	1 000 DH
Fraction du capital détenu	99,66%
Fraction des droits de vote détenus	99,66%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc-14	déc-15	Δ%	déc-16	Δ%
Situation nette	40 708	39 750	-2%	39 864	0,3%
Chiffre d'affaires	4 118	4 090	-1%	6 677	63%
Résultat d'exploitation	351	778	>100%	2 035	>100%
Résultat net	142	-958	NS	114	NS
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

Première banque d'affaires dédiée au secteur agricole et à l'agro-industrie, HOLDAGRO a été créée par le CAM en 2001. Son activité s'articule autour de 3 métiers : le capital investissement, le conseil et ingénierie financière et les prises de participations dans les sociétés non cotées.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2015, le Résultat d'exploitation de HOLDAGRO est en progression de plus de 100% suite à une baisse des charges d'exploitation de l'ordre de 12%. Le Résultat Net quant à lui s'affiche à -958 Kdh suite à une baisse du Résultat financiers de 1,5 MDH.

Au 31 Décembre 2016, le chiffre d'affaires de HOLDAGRO est en progression de 63%. Le Résultat Net quant à lui s'affiche à 114 Kdh suite à une amélioration du chiffre d'affaire.

3. FONDATION ARDI :

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro Crédit autorisée à exercer l'activité micro crédit par arrêté du Ministère des Finances du 05/09/2001.
Siège social	137 Avenue Allah Ben Abdellah -Rabat
Registre de commerce	NA
Date de création	2001
Fonds associatifs à la création	-
Fonds associatifs à fin décembre 2016	118 052 342,21 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus	-

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc-14	déc-15	Δ%	déc-16	Δ%
Fonds associatifs	118 487	118 052	-0,4%	119 503	1%
Produit net d'exploitation (produits d'exploitation-charges d'exploitation)	60 230	72 923	21%	84 311	15%
Résultat net	6 530	3 075	-53%	3 896	13%
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

Créée en 2001, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- 🌱 Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- 🌱 Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- 🌱 Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- 🌱 Oeuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

Les crédits octroyés ne peuvent excéder 30 000 Dh.

Par ailleurs, il est à noter qu'afin d'accélérer la croissance de la fondation, le CAM peut lui octroyer des subventions d'équilibre en fonction des besoins formulés par ladite filiale.

🌱 Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2015, la Fondation ARDI affiche un PNE de 72,9 MDH en progression de 21% principalement du à l'augmentation du volume de l'activité de la fondation et au recul du poste « charges d'exploitation de micro-crédit » qui passe 8MDH en 2014 à 3,5 MDH en 2015. Le Résultat Net de la Fondation est en recul de 53% suite aux variations suivantes :

- Augmentation des charges générales d'exploitation de 10% ;
- Hausse des dotations aux provisions pour dépréciation des créances irrécouvrables de 25%.

Au 31 Décembre 2016, la Fondation ARDI affiche un PNE de 84 MDH en hausse de 15% principalement due à l'augmentation du volume de l'activité de la fondation. Le Résultat Net de la Fondation est en hausse de 13% suite à l'augmentation sus-mentionnée de l'activité.

4. TAMWIL EL FELLAH :

Fiche signalétique	
Objet social	Opérations d'avances ou de prêts (le financement des petites et moyennes exploitations agricoles).
Siège social	28 Rue Abou Faris Al Marini -Rabat
Registre de commerce	RC N° 75 309
Date de création	2008
Capital social à la création	100 000 000 DH
Capital social à fin Décembre 2016	125 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc-14	déc-15	Δ%	déc-16	Δ%
Situation nette	101 003	101 807	1%	101 960	0,15%
PNB	23 514	38 174	62%	49 310	29%
Résultat net	693	111	-84%	153	38%
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

La Société de Financement pour le Développement de l'Agriculture « SFDA-Tamwil El Fellah », est une société de financement créée en 2008 et agréée en 2009 par Bank Al Maghrib. Depuis son démarrage, le champs d'action de TEF se limitait à l'octroi des crédits aux petits agriculteurs porteurs de projets et aux petits exploitants dans le cadre des programmes gouvernementaux. Depuis le 03/07/2012, TEF a élargi son champs d'intervention à toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables. Par ailleurs, il est à noter qu'afin d'accélérer la croissance de TEF, le CAM peut lui octroyer des subventions d'équilibre en fonction des besoins formulés par ladite filiale.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

L'année 2015 se clôture sur un PNB de 38 MDH en progression de 14,66 MDH (ou 62%) généré principalement par les produits des crédits accordés à la clientèle de 58 MDH, diminué des charges pour 22 MDH relatives à l'utilisation partielle du découvert accordé par le CAM de 250 MDH et le remboursement des Emprunts AFD et JAIDA. Malgré la constatation d'une dotation nette aux provisions de 6 675 KDH (dont 3 782 KDH pour CES et 2 893 KDH pour couverture des risques généraux), le paiement de l'IS de l'ordre de 299 KDH, le Résultat Net affiché à la clôture de l'exercice 2015 est un bénéfice de 111 KDH.

Au terme de l'exercice 2016, TEF affiche un PNB de 49 MDH, en progression de 29% par rapport à 2015. Cette variation est principalement due à une progression du volume de l'activité avec des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle.

Malgré la constatation d'une dotation nette aux provisions de 15,99 MDH (dont 10,46 MDH pour CES et 5,53 MDH pour couverture des risques généraux) et le paiement de l'IS de l'ordre de 619 KDH, le Résultat Net affiché à la clôture de l'exercice 2016 est un bénéfice de 153 KDH.

5. CAM GESTION :

Fiche signalétique	
Objet social	La gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières dans les conditions prévues par le dahir n : 1-93-213 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993) tel que modifié par la loi 53-01. Aussi, et accessoirement, la gestion de portefeuille pour le compte de tiers.
Siège social	Place des Alaouites -Rabat
Registre de commerce	RC N° 60 319
Date de création	2009
Capital social à la création	2 000 000 DH
Capital social à fin décembre 2016	24 600 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc.-14	déc.-15	Δ%	déc.-16	Δ%
Situation nette¹⁰	- 4 717	- 7 233	NS	2 001	NS
Résultat d'exploitation	- 2 489	- 2 537	NS	- 3 583	NS
Résultat net	- 2 511	- 2 559	NS	- 3 645	NS
Dividendes				-	

Source : CAM

Créée en 2009, CAM Gestion est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Elle offre à sa clientèle, la possibilité de souscrire à des OPCVM monétaires, obligataires, diversifiés, actions et à formule.

En 2013, le CAM a procédé une souscription au capital de CAM GESTION par apport d'actions totalisant 52,7 MDH. A cette même date, le Groupe CAM a entrepris une stratégie d'approche visant la préparation de sa coopération avec CAM GESTION et la société de bourse MSIN, et ce en confiant à cette dernière tous les ordres de bourse du groupe.

🌱 Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2015, le Résultat d'exploitation et le Résultat Net de CAM GESTION restent relativement stables comparativement à l'exercice 2014 en s'affichant autour de -2,5 MDH.

Au terme de l'exercice 2016, le Résultat d'exploitation s'affiche à -3,6 MDH. Le Résultat Net, quant à lui ressort à -3,6 MDH.

¹⁰ La situation nette de CAM GESTION prend en compte les éléments suivants :

- Le capital
- Le report à nouveau
- Le résultat net de l'exercice
- Les immobilisations en non-valeurs

6. FONDS TARGA :

Fiche signalétique	
Objet social	Gestion, exploitation commerciale (prise de participation au capital d'autres sociétés).
Siège social	N°2 immeuble Metqal place Gauguin - Agadir
Registre de commerce	RC N° 13 505
Date de création	2007
Capital social à la création	7 500 000 DH
Capital social à fin décembre 2016	7 500 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc-14	déc-15	Δ%	déc-16	Δ%
Situation nette	4 374	3 470	-21%	2 969	-14%
Résultat d'exploitation	-498	-496	NS	-498	NS
Résultat net	-489	-904	NS	-501	NS
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

Créé en mai 2007 par le CAM, le Fonds Targa est un fonds d'investissement dédié aux activités de conditionnement, transformation et commercialisation de produits issus du terroir Souss-Massa-Daraa. Il a pour but le financement de projets de création ou d'extension et de projets créateurs de valeur. Le fond était initialement doté d'une enveloppe de 30 MDH et une durée de 10 ans. En 2017, la durée de vie du Fonds Targa a été prorogée de 99 ans.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Tout au long de la période étudiée, le résultat d'exploitation du Fond TARGA reste relativement stable, soit autour de -0,5 MDh.

Le Résultat Net quant à lui se détériore en 2015 (-904 KDh) suite à une augmentation des dotations financières de 405 KDh. Au terme de l'exercice 2016, le Résultat Net du Fond d'investissement TARGA est en amélioration et s'affiche à -501 MDH suite à la baisse des dotations financières.

b. Présentation de MSIN

Fiche signalétique	
Objet social	Société de bourse
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190, Maroc
Date de création	1995
Capital social à fin décembre 2016	10 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu ¹¹	80%

En KDH	déc-14	déc-15	Δ%	déc-16	Δ%
Produits d'exploitation	7 131	6 962	-2%	10 300	48%
Résultat d'exploitation	-2 176	-2 113	NS	-340	84%
Résultat financier	493	1 443	>100%	14 853	>100%
Résultat net	-1 921	-647	NS	28 056	NS
Fonds propres comptables	8 562	7 915	-8%	35 972	>100%
Dividendes	-	-		-	

Créée en 1995 par un groupe d'institutions financières et industrielles, marocaines et étrangères, MAROC SERVICES INTERMEDIATION (M.S.IN) est une société de Bourse détenue à hauteur de 80% par le Crédit Agricole du Maroc depuis 2016.

🌱 Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2015, la diminution des produits d'exploitation de 2% est essentiellement due à une baisse des commissions des transactions sur valeurs mobilières de 5% et des commissions reçues de gestion de portefeuille de valeur et opérations sur titres 18%. Par ailleurs MSIN a pu constater au cours de l'année une appréciation au niveau de ses commissions sur les activités connexes de 18% et 7% au niveau des autres produits d'exploitation.

Concernant le résultat financier de MSIN au cours de l'année 2015, celui-ci a connu une amélioration importante par rapport à 2014 (>100%). Cette amélioration est due essentiellement au produits des titres de participation et aux autres titres immobilisés à hauteur de (>100%) et des revenus et produits nets sur cession de titres et valeurs de placement de (+20%).

Enfin, le résultat net est en amélioration par rapport à 2014 et passe de -1 921 KDH à -646 KDH soit une évolution essentiellement marqué par l'augmentation du résultat financier.

Au 31 Décembre 2016, le chiffre d'affaires de MSIN a connu une croissance de 48%. Le résultat d'exploitation est en amélioration par rapport à 2015 de 84% avec un encours qui passe de -2 MDh à -0,34MDH. Cette amélioration est due à la performance réalisée en produits d'exploitations d'une part et d'autre part une maîtrise du niveau des charges d'exploitations.

Le résultat financier et le résultat Net quant à eux ont connu une très importante progression suite à une hausse des Produits des titres de participation et autres titres immobilisés de plus de 100% suite à la cession des parts détenues par MSIN au sein de la bourse de Casablanca.

Par ailleurs, les fonds propres comptables sont en progression de plus de 100% et s'affiche à 3 6MDH (due à un RN de 28 MDH).

¹¹ En 2015, le CAM a entamé une opération visant l'acquisition d'une participation majoritaire au sein de la société de bourse MSIN. Au 31 Août 2017, cet objectif est atteint avec une part de 80%

Conventions règlementées conclues par le Crédit Agricole du Maroc

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

1.1. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et La société GCAMDOC (convention non écrite en cours de formalisation)

- Nature et objet de la convention : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale GCAMDOC. Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAMDOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- Dirigeants intéressés : Monsieur Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, et M El Ayyadi Mohammed président du Conseil d'Administration de la société GCAMDOC et Directeur Général du Crédit Agricole du Maroc ;
- Modalités essentielles :
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAMDOC sont à la charge de celle-ci ;
- Le solde de la créance au 31 décembre 2016 :
Les dépenses et investissements engagés par le CAM pour le compte de GCAMDOC s'élèvent à KMAD 5 683.
Le solde de la créance envers GCAMDOC au 31.12.2016 s'élève à KMAD 5 683.
- Montant encaissé au 31 Décembre 2016 : Néant.

1.2 Avenant à la convention conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- Nature et objet de l'avenant : En complément à l'objet initial de la convention, l'avenant prévoit la mise à disposition par le CAM à la Société de Financement pour le Développement Agricole des immobilisations d'exploitation à valeur nulle à titre gratuit.
- Dirigeant intéressé : Monsieur Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah ;
- Modalités essentielles :
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée ;
 - Rémunération : Mise à disposition à titre gratuit ;
- Cette convention n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2016.

2. conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

2.1 . Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Assalaf Al Akhdar:

- Nature et objet de la convention : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale ASSALAF AL AKHDAR pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale ASSALAF AL AKHDAR, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- Dirigeant intéressé : Monsieur Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Assalaf Al Akhdar ;
- Modalités essentielles :
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de ASSALAF AL AKHDAR sont à la charge de celle-ci ;
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er mars 2011 s'élève à KMAD 300 TTC ;
- Produit comptabilisé au 31 décembre 2016 : KMAD 250 ;
- Le solde de la créance au 31 décembre 2016 : Les créances comptabilisées au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à KMAD 2 461, détaillées comme suit :
 - Dépenses & investissements engagés pour le compte de Assalaf Al Akhdar KMAD 2 161 ;
 - Rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement pour KMAD 300 ;
Le solde de la créance envers ASSALAF AL AKHDAR au 31.12.2016 s'élève à KMAD 11 877 ;
- Montant encaissé au titre de l'exercice 2016 : Néant.

2.2 . Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et CAM Gestion :

- Nature et objet de la convention :
Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM Gestion pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale CAM Gestion, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- Dirigeant intéressé : Monsieur Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de CAM Gestion ;
- Modalités essentielles :
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de CAM Gestion sont à la charge de celle-ci ;
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er mars 2011 s'élève à KMAD 216 TTC ;
- Produit comptabilisé au 31 décembre 2016 : KMAD 180 ;

- Le solde de la créance au 31 décembre 2016 : Les créances comptabilisées au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à KMAD 4 973, détaillées comme suit :
 - Dépenses & investissements engagés pour le compte de CAM GESTION pour KMAD 4 757 ;
 - Rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement pour KMAD 216 ;Le solde de la créance envers CAM GESTION au 31.12.2016 s'élève à KMAD 13 252.
- Montant encaissé au titre de l'exercice 2016 : Néant.

2.3 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO :

- Nature et objet de la convention :
Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- Dirigeant intéressé : Monsieur Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de HOLDAGRO ;
- Modalités essentielles :
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de HOLDAGRO sont à la charge de celle-ci ;

La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er mars 2011 s'élève à KMAD 240 TTC ;

- Produit comptabilisé au 31 décembre 2016 : KMAD 200 ;
- Le solde de la créance au 31 décembre 2016 :
Les créances comptabilisées au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à KMAD 5 010, détaillées comme suit :
 - Dépenses & investissements engagés pour KMAD 4 770 ;
 - Rémunérations annuelles au titre des prestations de conseil et d'encadrement pour KMAD 240 ;Le solde de la créance envers HOLDAGRO au 31.12.2016 s'élève à KMAD 17 671 ;
- Montant encaissé au 31 décembre 2016 : KMAD 3 501.

2.4 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO (convention non écrite en cours de formalisation)

- Nature et objet de la convention : Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du crédit agricole du Maroc ;
- Dirigeant intéressé : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de HOLDAGRO ;
- Modalités essentielles :
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation ;
- Charge comptabilisée au 31 décembre 2016 : KMAD 6 224 ;
- Solde de la dette au 31 décembre 2016 : KMAD 6 224 ;
- Montant décaissé au 31 décembre 2016 : KMAD 4 369.

2.5 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- **Nature et objet de la convention :**
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% Société de Financement pour le Développement Agricole S.F.D.A SA, de nom commercial Tamwil El Fellah pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**
Cette convention porte sur:
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- **Dirigeant intéressé :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah ;
- **Modalités essentielles :**
 - Date : 16 décembre 2010, complétée par l'avenant du 1er mars 2011 ;
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière. La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er mars 2011 s'élève à KMAD 384 TTC (KMAD 320 hors taxes) ;
- **Produit comptabilisé au 31 décembre 2016 :** KMAD 320 ;
- **Le solde de la créance au 31 décembre 2016 :** Les créances comptabilisées au titre de l'exercice 2016 se sont élevées à KMAD 32 906 détaillées comme suit :
 - Investissements pour un montant de KMAD 2 440 ;
 - Charges et dépenses pour un montant de KMAD 30 466 ;Le solde de la créance envers TAMWIL EL FELLAH au 31.12.2016 s'élève à KMAD 32 906 ;
- **Montant encaissé au 31 décembre 2016 :** KMAD 30 985.

2.6 Conventions de partenariat conclue avec la fondation ARDI :

- **Nature et objet de la convention :**
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier ;
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- **Dirigeant intéressé :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc ;
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération :
 - Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1er janvier 2007, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions ;
 - Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1er janvier 2007, sont à la charge de celle-ci ;

- Produit comptabilisé au 31 décembre 2016 : KMAD 330 ;
- Le solde de la créance au 31 décembre 2016 : Les créances comptabilisées au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à KMAD 4 948 détaillées comme suit :
 - Dépenses engagées par le CAM pour le compte d'ARDI : KMAD 4 552 ;
 - La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement pour KMAD 396 ;
 Le solde de la créance envers ARDI au 31.12.2016 s'élève à KMAD 4 948 ;
- Charges comptabilisées au 31 décembre 2016 : KMAD 5 000 correspondant à la subvention accordée par le CAM à la fondation ARDI et KMAD 482 correspondant à la prise en charge par CAM des salaires de 10 agents de la Direction Régionale de Casablanca ;
- Montant encaissé au 31 décembre 2016 : KMAD 5 654 ;
- Montant décaissé au 31 décembre 2016 : KMAD 5 503.

2.7 Convention d'avances remboursables conclue avec la fondation ARDI :

- Nature et objet de la convention :
Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion ;
- Dirigeant intéressé : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de la fondation ARDI ;
- Modalités essentielles :
 - Durée : indéterminée ;
 - Rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an ;

Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2016.

3. Montants comptabilisés au titre des conventions conclues entre le CAM et ses Filiales durant les exercices 2014, 2015 et 2016

En KDH	Exercice 2014			Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prestations de conseil et encadrement	Dépenses et Investissements	Subventions d'équilibre	Prestations de conseil et encadrement	Dépenses et Investissements	Subventions d'équilibre	Prestations de conseil et encadrement	Dépenses et Investissements	Subventions d'équilibre
Assalaf Al Akhdar	300	2 689		300	1 809		300	2.161	
CAM Gestion	216	5 531	5 000	216	6 717		216	4.757	
Holdagro	240	3 272	2 526	240	3 261		240	4.770	
Fondation ARDI	396	4 704	4 500	396	205	5000	396	4.552	5.000
Tamwil El Fellah		27 439	14 500	384	2 543	9 800	384	2.440	

III. Aperçu du secteur bancaire

Le secteur bancaire joue un rôle décisif dans le développement de l'économie marocaine, grâce à ses deux principales activités : la collecte de l'épargne et l'allocation de crédit.

En 2013, en dépit de la crise financière internationale, le secteur bancaire marocain a continué de faire montre de résilience, grâce notamment à une régulation prudente. En effet, les banques marocaines ont continué de réaliser des résultats positifs à la faveur notamment d'un régime de change robuste et l'expansion régulière de ces institutions financières dans les marchés africains.

Le système bancaire marocain se caractérise par un actionnariat diversifié et par une large ouverture à l'international, compte tenu du nombre important d'établissements étrangers installés au Maroc et également de la présence des banques marocaines à l'étranger. L'actionnariat étranger (en grande partie d'origine française) contrôle majoritairement 7 banques et 9 sociétés de financement.

Le secteur bancaire marocain comprend 86 établissements de crédits et organismes assimilés, répartis entre 19 banques, 36 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de microcrédit, 10 sociétés spécialisées en matière de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

En 2014, le secteur bancaire marocain a continué son développement tout en cherchant à assurer une meilleure inclusion financière de la population et des femmes. Dans ce sens, le taux de bancarisation augmente progressivement : il s'élève à plus de 60 % de la population mais le plan stratégique, que pilote Bank Al Maghrib, vise un objectif de 75 %. De plus, des produits spécifiques de garanties ont été lancés en 2013-14 à l'intention des femmes entrepreneurs (Ilayki).

Considérant le niveau de croissance atteint par le pays et les grands chantiers réalisés ou entamés depuis une décennie, le secteur bancaire marocain reste disposé plus que jamais à répondre aux besoins de financement de l'économie et à contribuer au partage équitable des fruits de la croissance de tous les citoyens.

L'année 2014 a également connu l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, avec la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application.

L'adoption des normes Bâle III s'est accompagnée par l'entrée en vigueur progressive, à partir de juillet 2015, du Ratio de Liquidité à Court Terme (Liquidity Coverage Ratio (LCR) ». Ce ratio impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les banques sont donc tenues de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er juillet 2015, pour atteindre 100% à compter du 1er juillet 2019.

Durant l'exercice 2016, les banques ont poursuivi leur politique de densification du réseau et d'inclusion financière tant à l'échelle nationale que régionale. Parallèlement, le niveau de concentration s'est davantage renforcé en faveur des banques à capital privé majoritairement marocain.

Par ailleurs, il est important de signaler que Bank Al-Maghrib, la Banque Centrale marocaine, a publié le 2 janvier 2017 un communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire participative. Toutes les banques marocaines candidates ont obtenu leur agrément, presque toutes ayant choisi de se lancer en partenariat avec un leader international de la finance islamique.

Après étude et analyse de ces dossiers, notamment au plan de l'actionnariat, de la valeur ajoutée au marché marocain, de la gouvernance et des risques, et à la lumière des informations complémentaires demandées aux différents postulants, le Comité a émis un avis favorable sur les demandes formulées pour la création des banques participatives ci-après :

- Umnia Bank أمّنية بنك
- Bank Al Tamwil wal Inmaa بنك التمويل و الائماء
- Bank Al Yousr بنك اليسر
- Bank Assafa بنك الصفاء
- Al Akhdar Bank البنك الأخضر

Le Comité des Etablissements de Crédit a également émis un avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) pour offrir à leur clientèle des produits bancaires participatifs :

- Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie – BMCI
- Crédit du Maroc
- Société Générale

III.1. Cadre réglementaire

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, agissant sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Depuis 2006, le secteur bancaire marocain a entamé un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire, orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur (libéralisation des taux, déréglementation de l'activité bancaire, etc.).

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

Bank Al-Maghrib est désormais habilitée non seulement à s'assurer du respect des conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit, mais également, à recourir à des sanctions dans le cas contraire.

Par ailleurs, depuis le déclenchement de la crise financière en 2008, suite à l'effondrement du marché américain des prêts hypothécaires à risque (subprimes), Bank Al-Maghrib s'est efforcé de renforcer son dispositif de veille et de surveillance prudentielle. En effet, la Banque Centrale a recommandé aux banques davantage d'exhaustivité et de fréquence des reportings sur les expositions aux crédits subprimes, directes ou indirectes soient-elles. En parallèle, Bank Al-Maghrib a invité le management des établissements bancaires à rehausser le niveau de vigilance et à faire preuve d'une plus grande implication dans la gestion des risques, notamment ceux liés aux activités à l'international.

Depuis 2007, le cadre réglementaire s'est aligné sur les standards internationaux, notamment sur les dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Les normes comptables IFRS sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008.

La banque centrale du Maroc, en collaboration avec le ministère des Finances, a initié deux textes de réformes des fonds propres et du ratio de liquidité à court terme des banques avec pour objectif de renforcer la résilience des établissements financiers en cas de chocs systémiques.

Pour permettre au système bancaire de s'organiser, la mise en œuvre de la directive sur les fonds propres a commencé le 1er janvier 2014 pour s'achever en 2019.

Le Comité de Bâle a prévu une mise en œuvre progressive du LCR¹² avec une première exigence de 60% à partir de juillet 2015 et une augmentation progressive de 10% par an pour atteindre 100% au 1er janvier 2019.

Actuellement, l'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la nouvelle loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014.

¹²LCR : Liquidité Converge Ratio, c'est un ratio de liquidité à court terme visant à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave qui durerait 30 jours calendaires.

Par ailleurs, il est important de mettre en avant les apports de la loi n°103-12 de 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui se présentent comme suit :

1. L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
2. L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
3. L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
4. L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;
5. La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;
6. La mise en place de passerelles entre Bank Al Maghrib et le Conseil de la Concurrence qui pourrait émettre des avis concernant les situations de fusions relatives aux établissements de crédit.

III.2. Règles prudentielles

Dans le même contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été renforcées, dont notamment :

Ratio de solvabilité :

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.

Taux : 12%

Ratio Tier I :

Depuis le renforcement des directives relatives au risque de solvabilité en Août 2013 (sortie de la circulaire n°17/G/2013), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité défini comme étant un rapport minimum de 9 % entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché pondérés.

Coefficient minimum de liquidité :

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.

Taux : 100%

Liquidity Coverage Ratio :

Ratio de liquidité LCR: Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours. Il se définit de la façon suivante :

Encours d'actifs liquides de haute qualité / sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants $\geq$ 100%

Taux : 100% à partir de l'exercice 2019 (60% pour 2015 et 70% pour 2016)

Ratio de division des risques :

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.

Taux : 20%

Réserve monétaire :

Fonds que les banques sont tenues à disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 4% de la moyenne de leurs dépôts à vue. L'obligation de blocage de la réserve monétaire a été levée en septembre 1996, permettant aux banques de disposer de leur liquidité sous réserve de respecter la moyenne mensuelle de 4%.

Taux : 4%

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions :

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : (i) créances pré-douteuses, (ii) douteuses et (iii) contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

III.3. Evolution des emplois et ressources du secteur bancaire

a. Evolution des Emplois :

L'évolution de la structure des crédits à l'économie se présente comme suit sur la période considérée :

En MDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Créances sur les sociétés de financement	55 853	56 733	1,58%	60 521	6,68%	58 688	-3,03%
<i>En % du total crédit</i>	<i>7,30%</i>	<i>7,22%</i>		<i>7,42%</i>		<i>7,01%</i>	
Créances sur la clientèle	709 158	728 917	2,79%	754 872	3,56%	778 200	3,09%
<i>En % du total crédit</i>	<i>92,70%</i>	<i>92,78%</i>		<i>92,58%</i>		<i>92,99%</i>	
Comptes chèques débiteurs	4 971	4 719	-5,07%	4 808	1,88%	4 965	3,26%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>0,70%</i>	<i>0,65%</i>		<i>0,64%</i>		<i>0,64%</i>	
Comptes courants débiteurs	85 303	85 686	0,45%	80 572	-5,97%	86 062	6,81%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>12,03%</i>	<i>11,76%</i>		<i>10,67%</i>		<i>11,06%</i>	
Crédit de trésorerie	91 593	85 178	-7,00%	87 261	2,45%	91 161	4,47%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>12,92%</i>	<i>11,69%</i>		<i>11,56%</i>		<i>11,71%</i>	
Crédits à l'équipement	161 572	161 885	0,19%	176 323	8,92%	178 384	1,17%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>22,78%</i>	<i>22,21%</i>		<i>23,36%</i>		<i>22,92%</i>	
Crédits à la consommation	43 611	45 829	5,09%	48 322	5,44%	49 810	3,08%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>6,15%</i>	<i>6,29%</i>		<i>6,40%</i>		<i>6,40%</i>	
Crédits immobiliers	237 938	241 110	1,33%	247 095	2,48%	254 690	3,07%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>33,55%</i>	<i>33,08%</i>		<i>32,73%</i>		<i>32,73%</i>	
Autres crédits	32 335	46 672	44,34%	47 700	2,20%	50 747	6,39%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>4,56%</i>	<i>6,40%</i>		<i>6,32%</i>		<i>6,52%</i>	
Créances en souffrance brutes	51 834	57 838	11,58%	62 791	8,56%	62 380	-0,65%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>7,31%</i>	<i>7,93%</i>		<i>8,32%</i>		<i>8,02%</i>	
Total crédits à l'économie	765 011	785 650	2,70%	815 393	3,79%	836 888	2,64%

Source : Statistiques GPBM

A fin décembre 2015, l'encours des crédits à l'économie ressort à 786 GDH, en progression de 2,70% par rapport à fin décembre 2014. Cette évolution est essentiellement due à :

- Une hausse de 44,34% des autres crédits ;
- Une hausse de 5,09% des crédits à la consommation.

Par ailleurs, l'évolution de la structure des crédits à la clientèle fait ressortir le poids significatif des crédits immobiliers et des crédits à l'équipement dont les parts respectives s'établissent au 31 Décembre 2015 à 33,08% et 22,21%.

Au terme de l'exercice 2016, l'encours des crédits à l'économie ressort à 815 GDH, soit une hausse de 3,79% par rapport à fin décembre 2015. Cette évolution est essentiellement due à :

- Une hausse de 8,92% des crédits à l'équipement ;
- Une hausse de 2,48% des crédits à l'immobilier.

Le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire subit une nouvelle hausse durant l'exercice 2016. En effet, celui-ci ressort à 8,32%, contre 7,93% en 2015.

Au terme du premier semestre 2017, l'encours des crédits à l'économie ressort à 778 GDH, soit une hausse de 3,09% par rapport à fin décembre 2016. Cette évolution est essentiellement due à :

- Une hausse de 3,07% des crédits immobiliers ;
- Une hausse de 6,81% des comptes courants débiteurs.

Le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire marque une baisse durant le premier semestre 2017. En effet, celui-ci ressort à 8,02%, contre 8,32% en 2016.

b. Evolution des Ressources :

L'évolution de la structure des ressources du secteur bancaire se présente comme suit sur la période considérée :

En MDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Dettes envers les sociétés de financement	3 659	6 284	71,75%	4 713	-25,00%	3 452	-26,74%
En % du total ressources	0,44%	0,72%		0,52%		0,37%	
Dépôts de la clientèle	766 227	815 663	6,45%	851 632	4,41%	868 168	1,94%
En % du total ressources	91,47%	93,12%		93,21%		93,17%	
Comptes chèques	312 040	332 053	6,41%	361 195	8,78%	376 001	4,10%
En % du total	40,72%	40,71%		42,41%		43,31%	
Comptes courants	124 884	135 204	8,26%	139 655	3,29%	137 327	-1,67%
En % du total	16,30%	16,58%		16,40%		15,82%	
Comptes d'épargne	129 244	137 314	6,24%	145 210	5,75%	148 124	2,01%
En % du total	16,87%	16,83%		17,05%		17,06%	
Dépôts à terme	162 677	176 387	8,43%	165 578	-6,13%	159 546	-3,64%
En % du total	21,23%	21,62%		19,44%		18,38%	
Autres Dépôts et comptes créditeurs	37 382	34 704	-7,16%	39 995	15,25%	47 171	17,94%
En % du total	4,88%	4,25%		4,70%		5,43%	
Emprunts Financiers Extérieurs	3 243	3 201	-1,30%	3 590	12,15%	3 209	-10,61%
En % du total ressources	0,39%	0,37%		0,39%		0,34%	
Titres de créances émis	62 075	48 712	-21,53%	51 960	6,67%	55 433	6,68%
En % du total ressources	7,41%	5,56%		5,69%		5,95%	
Créances titrisées	2 505	2 103	-16,05%	1 732	-17,66%	1 566	-9,55%
En % du total ressources	0,30%	0,24%		0,19%		0,17%	
Total ressources	837 709	875 963	4,57%	913 626	4,30%	931 829	1,99%

Source : Statistiques GPBM

Au terme de l'exercice 2015, le total des ressources du secteur bancaire s'établit à 876GDH, marquant ainsi une hausse de 4,57% par rapport à l'exercice précédent. Les principales variations se présentent comme suit :

- La hausse de 6,45% des dépôts de la clientèle ;
- l'augmentation de 71,75% des dettes envers les sociétés de financement.

La structure des ressources des banques reste principalement dominée par les dépôts de la clientèle (93,12% des ressources). Ce poste est principalement composé, à fin décembre 2015, des comptes chèques (40,71%) et des dépôts à terme (21,62%).

Au 31 Décembre 2016, le total des ressources du secteur bancaire s'établit à 914 GDH, marquant ainsi une hausse de 4,30% par rapport à fin décembre 2015. Les principales variations se présentent comme suit :

- La hausse de 4,41% des dépôts de la clientèle principalement suite à l'évolution des comptes chèques (29GDH) et des comptes d'épargne (+ 8GDH);
- L'augmentation de 6,68% des titres de créance émis qui s'établissent à fin 2016 à 52 GDH.

Au terme du premier semestre 2017, le total des ressources du secteur bancaire s'établit à 932 GDH, marquant ainsi une hausse de 1,99% par rapport à fin décembre 2016. Les principales variations se présentent comme suit :

- La hausse de 1,94% des dépôts de la clientèle principalement suite à l'évolution des comptes chèques (15 GDH) ;
- L'augmentation de 6,68% des titres de créances émis qui s'établissent à fin juin 2017 à 55 GDH.

c. Evolution de la part de marché du CAM

L'évolution de la part de marché du CAM en termes de ressources et d'emplois se présente comme suit sur la période considérée :

PDM	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
RESSOURCES	7,92%	7,79%	-13 pbs	7,75%	-4 pbs	7,22%	-53 pbs
EMPLOIS	8,76%	8,85%	+10 pbs	8,98%	+13 pbs	8,55%	-43 pbs

Source : Statistiques GPBM

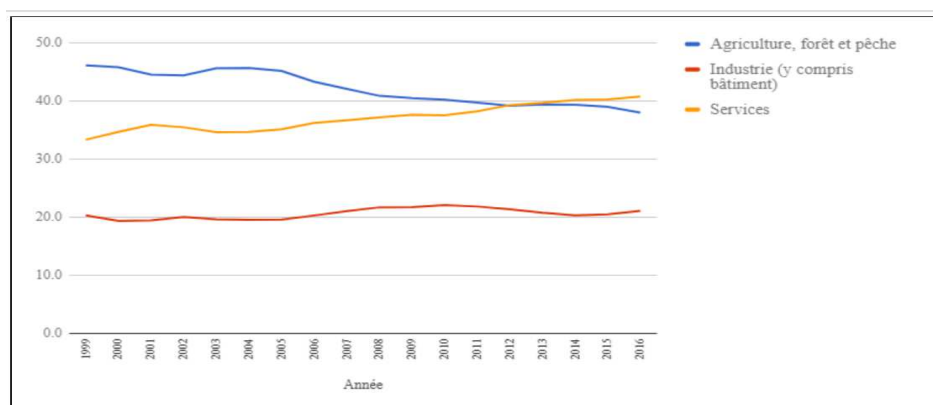
Durant la période étudiée, les parts de marché du CAM évoluent de la manière suivante :

- 🌱 Ressources : la part de marché du CAM évolue légèrement durant la période analysée et passe de 7,92% en 2014 à 7,22% à fin juin 2017;
- 🌱 Emplois : la part de marché du CAM passe de 8,76% en 2014 à 8,55% au terme du premier semestre 2017.

IV. Aperçu du secteur agricole

IV.1. Poids du secteur agricole dans l'économie marocaine

Emploi par branche d'activité de la population active Occupée au niveau national (en %)



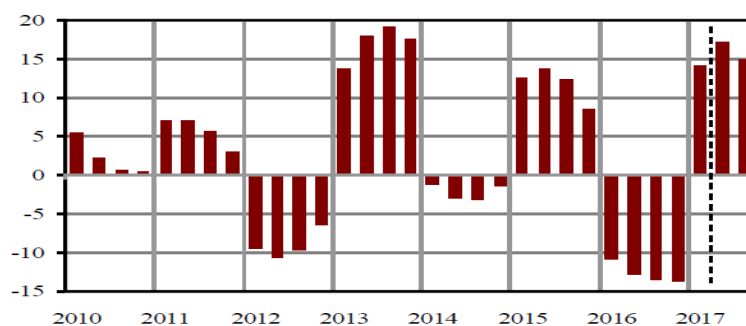
Source : HCP

Le secteur agricole marocain joue un rôle déterminant dans les équilibres macro-économiques du pays. Bien qu'il ait été rattrapé par le secteur tertiaire, le secteur agricole reste néanmoins un important pourvoyeur d'emplois. En milieu rural, près des trois quart de la population active tire son revenu de la branche agricole.

Les opportunités d'investissement dans le secteur agricole en milieu rural mises en relief par les objectifs du Plan Maroc Vert offrent davantage d'emploi aux populations rurales.

Il est également à rappeler le rôle crucial qui incombe à ce secteur quant à la sécurité alimentaire de près de 35 millions de consommateurs, ce qui en fait un pilier fondamental de la stabilité économique et sociale de notre pays.

Valeur ajoutée agricole (GA en %)



Source: HCP (estimation et prévision au-delà des pointillés)

Source : HCP¹³

La campagne agricole 24 a connu un début plutôt favorable, grâce aux précipitations abondantes et généralisées, reçues notamment au cours de la phase d'installation des cultures. Depuis le début de la campagne 2013-2014 et jusqu'à fin décembre 2014, le cumul pluviométrique a enregistré une hausse de 146,3% par rapport à la même période de l'année qui précède. Les travaux de sol se sont, également, accélérés, favorisant une hausse des superficies emblavées de céréales de près de 12,4%.

¹³ GA : Glissement Annuel

L'utilisation des semences sélectionnées et des engrais chimiques aurait progressé de 16% et 3% respectivement, au cours de la même période. Les perspectives de croissance de la production laissent, ainsi, augurer un retour rapide de la production agricole vers sa dynamique de moyen terme, après une légère inflexion à la baisse en 2014.

La valeur ajoutée agricole aurait progressé de 17,4%, au deuxième trimestre 2017, en variation annuelle, relevant, ainsi, sa contribution à la croissance économique globale à 1,9 point, au lieu de 1,6 point le trimestre passé. En dépit d'une réduction des apports pluviométriques des mois d'avril et mai 2017 et d'une augmentation sensible des températures saisonnières ayant contrarié le développement des cultures printanières, notamment dans les régions du Saïs, du Tadla et de Doukkala, la production agricole aurait poursuivi son affermissement pour le deuxième trimestre consécutif. Elle aurait été, particulièrement, dopée par le redressement de la production des céréales et des légumineuses et par la reprise notable de la production animale.

La fin de la crise subie par la filière avicole à fin 2015 et début 2016, due à la présence de la grippe aviaire, se serait traduite par une sensible amélioration de la production de viande blanche et des oeufs, après des baisses respectives de 7% et 16% en 2016. Les difficultés d'élevage du grand cheptel se seraient, également, atténuées dans un contexte de baisse des prix des aliments de bétail, notamment le son et le PSB¹⁴ et de reprise de l'offre locale de l'orge et de la paille.

Décomposition du PIB du Maroc par secteur

Opérations	2014	2015	2016
Décomposition du PIB			
	Croissance annuelle en % (aux prix de l'année précédente)		
Produit intérieur brut (PIB)	2,7	4,5	1,2
Valeur ajoutée totale aux prix de base	2,0	3,0	0,3
Agriculture	-2,2	11,9	-12,8
Hors agriculture	2,7	1,8	2,2
Impôts sur les produits nets des subventions	9,7	18,1	8,5
Produit intérieur brut non agricole	3,4	3,7	3,1
Décomposition du PIB			
	Aux prix courants (en millions de DH)		
Produit intérieur brut	925 376	988 021	1 016 119
Valeur ajoutée totale aux prix de base	830 708	874 050	895 994
Agriculture	99 167	114 841	110 741
Hors agriculture	731 541	759 209	785 253
Impôts sur les produits nets des subventions	94 668	113 971	120 125
Produit intérieur brut non agricole	826 209	873 180	905 378

Source : HCP

Le taux de croissance de l'économie nationale s'est établi à 1,2% en 2016 au lieu de 4,5% en 2015, sous les effets conjugués :

- ✓ de la baisse de 12,8% en volume de la valeur ajoutée du secteur agricole (non compris la pêche) au lieu d'une hausse de 11,9% en 2015 ;
- ✓ de l'augmentation de 2,2% de la valeur ajoutée des autres secteurs d'activité non agricoles au lieu de 1,8% une année plus tôt.

Et ce dans un contexte d'accroissement de 8,5% en volume des impôts nets des subventions sur les produits au lieu de 18,1% l'année précédente.

¹⁴ La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations ».

Dans ce cadre, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB), hors agriculture, est passé de 3,7% en 2015 à 3,1% en 2016.

Aux prix courants, le PIB s'est accru de 2,8% en 2016 au lieu de 6,8% une année auparavant, dégageant ainsi une augmentation du niveau général des prix de 1,6% au lieu de 2,1%.

IV.2. Evolution du secteur agricole marocain

L'année 2015 pose les jalons d'un optimisme retrouvé. En effet, après une contraction du PIB agricole en 2014, on note une croissance économique de 4,5% grâce à une campagne céréalière exceptionnelle (115 millions de quintaux).

Après une année 2015 exceptionnelle du fait d'une bonne campagne agricole, le déficit pluviométrique a conduit à une baisse de la production agricole en 2016 qui a entraîné un fort ralentissement économique. De 4,5% en 2015, la croissance économique a ralenti pour atteindre 1,6% en 2016, tirée essentiellement par l'investissement. Une accélération est attendue pour 2017 du fait d'une bonne campagne agricole et du maintien du rythme de croissance de l'activité non agricole.

a- Contraintes du secteur agricole marocain

L'agriculture nationale se heurte à plusieurs contraintes dont les plus importantes sont :

- 🌱 **L'investissement** : le secteur agricole se caractérise par (source Maroc Agriculture/ PMV année 2010) :
 - Une faible utilisation des facteurs de production. Exemple, l'utilisation des engrais à l'hectare au Maroc est quatre fois moindre qu'en France, la mécanisation au Maroc est onze fois moindre qu'en Espagne ;
 - Une faible participation du système bancaire au financement des projets agricoles (18% seulement des agriculteurs accèdent aux crédits bancaires) ;
 - Une faible subvention du secteur agricole: les subventions accordées à l'agriculture marocaine sont de l'ordre de 8% par rapport au revenu agricole contre 30 à 70% dans d'autres pays ;
 - Une faiblesse du tissu de l'agro-industrie qui ne représente que 24% de l'ensemble des unités industrielles nationales, et transforme à peine le tiers de la production ;
 - Le Maroc ne bénéficie que de 60% et 28% des contingents tarifaires¹⁵ accordés par l'Union Européenne, respectivement pour les produits frais et les produits transformés.
- 🌱 **Organisation** : Le secteur agricole est caractérisé par un très faible niveau d'organisation et une quasi-absence de l'interprofession.
- 🌱 **Encadrement** : L'agriculture nationale souffre d'une gestion traditionnelle des exploitations, avec des structures d'encadrement inadéquates.
- 🌱 **Ressources hydriques**: La sécheresse est l'un des plus importants obstacles au développement de l'agriculture nationale qui souffre de la faiblesse et de l'irrégularité de la pluviométrie. La sous-valorisation des eaux de surface et souterraines à cause d'un système d'irrigation non efficient.
- 🌱 **Foncier** : Le morcellement excessif constitue une contrainte majeure au développement de notre agriculture, étant donné que 70% des exploitations agricoles ont une taille inférieure à 5 hectares. En plus de l'exiguïté de l'exploitation agricole, le foncier est caractérisé par une multiplicité de régimes juridiques constituant une entrave à l'investissement. Le foncier est caractérisé également par un faible taux d'immatriculation et d'enregistrement.
- 🌱 **Assolement dominé par les céréales** : Les céréales occupent 75% des surfaces agricoles utiles, et ne participent qu'à concurrence de 10% à 15% au chiffre d'affaires du secteur agricole et ne contribuent qu'à concurrence de 5% à 10% de l'emploi du secteur agricole.

b- Atouts du secteur agricole marocain

Face à ces contraintes, l'agriculture marocaine dispose de plusieurs atouts dont les plus importants sont :

- 🌱 La situation géographique du Maroc et sa proximité immédiate avec le marché européen avec des moyens logistiques en nette progression ;
- 🌱 La présence d'un marché national potentiel dynamique mais souvent négligé, qui peut constituer un débouché important grâce à la croissance démographique et à l'augmentation du niveau de vie ;
- 🌱 Une main d'œuvre agricole qualifiée et très compétitive par rapport aux concurrents ;
- 🌱 Des avantages compétitifs avérés pour plusieurs produits (fruits et légumes, etc.) ;
- 🌱 La présence au niveau national de plusieurs modèles d'entreprises agricoles et agro-industrielles réussis.

¹⁵Contingents tarifaires : concessions tarifaires octroyées pour une quantité de marchandises déterminée au préalable, tant dans le cadre de différents accords conclus entre la Communauté européenne et des pays tiers que de régimes préférentiels autonomes accordés à certains pays.

IV.4. Stratégie de développement de l'agriculture marocaine : « Plan Maroc Vert »

a- Présentation du Plan Maroc Vert:

Prenant en compte les contraintes et les atouts précités ainsi que les expériences réussies au niveau national et international, la stratégie du Plan Maroc Vert, adoptée par le gouvernement marocain depuis avril 2008, repose sur l'optimisation de deux facteurs clés de succès l'investissement et l'organisation. Ainsi la stratégie du Plan Maroc Vert a été bâtie sur sept fondements :

Premier fondement : Faire de l'agriculture le principal levier de croissance

L'agriculture doit être érigée au rang de principal levier de croissance, et ce à travers :

- Le renforcement de la part de l'agriculture dans le PIB ;
- La création de plus de 1,5 millions d'emplois supplémentaires ;
- L'accroissement de la valeur des exportations pour les filières où le Maroc est compétitif (agrumes, olivier, les fruits et légumes) ;
- Le lancement d'une nouvelle vague d'investissements estimés à 10 GDH annuellement par la mise en place de plus de 1500 projets.

Deuxième fondement : Adopter l'agrégation comme modèle d'organisation de l'agriculture

Le Plan Maroc Vert a été bâti sur le principe de l'agrégation comme outil de développement du secteur agricole. Sa mise en œuvre réside dans la création d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et/ou industriel.

Troisième Fondement : Assurer le développement de l'agriculture marocaine dans son ensemble sans exclusion

Le Plan Maroc Vert a adopté deux approches :

- **La première dite «Pilier I»**, dont les projets reposent sur l'investissement privé et vise le développement d'une agriculture moderne à haute productivité ou à forte valeur ajoutée (lait, viandes rouges et blanches et les céréales en Bour favorable). Cette stratégie se traduit par la réalisation de 961 projets d'agrégation et vise 562 000 exploitants moyennant un investissement global de 75 milliards de MAD. Dans la continuité de ces objectifs, le GCAM poursuit son action dans l'accompagnement des filières végétales et animales en finançant le reliquat des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs 2021 de chaque contrat-programme et de chaque PMV régional, et tend à renforcer le développement des relations de partenariat avec les interprofessions dans la réalisation de leurs contrats-programmes PMV ; ainsi qu'à accompagner toutes les formes des projets d'agriculture contractuelle. Ainsi, 806 projets ont été lancés pour un investissement global de 55 Milliards de DH couvrant une superficie totale à planter de 515.000 hectares. Ces projets, qui concernent une large gamme de filières végétales et animales, prévoient la création de 521 unités de valorisation des productions, à savoir ; 219 unités de transformation, 205 unités de conditionnement et 97 unités frigorifiques.
- **La deuxième dite «Pilier II»** : Le Pilier II du Plan Maroc Vert reposant sur une intervention directe de l'Etat, vise la relance de l'agriculture traditionnelle ou solidaire dans les régions défavorisées en mobilisant 20 Milliards de dirhams d'investissements à l'horizon 2021 au profit de 840 000 agriculteurs bénéficiaires. Durant la période 2010-2016, le nombre de projets agricoles solidaires lancés a porté sur 621 projets couvrant une superficie totale à planter de 821.000 hectares au profit de 804.000 petits agriculteurs, soit 84% de la population ciblée. Entre 2010 et 2016 c'est une moyenne de plus de 88 projets pilier II pour plus de 114.000 bénéficiaires par an qui ont été initiés mobilisant des investissements à terme de 16,2 milliards de dirhams. Ces efforts ont impacté positivement les revenus moyens annuels de ces bénéficiaires de 5000 DH, représentant un accroissement de près de 247%.

Quatrième Fondement : Promotion de l'investissement privé

Il porte sur la nécessité de promouvoir l'investissement privé, accompagné de l'aide publique. L'objectif est de drainer un investissement annuel de 10 milliards de MAD autour d'une offre Maroc ciblée.

Cinquième Fondement : Adopter une approche contractuelle pour réaliser le Plan Maroc Vert

La mise en œuvre du Plan Maroc Vert nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs des différents secteurs, notamment, l'administration, les élus régionaux et locaux, les professionnels et les associations.

Plusieurs types de partenariat seront conclus : Régions / Chambres d'Agriculture / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime / Profession; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime / Agrégateurs ;

Sixième fondement : Pérenniser le développement de l'agriculture marocaine

La stratégie prévoit pour la réalisation de ses objectifs, la sauvegarde des ressources naturelles afin d'assurer une agriculture durable et ce à travers les balisages suivants :

- L'intégration à la dimension « Changement climatique » au niveau de la conception des projets Plan Maroc Vert ;
- La reconversion de près d'un million d'hectares de céréales vers les plantations fruitières qui sont de nature à protéger les espaces agricoles ;
- L'expérimentation des semis directs pour une utilisation beaucoup plus vaste ;
- L'appui à l'utilisation des systèmes d'irrigation à économie d'eau ;
- L'appui au développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine agricole (solaire, éolien et biogaz).

Septième fondement : Préparer la refonte du cadre sectoriel

Pour réussir les deux piliers de cette stratégie, la refonte du cadre sectoriel s'avère d'une importance capitale. Cette refonte concerne les axes transverses suivants :

- Le foncier, à travers la mise en gestion privée des terres publiques, collectives et habous, la poursuite des efforts de réformes structurelles (immatriculation, enregistrement) ;
- Une nouvelle politique de l'eau se caractériserait par la mobilisation de nouvelles ressources, la maintenance et l'extension des périmètres existants ainsi que la généralisation des techniques d'irrigation moderne ;
- La mise en place d'une politique fiscale adaptée en tenant compte des spécificités régionales et économiques du secteur agricole.

b- Réalisations du PMV:

Selon les chiffres du ministère de l'Agriculture, le Plan Maroc Vert a fortement renforcé la contribution de l'agriculture à la croissance. En effet, alors que cette contribution ne dépassait pas 6% sur la période 2000-2007, elle est passée à 20% sur la période 2008-2015. Sur la même période, la croissance annuelle moyenne du secteur s'est établie à 7,7%.

Outre la croissance, le PMV s'est avéré être une véritable stratégie de résilience face au stress hydrique pesant sur l'agriculture marocaine, comme on l'a vu pour la campagne agricole 2015-2016.

La production céréalière de la campagne actuelle (33 millions de quintaux) dépasse les 16 millions de quintaux produits durant la deuxième campagne de 1994-1995 alors que dans le domaine pluviométrique, le Maroc n'avait pas connu un tel déficit depuis 30 ans. L'agriculture nationale est donc à présent deux fois plus résiliente en situation de déficit chronique de pluies.

Le PMV a pu également apporter sa pierre à l'édifice en matière d'emploi. Les projets lancés dans le cadre du partenariat public-privé autour des terrains agricoles du domaine privé de l'Etat, ont permis de créer près de 61.000 emplois, grâce à un investissement de près de 21,6 MMDH.

Par ailleurs, la productivité du travail dans la branche agricole a augmenté à un rythme supérieur à celle enregistrée au niveau de tous les autres secteurs: 9,4% par an entre 2008 et 2014 contre 2,1% entre 2000 et 2007. Le PMV a également pu augmenter le volume de travail sur la période 2008-2014 de 10 à 15%.

D'un autre côté, l'examen des investissements réalisés dans le cadre du PMV font ressortir un taux de croissance annuel moyen de l'investissement de 14%. L'investissement global cumulé sur la période 2008-2015 s'établit donc à 85 MMDH, dont 49 MMDH d'investissements privés.

En outre, le taux d'investissement du secteur agricole, ayant affiché une longue baisse sur la période 2002-2009 (passant d'un taux de 13% en 2002 à 4% en 2008), a vu son niveau revenir à 13% en 2015, grâce au PMV. En 2014, ce taux avait atteint 14%.

Par ailleurs, entre 2009 et 2015, les exportations marocaines des produits agricoles ont été marquées par une dynamique assez positive, avec un taux de croissance de plus de 54%, atteignant ainsi 22,6 MMDH.

Cette hausse a été enregistrée au niveau de toutes les filières et réalisée dans un contexte mondial caractérisé par une régression de la demande des principaux marchés importateurs des produits agricoles.

V. Activité du Groupe CAM

V.1. Focus sur la restructuration financière du Crédit Agricole du Maroc

Le plan de restructuration financière s'est inscrit dans la dynamique de changement qu'a connu le CAM depuis fin 2003 et qui combine l'effet conjugué de quatre facteurs :

- 🌱 la transformation de la CNCA en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance ;
- 🌱 la fusion-absorption de la BMAO ;
- 🌱 l'intégration d'une partie de l'activité commerciale de la BNDE ;
- 🌱 l'ouverture de capital du CAM à des partenaires autres que l'Etat.

Ce plan de restructuration visait la reconstitution et le renforcement des fonds propres du CAM pour atteindre les niveaux requis par la réglementation et le respect des règles prudentielles.

Le plan de restructuration s'est décliné comme suit :

- 🌱 2003 : Changement de statut en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance assurant un mode de gestion collégial de la banque.
- 🌱 2005 : Une augmentation du capital social¹⁶ de 1,621 GDH assortie d'une prime d'émission de 479 MDH permettant un renforcement des fonds propres du CAM de 2,1 GDH et répartie comme suit :
 - Souscription de l'Etat pour une valeur de 1 GDH sur la base d'une valorisation au nominal ;
 - Souscription de la BNDE sous la forme de l'apport du portefeuille de créances saines de la BNDE pour une valeur de 750 millions de dirhams ; et
 - Souscription de MAMDA / MCMA pour une valeur de 350 millions de dirhams.
- 🌱 2005 : Abandon de créances en souffrance détenues sur 100 000 agriculteurs d'une valeur de 3 GDH (constatée dans sa globalité en charge non courante au titre de l'exercice 2005) en contrepartie de l'apport en capital de l'Etat (pour un montant de 1,6 GDH) ;
- 🌱 2005 : Transformation des bons CNCA en dettes à moyen - long terme et en dettes subordonnées¹⁷ ;
- 🌱 2005 : Fusion - acquisition de la BMAO ayant généré un boni de 212 MDH ;
- 🌱 2010 : Réévaluation des actifs immobiliers ayant permis de dégager un écart favorable de 361 MDH ;

¹⁶Le détail des augmentations de capital est précisé dans la Partie III.II.1 Evolution du capital social

¹⁷Cf. Partie III.IV. Marché des titres de l'émetteur

Suite à ces différentes actions mises en place et suite au plan de restructuration, les agrégats prudentiels du CAM se présentaient comme suit durant la période étudiée:

	Situation début du plan au 31/12/2003	Situation au 30/06/2007	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2015	Situation au 31/12/2016	Situation au 30/06/2017(P)	Exigences réglementaires
Ratio de solvabilité	-5,3%	7,2%	11,56%	12,26%	12, 08%	12,06%	12%
Ratio de liquidité	100%	100%	90,87%	103%			100%
Ratio Tiers 1		7,71%	9,21%	9,25%	9, 10%	9,05%	9%
LCR			97%	103%	104%	104%	70%
Réserve monétaire	Dérogation ¹⁸	Constituée	Constituée	Constituée	Constituée	Constituée	4% de la moyenne des exigibilités sur le mois précédent
Déclassement et provisions des créances selon les règles BAM	Insuffisance de provisions de 3,9 GDH	Respectés	Respectés	Respectés	Respectés	Respectés	Règles de la circulaire N°19/G/2002 de BAM

Source : CAM

Entre 2007 et 2014, le coefficient de liquidité a connu une diminution de 9 points de pourcentage suite à une légère baisse des actifs liquides de la banque et l'augmentation du volume de sorties de trésorerie relatives à certains engagements.

Le ratio de fonds propres de base (Tier one) est passé de 7,71% à 9,27% en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par le renforcement des fonds propres réalisé par la banque sur la même période.

Au terme de l'exercice 2015, il est important de signaler que l'amélioration du ratio de liquidité du CAM (103% en 2015) résulte d'une politique visant l'augmentation de la durée des ressources (notamment les comptes à terme et les Bons de Caisse). De plus, il est important de signaler l'impact positif des opérations de titrisations d'actifs immobiliers initiées par le CAM. En effet, cela a permis la conversion des actifs immobiliers titrisés en trésorerie liquide.

D'autre part, on constate également une augmentation du stock d'actifs liquides. En effet, durant l'exercice 2014, les ressources globales du CAM ont augmenté plus rapidement que les crédits accordés à la clientèle. Afin de sécuriser ledit stock, le CAM a investi dans les Bons du Trésor pour un montant global de 1 Milliard de Dirhams durant 2015.

Au terme de l'exercice 2016, les ratios prudentiels du CAM répondent tous aux exigences réglementaires. d'ailleurs, il est à noter qu'à cette même date, le coefficient maximum de division des risques est inférieur à 20%.

Au terme du premier semestre 2017, les ratios prudentiels du CAM répondent tous aux exigences réglementaires.

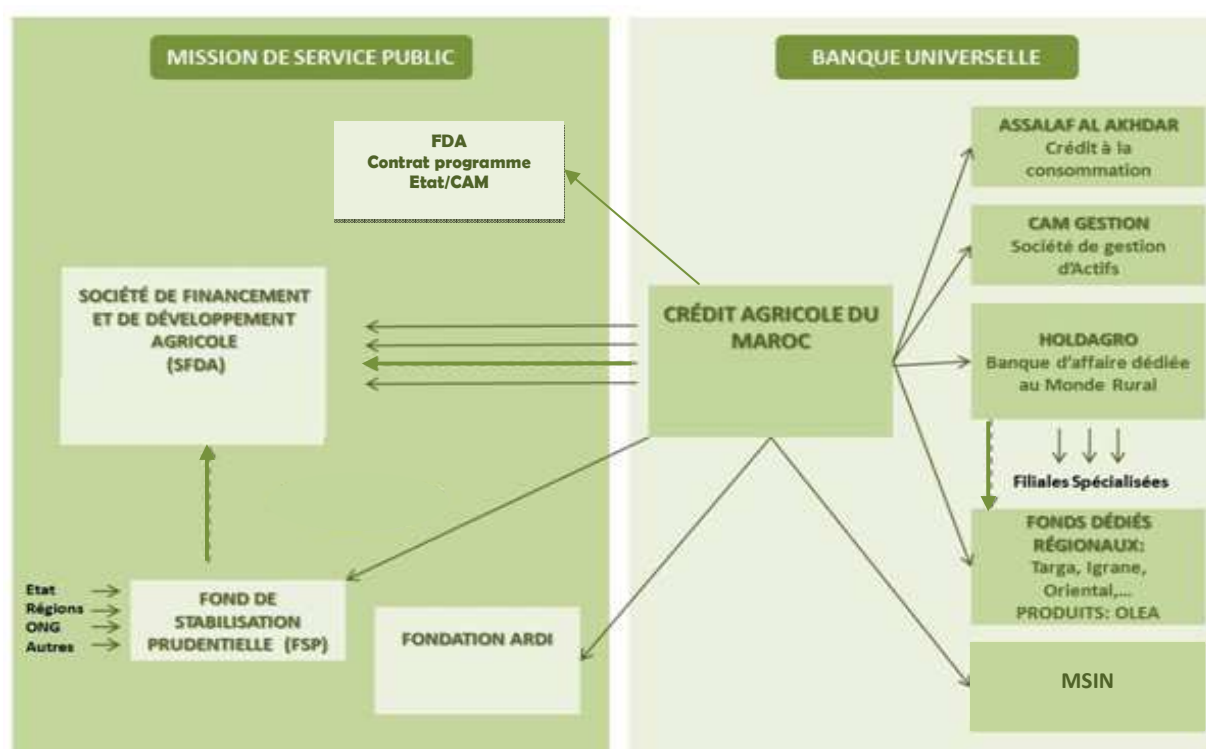
¹⁸ Dérogation valable du 31/12/2003 au 30 juin 2007

V.2. Organisation du Crédit Agricole du Maroc

Etroitement lié au monde agricole et rural depuis sa création, le Groupe Crédit Agricole du Maroc ambitionne d'élargir son champ d'action. Ainsi, tout en restant le banquier privilégié de l'agriculteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc (par le biais de l'acquisition des réseaux BNDE et BMAO) met tous ses moyens en œuvre pour confirmer son statut de banque universelle.

Depuis 2003, le CAM a entrepris une politique de diversification de ses activités notamment par :

- Une organisation dédiée au positionnement agricole et non agricole par une filialisation progressive des activités dédiées à la mission de service public et au financement de l'agriculture à partir de 2009 ;
- La création d'un équilibre entre l'agricole et le non agricole. Cette vision tend à se concrétiser via la poursuite d'une stratégie d'octroi depuis 2008 de plus de 40% des financements à des secteurs non agricoles et non agro-business.



Source : CAM

V.3. Mission de service public du CAM

a. Contraintes de la mission de service public

La loi n° 15-99 portant réforme du Crédit Agricole dispose que « le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural ».

Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Maroc a pour objectifs notamment de :

- 🌱 Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- 🌱 Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- 🌱 Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- 🌱 Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;
- 🌱 Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- 🌱 Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;
- 🌱 Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

Cette mission, de par l'implication et l'implantation qu'elle exige dans les zones rurales (ouverture de caisses locales et régionales), constituait une charge importante (fort coefficient d'exploitation du fait de l'existence d'agences peu ou pas rentables) pour le CAM.

De plus, la mission de service public confronte le CAM à un réel problème de provisionnement des créances en souffrance. En effet d'après les règles de BAM, un crédit rééchelonné avec un impayé doit être déclassé¹⁹. En général, dans une année de sécheresse et avec une faible campagne agricole pratiquement tous les clients ont un impayé et tous les agriculteurs ont rééchelonné leur dette au moins une fois. La problématique pour le CAM réside dans la nécessité de déclasser tout le portefeuille de créances agricoles créant de nouveaux besoins de provisionnement qui impactent les fonds propres de la banque. En outre, les agriculteurs déclassés ne peuvent plus bénéficier de financement bancaire classique.

Une illustration de cet état de fait généré par la mission de service public est l'opération d'abandon de créances élaborée en 2005 qui s'est traduite par l'annulation des créances de 100.000 agriculteurs pour une enveloppe globale de 3 GDH. Ce montant a été imputé en charges non courantes dans le bilan du CAM au titre de l'exercice 2005, et a été compensé en partie par une augmentation de capital de 1,6 GDH durant le même exercice.

Cette opération a concerné tous les petits agriculteurs en difficulté permanente, détenteurs d'un patrimoine foncier nul ou fort limité, ainsi que les membres des coopératives de la réforme agraire en difficulté.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille de créances sur la clientèle après l'opération d'abandon de créances de 2005.

Avant Opération d'abandon		Opération d'abandon		Créances en souffrance après opérations d'abandon		Créances saines après abandon	
En milliers d'agriculteurs	En Gdh	En milliers d'agriculteurs	En Gdh	En milliers d'agriculteurs.	En Gdh	En milliers d'agriculteurs	En Gdh
195,3	15,3	99,6	3,0	13,8	4,2	81,9	8,1

Source : CAM

¹⁹Le déclassement des créances est opéré selon la circulaire N°19 de Bank Al Maghrib relative au classement des créances

Face à cette situation, il a donc été décidé qu'un nouveau mode de fonctionnement soit adopté pour la réalisation de la mission de service public. Ce nouveau mode est concrétisé avec la création en avril 2008 de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah (cf. V.4.a. Création de Tamwil El Fellah).

b. Mécanisme de bonification des taux

Dans le cadre de la mission de service public dont il est investi, le CAM s'est engagé à accorder aux agriculteurs des crédits d'investissement et de trésorerie à un taux bonifié fixé à 5,5% (sous réserve de présentation de garanties).

L'impact de ces bonifications sur la situation financière du CAM s'est élevé à 160 MDH au titre de l'exercice 2014 et à 250 MDH au titre de l'année 2015 (impact négatif sur le PNB).

Au terme de l'exercice 2016, l'impact négatif des taux bonifiés accordés aux agriculteurs sur le PNB s'élève à 161 MDH.

c. Fonds de Développement Agricole

Depuis sa création, le Fonds de Développement Agricole (FDA) s'est donné l'objectif de promouvoir l'investissement dans le secteur agricole et de l'orienter par des subventions ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national. Comme tel, il constitue un instrument essentiel de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur agricole.

Les conventions en date du 24/07/1986 et du 28/09/1999 conclues avec le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche Maritime (MADRPM) et le Ministère des Finances, stipulent que le CAM est chargé d'instruire les dossiers des aides financières du Fonds de développement agricole, de procéder à leur contrôle de réalisation, et de régler ces aides au profit des bénéficiaires sous forme de subventions et primes aux investissements agricoles pour l'intensification de la production agricole.

En date du 24/01/2008, et dans le but d'améliorer les conditions d'octroi des aides financières de l'Etat, une décision conjointe entre le MAPM et le Ministère des Finances a été signée stipulant que :

- L'examen et la constitution des dossiers de l'aide financière de l'Etat ainsi que le contrôle de réalisation des investissements correspondants seront dorénavant effectués par les services compétents du MAPM (DPA ou ORMVA). Le contrôle sera sanctionné par un constat de réalisation.
- L'aide financière de l'Etat est débloquée par le CAM aux bénéficiaires sur la base du constat de réalisation accompagné d'une décision précisant le montant de l'aide financière accordée.

Chaque année, le MAPM met à la disposition du CAM, dans un compte spécifique ouvert à cet effet les fonds nécessaires, par tranche, pour réaliser les programmes de subventions et primes aux investissements agricoles approuvés. Ces fonds sont utilisés au fur et à mesure des réalisations.

Ces programmes et leur enveloppe financière sont établis par un comité technique et approuvés par le MAPM et le Ministère des Finances.

Pour ce faire un système de subventions agricoles a été mis en place et consiste non seulement en l'instauration de nouvelles aides en conformité avec les engagements pris dans le cadre des contrats programmes signés entre l'Etat et les interprofessions des principales filières de production, ainsi que le renforcement des aides allouées à certaines rubriques, mais également un encouragement et une forte incitation à l'agrégation.

Pour atteindre cet objectif, la restructuration de la politique d'incitation s'articule autour de :

-  La mise à la disposition des agriculteurs bénéficiaires de l'aide financière de l'Etat, du montant que leur accorde la réglementation en vigueur, au moment opportun et ce grâce à l'intégration au réseau décentralisé du Crédit Agricole ;

- ✎ L'amélioration du financement des agriculteurs grâce au couplage des subventions avec le Crédit Agricole (70% par le CAM, 30% par le FDA dont les besoins en fonds propres sont pratiquement nuls) ;
- ✎ La canalisation des crédits prévus par la loi de finances dans le seul compte (FDA) en vue de moduler les encouragements financiers de l'Etat afin de les adapter à la fois aux moyens disponibles et aux options retenues pour le développement du secteur agricole ;
- ✎ La mobilisation des ressources extrabudgétaires provenant des dons ou des contre-valeurs des dons réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, des prélèvements à l'importation des produits alimentaires et de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits pétroliers.

d. Mesures exceptionnelles en faveur d'agriculteurs

1- Opération de réhabilitation financière des agriculteurs

Le CAM a lancé, depuis fin février 2011, une opération de réhabilitation financière des petits et moyens agriculteurs. Ce programme vise à permettre aux agriculteurs d'investir et de profiter de la dynamique générale que connaît le secteur de l'agriculture en s'inscrivant dans les projets d'investissement portés par le Plan Maroc Vert.

Le programme de réhabilitation se base sur trois principes :

- ✎ Un allègement des créances des petits agriculteurs ayant un encours inférieur ou égal à 100 000 dirhams par un abandon partiel pour montant de 765 MDH étalé sur 2 ans (2012- 2013);
- ✎ Un rééchelonnement du reliquat des créances restantes après l'abandon partiel ;
- ✎ Un financement volontariste des petits agriculteurs y compris les clients ayant bénéficié d'abandon partiel depuis 2005.

Cette opération de réhabilitation a été poursuivie au cours de l'exercice 2012. Des mesures complémentaires ont été mises en œuvre pour alléger davantage les créances des petits agriculteurs et remédier aux contraintes des échéances en retard de paiement par :

- ✎ Le réaménagement automatique des créances impayées des agriculteurs dont l'encours global est inférieur ou égal à 500 000 dirhams ;
- ✎ L'information des bénéficiaires par lettres individuelles avec un nouveau tableau d'amortissement ;
- ✎ Le réaménagement au cas par cas des créances impayées des agriculteurs dont l'encours global est supérieur à 500 000 dirhams ;
- ✎ Le report d'une année des échéances impayées en 2011-2012 (y compris les échéances du quatrième trimestre 2012) avec décalage des autres échéances.

En 2014, l'opération de réhabilitation a été reconduite pour un montant de 90MDH (part du CAM) durant le premier semestre.

Par ailleurs, il est important de rappeler que l'enveloppe budgétaire globale destinée à l'annulation des crédits des petits agriculteurs s'est élevé à 9 Mrds Dhs entre 2000 et 2013, dont 60% (près de 5 Mrds Dhs) supportés directement par la banque, le reste étant venu sous forme d'augmentation de capital de l'Etat.

Au titre de l'exercice 2016, aucune opération de réhabilitation n'a été conduite.

V.4. Conventions signées entre le CAM et l'Etat

a. Création de Tamwil EL Fellah

Le Gouvernement du Maroc et le CAM ont conclu en avril 2008, une convention en vue de la création de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah²⁰, afin qu'elle devienne le véhicule de financement destiné aux petits agriculteurs porteurs de projets et petits exploitants agricoles n'ayant pas accès au système de financement bancaire classique et justifiant de projets rentables et viables dans le cadre de programmes ou projets gouvernementaux.

L'intervention de la SFDA est définie dans le cadre de conventions spécifiques entre l'Etat et le CAM, pour chaque programme ou projet. Ces conventions précisent notamment l'étendue du programme ou du projet, la population cible éligible, la durée de l'intervention, les niveaux de contribution de la SFDA et des autres sources de financement.

L'offre de la SFDA est formulée sous forme d'un financement ou d'un package global (financement, conseil, subvention), en fonction des objectifs assignés par l'Etat à chaque programme ou projet concerné.

Le développement de l'offre de la SFDA se fait sur la base d'une approche de proximité à travers les agences SFDA issues en particulier du réseau actuel du CAM dans les zones d'intervention ciblées par l'Etat ou dans les zones d'implantation des programmes et projets gouvernementaux.

Les crédits octroyés par la SFDA sont adaptés aux particularités des systèmes de production agricole et selon des règles prudentielles, à asseoir avec BAM, spécifiques à la clientèle de la SFDA.

Par ailleurs, la convention relative à la création de la SFDA a instauré un Fonds de Stabilité Prudentielle destiné à réduire le poids de la mission de service public du CAM sur ses ratios prudentiels par la garantie partielle des financements octroyés par la SFDA. Une convention relative à la mise en place de ce fonds a été signée en avril 2009 entre l'Etat marocain et le CAM.

Au 30 juin 2017, le capital social du Fonds de Stabilité Prudentielle²¹ s'élève à 155 MDH dont 100 MDH de dotation de l'état.

²⁰ Ancienne dénomination : « Dar Al Fellah »

²¹ FSP : fond de stabilité prudentielle : Fonds débloqués par le ministère des finances en but de garantir partiellement (60%) les financements octroyés par la SFDA.

1- Réalisations de Tamwil El Fellah au 31/12/2016:

L'année 2016 a été marquée par une conjoncture agricole difficile. Le déficit pluviométrique conjugué à une augmentation des températures notamment durant l'automne, ont impacté négativement les résultats de cette campagne et conduit TEF à observer plus de vigilance, en matière d'octroi de crédit.

En dépit de ce contexte agricole, TEF a réalisé des performances commerciales en progression : croissance de la base clientèle et amélioration de la production des crédits, et ce dans un cadre de renforcement de son dispositif de contrôle et de recouvrement.

Elargissement de la base clientèle

Le portefeuille clientèle de TEF a atteint 69 952²², en progression de 6.463 nouveaux clients par rapport au 31.12.2015, soit une évolution de 10%.

L'année 2016 a également enregistré le financement de 16 nouvelles coopératives, portant ainsi le nombre total de groupements d'agriculteurs financés à 356, représentant 10.790 adhérents bénéficiaires. Le nombre total de coopératives féminines financées est de 19 coopératives pour 1.999 adhérentes.

Durant la même période, TEF a tenu 135 comités de crédit pour traiter 22.565 dossiers.

Attributions/Débloquages

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, à fin décembre 2016, s'élève à 1.623 millions de dirhams contre 1.290 millions de dirhams, marquant une progression de 26% par rapport à 2015.

La production de l'année a enregistré un fléchissement de 16% par rapport à l'exercice 2015, en passant de 399 millions de dirhams à 333 millions de dirhams. Les crédits d'investissement occupent 47% du volume crédits attribués en 2016.

Quant aux décaissements cumulés, ils se sont établis 1.375 millions de dirhams, dont 309 millions de dirhams au titre de l'exercice 2016, et enregistrent une progression de 28% comparativement à l'année écoulée.

La structure de la production de l'année 2016 par famille d'activités relate l'importance accordée par TEF au financement des investissements. L'irrigation concentre 27% des affectations, les viandes rouges 25%, le maraîchage 19% et les plantations fruitières 11% du volume des crédits attribués.

En termes d'encours, les crédits se sont établis à environ 755 millions de dirhams au 31/12/2016 contre 643 millions de dirhams au titre de l'exercice précédent, soit une croissance de croissance d'environ 17%.

Extension du Réseau

Fidèle à son ancrage en milieu local, TEF a élargi de son réseau par l'ouverture de 2 nouvelles agences dédiées au niveau des localités suivantes : Tiflet et Taourirt.

Ainsi, au terme de l'exercice 2016, le réseau de distribution de TEF compte :

- 41 agences dédiées.
- 202 points de vente CA M.
- 7 agences mobiles.

Cette densification du réseau de TEF réaffirme davantage sa politique de proximité visant la couverture du territoire national et la bancarisation d'un plus grand nombre de petits agriculteurs.

²² dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF

Réalisations de Tamwil El Fellah au 30/06/2017:

Le premier semestre 2017 a été marqué par une bonne pluviométrie, bien répartie dans l'espace et le temps, avec une température modérée. Les résultats de cette campagne ont conduit TEF à mettre en place une stratégie de développement, axée sur l'accompagnement des projets de l'Etat.

Fort de ce contexte agricole, TEF a réalisé des performances commerciales en progression : croissance de la base clientèle et amélioration de la production des crédits, et ce dans un cadre de renforcement de son dispositif de contrôle et de recouvrement.

1. Elargissement de la base clientèle

Le portefeuille clientèle de TEF a atteint 72.373 (*) y compris les adhérents des PM, en progression de 2.421 nouveaux clients par rapport au 30.12.2016.

L'année 2017 a également enregistré le financement de 28 nouvelles coopératives, portant ainsi le nombre total de groupements d'agriculteurs financés à 384, représentant 11.632 adhérents bénéficiaires. Le nombre total de coopératives féminines financées est de 11 coopératives pour 341 adhérentes.

Durant la même période, TEF a tenu 90 comités de crédit pour traiter 11.599 dossiers.

2- Attributions/Débloques

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, au 30 juin 2017, s'élève à 1.838 millions de dirhams contre 1.623 millions de dirhams, marquant une progression de 13% par rapport à 2016.

La production du 1^{er} semestre 2017 s'est établie à 215 millions de dirhams, soit 64% de la production de l'année 2016, qui se chiffre à 333 millions de dirhams.

Quant aux décaissements cumulés, ils se sont établis 1.530 millions de dirhams, dont 309 millions de dirhams au titre de l'exercice 2017, et enregistrent une progression de 28% comparativement à l'année écoulée.

La structure de la production de l'année 2017 par famille d'activités relate l'importance accordée par TEF au financement des investissements. L'irrigation concentre 13% des affectations, les viandes rouges 30%, le maraîchage 14% et les plantations fruitières 11% du volume des crédits attribués.

En termes d'encours, les crédits se sont établis à environ 784 millions de dirhams au 30/06/2017 contre 755 millions de dirhams à la clôture de l'exercice précédent, soit une croissance de croissance d'environ 4%.

3- Réseau

Ainsi, le réseau de distribution de TEF compte :

- 43 agences dédiées.
- 208 points de vente CA
- 7 agences mobiles.

Cette densification du réseau de TEF réaffirme davantage sa politique de proximité visant la couverture du territoire national et la bancarisation d'un plus grand nombre de petits agriculteurs.

2- Contraintes de Tamwil El Fellah :

L'activité de Tamwil El Fellah est marquée par les conditions restrictives imposées par les conventions signées avec l'Etat, ainsi que les contraintes du terrain liées au démarrage des différents projets du Plan Maroc Vert et aux caractéristiques intrinsèques de la population cible, notamment la question de la liste des personnes éligibles et du foncier.

Dans l'optique de permettre à Tamwil El Fellah d'améliorer son niveau de production afin d'être en phase avec ses objectifs et ses ambitions tels que consignés dans le programme d'accompagnement du Plan Maroc Vert par le groupe Crédit Agricole du Maroc, il a été proposé d'amender les termes de la convention cadre portant création de la SFDA et du FSP au niveau des volets suivants :

- ✎ Libérer Tamwil El Fellah en élargissant l'éligibilité à tout petit et moyen agriculteur ayant des difficultés d'accès au financement bancaire classique, qu'il soit déjà touché ou pas encore par les projets Plan Maroc Vert ; la finalité étant de promouvoir l'investissement agricole et d'améliorer le revenu de la population cible ;
- ✎ Annuler, en conséquence, la procédure de conventions par projet et l'éligibilité sur la base des listes des bénéficiaires. Tamwil El Fellah examinera alors chaque demande au cas par cas, à hauteur de 100.000 Dh, mais sans adossement ni aux conventions de projets, ni aux listes des bénéficiaires ;
- ✎ Réfléchir, en concertation avec le Ministère de l'Agriculture et l'Agence pour le Développement Agricole, sur la résolution à court et moyen terme de la problématique structurelle du foncier agricole des agriculteurs éligibles aux crédits de Tamwil El Fellah.

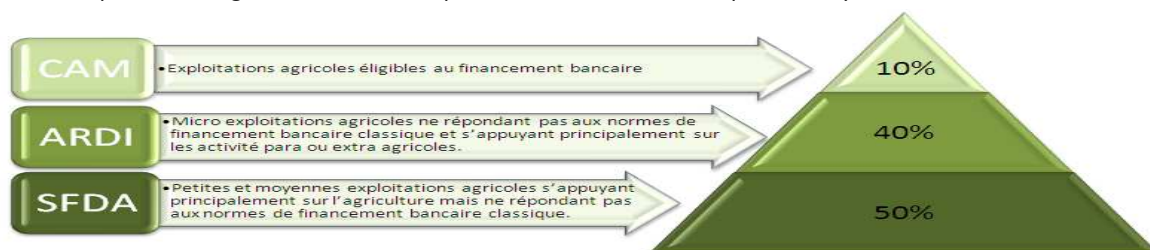
En juillet 2012, Tamwil El Fellah a procédé à l'élargissement de l'éligibilité des agriculteurs. En effet, depuis cette date, l'octroi de crédit par Tamwil El Fellah ne concerne plus exclusivement les agriculteurs touchés par les projets du Plan Maroc Vert, mais également toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

On note par ailleurs que le plafond de financement de TEF a été révisé à 200 000 MAD en 2014, contre 100 000 MAD précédemment, et ce dans le but d'améliorer l'accompagnement du Plan Maroc Vert dans le soutien à l'agriculture solidaire.

b. Convention d'accompagnement du Plan Maroc Vert

De par la mission principale qui lui est dévolue conformément à l'article 3 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le CAM est un acteur important dans le cadre du financement du Plan Maroc Vert. A cet effet, une convention a été signée en octobre 2008 entre le gouvernement et le CAM pour la mise en place d'un projet d'accompagnement en matière de financement qui se fera selon trois systèmes :

- le financement dans le cadre d'une approche bancaire classique à travers le réseau CAM ;
- le financement par le microcrédit à travers la Fondation ARDI ;
- le financement à travers Tamwil Al Fellah (SFDA), filiale du groupe CAM, des besoins en crédits des exploitations agricoles ne rentrant pas dans le cadre des deux premiers systèmes.



Source : CAM²³

Par ailleurs, l'accompagnement pourrait également porter sur toutes les initiatives dont l'Etat souhaiterait confier la mise en œuvre au Groupe CAM (objets d'avenants au cas par cas).

La convention signée avec le gouvernement présente les engagements du Groupe CAM dans le cadre du Plan Maroc Vert et en contrepartie ceux consentis par le gouvernement.

Ainsi, le groupe CAM s'est engagé à mobiliser une enveloppe de 20 milliards de dirhams sur cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2013 répartis comme suit :

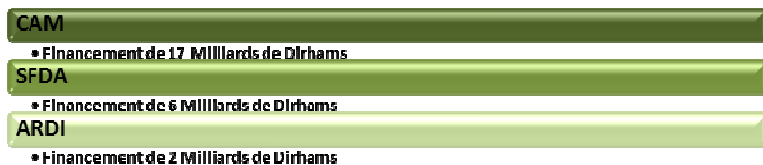


Source : CAM

En contrepartie, le gouvernement s'est engagé à :

- Associer le groupe CAM dans l'élaboration des projets et programmes gouvernementaux sur lesquels il est amené à intervenir ;
- Assurer l'assistance et l'encadrement des filières visées par le Plan Maroc Vert, afin de contribuer à la mise à niveau préalable des exploitations agricoles.

Pour l'exercice 2013, la production cumulée du CAM en termes de crédits alloués au secteur agricole et agro-industriel s'est située à 34 GDH (soit plus de 55% de l'encours global de la banque), réalisant ainsi totalement l'enveloppe prévue dans le cadre du premier pilier du plan. Les objectifs fixés ayant été nettement dépassés, une nouvelle enveloppe de 25 Mrds Dhs a été allouée par le GCAM au Plan Maroc Vert et au monde rural à compter de Mars 2014 et à échéance décembre 2018. Cette enveloppe est répartie comme suit :



Source : CAM

²³ Répartition de la population visée par le PMV selon le type de financement alloué pour un total de 1 million 500 milles exploitations.

V.5. Evolution des dépôts et crédits du CAM

a. Evolution des dépôts

La structure des dépôts de la clientèle du CAM a évolué comme suit sur la période considérée (comptes sociaux):

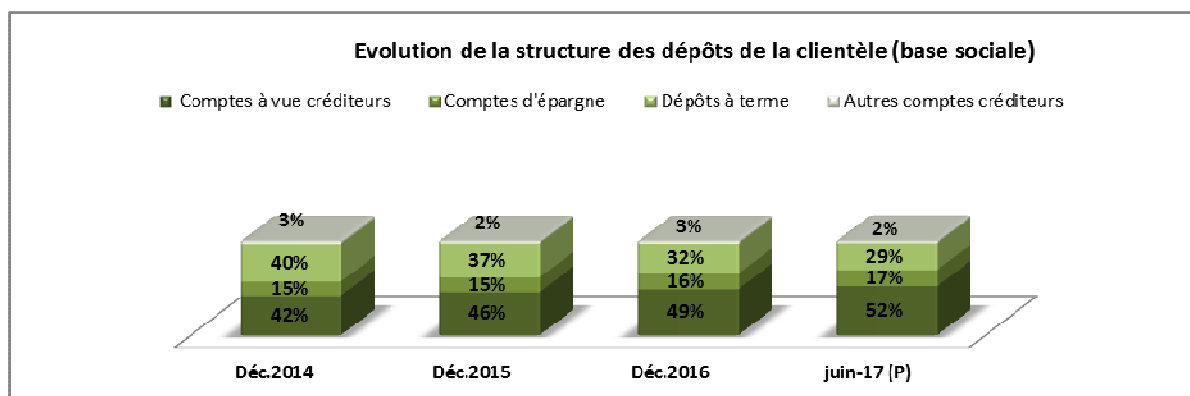
En MDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Dettes envers les établissements de Crédit et Assimilés (1)	7 477	8 053	7,71%	6 429	-20,17%	5 907	-8,12%
En % du total bilan	9,01%	9,24%		7,24%		6,64%	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés à vue	133	382	>100%	388	1,61%	1 381	>100%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés à terme	7 344	7 671	4,46%	6 041	-21,25%	4 526	-25,08%
Dépôts de la clientèle (2)	61 194	64 085	4,72%	66 342	3,52%	63 179	-4,77%
En % du total bilan	73,72%	73,55%		74,66%		71,03%	
Comptes à vue créditeurs	25 716	29 347	14,12%	32 406	10,42%	32 768	1,12%
Comptes d'épargne	9 096	9 885	8,67%	10 762	8,87%	10 916	1,43%
Dépôts à terme	24 510	23 467	-4,25%	21 406	-8,78%	18 185	-15,05%
Autres comptes créditeurs	1 871	1 386	-25,93%	1 769	27,61%	1 310	-25,92%
Total ressources (1) + (2)	68 671	72 139	5,05%	72 771	0,88%	69 086	-5,06%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 7,71%, s'affichant ainsi à 8 053 MDH. Les dépôts de la clientèle ont également progressé (+4,72%) avec un encours de 64 Mrds Dhs.

Au 31 Décembre 2016, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une baisse de 20,17%, s'affichant ainsi à 6 429 MDH. Par ailleurs, les dépôts de la clientèle ont connu une hausse de 3,52% avec un encours de 66 Mrds Dhs contre 64 Mrds Dhs à fin Décembre 2015.

Au terme du premier semestre 2017, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une baisse de 8,12%, s'affichant ainsi à 5 907 MDH. Par ailleurs, les dépôts de la clientèle ont connu une baisse de 4,77% avec un encours de 63 Mrds Dhs à fin juin 2017 contre 66 Mrds Dhs à fin Décembre 2016.



Sur la période analysée, on constate une légère variation de la structure des dépôts de la clientèle du Crédit Agricole du Maroc avec un recul des dépôts à terme en faveur des comptes à vue créditeurs, et ce en application de la vision stratégique du CAM visant à réduire le coût de ses ressources.

b. Evolution des crédits

La structure des crédits du CAM a évolué comme suit sur la période considérée (comptes sociaux):

En MDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Créances sur les Etablissements de Crédit et Assimilés (1)	1 123	2 123	89,05%	510	-75,99%	352	-30,99%
En % du total bilan	1,35%	2,44%		0,57%		0,40%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue	116	165	42,57%	493	>100%	334	-32,17%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés à terme	1 008	1 958	94,21%	17	-99,13%	18	3,53%
Créances sur la clientèle (2)	60 586	62 533	3,21%	65 503	4,75%	64 331	-1,79%
En % du total bilan	72,99%	71,77%		73,72%		72,33%	
Crédits de trésorerie et à la consommation	22 614	22 896	1,25%	23 949	4,60%	24 180	0,96%
Crédits à l'équipement	16 878	17 337	2,72%	18 394	6,10%	18 677	1,54%
Crédits immobiliers	16 081	15 810	-1,69%	15 197	-3,88%	15 901	4,64%
Autres crédits	5 012	6 490	29,49%	7 963	22,70%	5 573	-30,02%
Total créances nettes (1) + (2)	61 709	64 656	4,78%	66 013	2,10%	64 683	-2,02%

Source : CAM

A fin Décembre 2015, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en hausse de 89,05% ressortant à 2 123 MDH. Par ailleurs, les créances sur la clientèle ont progressé (+3,21%) à 63 Mrds Dhs.

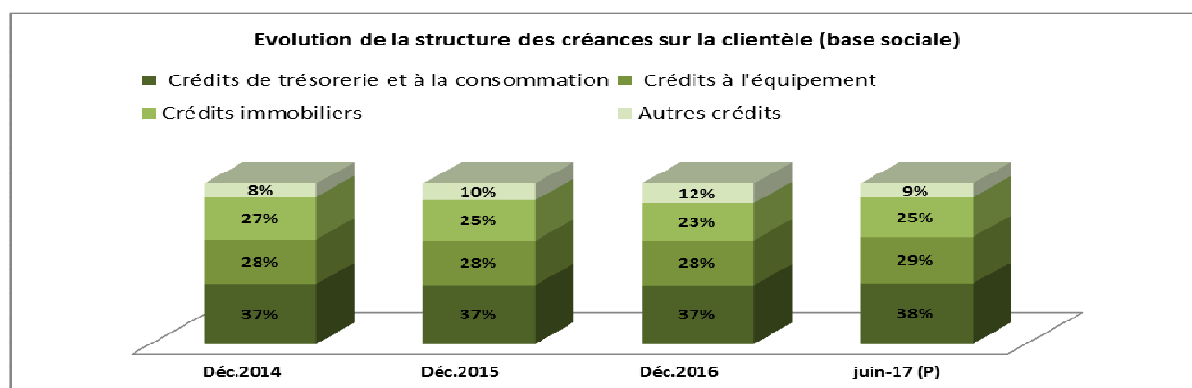
Au terme de l'exercice 2016, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont subi une baisse de 75,99% ressortant à 510 MDH, et ce suite à une baisse de 99,13% de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés à terme. Cette variation s'explique par le remboursement de :

- Un prêt de 1,1 Mrds Dhs (AWB et BMCI) ;
- Remboursement d'un prêt en devise pour un montant de 30 millions d'euros.

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent de 62,5 Mrds Dhs en Décembre 2015 à 66 Mrds Dhs en 2016, soit une hausse de 4,75%.

A fin Juin 2017, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont subi une baisse de 30,99% ressortant à 352 MDH, et ce suite à une baisse de 32,17% de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue.

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent de 65,5 Mrds Dhs en Décembre 2016 à 64,3 Mrds Dhs en juin 2017, soit une baisse de 1,79%.



Sur la période analysée, la structure des créances sur la clientèle du CAM reste relativement stable avec une prépondérance des crédits de trésorerie et à la consommation (38%), suivis par les crédits à l'équipement (29%).

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des crédits à l'agriculture entre Décembre 2014 et Juin 2017:

En MDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Crédits à l'agriculture	19 323	19 391	0,35%	20 245	4,41%	19 918	-1,61%
Crédits à l'agro-industrie et au monde rural*	16 820	16 922	0,61%	17 246	1,91%	16 967	-1,62%
Total encours brut des crédits sur la clientèle²⁴	63 942	66 383	3,82%	69 531	4,74%	68 497	-1,49%
Part des créances agricoles dans l'encours clientèle global	56,52%	54,70%		53,92%		53,85%	

Source : CAM

(*) : Ces crédits incluent également les crédits octroyés aux habitants du monde rural pour les activités non agricoles.

Les crédits à l'agriculture ont augmenté de 0,35% en 2015, répondant ainsi à l'ambition stratégique visant à développer le secteur agricole. Par ailleurs, les crédits à l'agro-industrie et au monde rural ont connu une hausse globale de 0,61%.

Au terme de l'exercice 2016, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 37 MDH, soit 53,92% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

Au terme du premier semestre 2017, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 37 MDH, soit 53,85% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

V.6. Politique commerciale du CAM

a. Ambitions stratégiques

La politique commerciale du CAM est axée sur des cibles commerciales prioritaires et qui s'inscrivent dans la lignée des orientations stratégiques du CAM :

L'agriculture et les filières agro-alimentaires

Capitalisant sur son intervention historique et sur sa position de leader dans ces deux secteurs, le CAM a modernisé son mode d'intervention, d'une part, par une segmentation de la clientèle agricole qui lui permet d'accompagner le développement agricole et rural de notre pays dans les meilleures conditions de sécurité et d'autre part, par l'innovation dans la création de nouveaux produits adaptés à chaque filière.

Fort de son expertise, le CAM a ainsi pris de forts engagements dans le cadre du Plan Maroc Vert et accompagne par des financements adaptés la création, la modernisation et l'extension des entreprises agricoles et agro-industrielles tout en facilitant l'émergence de nouveaux opérateurs ou groupes dans ces domaines d'activité.

L'intervention du CAM se fait d'une manière différenciée à travers ses réseaux spécialisés des Caisses Locales, des Caisses Régionales et des Agences Entreprises qui accompagnent les différents types de clients qui vont du producteur local jusqu'à la grande entreprise opérant à l'international.

Le marché des professionnels et des particuliers

Le CAM enregistre des taux de croissance importants sur ce marché que ce soit en matière de Dépôts, de crédits à la consommation, de crédits immobiliers, de la monétique ou de la bancassurance.

La politique du CAM sur ce segment est d'acquérir de nouvelles parts de marché en renforçant sa présence et d'augmenter le taux d'équipement des clients.

L'approche du CAM consiste à servir en priorité les particuliers du monde rural et ceux des zones périurbaines. La politique de diversification de l'offre produits et des ouvertures de nouveaux points de vente se fait en conséquence de cette stratégie.

b. Politique de partenariat conclue avec d'autres opérateurs du secteur

Dans le cadre de sa politique de partenariat avec d'autres opérateurs du secteur, le GCAM s'est allié à ATTIJARI WAFABANK dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation. En effet, ce partenariat permet au CAM de profiter des grilles de scoring de WAFASALAF, leader du marché en termes de crédit à la consommation. Cet accord délègue également à WAFASALAF la gestion de l'encours et de tombées, ainsi que tout le volet recouvrement.

²⁴ L'encours brut prend en compte des reclassements des créances sur établissements de crédit et assimilés et leur intégration dans les créances à la clientèle (intégration des prêts sur sociétés de financement et des comptes ordinaires des sociétés de crédit à la consommation)

c. Réseau d'agences

L'évolution du réseau d'agences sur la période Décembre 2014 à juin 2017 ressort comme suit²⁵ :

	2014	2015	2016	Juin-17
Agence bancaire	282	305	319	319
Agence Entreprise	10	11	11	11
Agence Mobile	7	7	7	7
Caisse Locale	105	110	115	115
Caisse Régionale	55	60	63	63
Centre d'affaires	6	10	11	11
Guichet périodique	13	13	13	13
Total	478	516	539	539

Source : CAM

A fin juin 2017, ces agences sont réparties géographiquement comme suit :



Source : CAM²⁶

Pour assurer le déploiement de sa stratégie commerciale, plusieurs décisions ont été prises en matière de maillage des agences du CAM. La stratégie de développement du réseau repose principalement sur l'amélioration de la présence du CAM en milieu urbain et périurbain.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau s'est traduite par l'ouverture de nouvelles agences sur les trois derniers exercices. Le nombre d'agences est porté à 539 au 31 Décembre 2016 après l'ouverture de 23 agences durant l'exercice 2016.

Aucune ouverture d'agence n'est à noter au cours du premier semestre 2017.

Il est à noter que les agences du CAM disposant d'une grande superficie ont été optimisés en abritant en plus des agences CAM, des desks ARDI, TEF, MAMDA et Assalaf Al Akhdar.

Par ailleurs, il est à signaler que dans le cadre de la mise en place de la régionalisation avancée et afin d'être en phase avec le découpage administratif national, le CAM a adopté une transformation progressive au niveau de son réseau avec la création de structures CAM régionales afin de regrouper les directions régionales de chaque région, et de décentraliser certaines fonctions commerciales et de production.

Cette politique permettra au GCAM de mieux réaliser sa mission de développement socio-économique du monde rural, notamment en collaboration avec les nouveaux acteurs locaux qui vont émerger.

²⁵**Agence entreprise** : Transformation de certaines agences entreprises en centres d'affaires

Agence mobile : Agences bancaires assurant des opérations basiques comme les dépôts, les retraits ou les virements et bénéficiant d'une liaison satellitaire qui permet ainsi au CAM de défier l'éloignement et l'enclavement du monde rural.

Caisse locale : Ancienne appellation issue de l'ancien réseau CNCA fonctionnant comme une agence bancaire ordinaire

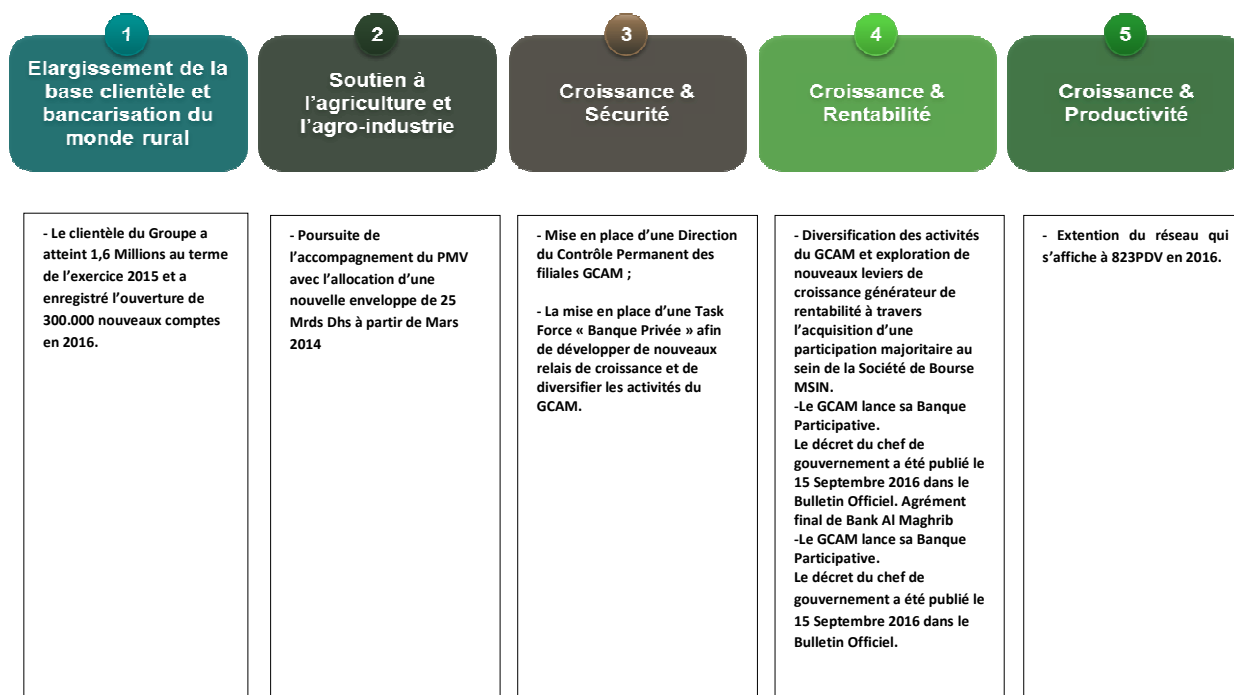
Caisse régionale : Ancienne appellation issue de l'ancien réseau CNCA fonctionnant comme une agence bancaire régionale ordinaire

Guichet périodique : Guichets saisonniers

²⁶La stabilité de la répartition des agences entre 2014 et 2016 est un enjeu stratégique du CAM

d. Politique d'investissement

Les investissements du CAM durant les trois derniers exercices ont été orientés en vue d'atteindre les objectifs fixés par les 5 axes d'action fixés par le Plan Stratégique CAP 2016 :



Les investissements du CAM au cours des exercices 2014 à 2016 et juin 2017 se sont chiffrés comme suit :

En KDH	2014	2015	2016	juin-17
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 553	21 090	25 292	12 805
Droit au bail		3 350	2 840	
Immobilisations en recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	19 553	17 740	22 452	12 805
Immobilisations incorporelles hors exploitation				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	485 540	174 147	1 808 952	76 542
Immeubles d'exploitation	46 686	26 598	291 422	
Terrain d'exploitation			3 289	
Immeubles d'exploitation. Bureaux	46 686	26 598	288 133	
Immeubles d'exploitation. Logements de fonction				
Mobilier et matériel d'exploitation	83 184	46 083	27 296	9 582
Matériel de bureau d'exploitation	13 210	24 535	7 757	763
Matériel Informatique	11 041	19 082	17 279	7 912
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	57 270			
Autres matériels d'exploitation	1 664	2 465	2 260	907
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	69 081	52 770	41 903	20 650
Immobilisations corporelles hors exploitation	269 518	35 804	1 275 064	16 905
Terrains hors exploitation			766 768	
Immeubles hors exploitation	254 592	23 222	490 459	13 262
Mobiliers et matériel hors exploitation	4 057	4 538	12 061	1 316
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	10 868	8 044	5 775	2 327
Immobilisation en cours	17 072	12 892	173 267	29 405
TOTAL	505 093	195 237	1 834 244	89 347

S'agissant de la construction budgétaire, celle-ci s'est inscrite dans la perspective de la continuité des objectifs visant l'optimisation des charges générales d'exploitation tout en assurant les moyens nécessaires à la stratégie de développement de la banque.

Dans cet esprit, les budgets prévisionnels des différents centres budgétaires ont été établis de manière à couvrir leurs besoins annuels en fonction des objectifs de performance commerciale, de rentabilité et/ou de productivité qui leur sont assignés. Il s'agit notamment de :

- Le développement du réseau et du siège à travers l'acquisition, l'agencement et l'aménagement de locaux destinés aux nouveaux points de vente ;
- Le renouvellement et la mise à niveau des aménagements et mobiliers / matériels d'exploitation (réseau et siège), notamment le matériel informatique pour le réseau et le siège ;
- La mise à niveau et le développement du réseau télécom, de la plateforme monétique, logiciels et applicatifs centraux ;
- La poursuite des projets de refonte du système d'information de la Banque et sa mise à jour ;
- Les études générales de cadrage et prestations pour la mise en place des projets règlementaires, structurants et l'accompagnement de la campagne institutionnelle dans le cadre du GCAM 2016.

e. Politique de développement

La politique de développement du CAM entrant dans le cadre du Plan d'action 2021, les axes ciblés par le CAM s'articulent autour des points suivants :

- La conquête commerciale. La banque ambitionne de passer à 5 millions de comptes ;
- Le renforcement du soutien au Plan Maroc vert ;
- Le renforcement de la Gouvernance et du respect des normes prudentielles avec pour corollaire la régionalisation ;
- La régionalisation ;
- Le lancement de la Banque Participative ;
- La diversification des sources de PNB et de rentabilité pour éviter un étouffement du compte d'exploitation. En effet et malgré la mise en place de la structure du « cost killing », les charges d'exploitation augmentent de manière mécanique d'où la nécessité pour la banque de développer à l'instar des autres banques, des sources de rentabilité et de PNB additionnelles ;
- L'adaptation aux nouveaux canaux de distribution notamment à travers la banque digitale.

VI. Organisation du CAM

VI.1. Capital Humain

a. Effectif

L'évolution de l'effectif sur la période considérée se présente comme suit :

	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17	Δ%
Effectif	3 777	3 865	2,33%	3 787	-2,02%	3 846	1,56%
Siège	1 391	1 324	-4,82%	1 312	-0,91%	1 427	8,77%
Réseau	2 386	2 541	6,50%	2 475	-2,60%	2 419	-2,26%

Source : CAM

Sur la période 2014 à 2016, l'effectif du CAM reste relativement stable passant de 3 777 personnes à 3 787 personnes.

A fin décembre 2015, le CAM emploie 3 865 personnes (+2,33%) dont 1 324 au niveau du siège de la banque (-4,82%) et 2 541 au niveau du réseau (+6,50%).

A fin Décembre 2016, le CAM emploie 3 787 personnes (-2,02%) dont 1 312 au niveau du siège de la banque (-0,91%) et 2 475 au niveau du réseau (-2,60%).

A fin Juin 2017, le CAM emploie 3 846 personnes (+1,56%) dont 1 427 au niveau du siège de la banque (+8,77%) et 2 419 au niveau du réseau (-2,26%).

b. Encadrement

L'évolution de la répartition de l'effectif par catégorie se présente comme suit :

	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17	Δ%
Cadres	2 093	2 211	5,64%	2 212	0,05%	2 223	0,50%
Employés	1 684	1 654	-1,78%	1 575	-4,78%	1 623	3,05%
Effectif	3777	3 865	2,33%	3 787	-2,02%	3 846	1,56%
Taux d'encadrement	55%	57%		58%		58%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2017, la catégorie des cadres représente plus de 58% de l'effectif du CAM, soit 3 points de pourcentage de plus qu'à fin Décembre 2014, et au même niveau qu'à fin décembre 2016.

c. Pyramides des âges

La répartition de l'effectif par tranche d'âge est décrite dans le tableau suivant :

	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17	Δ%
[18,35] ans	1 683	1 821	8,20%	1 769	-2,86%	1 838	3,90%
[36,40] ans	227	244	7,49%	310	27,05%	335	8,06%
[41,45] ans	150	156	4,00%	157	0,64%	164	4,46%
[46,50] ans	436	359	-17,66%	279	-22,28%	240	-13,98%
[51,55] ans	818	787	-3,79%	746	-5,21%	670	-10,19%
[56,60] ans	463	498	7,56%	526	5,62%	599	13,88%
Effectif	3 777	3 865	2,33%	3 787	-2,02%	3 846	1,56%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 35 ans passe de 1 683 personnes en 2014 à 1 838 à fin juin 2017 et représente désormais 48% de l'effectif global.

d. Ancienneté

Le tableau suivant détaille l'évolution de l'effectif en termes d'ancienneté:

	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17	Δ%
< 5 ans	1 153	1 080	-6,33%	1 032	-4,44%	928	-10,08%
[5 ; 10[ans	704	926	31,53%	924	-0,22%	960	3,90%
[10 ; 20[ans	264	298	12,88%	389	30,54%	562	44,47%
[20 ; 30[ans	1 237	1 133	-8,41%	1 039	-8,30%	985	-5,20%
>=30 ans	419	428	2,15%	403	-5,84%	411	1,99%
Effectif	3 777	3 865	2,33%	3 787	-2,02%	3 846	1,56%

Source : CAM

A fin juin 2017, 24% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

e. Turnover

Le tableau ci-dessous présente le turnover enregistré par le CAM de 2014 à 2016:

	2014	2015	2016	juin-17
Recrues	267	227	113	104
Départs	130	139	161	76
Taux de Turnover (*)	5,50%	4,84%	3,54%	2,38%

Source : CAM

(*) $\left[\frac{(\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n)}{2} / \text{Effectif année } n-1 \right] \times 100$

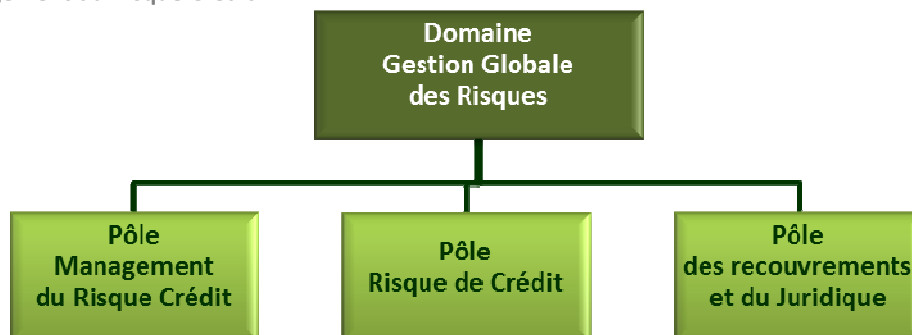
Au terme du premier semestre 2017, le turnover ressort à 2,38% contre 5,50 % en Décembre 2014.

VI.2. Dispositif de gestion des risques

Afin de veiller au respect des dispositions réglementaires par les différentes structures du CAM, un dispositif de gestion globale des risques (GGR) a été mis en place en 2009.

Il vise à assoir au niveau du CAM une gestion des risques conforme aux standards de la place et organisée comme suit :

Pôle Management du Risque Crédit :



Ce pôle a pour principale mission la maîtrise du risque de crédit tant en termes de pilotage de la politique générale du risque de crédit que d'analyse et de suivi des engagements.

Pôle Risque Crédit :

Le Pôle Risque de Crédit a pour principale mission de sécuriser le portefeuille des engagements de la banque et participe également à l'élaboration et au suivi de la politique générale du risque du Crédit Agricole du Maroc.

Pôle des Recouvrements et du Juridique :

Cette direction a pour mission de veiller au recouvrement des créances ainsi que le suivi et le rapprochement des dossiers contentieux afin de garantir à la banque les meilleurs schémas de sortie.

VI.3. Dispositif de contrôle et politique de conformité

a. Contrôle interne :

En 2012, le CAM a mis en place un bloc de la sécurité et du contrôle de la banque composé de quatre grandes structures distinctes, qui sont directement rattachées à la présidence du Directoire, et qui se présentent comme suit :

1- Le Contrôle Général

Le Contrôle Général coordonne le dispositif d'ensemble du contrôle interne du Groupe qui s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du GCAM, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou d'entités juridiques (filiales consolidées). Le contrôle général a pour missions de :

- Renforcer les actions de contrôle ;
- Accroître la sécurité liée à l'exécution des opérations ;
- Participer à l'éclosion d'une culture de contrôle ;
- Coordonner et animer le système de contrôle interne.

2- La Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie

La Direction Centrale de la Déontologie et de la Conformité a pour mission de mettre en œuvre la politique générale de conformité du groupe arrêtée par le Directoire. Pour ce fait, elle est chargée de :

- ✔ Participer à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du Groupe CAM ;
- ✔ Veiller à ce que les dispositifs de gestion et de maîtrise des risques de non-conformité mis en place soient coordonnés et en adéquation avec la réglementation et les axes retenus en la matière par les instances de gouvernance ;
- ✔ Mettre en place un dispositif de veille réglementaire avec les métiers opérationnels afin d'en assurer la déclinaison opérationnelle ;
- ✔ Gérer le dispositif de lutte anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme ;
- ✔ Promouvoir le code de déontologie du CAM et assurer sa pérennité ;
- ✔ Veiller au déploiement des programmes de formation relatifs à la conformité, à la déontologie et au devoir de vigilance ;
- ✔ Veiller à ce que les procédures en vigueur soient conformes à la réglementation externe ;
- ✔ Assurer l'interface avec les autorités réglementaires pour les questions relatives à la conformité et au dispositif de vigilance.

3- La Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle Permanent :

La Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle permanent a pour mission de :

- ✔ Participer à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du Groupe ;
- ✔ Gérer le dispositif de maîtrise du risque opérationnel et concevoir le dispositif de contrôle permanent.

4- La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données

La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données a pour principales missions de :

- ✔ Veiller à la cohérence et à la fiabilité de l'ensemble des états et déclarations communiqués aux établissements externes (BAM, Office des Changes, GPBM, CCG, Ministère des Finances...) ;
- ✔ Être l'interlocuteur unique vis-à-vis de ces instances en matière de reporting réglementaire ;
- ✔ Veiller à l'amélioration de la qualité des données clientèle de la banque.

b. Contrôle externe

Le contrôle externe est assuré par les acteurs suivants :

Commissaires aux comptes	Commissaire de l'État	Bank Al Maghreb	Comité d'audit (émanation du Conseil de surveillance)
Le Crédit Agricole du Maroc doit obligatoirement désigner deux Commissaires aux Comptes inscrits au tableau de l'Ordre des Experts Comptables. Les Commissaires aux Comptes sont nommées par l'AGO des actionnaires pour trois exercices.	Un Commissaire du Gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par Décret et sur proposition des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture. Son mandat ne peut dépasser quatre ans renouvelables une seule fois.	La circulaire N°4/W/2014 relative au Contrôle Interne précise les modalités et les règles minimales que les établissements bancaires doivent observer.	Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de surveillance. Il est présidé par un représentant du Groupe CDG, coopté par le Conseil de Surveillance.

Source : CAM

VI.4. Moyens informatiques du CAM

En vue de permettre au Crédit Agricole du Maroc de mettre en application son plan de développement, une refonte globale du système d'information appelée « Phœnix » a été initiée.

Le schéma directeur du système d'information retenu est basé sur une approche modulaire au lieu d'un « global banking » (mise en place longue et compliquée) et se présente comme suit :

PROGRAMME PHOENIX		
Système Comptable	Système Engagements et Recouvrement	Système Agence
▪ Périmètre : E-business Financial (Oracle) pour la comptabilité générale, analytique et budgétaire ▪ Règle Du Jeu comme interpréteur comptable Bénéfices attendus : ▪ Facilitation du respect de la réglementation BAM (sécurité et exactitude des traitements) ▪ Renforcement du contrôle interne	Périmètre : ▪ EVOLAN progiciel de gestion des crédits et du recouvrement au niveau du réseau et du siège Bénéfices attendus : ▪ Une gestion optimisée des processus internes d'octroi de crédit (suivi des risques notamment) et en phase avec la réglementation ▪ Une industrialisation de la gestion et du traitement du recouvrement et du contentieux ▪ Un meilleur contrôle des garanties	Périmètre : ▪ Développement d'une solution de gestion des opérations réalisées au niveau de l'agence Bénéfices attendus : ▪ Renforcement du contrôle interne ▪ Une meilleure gestion des référentiels ▪ Amélioration de la productivité des équipes agences par l'automatisation des opérations ▪ Optimisation des traitements bancaires

La refonte du système d'information (SI) du CAM s'est basée principalement sur la combinaison d'acquisitions de progiciels (destinés à certains métiers) et de développements spécifiques qui répondent aux impératifs suivants :

- ✔ Système Centralisé ;
- ✔ Système Opératoire AX (il s'agit d'un système d'exploitation) ;
- ✔ Base de donnée de type Oracle ;
- ✔ Langage de développement J2EE (système basé sur le langage JAVA).

Les grands axes du plan de refonte stratégique du SI sont les suivants :

- ✔ L'amélioration de l'organisation et des process par la dotation d'outils de gestion adaptés et par le renforcement du contrôle interne ;
- ✔ L'amélioration de la qualité des services et de gestion des dossiers de clientèle ; et
- ✔ L'optimisation des frais généraux et des ressources humaines.

La mise en place des modules de gestion des Engagements a été finalisée en 2009.

De son côté, l'automatisation des Opérations Bancaires a été diligentée en deux phases :

- ✔ Automatisation des échelles d'intérêts, de la gestion des conditions dérogatoires (fusion des comptes, calcul rétroactif, etc.), de la centralisation des commissions et du traitement des pensions ; et
- ✔ Mise en place d'un système d'information des Opérations Bancaires qui couvre toutes les opérations bancaires tout en assurant leur fiabilité et la sécurité de l'information et un correct déversement en production.

Ainsi, en 2011, le CAM a mis en place le Système d'Information des Opérations Bancaires (SIOB), couvrant l'essentiel des opérations au niveau des points de vente, en plus de certains processus métier transverses allant des points de vente au Back-office métier. Ce système est basée essentiellement sur :

- ✔ Une architecture centralisée, unique et fiable ;
- ✔ Une fluidité d'échange entre le Réseau et le Back-office permettant l'accès direct aux données centrales ;
- ✔ Une maîtrise totale de l'outil du fait de son développement en interne.

Cette solution centralisée a pour objectifs majeurs d'assurer l'intégrité des données, la traçabilité, la sécurité de gestion, et de dégager du temps aux utilisateurs pour effectuer des tâches à valeur ajoutée en automatisant certains traitements.

Le SIOB est par ailleurs interfacé avec les principales applications métier de la banque et représente ainsi le socle de son Système d'Information.

Enfin, en 2009, l'outil de gestion de ressources humaines « HR –ACCES » a été déployé et porte notamment les fonctionnalités suivantes (gestion de la paie, gestion administrative du personnel de la banque, gestion des affaires sociales, gestion de la carrière et évaluation des compétences).

Dans le cadre de l'optimisation du système administratif et comptable, CAM a entrepris la mécanisation des processus de comptabilité (générale, analytique, budgétaire) et des achats et approvisionnement (achats, contrats et marchés, approvisionnements, budgets, stocks et inventaires des magasins, factures, règlements et comptabilité fournisseurs, comptabilité fournisseurs, référencement des fournisseurs).

VI.5. Politique de régionalisation du CAM

L'Etat Marocain a lancé un programme de régionalisation avancée s'inscrivant clairement dans le cadre d'un Etat démocratique décentralisé.

Ce découpage régional a fixé le nombre des régions à 12 au lieu de 16, soit une réduction de 25%. Cette nouvelle configuration régionale a été faite selon certains critères basés entre autre sur les principes d'efficience, d'homogénéité, de proportionnalité et d'équilibre, mais aussi d'accessibilité et de proximité.

Dans cette logique, la Commission Consultative de la Régionalisation (CCR) a suggéré les régions suivantes :

- ✓ Tanger-Tétouan,
- ✓ Oriental et Rif,
- ✓ Fès-Meknès,
- ✓ Rabat-Salé-Kénitra,
- ✓ Béni Mellal-Khénifra,
- ✓ Casablanca-Settat,
- ✓ Marrakech-Safi,
- ✓ Drâa-Tafilalet,
- ✓ Souss-Massa,
- ✓ Guelmim-Oued Noun,
- ✓ Laâyoune-Saguia al Hamra,
- ✓ Ed-Dakhla-OuededDahab.

Suivant le même schéma de découpage régional fixé par l'Etat Marocain, et fort de son ancrage au niveau régional, le Groupe Crédit Agricole du Maroc projette de lancer un processus de décentralisation visant à développer une politique de soutien à l'économie régionale.

Dans ce sens, le GCAM a entamé début 2016 une vaste réflexion sur le nouveau déploiement de ses structures régionales. Il s'agira une adaptation optimale aux spécificités de chaque région et une contribution effective au développement socio-économique du monde rural.

Ce découpage va entraîner une mutation interne au CAM en créant les équivalents d'un siège mais à une échelle plus réduite.

A partir de fin 2016, le Directoire du Crédit Agricole du Maroc a enclenché le processus de nomination des directeurs à la tête des structures CAM REGION afin d'accroître l'autonomie décisionnelle et opérationnelle au niveau desdites structures.

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE

AVERTISSEMENT :

Les comptes sociaux ainsi que les comptes consolidés au 30 juin 2017 présentés dans la section « SITUATION FINANCIERE » sont estimés par le Management du CAM et n'ont pas encore fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

I- Analyse du Compte des Produits et Charges (comptes sociaux)

Le compte de produits et charges du Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	27 931	20 282	-27,38%	9 999	-50,70%	6 912	2 166	-68,66%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 024 898	4 189 082	4,08%	3 809 978	-9,05%	1 760 035	1 981 854	12,60%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	257 593	274 076	6,40%	206 411	-24,69%	134 723	21 930	-83,72%
Produits sur titres de propriété	17 274	9 873	-42,85%	23 407	>100%	21 642	30 025	38,74%
Commissions sur prestations de service	328 486	350 306	6,64%	379 922	8,45%	192 720	203 914	5,81%
Autres produits bancaires	350 151	246 661	-29,56%	902 006	>100%	486 667	489 692	0,62%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 006 333	5 090 281	1,68%	5 331 723	4,74%	2 602 700	2 729 581	4,87%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	302 388	259 772	-14,09%	235 669	-9,28%	115 075	125 587	9,14%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 236 975	1 360 035	9,95%	1 168 081	-14,11%	584 366	422 547	-27,69%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	228 791	215 933	-5,62%	187 882	-12,99%	86 590	108 975	25,85%
Autres charges bancaires	278 091	188 369	-32,26%	290 330	54,13%	109 058	361 135	>100%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 046 245	2 024 109	-1,08%	1 881 963	-7,02%	895 089	1 018 244	13,76%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 960 088	3 066 172	3,58%	3 449 760	12,51%	1 707 611	1 711 337	0,22%
Produits d'exploitation non bancaire	574	227 051	>100%	4 481	-98,03%	111	864	>100%
Charges d'exploitation non bancaire	41 000	52 253	27,45%	74 408	42,40%	47 212	17 246	-63,47%
Charges de personnel	919 646	975 631	6,09%	1 027 733	5,34%	483 798	491 549	1,60%
Impôts et taxes	30 683	30 616	-0,22%	31 043	1,39%	13 669	13 913	1,78%
Charges externes	362 973	389 868	7,41%	428 213	9,84%	217 098	233 177	7,41%
Autres charges générales d'exploitation	45 302	51 138	12,88%	45 712	-10,61%	21 500	22 422	4,29%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	172 020	176 844	2,80%	177 846	0,57%	94 574	94 001	-0,61%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 530 624	1 624 096	6,11%	1 710 547	5,32%	830 639	855 061	2,94%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	984 764	1 089 607	10,65%	1 276 667	17,17%	763 310	470 030	-38,42%
Pertes sur créances irrécouvrables	474 312	275 846	-41,84%	1 149 305	>100%	413 745	421 131	1,79%
Autres dotations aux provisions	125 073	450 400	>100%	121 000	-73,14%	39 156	102 217	>100%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 584 149	1 815 853	14,63%	2 546 971	40,26%	1 216 212	993 377	-18,32%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	807 846	496 610	-38,53%	1 106 827	>100%	333 236	416 454	24,97%
Récupérations sur créances amorties	57 740	73 695	27,63%	31 972	-56,62%	16 418	50 605	>100%
Autres reprises de provisions	114 091	189 247	65,87%	360 224	90,35%	358 268	48 748	-86,39%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	979 677	759 551	-22,47%	1 499 023	97,36%	707 922	515 806	-27,14%
RESULTAT COURANT	784 566	560 572	-28,55%	621 338	10,84%	321 582	362 322	12,67%
Produits non courants	18 567	19 923	7,30%	24 305	22,00%	11 401	15 342	34,57%
Charges non courantes	183 283	163 928	-10,56%	166 302	1,45%	53 299	73 902	38,66%
RESULTAT AVANT IMPOTS	619 850	416 568	-32,80%	479 342	15,07%	279 684	303 763	8,61%
Impôts sur les résultats	189 500	80 380	-57,58%	171 321	>100%	97 742	107 422	9,90%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	430 350	336 188	-21,88%	308 021	-8,38%	181 941	196 341	7,91%

Source : CAM

I.1. Produits d'Exploitation Bancaire

Sur la période considérée, les produits d'exploitation bancaires du CAM se présentent comme suit:

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	27 931	20 282	-27,38%	9 999	-50,70%	6 912	2 166	-68,66%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 024 898	4 189 082	4,08%	3 809 978	-9,05%	1 760 035	1 981 854	12,60%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	257 593	274 076	6,40%	206 411	-24,69%	134 723	21 930	-83,72%
Produits sur titres de propriété	17 274	9 873	-42,85%	23 407	>100%	21 642	30 025	38,74%
Commissions sur prestations de service	328 486	350 306	6,64%	379 922	8,45%	192 720	203 914	5,81%
Autres produits bancaires	350 151	246 661	-29,56%	902 006	>100%	486 667	489 692	0,62%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 006 333	5 090 281	1,68%	5 331 723	4,74%	2 602 700	2 729 581	4,87%

Source : CAM

Les produits d'exploitation bancaire sont composés majoritairement des intérêts et produits assimilés sur les opérations avec la clientèle.

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

A fin Décembre 2015, les produits d'exploitation bancaire sont en hausse et s'affichent à 5 090 MDH, soit une progression de 1,68% par rapport à l'exercice précédent.

En 2016, ladite rubrique est en progression de 4,74% pour atteindre 5 332 MDH. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de plus de 100% du poste « Autres produits bancaires ».

A fin décembre 2015, les commissions sur prestations de service augmentent de 6,64% passant ainsi de 328 MDH à 350 MDH suite notamment à l'augmentation du nombre de clients et du taux d'équipement de la clientèle en cartes bancaires. Au terme de l'exercice 2016, on constate une nouvelle augmentation dudit poste (+8,45%), s'affichant ainsi à 380 MDH.

Au terme de l'exercice 2015, on constate une hausse du poste « Intérêts et produits assimilés sur titres de créance » (+6,40%) avec un encours qui s'affiche à 274 MDH.

A fin Décembre 2016, on constate une baisse dudit compte principalement due à un recul des intérêts sur titres d'investissement suite au reclassement desdits titres en titres de placement.

Les produits sur titres de propriété correspondent aux revenus des titres de participations, soit les dividendes versés par les participations minoritaires détenues par le CAM. Ce poste est en baisse au terme de l'exercice 2015 (-42,85%) avec un encours de 10 MDH. A fin Décembre 2016, la rubrique est en hausse de plus de 100% avec un encours qui s'affiche à 23 MDH.

Les autres produits bancaires correspondent à des gains et commissions sur opérations de change virement/billet et à des plus-values de cession sur titres de placement.

A fin 2015, la rubrique « autres produits bancaires » est en baisse de 29,56%, s'affichant ainsi à 247 MDH. Cette variation est liée principalement à la baisse :

- Des plus-values de cession sur titres de placement qui passent de 251 MDH en 2014 à 169 MDH à fin 2015 ;
- Des gains sur opération de change qui passent de 91 MDH en 2014 MDH à 77MDH à fin 2015.

Au terme de l'exercice 2016, ledit poste est en progression de plus de 100% suite à la réalisation d'une plus-value de cession sur titres de placement de 640 MDH.

🌱 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, les produits d'exploitation bancaire sont en progression de 4,87% pour atteindre 2,7 Mrds Dhs, contre 2,6 Mrds Dhs à fin Juin 2016. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de 222 MDH du poste « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle ».

Les commissions sur prestations de service augmentent de 5,81% passant ainsi de 193 MDH à 204 MDH suite notamment à l'augmentation du nombre de clients et du taux d'équipement de la clientèle en cartes bancaires.

Les intérêts et produits assimilés sur titres de créance sont en baisse de 83,72%. Cette évolution est principalement due à un recul des intérêt sur BDT et valeurs assimilées (16 MDH) suite à l'opération d'apport en nature du portefeuille BDT d'investissement du CAM à MAROGEST durant l'exercice 2016.

Les produits sur titres de propriété s'élèvent à 30 MDH et se composent notamment des dividendes suivants :

- CMI : 8 MDH,
- COSUMAR 3 MDH,
- BMCE : 3 MDH,
- BCP : 6 MDH,
- LESIEUR : 1 MDH,
- LHM EX : 1 MDH,
- SUNABEL 0,4 MDH.

I.2.Charges d'Exploitation Bancaire

L'évolution des charges d'exploitation bancaire du CAM se présente comme suit :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	302 388	259 772	-14,09%	235 669	-9,28%	115 075	125 587	9,14%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 236 975	1 360 035	9,95%	1 168 081	-14,11%	584 366	422 547	-27,69%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	228 791	215 933	-5,62%	187 882	-12,99%	86 590	108 975	25,85%
Autres charges bancaires	278 091	188 369	-32,26%	290 330	54,13%	109 058	361 135	>100%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 046 245	2 024 109	-1,08%	1 881 963	-7,02%	895 089	1 018 244	13,76%

Source : CAM

Ce poste est principalement constitué des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.

🌱 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, les charges d'exploitation bancaire connaissent une baisse de 1,08%, en passant de 2 046 MDH à 2 024 MDH.

A fin Décembre 2016, on constate une nouvelle baisse dudit compte (-7,02%) avec un encours qui ressort à 1 882 MDH.

En 2015, le poste « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » a enregistré une progression (+9,95%) passant de 1 237 MDH à 1 360 MDH. Au terme de l'exercice 2016, on constate une baisse de l'encours qui s'affiche à 1 168 MDH, soit un recul de 14,11% suite à une baisse des intérêts sur comptes à terme qui s'explique par le désir de la banque de diminuer les taux accordés lors de la collecte des DAT et BDC.

Le poste « Intérêts et charges assimilées sur les opérations avec les établissements de crédits » enregistre une baisse continue depuis 2014 pour s'établir à 236 MDH à fin 2016, et ce suite à la baisse des charges relatives aux

emprunts sur le marché monétaire initiés dans le cadre de la stratégie du CAM visant à améliorer la duration de ses ressources en ayant recours à des emprunts à moyen et long terme.

Les « intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » s'élèvent au 31 décembre 2016 à 188 MDH, contre 229MDH en fin 2014. Ils correspondent aux intérêts payés par le CAM dans le cadre du programme d'émission de certificats de dépôt lancé en avril 2011.

Les « autres charges bancaires » correspondent à des pertes sur opérations de change, aux cotisations du fonds de garantie des dépôts et à des moins-values sur titres de placement.

En 2015, la rubrique « autres charges bancaires »accuse une baisse de 32,26% s'affichant ainsi à 188 MDH. Cette variation s'explique par la baisse :

- Des pertes sur opérations de change virement (-84 MDH)
- Des diverses autres charges bancaires (-44 MDH) ;

Au terme de l'exercice 2016, ledit poste augmente de 54,13%, s'affichant ainsi à 290 MDH. Cette variation s'explique par la hausse :

- Des divers autres charges bancaires (+29 MDH) ;
- Des cotisations au fond de garantie des dépôts (+9 MDH) ;
- Des charges sur moyens de paiement (+9 MDH).

Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, les charges d'exploitation bancaire connaissent une hausse de 13,76%, en passant de 895 MDH au 30/06/2016 à 1 018 MDH. La principale évolution concerne le poste « Autres charges bancaires » (+252 MDH) suite à une dévalorisation du portefeuille de transaction du CAM touchant ainsi les postes suivants:

- Pertes sur autres titres de propriété (148 MDH) ;
- Pertes sur titres OPCVM (99,9 MDH).

I.3. Produit Net Bancaire

L'évolution de la structure du Produit Net Bancaire du CAM se présente comme suit :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
+ intérêts et produits assimilés	4 310 421	4 483 441	4,01%	4 026 388	-10,19%	1 901 670	2 005 950	5,48%
- intérêts et charges assimilées	1 768 154	1 835 740	3,82%	1 591 633	-13,30%	786 031	657 109	-16,40%
MARGE D'INTERETS	2 542 267	2 647 701	4,15%	2 434 755	-8,04%	1 115 639	1 348 841	20,90%
+ Produits sur immo. en crédit-bail et en location								
- Charges sur immo. en crédit-bail et en location								
Résultat des opérations de crédit-bail et de location								
+ Commissions perçues	328 486	350 306	6,64%	379 922	8,45%	192 720	203 914	5,81%
- Commissions servies	85	910	>100%	13 121	>100%	1414	4 480	>100%
Marge sur commissions	328 401	349 396	6,39%	366 801	4,98%	191 306	199 434	4,25%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	-681	-296	NS	85 018	NS	7777	141 369	>100%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	249 004	130 232	-47,70%	635 489	>100%	411 694	22 443	-94,55%
+/- Résultats des opérations de change	-22 371	47 447	NS	62 657	32,06%	24 109	36 209	50,19%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés								
Résultat des opérations de marché	225 952	177 383	-21,49%	783 164	>100%	443 580	200 021	-54,91%
+ Divers autres produits bancaires	17 274	9 873	-42,85%	24 978	>100%	21 642	53 053	>100%
- Diverses autres charges bancaires	153 806	118 182	-23,16%	-159 938	<-100%	64 558	90 012	39,43%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 960 088	3 066 172	3,58%	3 449 760	12,51%	1 707 611	1 711 337	0,22%

Source : CAM

En s'établissant à 3 450 MDH, le produit net bancaire de la banque s'est inscrit en nette amélioration sur la période 2014-2016, enregistrant ainsi une progression annuelle moyenne de 8,05%.

a. Marge d'Intérêt

La marge d'intérêt du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 310 421	4 483 441	4,01%	4 026 388	-10,19%	1 901 670	2 005 950	5,48%
Intérêts et charges assimilées	1 768 154	1 835 740	3,82%	1 591 633	-13,30%	786 031	657 109	-16,40%
Marge d'intérêt	2 542 267	2 647 701	4,15%	2 434 755	-8,04%	1 115 639	1 348 841	20,90%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, la marge d'intérêt enregistre une hausse passant de 2 542 MDH en 2014 à 2 648 MDH. Cette évolution s'explique essentiellement par le développement de l'activité de crédit ainsi que par la légère baisse du coût moyen des ressources suite à la diminution du taux directeur de Bank-Al-Maghrib.

A fin Décembre 2016, ladite rubrique enregistre une baisse de 8,04% s'affichant ainsi à 2 435 MDH. Cette évolution s'explique essentiellement par l'assainissement effectué au niveau des comptes débiteurs (baisse du taux d'intérêt appliqué aux comptes débiteurs).

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

La marge d'intérêt enregistre une hausse entre Juin 2016 et Juin 2017 passant de 1 116 MDH à 1 349 MDH (+20,90%). Cette évolution s'explique essentiellement une augmentation de 5,48% des intérêts et produits assimilés :

- Intérêts sur comptes courants débiteurs de la clientèle (+60 MDH) ;
- Autres produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle (+65 MDH).

b. Marge sur commissions

La marge sur commission du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Commissions perçues	328 486	350 306	6,64%	379 922	8,45%	192 720	203 914	5,81%
Commissions servies	85	910	>100%	13 121	>100%	1414	4 480	>100%
Marge sur commissions	328 401	349 396	6,39%	366 801	4,98%	191 306	199 434	4,25%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

La marge sur commissions s'est appréciée tout au long de la période étudiée, passant ainsi de 328 MDH en 2014 à 367 MDH au terme de l'exercice 2016.

L'appréciation de la marge sur commissions observée sur les trois dernières années est le fruit des efforts déployés par la banque en vue d'augmenter le taux d'équipement de la clientèle. Par ailleurs, Le projet ECLOR a redynamisé l'activité commerciale de la banque notamment par la commercialisation des produits bancaires (bancassurance monétique...).

Ainsi, l'évolution des commissions sur prestations de services enregistrée entre 2014 et 2015, est essentiellement tirée par les commissions sur moyens de paiement qui passent de 159 MDH en 2014 à 167 MDH en 2015, et les commissions sur fonctionnement de compte qui passent de 114 MDH en 2014 à 123 MDH en 2015.

Par ailleurs, l'évolution des commissions sur prestations de services enregistrée entre 2015 et 2016, est essentiellement tirée par les commissions sur fonctionnement de comptes (+18 MDH) et sur les virements à l'étranger (+18 MDH). Ces deux catégories de commissions représentent respectivement 37% et 12% de l'encours au 31 Décembre 2016.

On note également une progression des commissions servies qui passent de 1 MDH à 13 MDH, notamment suite à une augmentation des charges sur moyens de paiement de 9 MDH.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, la marge sur commissions s'est appréciée de 4,25% par rapport à fin Juin 2016 et s'affiche à 199 MDH contre 191 MDH l'année précédente.

Il est à noter que les commissions servies ont connu une hausse de plus de 100% suite à une progression de 3 MDH des commissions sur achats et cessions de titres avec un solde s'affichant à 4,5 MDH contre 1,4 MDH au 30 Juin 2016.

I.4. Charges Générales d'Exploitation :

Les charges générales d'exploitation ont évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Charges de personnel	919 646	975 631	6,09%	1 027 733	5,34%	483 798	491 549	1,60%
% du total	60,08%	60,07%		60,08%		58,24%	57,49%	
Impôts et taxes	30 683	30 616	-0,22%	31 043	1,39%	13 669	13 913	1,78%
% du total	2,00%	1,89%		1,81%		1,65%	1,63%	
Charges externes	362 973	389 868	7,41%	428 213	9,84%	217 098	233 177	7,41%
% du total	23,71%	24,01%		25,03%		26,14%	27,27%	
Autres charges générales d'exploitation	45 302	51 138	12,88%	45 712	-10,61%	21 500	22 422	4,29%
% du total	2,96%	3,15%		2,67%		2,59%	2,62%	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	172 020	176 844	2,80%	177 846	0,57%	94 574	94 001	-0,61%
% du total	11,24%	10,89%		10,40%		11,39%	10,99%	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 530 624	1 624 096	6,11%	1 710 547	5,32%	830 639	855 061	2,94%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 960 088	3 066 172	3,58%	3 449 760	12,51%	1 707 611	1 711 337	0,22%
Coefficient d'exploitation	51,71%	52,97%	+126 pbs	49,58%	-345 pbs	48,64%	49,96%	+132 pbs

Source : CAM

Sur la période 2014-2016, les charges générales d'exploitation ont connu un TCAM de 5,72%. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

a. Charges de personnel

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

A fin 2015, les charges du personnel évoluent de + 6,09% atteignant ainsi 976 MDH. Cela s'explique par une vague d'augmentations et de promotions du personnel, ce qui s'est traduit par l'appréciation du poste « primes et gratifications » de près de 38 MDH.

Au terme de l'exercice 2016, les charges de personnel augmentent de 5,34% (une hausse moins importante qu'en 2015), ce qui témoigne de l'effort déployé par la banque en matière de maîtrise de ses charges.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

A fin Juin 2017, les charges du personnel évoluent de + 1,60% atteignant ainsi 492 MDH. Cela s'explique par une augmentation des avantages accordées au personnel, ce qui s'est traduit par l'appréciation du poste « autres rémunérations du personnel²⁷ » de 7 MDH.

b. Impôts et taxes

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, ce poste, représentant près de 2% du total des charges générales d'exploitation, a baissé de 0,22%.

Au titre de l'exercice 2016, ledit poste s'affiche à 31 MDH, en progression de 1,39% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement due à l'ouverture de nouvelles agences CAM au cours de l'exercice en question.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Ce poste, représentant 1,63% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 1,78% entre juin 2017 et juin 2016, s'établissant à 13,9 MDH contre 13,7 MDH à fin juin 2016.

²⁷ Le poste autres rémunérations du personnel est composé des indemnités de : responsabilité, caisse, représentation, familiales, scolaires, achoura, décès, mutation et compensation de congés.

c. Charges externes**📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016**

Au terme de l'exercice 2015, les charges externes enregistrent une progression de 7,41%, s'affichant ainsi à 390 MDH dont une progression :

- 📈 Des frais d'entretien et de réparation s'affichant à 73 MDH (+11 MDH) ;
- 📈 Des frais d'actes et de contentieux s'affichant à 17 MDH (+9 MDH) ;
- 📈 Publicité publications & relations publiques à 33 MDH (+5 MDH) ;
- 📈 Loyers de location simple à 88 MDH (+4,6 MDH).

Par ailleurs, ledit poste est principalement composé (exercice 2015) :

- 📈 Des frais postaux et de télécommunication s'affichant à 51 MDH (36% de l'encours) ;
- 📈 Des frais d'électricité eau chauffage & combustibles s'affichant à 21 MDH (15% de l'encours) ;

A fin Décembre 2016, le poste « charges externes » ressort à 428 MDH, soit une progression de 9,84% par rapport à l'exercice précédent. Les principales composantes de ce poste sont :

- 📈 Les loyers de location simple pour 96 MDH (soit 22% du total des charges externes) ;
- 📈 Les frais d'entretien et de réparation pour 83 MDH (soit 19% du total des charges externes).

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, les charges externes enregistrent une progression de 7,41%, s'affichant ainsi à 233 MDH, dont une progression de 4 MDH des fournitures de bureau et imprimés.

d. Autres charges générales d'exploitation**📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016**

Ce poste, représentant près de 3% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 12,88% entre 2014 et 2015, s'établissant à 51 MDH. Au terme de l'exercice 2016, le poste en question ressort à 46 MDH, en baisse de 10,61% comparativement à l'exercice précédent.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Ce poste, représentant 2,62% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 4,29% entre juin 2016 et juin 2017, s'établissant à 22,4 MDH. Cette variation est principalement due à une progression de 2 MDH des frais d'acquisition d'immobilisations.

e. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles**📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016**

Au terme de l'exercice 2015, les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles ont marqué une augmentation de 2,80%, s'établissant à 177 MDH.

A fin 2016, ladite rubrique ressort à 178 MDH, marquant ainsi une très légère hausse de 0,57% comparativement à fin décembre 2015.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Entre juin 2016 et juin 2017, les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles restent quasiment stables (-0,61%) à 94 MDH.

f. Coefficient d'exploitation :**📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016**

Au terme de l'exercice 2015, le coefficient d'exploitation s'affiche à 52,97%, soit une progression de 126 points de base par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement due à la hausse des charges de personnel suite à une vague de promotions et d'augmentation.

A fin décembre 2016, le coefficient d'exploitation ressort à 49,58%. Cette évolution s'explique par une importante augmentation du PNB conjuguée à une maîtrise des charges générales d'exploitation

A noter que sur la période 2014-2015, le coefficient d'exploitation du CAM reste supérieur au coefficient d'exploitation du secteur du fait de la forte consommation en charges des caisses locales et régionales implantées en milieu rural non rentables ou à faible rentabilité qui restent maintenues du fait de la mission de service public du CAM. cependant, le taux enregistré au terme de l'exercice 2016 s'inscrit dans la moyenne des 8 principales banques du secteur.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

A fin juin 2017, le coefficient d'exploitation ressort 49,96% contre 48,64% en juin 2016 (+132 pbs). Cette évolution s'explique par une moins forte augmentation du PNB que des charges générales d'exploitation.

I.5. Résultat Brut d'Exploitation (RBE)

L'évolution de résultat brut d'exploitation se présente comme suit :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 960 088	3 066 172	3,58%	3 449 760	12,51%	1 707 611	1 711 337	0,22%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-15 483	19 323	NS	-2 525	<-100%	-2 563	-909	-64,53%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 530 624	1 624 096	6,11%	1 710 547	5,32%	830 639	855 061	2,94%
Produits d'exploitation non bancaire	574	227 051	>100%	4 481	-98,03%	111	864	>100%
Charges d'exploitation non bancaire	41 000	52 253	27,45%	74 408	42,40%	47 212	17 246	-63,47%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 373 555	1 633 972	18,96%	1 666 762	2,01%	827 308	838 985	1,41%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

A fin décembre 2015, le RBE ressort à 1 634 MDH soit une progression de 18,96%. Cette évolution est principalement due à :

- 📈 L'augmentation du PNB (+3,58%) ;
- 📈 Une forte progression des produits d'exploitation non bancaires qui passent de 0,6 MDH à 227 MDH suite à la réalisation d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers (impact de 202 MDH). Cette opération consiste à transférer à un FPCT des actifs immobiliers, le produit de cession étant financé par un emprunt obligataire émis par le fonds.
- 📈 La hausse du résultat des opérations sur immobilisations financières principalement composé des éléments suivants :
 - ✓ Reprises nettes sur titres de participation (15,9 MDH) ;
 - ✓ Reprises sur titres d'investissement (1,1 MDH) ;
 - ✓ Plus-value sur cession des parts de CDG CAPITAL BOURSE (2,23 MDH).

Par ailleurs, on note que les charges d'exploitation non bancaires sont en progression de 27,45% entre 2014 et 2015, s'affichant ainsi à 52 MDH contre 41 MDH.

Au terme de l'exercice 2016, le RBE enregistre une hausse de 2,01% et ressort à 1 667 MDH. Cette évolution s'explique principalement par une importante augmentation du PNB (+12,51%) permettant de palier à l'effet de :

- 📈 L'augmentation des charges d'exploitation non bancaires (+42,40%) ;
- 📈 La baisse des produits d'exploitation non bancaires (-98,01%) ;
- 📈 Le recul du résultat des opérations sur immobilisations financières qui passe de 19 MDH en 2015 à -3 MDH en 2016 s'expliquant principalement par une variation de -14 MDH des reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

A fin Juin 2017, le RBE ressort à 839 MDH soit une hausse de 1,41%. Cette évolution est due à l'effet conjugué de la baisse des Charges d'exploitation non bancaires (-63,47%) qui passent de 47 MDH à 17 MDH et de la hausse des produits d'exploitation non bancaires de plus de 100% entre juin 2016 (0,1 MDH) et Juin 2017 (1 MDH).

I.6. Dotations aux provisions nettes des reprises et pertes sur créances irrécouvrables

L'évolution des dotations aux provisions se présente comme suit :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	984 764	1 089 607	10,65%	1 276 667	17,17%	763 310	470 030	-38,42%
Autres dotations aux provisions	125 073	450 400	>100%	121 000	-73,14%	39 156	102 217	>100%
Dotations aux provisions	1 109 837	1 540 007	38,76%	1 397 666	-9,24%	802 466	572 247	-28,69%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	807 846	496 610	-38,53%	1 106 827	>100%	333 236	416 454	24,97%
Autres reprises de provisions	114 091	189 247	65,87%	360 224	90,35%	358 268	48 748	-86,39%
Reprises de provisions	921 936	685 856	-25,61%	1 467 051	>100%	691 504	465 201	-32,73%
Dotation aux provisions nettes de reprises	187 900	854 151	>100%	-69 384	<-100%	110 962	107 045	-3,53%
Pertes sur créances irrécouvrables	474 312	275 846	-41,84%	1 149 305	>100%	413 745	421 131	1,79%
Récupérations sur créances amorties	57 740	73 695	27,63%	31 972	-56,62%	16 418	50 605	>100%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	416 572	202 152	-51,47%	1 117 333	>100%	397 327	370 526	-6,75%

Source : CAM

a. Dotations aux provisions

L'article 22 de la circulaire de Bank AL Maghrib n°19, précise que les garanties réelles reçues en couverture des créances en souffrance antérieures à 2002 ne doivent plus être prises en considération pour le calcul des provisions à compter de la fin de l'exercice 2007. Cette dernière disposition, qui a été rajoutée à la circulaire n°19 en décembre 2002, visait à inciter les établissements de crédits à radier de leur bilan, les créances improductives, très anciennes et à permettre une meilleure lisibilité de leur situation financière.

Pour le CAM, l'application stricte des dispositions de l'article 22 se serait traduite par un effort supplémentaire de provisionnement à fin 2007 de l'ordre de 1 192 MDH. Aussi, après accord de BAM, il a été décidé d'étaler cette provision sur une période de 4 ans (2008 à 2011).

Les dotations aux provisions sont constituées majoritairement par les provisions pour créances et engagements par signature en souffrance.

Dotations aux provisions pour créances en souffrance

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

A fin Décembre 2015, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 1 090 MDH, soit une hausse de 10,65% par rapport à l'année 2014 qui a connu l'enregistrement d'une dotation supplémentaire dans le but d'améliorer le taux de couverture des créances en souffrance (principalement SAMIR pour 629 MDH).

A fin 2016, ladite rubrique ressort à 1 277 MDH, soit une croissance de 17,17% due à un provisionnement supplémentaire des comptes de certains clients principalement des secteurs de l'agriculture et de l'immobilier.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

A fin juin 2017, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 470 MDH, soit une baisse de 38,42%, le montant exceptionnel enregistré en Juin 2016 étant dû à un provisionnement des créances de la SAMIR.

Autres dotations aux provisions

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

A fin Décembre 2015, le poste « autres dotations aux provisions » ressort à 450 MDH, soit une augmentation de plus de 100% et qui s'explique par un effort de provisionnement supplémentaire en couverture des risques généraux de la banque.

En 2016, ledit poste a connu une baisse de 73,14% et s'affiche à 121 MDH. Cette variation s'explique par les directives données par BAM relatives au provisionnement des créances de la SAMIR : provisionnement de 50% du total des créances sur chacun des exercices 2015 et 2016. En effet, durant l'exercice 2015, une partie du résultat ainsi que la plus value réalisée lors de l'opération de titrisation d'actifs immobiliers du CAM (227 MDH) ont été enregistrés en tant que provisions supplémentaires en prévision de la constatation des créances en souffrance de la SAMIR en 2016.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

A fin juin 2017, les autres dotations aux provisions ressortent à 102 MDH, soit une progression de plus de 100% s'expliquant par une dotation aux provisions pour risques généraux de 61 MDH dont :

- Une provisions de 10 MDH affectée à la Watch List ;
- Des provisions destinées à se prémunir contre divers risque généraux pour un total de 51 MDH.

b. Reprises de provisions

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance s'établissent à 497 MDH, en baisse de 38,53% par rapport à 2014 suite à une opération d'assainissement des créances. Le poste « autres reprises de provision » affiche une hausse de 65,87% en s'établissant à 189 MDH.

En 2016, les reprises de provisions ont augmenté de plus de 100%, suite à la hausse des reprises de provisions pour radiations comptables de 627 MDH.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, les reprises de provisions ont baissé de 32,73%, suite à une baisse de 86,39% des autres reprises de provisions (recul des reprises de provisions pour risques généraux 287 MDH).

c. Pertes nettes sur créances irrécouvrables

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

En 2015, les pertes nettes sur créances irrécouvrables s'affichent à 202 MDH, en baisse de 51,47% par rapport à 2014. Au terme de l'exercice 2016, ledit poste ressort à 1 117 MDH²⁸, affichant une augmentation de plus de 100% par rapport à l'exercice précédent s'expliquant principalement par l'enregistrement de pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions de 851 MDH.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

A fin Juin 2017, les pertes sur créances irrécouvrables s'affichent à 421 MDH, soit une hausse de 1,79% par rapport à fin juin 2016 ou elle s'affichaient à 414 MDH.

²⁸ La variation de l'encours dudit poste est principalement liée à l'augmentation des radiations comptables (627 MDH) et à la poursuite de l'assainissement des comptes de la banque.

I.7. Résultat Net

Le résultat net du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
RESULTAT COURANT	784 566	560 572	-28,55%	621 338	10,84%	321 582	362 322	12,67%
Produits non courants	18 567	19 923	7,30%	24 305	22,00%	11 401	15 342	34,57%
Charges non courantes	183 283	163 928	-10,56%	166 302	1,45%	53 299	73 902	38,66%
RESULTAT NON COURANT	-164 716	-144 004	NA	-141 997	NA	-41 898	-58 560	39,77%
RESULTAT AVANT IMPOTS	619 850	416 568	-32,80%	479 342	15,07%	279 684	303 763	8,61%
Impôts sur les résultats	189 500	80 380	-57,58%	171 321	>100%	97 742	107 422	9,90%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	430 350	336 188	-21,88%	308 021	-8,38%	181 941	196 341	7,91%

Source : CAM

a. Résultat courant

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, le résultat courant marque une baisse de 28,55% en s'affichant à 561 MDH. En 2016, le résultat courant marque une hausse de 10,84% en s'affichant à 621 MDH.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, le résultat courant marque hausse de 12,67% en s'affichant à 362 MDH.

b. Résultat non courant

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, le résultat non courant continue de s'améliorer et ressort à - 144 MDH, suite à une baisse des charges non courantes (-10,56%) et à une progression des produits non courants (+7,30%). En 2016, le résultat non courant du CAM est en amélioration et ressort à - 142 MDH. Cette variation est due à une hausse des charges non courantes pour un montant de 2 MDH compensée par une progression de l'ordre de 4 MDH des produits non courants.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, le résultat non courant du CAM ressort à - 59 MDH contre -42 MDH à fin juin 2016. Cette évolution est due à une progression des charges non courantes (+21 MDH) plus importante que celle des produits non courants (+4 MDH).

c. Résultat Net

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, le résultat net ressort à 336 MDH, soit une baisse de 21,88% par rapport à l'exercice précédent. Il est à noter que ce recul est principalement dû au reclassement des créances de la SAMIR pour un montant global de 967 MDH, ce qui a eu pour effet d'augmenter le coût du risque.

A fin Décembre 2016, le résultat net ressort à 308 MDH, soit un recul de 8,38% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement due à une augmentation de plus de 100% de l'impôt sur les résultats qui s'affiche à 171 MDH contre 80 MDH pour l'exercice précédent suite à la déduction de la plus value réalisée (227 MDH) de la base imposable lors de l'opération de titrisation réalisée durant l'exercice 2015.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, le résultat net du Crédit Agricole du Maroc ressort à 196 MDH contre 182 MDH à fin Juin 2016, soit une progression de 7,91%. Cette variation s'explique principalement par l'appréciation du résultat courant (12,67%).

II- Analyse du bilan

ACTIF (En KDH)	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	1 914 156	2 355 323	23,05%	2 013 090	-14,53%	2 080 437	3,35%
Poids en % du total	2,31%	2,70%		2,27%		2,34%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 123 228	2 123 017	89,01%	509 632	-75,99%	351 719	-30,99%
Poids en % du total	1,35%	2,44%		0,57%		0,40%	
. A vue	115 619	165 380	43,04%	492 694	>100%	334 183	-32,17%
. A terme	1 007 609	1 957 637	94,29%	16 938	-99,13%	17 536	3,53%
Créances sur la clientèle	60 585 976	62 532 632	3,21%	65 503 226	4,75%	64 330 865	-1,79%
Poids en % du total	72,99%	71,77%		73,72%		72,33%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	22 614 266	22 895 889	1,25%	23 949 464	4,60%	24 180 450	0,96%
. Crédits à l'équipement	16 878 287	17 336 598	2,72%	18 393 711	6,10%	18 676 692	1,54%
. Crédits immobiliers	16 081 121	15 810 017	-1,69%	15 196 640	-3,88%	15 901 028	4,64%
. Autres crédits	5 012 302	6 490 127	29,48%	7 963 411	22,70%	5 572 695	-30,02%
Titres de transaction et de placement	7 636 735	7 013 526	-8,16%	12 976 826	85,03%	13 926 849	7,32%
Poids en % du total	9,20%	8,05%		14,60%		15,66%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	196 904	1 170 013	>100%	1 008 955	-13,77%	3 590 650	>100%
. Autres titres de créance	101 385	202 444	99,68%	314 185	55,20%	673 928	>100%
. Titres de propriété	7 338 447	5 641 068	-23,13%	11 653 686	>100%	9 662 270	-17,09%
Autres actifs	2 353 919	3 944 192	67,56%	3 338 867	-15,35%	3 659 418	9,60%
Poids en % du total	2,84%	4,53%		3,76%		4,11%	
Titres d'investissement	6 378 980	6 322 573	-0,88%	-	-100,00%	-	-
Poids en % du total	7,68%	7,26%					
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 378 980	6 322 573	-0,88%	-	-100,00%	-	-
. Autres titres de créance							
Titres de participation et emplois assimilés	357 943	375 957	5,03%	414 924	10,36%	516 250	24,42%
Poids en % du total	0,43%	0,43%		0,47%		0,58%	
Créances subordonnées	1 400	1 400		1 400		1 400	-
Poids en % du total	0,002%	0,002%		0,002%		0,002%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location							
Poids en % du total							
Immobilisations incorporelles	387 012	373 214	-3,57%	366 659	-1,76%	366 163	-0,14%
Poids en % du total	0,47%	0,43%		0,41%		0,41%	
Immobilisations corporelles	2 270 715	2 089 340	-7,99%	3 730 043	78,53%	3 711 122	-0,51%
Poids en % du total	2,74%	2,40%		4,20%		4,17%	
TOTAL DE L'ACTIF	83 010 063	87 131 174	4,96%	88 854 665	1,98%	88 944 222	0,10%

Source : CAM

PASSIF (En KDH)	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							
Poids en % du total							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 477 039	8 053 452	7,71%	6 429 106	-20,17%	5 907 127	-8,12%
Poids en % du total	9,01%	9,24%		7,24%		6,64%	
. A vue	132 872	381 993	>100%	388 154	1,61%	1 380 979	>100%
. A terme	7 344 166	7 671 459	4,46%	6 040 953	-21,25%	4 526 148	-25,08%
Dépôts de la clientèle	61 193 799	64 085 301	4,73%	66 342 161	3,52%	63 178 642	-4,77%
Poids en % du total	73,72%	73,55%		74,66%		71,03%	
. Comptes à vue créditeurs	25 716 189	29 347 113	14,12%	32 405 879	10,42%	32 768 349	1,12%
. Comptes d'épargne	9 096 226	9 885 022	8,67%	10 761 961	8,87%	10 915 560	1,43%
. Dépôts à terme	24 510 287	23 467 271	-4,26%	21 405 803	-8,78%	18 184 682	-15,05%
. Autres comptes créditeurs	1 871 097	1 385 895	-25,93%	1 768 518	27,61%	1 310 051	-25,92%
Titres de créance émis	6 041 511	5 349 675	-11,45%	6 076 374	13,58%	7 451 931	22,64%
Poids en % du total	7,28%	6,14%		6,84%		8,38%	
. Titres de créance négociables	6 041 511	5 349 675	-11,45%	6 076 374	13,58%	7 451 931	22,64%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	971 188	1 075 917	10,78%	1 188 619	10,47%	3 375 732	>100%
Poids en % du total	1,17%	1,23%		1,34%		3,80%	
Provisions pour risques et charges	656 774	912 384	38,92%	635 677	-30,33%	672 014	5,72%
Poids en % du total	0,79%	1,05%		0,72%		0,76%	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Poids en % du total							
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-	7 157	-	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%		0,01%	
Dettes subordonnées	924 079	1 526 221	65,16%	1 830 531	19,94%	1 870 238	2,17%
Poids en % du total	1,11%	1,75%		2,06%		2,10%	
Ecart de réévaluation	409 428	-	-	-	-	-	-
Poids en % du total							
Réserves et primes liées au capital	1 443 120	1 455 506	0,86%	1 809 343	24,31%	2 057 364	13,71%
Poids en % du total	1,74%	1,67%		2,04%		2,31%	
Capital	3 818 248	4 227 677	10,72%	4 227 677	-	4 227 677	-
Poids en % du total	4,60%	4,85%		4,76%		4,75%	
Actionnaires. Capital non versé (-)	-180 000	-	-	-	-	-	-
Poids en % du total							
Report à nouveau (+/-)	-588 192	101 696	-	-	-100,00%	-	-
Poids en % du total							
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	405 562	-	-	-	-	-	-
Poids en % du total	0,49%						
Résultat net de l'exercice (+/-)	430 350	336 188	-21,88%	308 021	-8,38%	196 341	-36,26%
Poids en % du total	0,52%	0,39%		0,35%	-11,11%	0,22%	
TOTAL PASSIF	83 010 063	87 131 174	4,96%	88 854 665	1,98%	88 944 222	0,10%

Source : CAM

II.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP :

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Valeurs en caisse	1 914 156	2 355 323	23,05%	2 013 090	-14,53%	2 080 437	3,35%
Poids en % du total	2,31%	2,70%		2,27%		2,34%	

Source : CAM

Au 31 Décembre 2015, les valeurs en caisse se chiffrent à 2 355 MDH, soit une progression de 23,05% par rapport à Décembre 2014 suite à l'augmentation du solde du compte ordinaire BAM de 302 MDH.

A fin décembre 2016, le poste « valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des CP » ressort à 2 013 MDH, soit une baisse de 14,53%

Au 30 Juin 2017, les valeurs en caisse se chiffrent à 2 080 MDH, soit une progression de 3,35% par rapport à Décembre 2016 suite à l'augmentation du solde du compte billets et monnaies marocains de 34 MDH.

b. Créances sur la clientèle :

L'évolution des prêts accordés à la clientèle par le CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Créances sur la clientèle	60 585 976	62 532 632	3,21%	65 503 226	4,75%	64 330 865	-1,79%
Poids en % du total	72,99%	71,77%		73,72%		72,33%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	22 614 266	22 895 889	1,25%	23 949 464	4,60%	24 180 450	0,96%
. Crédits à l'équipement	16 878 287	17 336 598	2,72%	18 393 711	6,10%	18 676 692	1,54%
. Crédits immobiliers	16 081 121	15 810 017	-1,69%	15 196 640	-3,88%	15 901 028	4,64%
. Autres crédits	5 012 302	6 490 127	29,48%	7 963 411	22,70%	5 572 695	-30,02%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, les créances sur la clientèle sont en hausse (+3,21%) avec un encours de 62,5 Mrds Dhs. Au 31 Décembre 2016, les créances sur la clientèle augmentent de 4,75%, s'établissant à 65 503 MDH. La principale variation concerne les "autres crédits" (+22,70%) avec un encours passant de 6,5 à 7,96 Mrds Dhs, soit une progression de 1,5 Mrds Dhs dont notamment :

- Une hausse de 700 MDH Mrds Dhs des valeurs reçues en pension ;
- Une progression de 719 MDH des prêt financiers.

Au terme du premier semestre 2017, les créances sur la clientèle sont en baisse avec un encours de 64,3 Mrds Dhs contre 65,5 Mrds Dhs en Décembre 2016. Cette évolution est principalement due à un recul des autres crédits de 30,02%.

Le tableau ci-après reprend la ventilation des encours des crédits à la clientèle²⁹ :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Créances saines	59 090	60 664	2,66%	63 573	4,80%	62 607	-1,52%
Créances en souffrance par décaissements	4 852	5 719	17,87%	5 957	4,16%	5 890	-1,13%
Créances en souffrances (Hors SAMIR)	4 852	5 090	4,91%	5 957	17,03%	5 890	-1,13%
Encours Brut	63 942	66 383	3,82%	69 531	4,74%	68 497	-1,49%
Taux de CES	7,60%	8,60%	+1 pts	8,60%	-	8,60%	-
Taux de CES (Hors SAMIR)	7,60%	7,67%	+0,07 pts	8,60%	+0,93pts	8,60%	-
Provisions par décaissement	3 228	3 812	18,09%	3 965	4,01%	4 007	1,06%
Provisions par décaissement (Hors SAMIR)	3 228	3 331	3,19%	3 965	19,03%	4 007	1,06%
Taux de couverture	66,50%	66,70%	+0,2 pts	66,56%	-0,21pts	68,04%	+2,22pts
Taux de couverture (Hors SAMIR)	66,50%	65,40%	-1,1pts	66,56%	+1,16pts	68,04%	+2,22pts
Encours Net	60 714	62 571	3,06%	65 566	4,79%	64 489	-1,64%

Source : CAM



Créances saines

Entre 2014 et 2016, les créances saines sont en constante augmentation et passent de 59 090 MDH en 2014 à 63 573 MDH à fin 2016.

A fin Juin 2017, l'encours s'affiche à 62 607 MDH marquant ainsi une légère baisse de 1,52%.



Créances en souffrance

Au terme de l'exercice 2015, l'encours des créances en souffrance par décaissement progresse de 17,87% pour s'afficher à 5 719 MDH. Au terme de 2016, l'encours des créances en souffrance progresse de 4,16% pour s'afficher à 5 957 MDH.

Par ailleurs, il est à noter que la hausse des créances en souffrance est due à la poursuite par le CAM d'une politique prudente de classement et de provisionnement des créances pour être en phase par rapport à la réglementation bancaire et notamment en respectant les règles BAM de la circulaire 19.

A fin Juin 2017, l'encours s'affiche à 5 890 MDH marquant ainsi un recul de 1,13%.



Taux de CES

Sur la période 2014-2015, le taux de contentieux est en hausse. Il passe de 7,67% en 2014 à 8,6% en 2015, soit une augmentation de 100 points de base sur cette période. Cette évolution est principalement due au déclassement des créances de la SAMIR pour un total de 967 MDH (passage de créances saines à créances préjudiciables). Au 31 Décembre 2016, le taux de CES se stabilise à 8,6%.

Au 30 Juin 2017, le taux de CES reste stable et ressort à 8,6%.



Provisions

Historiquement, le taux de couverture des CES³⁰ par le CAM est relativement bas par rapport à la moyenne du marché et ce pour les raisons suivantes :

- Jusqu'en 2007, le CAM bénéficiait d'une dérogation de BAM pour l'application des règles prudentielles ;
- Plusieurs opérations d'abandon de créances totalisant près de 3 Gdh opérées en 2005 et les opérations de radiation de créances totalisant près de 3,4 Gdh depuis 2007 ont contribué à la baisse du taux de provisionnement.

A fin 2014, les provisions constituées pour la couverture des CES s'élèvent à 3 228 MDH, soit un taux de provisionnement de 66,5%. En 2015, le taux de couverture remonte à 66,7%.

Au terme de l'exercice 2016, les provisions sont en hausse de 4,01% s'affichant ainsi à 3 965 MDH.

Au terme du premier semestre 2017, les provisions sont en hausse de 1,06% s'affichant ainsi à 4 007 MDH.

²⁹ Cette ventilation prend en compte des reclassements des créances sur établissements de crédit et assimilés et leur intégration dans les créances à la clientèle :

- Créances saines : intégration des prêts sur sociétés de financement et des comptes ordinaires des sociétés de crédit à la consommation ;
- CES : intégration des créances en souffrance sur les sociétés de financement ;
- Provisions par décaissement : intégration des provisions relatives aux sociétés de financement.

³⁰ Les créances radiées sont des créances soldées par perte avec une reprise de provisions (neutralité bilanciale).

c. Titres de transaction et de placement :

L'évolution des titres de transaction et de placement du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Titres de transaction et de placement	7 636 735	7 013 526	-8,16%	12 976 826	85,03%	13 926 849	7,32%
Poids en % du total	9,20%	8,05%		14,60%		15,66%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	196 904	1 170 013	>100%	1 008 955	-13,77%	3 590 650	>100%
. Autres titres de créance	101 385	202 444	99,68%	314 185	55,20%	673 928	>100%
. Titres de propriété	7 338 447	5 641 068	-23,13%	11 653 686	>100%	9 662 270	-17,09%

Source : CAM

Au 31/12/2015, le portefeuille de titres de transaction et de placement marque une baisse de 8,16% s'affichant ainsi à 7 014 MDH. Cette évolution est principalement due à la baisse de l'encours des titres de propriété qui passent de 7 338 MDH en 2014 à 5 641 MDH à fin 2015.

Au terme de l'exercice 2016, le portefeuille s'élève à 13 Mrds Dhs, soit une progression de 85,03% due à une augmentation de plus de 100% des Bons du Trésor et valeurs assimilées, ainsi qu'une hausse de 53,76% des titres de propriété, et ce suite au reclassement des titres d'investissement.

Au terme du premier semestre 2017, les titres de transaction et de placement s'affichent à 14 Mrds Dhs, soit une progression de 7,32% due à une augmentation de plus de 100% de :

- Bons du Trésor et valeurs assimilées (+2,6 Mrds Dhs), soit une progression de 2 Mrds Dhs des bons du trésor et valeurs assimilées empruntés et une progression de 506 MDH des bons du trésor et valeurs assimilées détenus ;
- Autres titres de créances (obligations détenues +360 MDH).

d. Titres d'investissement :

L'évolution des titres d'investissement du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Titres d'investissement	6 378 980	6 322 573	-0,88%	-	-100%	-	
Poids en % du total	7,68%	7,26%					
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 378 980	6 322 573	-0,88%	-	-100%	-	
. Autres titres de créance	-	-		-		-	

Source : CAM

Au 31 Décembre 2015, le portefeuille titres d'investissement n'évolue que très légèrement (-0,88%) avec un encours de 6 322 MDH. S'agissant des provisions, elles sont en baisse et passent de 5,4 MDH à fin 2014 à 4,3 MDH à fin 2015.

Au terme de l'exercice 2016, l'encours des titres d'investissement subit une baisse de 100% suite au reclassement des titres de ladite rubrique en titres de placement, et ce afin d'assurer une gestion optimale de la trésorerie de la banque et d'atteindre un volume suffisant de transaction sur le marché primaire et secondaire des Bons Du Trésor.

e. Titres de participation :

L'évolution des titres de participation et emplois assimilés du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Titres de participation et emplois assimilés	357 943	375 957	5,03%	414 924	10,36%	516 250	24,42%
Poids en % du total	0,43%	0,43%		0,47%		0,58%	

Source : CAM

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales du CAM.

Au terme de l'exercice 2015, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 5,03% pour un encours qui s'affiche à 376 MDH.

Au 31 Décembre 2016, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 10,36% pour un encours qui s'affiche désormais à 415 MDH.

Au terme du premier semestre 2017, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 24,42% pour un encours qui s'affiche désormais à 516 MDH suite à une augmentation de 102 MDH des titres de participations des établissements de crédit et assimilés.

S'agissant des provisions relatives aux titres de participation, celles-ci ont baissé passant ainsi de 47 MDH à fin 2014 à 31 MDH au 31/12/2015 puis à 38 MDH au terme de l'exercice 2016 et 39 MDH au terme du premier semestre 2017.

f. Créances subordonnées :

L'évolution des créances subordonnées du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Créances subordonnées	1 400	1 400	-	1 400	-	1 400	-
Poids en % du total	0,002%	0,002%		0,002%		0,002%	

Source : CAM

En Juillet 2014, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a signé un contrat avec l'association de micro crédit ISMAILIA³¹, lui accordant un prêt subordonné de 1,4 MDH amortissable sur 4 ans avec un différé de 2 ans. Ce prêt a pour objet de financer l'activité de l'association.

³¹ L'Association ISMAILIA de Micro Crédit est une association non gouvernementale à but non lucratif. Son rôle est de contribuer au développement économique et social de la ville et de la région de MEKNÈS. L'AIMC se considère comme partenaire de la femme la plus démunie de la communauté, exclue du prêt bancaire et à la recherche d'un petit prêt pour développer ou créer une activité économique.

g. Immobilisations corporelles et incorporelles :

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Immobilisations incorporelles	387 012	373 214	-3,57%	366 659	-1,76%	366 163	-0,14%
Poids en % du total	0,47%	0,43%		0,41%		0,41%	
Immobilisations corporelles	2 270 715	2 089 340	-7,99%	3 730 043	78,53%	3 711 122	-0,51%
Poids en % du total	2,74%	2,40%		4,20%		4,17%	

Source : CAM

Sur la période 2014-2016, les immobilisations corporelles et incorporelles ont connu une hausse globale de 54,14%, passant ainsi de 2 658 MDH en 2014 à 4 097 MDH en fin 2016.

Au 31/12/2015, on constate un recul de l'encours global des immobilisations du CAM de 7,34% avec un encours qui ressort à 2,5 Mrds.

Au terme de l'exercice 2016, on constate une importante augmentation de l'encours global des immobilisations du CAM (+66,36%) notamment suite au reclassement des dations en paiement reçues par le CAM pour 1 Mrds Dhs.

Au 30/06/2017, on constate une légère diminution de l'encours global des immobilisations du CAM (-0,5%) avec un encours qui ressort à 4 Mrds dhs.

h. Autres Actifs

L'évolution des autres actifs du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	Juin-17(P)	Δ%
DEBITEURS DIVERS	719 360	656 061	-8,80%	674 913	2,87%	535 572	-20,65%
.Sommes dues par l'Etat	602 686	553 661	-8,13%	548 896	-0,86%	426 594	-22,28%
.Sommes dues par le personnel	23	23	1,19%	43	88,48%	23	-46,84%
.Divers autres débiteurs	116 674	102 377	-12,25%	125 974	23,05%	108 956	-13,51%
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS³²	1 116 028	2 698 580	>100%	1 967 504	-27,09%	2 426 381	23,32%
COMPTES DE REGULARISATION	518 531	589 551	13,70%	696 450	18,13%	697 464	0,15%
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES							
Total autres actifs	2 353 919	3 944 192	67,56%	3 338 867	-15,35%	3 659 418	9,60%
Poids en % du total	2,84%	4,53%		3,76%		4,11%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, la rubrique « autres actifs » a connu une hausse de 67,56%, s'établissant ainsi à 3 944 MDH suite notamment à une progression de 13,70% de l'encours des comptes de régularisation et une hausse de plus de 100% des valeurs et emplois divers.

Au 31 Décembre 2016, la rubrique « autres actifs » a connu une baisse de 15,35%, s'établissant ainsi à 3 339 MDH suite notamment à la baisse de l'encours des valeurs et emplois divers (-27%) et des comptes sur IS (-58%).

Au terme du premier semestre 2017, la rubrique « autres actifs » a connu une hausse de 9,60%, s'établissant ainsi à 3 659 MDH suite notamment à la progression de l'encours des valeurs et emplois divers (+23,32%).

³² Le poste valeurs et emplois divers est principalement composé de dations et paiement et de ventes à réméré.

La dation en paiement est le fait de se libérer d'une dette par une prestation ou un bien différent de celui qui était initialement dû.

Une vente à réméré est une vente avec faculté, mais non obligation, de rachat par le vendeur.

La valeur globale de cette rubrique s'élève à 2,2 Milliards de Dirhams et concerne essentiellement des appartements et complexes immobiliers.

II.2. Analyse des principaux postes du passif

a. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés :

L'évolution des dettes du CAM envers les établissements de crédit et assimilés se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 477 039	8 053 452	7,71%	6 429 106	-20,17%	5 907 127	-8,12%
Poids en % du total	9,01%	9,24%		7,24%		6,64%	
. A vue	132 872	381 993	>100%	388 154	1,61%	1 380 979	>100%
. A terme	7 344 166	7 671 459	4,46%	6 040 953	-21,25%	4 526 148	-25,08%

Source : CAM

Les dettes envers les établissements de crédit sont principalement constituées d'emprunts sur le marché monétaire et sur le marché interbancaire.

Au terme de l'exercice 2015, cette rubrique est en hausse (+7,71%) avec un encours qui ressort à 8 053 MDH. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des dettes à terme de 327 MDH.

Au terme du mois de Décembre 2016, cette rubrique enregistre une baisse (-20,17%) avec un encours qui ressort à 6 429 MDH. Cette évolution est principalement due au recul des dettes à terme de 21,25% :

- 📈 Baisse des valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit de 80% avec un encours qui passe de 2 901 MDH à 580 MDH au 31/12/2016 ;
- 📈 Baisse des comptes et emprunts de trésorerie en devise de 64% avec un encours qui passe de 2 924 MDH au 31/12/2015 à 1 049 MDH au terme du mois de décembre 2016.

Au terme du premier semestre 2017, cette rubrique enregistre une baisse (-8,12%) avec un encours qui ressort à 5 907 MDH. Cette évolution est principalement due au recul des dettes à terme de plus de 25,08%.

b. Dépôts de la clientèle :

L'évolution des dépôts de la clientèle du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Dépôts de la clientèle	61 193 799	64 085 301	4,73%	66 342 161	3,52%	63 178 642	-4,77%
Poids en % du total	73,72%	73,55%		74,66%		71,03%	
. Comptes à vue créditeurs	25 716 189	29 347 113	14,12%	32 405 879	10,42%	32 768 349	1,12%
. Comptes d'épargne	9 096 226	9 885 022	8,67%	10 761 961	8,87%	10 915 560	1,43%
. Dépôts à terme	24 510 287	23 467 271	-4,26%	21 405 803	-8,78%	18 184 682	-15,05%
. Autres comptes créditeurs	1 871 097	1 385 895	-25,93%	1 768 518	27,61%	1 310 051	-25,92%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, les dépôts de la clientèle sont en hausse(+4,73%) avec un encours de 64 Mrds Dhs. Cette hausse s'explique principalement par celle des compte à vue créditeurs (+14,12%) et celle des comptes épargne (+8,67%).

Au 31 Décembre 2016, les dépôts de la clientèle sont en hausse de 3,52% avec un encours de 66 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 10,42% des comptes à vue créditeurs et à une baisse de l'encours des Dépôts à terme de 8,78%, répondant ainsi à la nouvelle politique commerciale du CAM visant à réduire le coût des ressources collectées.

Au 30 Juin 2017, les dépôts de la clientèle sont en baisse de 4,77% avec un encours de 63 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à un recul de 15,05% des dépôts à terme, répondant ainsi à la la politique commerciale du Cam visant à réduire le coût de la ressource.

c. Titres de créances émis :

L'évolution des titres de créances émis par le CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Titres de créance négociables	6 041 511	5 349 675	-11,45%	6 076 374	13,58%	7 451 931	22,64%
Poids en % du total	7,28%	6,14%		6,84%		8,38%	
Titres de créance émis	6 041 511	5 349 675	-11,45%	6 076 374	13,58%	7 451 931	22,64%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 5,3 Mrds Dhs, soit une baisse de 11,45% par rapport à Décembre 2014.

Au terme du mois de Décembre 2016, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 6,1 Mrds Dhs, soit une croissance de 13,58% par rapport à l'exercice précédent.

Au terme du premier semestre 2017, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 7,5 Mrds Dhs, soit une progression de 22,64% par rapport à Décembre 2016.

d. Autres passifs

L'évolution des autres passifs du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES				262 438		2 323 046	>100%
CREDITEURS DIVERS	649 603	611 122	-5,92%	561 224	-8,16%	457 633	-18,46%
.Sommes dues à l'Etat	478 444	451 370	-5,66%	383 385	-15,06%	268 752	-29,90%
.Sommes dues aux organismes de prévoyance	53 970	53 152	-1,51%	58 327	9,74%	51 594	-11,54%
.Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12 518	12 568	0,42%	33 435	>100%	72 568	>100%
.Fournisseurs de biens et services	26 974	26 047	-3,43%	29 614	13,70%	32 175	8,65%
.Divers autres créditeurs	77 696	67 984	-12,50%	56 463	-16,95%	32 543	-42,36%
COMPTES DE REGULARISATION	321 585	464 795	44,53%	364 957	-21,48%	595 053	63,05%
TOTAL AUTRES PASSIFS	971 188	1 075 917	10,78%	1 188 619	10,47%	3 375 732	>100%
Poids en % du total	1,17%	1,23%		1,34%		3,80%	

Source : CAM

A fin Décembre 2015, la rubrique autres passifs en hausse de 10,78%, soit un encours de 1 076 MDH. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de l'encours des comptes de régularisation (principalement composé de comptes de liaison et des postes « produits constatés d'avance » et « créditeurs divers »).

Au terme de l'exercice 2016, la rubrique autres passifs est en hausse de 10,47%, soit un encours de 1 189 MDH. Cette variation s'explique principalement par la croissance de l'encours des opérations diverses sur titres suite à l'enregistrement de 262 MDH correspondant à des dettes sur titres empruntés. Les comptes de régularisation sont en baisse au terme du mois de Décembre 2016 (-21,48%).

A fin Juin 2017, la rubrique autres passifs est en hausse de plus de 100%, soit un encours de 3 376 MDH. Cette variation s'explique principalement par la hausse de l'encours des opérations diverses sur titres (dettes sur titres empruntés +2 Mrds Dhs). Les comptes de régularisation sont en hausse au terme du mois de Juin 2017 (+63,05%), et ce suite à une progression de 242 MDH du poste autres comptes de régularisation.

e. Dettes subordonnées

L'évolution des dettes subordonnées du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Dettes subordonnées	924 079	1 526 221	65,16%	1 830 531	19,94%	1 870 238	2,17%
Poids en % du total	1,11%	1,75%		2,06%		2,10%	

Source : CAM

Les dettes subordonnées sont constituées de bons CNCA convertis en dettes subordonnées en 2008 et d'obligations subordonnées.

A fin Décembre 2015, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 1 526 MDH suite au lancement de la première tranche d'émission d'obligations subordonnées CAM pour un montant de 900 MDH en Novembre 2015, et à la tombée d'échéances pour une valeur de 300 MDH.

Au terme de l'exercice 2016, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 1 831 MDH suite au lancement d'un nouveau programme d'obligations subordonnées pour 600 MDH en Septembre 2016 et à une tombée d'échéance de 300 MDH en Novembre de la même année.

A fin Juin 2017, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 1 870 MDH.

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 30/08/2017 :
(Cf marché des titres de l'émetteur)

Date	Montant initial (En KDH)	Capital restant (En KDH)	Maturité	Taux en vigueur au 30 Août 2017
2008	800 000	320 000	10 ans	4,46% ³³
2015	140 500	140 500	7 ans	4,42% (fixe)
2015	759 500	759 500	10 ans	4,80% (fixe)
2016	70 000	70 000	7 ans	4,11% (fixe)
2016	350 000	350 000	10 ans	4,43% (fixe)
2016	180 000	180 000	10 ans	3,56% (variable) ³⁴

a. Subventions, fonds publics affectés :

L'évolution des subventions et fonds publics se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-	7 157	-	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%		0,01%	

Source : CAM

Ce poste correspond aux subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture.

Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. Cette rubrique est demeurée stable depuis l'exercice 2012.

³³ Taux BDT 5 ans + 100 Pbs

³⁴ Taux BDT 52 semaines +100 pbs

b. Provisions pour risques et charges :

L'évolution des provisions pour risques et charges du CAM se présente comme suit :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
.Provisions pour risques de change	22 581	17 593	-22,09%	14 173	-19,44%	16 681	17,70%
.Provisions pour Risques Généraux	514 000	817 000	58,95%	526 000	-35,62%	543 000	3,23%
.Provisions pour litiges ³⁵	16 495	12 294	-25,47%	13 034	6,02%	12 122	-7,00%
.Provisions pour Risques & Charges	103 699	56 321	-45,69%	63 913	13,48%	80 019	25,20%
.Provisions pour Risques d'exécution d'engagements par signature		9 177	9 177		18 557	>100%	20 193
.Total provisions pour risques et charges	656 774	912 384	38,92%	635 677	-30,33%	672 014	5,72%
Poids en % du total	0,79%	1,28%		0,72%		0,76%	

Source : CAM

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des provisions pour risques généraux ainsi que des provisions pour congés et suspens comptables.

A fin Décembre 2015, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 912 MDH, soit une progression de 38,92%, due principalement à une progression de 39,49% des provisions pour risques généraux qui comportent principalement les éléments suivants :

• Provisions relatives à l'opération de réhabilitation ³⁶ :	120 000	MDH
• Watch List	271 000	MDH
• Autres	313 000	MDH
• Déficit	13 000	MDH

Au terme de l'exercice 2016, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 636 MDH, soit une baisse de 30,33%, due principalement à une baisse de 26,64% des provisions pour risques généraux qui comportent essentiellement les éléments suivants :

• Provisions relatives à l'opération de réhabilitation :	100 000	MDH
• Watch List	256 000	MDH
• Autres	157 000	MDH
• Déficit	13 000	MDH

A fin Juin 2017, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 672 MDH, soit une hausse de 5,72%, due principalement à une progression :

- Des provisions pour risques et charges (+16 MDH) ;
- Des provisions pour risques généraux de 3,23% qui comportent essentiellement les éléments suivants :

• Provisions relatives à l'opération de réhabilitation :	100 000	MDH
• Watch List	266 000	MDH
• Autres	164 000	MDH
• Déficit	13 000	MDH

³⁵ Lesdites provisions concernent essentiellement des litiges entre le CAM et certain fournisseurs, des propriétaires d'agences CAM en location

³⁶ Les provisions relatives à l'opération de réhabilitation sont des provisions pour risques relatives aux agriculteurs.

c. Capitaux propres :

L'évolution des capitaux propres du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
.Ecart de réévaluation	409 428						
.Réserves et primes liées au capital	1 443 120	1 455 506	0,86%	1 809 343	24,31%	2 057 364	13,71%
.Capital	3 818 248	4 227 677	10,72%	4 227 677		4 227 677	
.Actionnaires. Capital non versé (-)	-180 000						
.Report à nouveau (+/-)	-588 192	101 696	NS		-100,0%		
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	405 562						
.Résultat net de l'exercice (+/-)	430 350	336 188	-21,88%	308 021	-8,38%	196 341	-36,26%
Total capitaux propres	5 738 516	6 121 067	6,67%	6 345 041	3,66%	6 481 381	2,15%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 6 121 MDH, soit une progression de 6,67%

Au 31 Décembre 2016, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 6 345MDH, soit une progression de 3,66%

Au terme du premier semestre 2017, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 6 481 MDH, soit une progression de 2,15%

III- Analyse du hors bilan

L'évolution du hors bilan du CAM se présente comme suit :

Hors Bilan (En KDH)	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
ENGAGEMENTS DONNES	3 547 315	4 658 123	31,31%	7 547 709	62,03%	9 389 563	24,40%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés							
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 212 312	1 555 850	28,34%	4 141 069	>100%	4 944 867	19,41%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	663 280	917 440	38,32%	911 392	-0,66%	926 968	1,71%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 671 723	2 184 833	30,69%	2 495 248	14,21%	3 517 728	40,98%
Titres achetés à réméré							
Autres titres à livrer							
ENGAGEMENTS RECUS	851 782	560 699	-34,17%	1 294 245	>100%	1 310 470	1,25%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit ³⁷ et assimilés				532 700		548 925	3,05%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	851 782	560 699	-34,17%	761 545	35,82%	761 545	-

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, les engagements donnés par le CAM sont en progression de 31,31% avec un encours de 4,7 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 30,69% des engagements de de garantie d'ordre de la clientèle. Par ailleurs, les engagements reçus se chiffrent à 561 MDH pour la même période.

Au terme de l'exercice 2016, les engagements donnés par le CAM sont en progression de 62,03% avec un encours de 7,5 Mrds Dhs s'expliquant principalement par une augmentation de plus de 100% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Par ailleurs, les engagements reçus se chiffrent à 1 294 MDH pour la même période, soit une progression de plus de 100% principalement due à une constatation d'engagements de financement reçus d'établissements de crédits et assimilés pour 533 MDH.

Au terme du premier semestre 2017, les engagements donnés par le CAM sont en progression de 24,40% avec un encours de 9,4 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 40,98% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle. Par ailleurs, les engagements reçus restent stables et se chiffrent à 762 MDH.

³⁷ Avant l'exercice 2016, le CAM ne recevait pas d'engagement de financement de la part des établissements de crédit et assimilés.

IV- Tableau de flux de Trésorerie

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16)	juin-17 (P)	Δ%
1. Produits d'exploitation bancaire perçus	5 006 333	5 090 281		5 331 723		2 602 700	2 729 581	
2. Récupérations sur créances amorties	57 740	73 695		31 972		16 418	50 605	
3. Produits d'exploitation non bancaire perçus	19 141	244 749		28 787		11 512	16 206	
4. Charges d'exploitations bancaires versées	-2 708 458	-3 144 074		-2 961 883		-1 738 909	-1 546 420	
5. Charges d'exploitation non bancaire versée	-224 283	-216 181		-240 710		-100 511	-91 148	
6. Charges générales d'exploitation versées	-1 316 924	-1 400 964		-1 486 989		-714 565	-761 060	
7. Impôts sur les résultats versés	-189 500	-80 380		-171 321		-97 742	-107 422	
I. Flux net de trésorerie provenant du CPC	644 049	567 126	-11,94%	531 579	-6,27%	-21 097	290 342	
Variation de :								
8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	677 345	-999 789		1 613 386		1 603 437	157 913	
9. Créances sur la clientèle	-3 547 336	-1 946 656		-3 270 762		1 455 742	1 223 460	
10. Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-2 563 390	661 603		320 306		392 578	-1 051 349	
11. Titres d'investissements								
12. Titres de participations								
11. Autres actifs	781 151	-1 590 273		-497 995		51 188	-320 551	
12. Immobilisations données en crédit-bail et en location								
13. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 537 482	576 413		-1 624 346		245 726	-521 979	
14. Dépôts de la clientèle	6 762 845	2 891 501		2 256 860		-2 207 959	-3 163 519	
15. Titres de créance émis	-331 450	-691 836		726 699		-749 659	1 375 556	
16. Autres passifs	-271 602	104 729		112 702		-298 316	2 187 114	
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-29 919	-994 306		-363 150		492 736	-113 355	
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	614 131	-427 181	-100%	168 428	NA	471 639	176 987	-62,47%
17. Produit des cessions d'immobilisations financières		2 226						
18. Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	165	418 912						
19. Acquisition d'immobilisations financières		-6 057						
20. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-505 093	-195 237		-730 925		-124 184	-89 347	
21. Intérêts perçus								
22. Dividendes perçus								
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	-504 928	219 845	NA	-730 925	-100%	-124 184	-89 347	28,05%
23. Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus								
24. Emission de dettes subordonnées	-302 159	602 142		304 310		34 245	39 707	
25. Emission d'actions								
26. Remboursement des capitaux propres et assimilés								
27. augmentation des capitaux propres et assimilés	112 000	46 361						
28. Intérêts versés								
29. Dividendes versés				-84 047			-60 000	
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	-190 159	648 503	NA	220 263	-66,04%	34 245	-20 293	-100%
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	-80 957	441 167		-342 233		381 700	67 346	
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 995 113	1 914 156	-4,06%	2 355 323	23,05%	2 355 323	2 013 090	-14,53%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 914 156	2 355 323	23,05%	2 013 090	-14,53%	2 737 023	2 080 436	-23,99%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, la trésorerie de clôture du CAM est en hausse et s'affiche à 2,4 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une baisse de 11,94% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une augmentation de 436 MDH des charges d'exploitation bancaires versées ;
- ✓ Une baisse de plus de 100% des flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (créances sur la clientèle -1 947 MDH ; Dépôts de la clientèle +2 892) ;
- ✓ Une hausse de 725 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une augmentation de 419 MDH des produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- ✓ Une amélioration de 839 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement suite à l'opération d'émission d'obligations subordonnées effectuées en Novembre 2015 pour un montant global de 900 MDH.

Au terme de l'exercice 2016, la trésorerie de clôture du CAM est en baisse et s'affiche à 2 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une baisse de 6,27% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une baisse de 216 MDH des produits d'exploitations non bancaires perçus ;
- ✓ Une augmentation de 596 MDH des flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (créances sur les ECA +1 613 MDH, dépôts de la clientèle +2 257 MDH) ;
- ✓ Une baisse de 951 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une variation de 731 MDH des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- ✓ Une baisse de 428 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement.

Au terme du premier semestre 2017, la trésorerie de clôture du CAM s'affiche à 2 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une hausse des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une baisse de 192 MDH des charges d'exploitation bancaire versées et une progression de 127 MDH des produits d'exploitation bancaire perçus ;
- ✓ Une baisse de 62,47% des flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation ;
- ✓ Une variation de 35 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ;
- ✓ Une baisse de plus de 100% des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement suite au versement de dividendes pour un montant de 60 MDH.

V- Indicateurs financiers

V.1. Taux de transformation des Dépôts en crédits

L'évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM se présente comme suit :

En MDH	2014	2015	2016	juin-17 (P)
Créances brutes sur la clientèle	63 942	66 383	69 531	68 497
Dépôts de la clientèle	61 194	64 085	66 342	63 179
Ratio de transformation	104,49%	103,59%	104,81%	108,42%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, le taux de transformation ressort à 103,53%, en léger recul par rapport à l'exercice antérieur. Au terme du mois de Décembre 2016, le taux de transformation ressort à 104,81%, soit une hausse de 122 pbs.

Au terme du premier semestre 2017, le taux de transformation ressort à 108,42%, soit une hausse de 3,61 points de pourcentage.

V.2. Rentabilité des capitaux propres du CAM

L'évolution de la rentabilité des capitaux propres sur la période allant de Décembre 2014 à Juin 2017 se présente comme suit :

En MDH	2014	2015	2016	juin-17 (P)
.Ecart de réévaluation	409			
.Réserves et primes liées au capital	1 443	1 456	1 809	2 057
.Capital	3 818	4 228	4 228	4 228
.Actionnaires. Capital non versé (-)	-180			
.Report à nouveau (+/-)	-588	102		
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	406			
.Résultat net de l'exercice (+/-)	430	336	308	196
Total capitaux propres	5 739	6 121	6 345	6 481
Total capitaux propres hors RN	5 308	5 785	6 037	6 285
ROE (Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN)	8%	6%	5%	3%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015 la rentabilité des capitaux propres du CAM ressort à 6%.

Au terme de l'exercice 2016 la rentabilité des capitaux propres du CAM s'affiche à 5,1%. La baisse dudit ratio s'explique essentiellement par le recul du Résultat Net consécutive à l'augmentation de l'impôt sur le résultat ; le CAM ayant bénéficié au cours de l'exercice 2015 d'une déduction sur la base imposable suite à l'enregistrement d'une plus-value sur l'opération de titrisation effectuée au cours dudit exercice.

Au terme du premier semestre 2017 la rentabilité des capitaux propres du CAM est en progression et ressort à 3% (6% valeur annuelle) suite à la hausse du Résultat Net de la Banque.

En MDH	2014	2015	2016	juin-17 (P)
Résultat Net	430	336	308	196
Total Actif	83 010	87 131	88 855	88 944
ROA (résultat Net/ Total Actif)	0,52%	0,39%	0,35%	0,22%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015 le ROA du CAM ressort à 0,39%, à noter que la moyenne des principales banques du secteur est de 0,72%. Cette baisse est principalement due à la baisse du Résultat du CAM durant l'exercice en question suite au reclassement des créances de la SAMIR.

Au terme du mois de Décembre 2016, le ROA du CAM ressort à 0,35%. La baisse dudit ratio s'explique essentiellement par le recul du Résultat Net.

Au terme du premier semestre 2017, le ROA du CAM ressort à 0,22%, en hausse comparativement au 31/12/2016 (comparaison base annuelle).

V.3. Ratio de solvabilité

L'évolution du ratio de solvabilité du CAM se présente comme suit :

En MDH	Ratio exigé par BAM	2 014	2 015	2016	Juin 2017 (P)
Fonds propres de base		5 814	5 836	6 059	6 239
Fonds propres réglementaires		7 346	7 722	8 045	8 312
Risques pondérés		63 546	62 957	66 602	68 936
Ratio de fonds propres de base	9%	9,15%	9,25%	9,10%	9,05%

En %	Ratio exigé par BAM	2 014	2 015	2016	Juin 2017 (P)
Ratio de solvabilité	12%	11,56%	12,26%	12,08%	12,06%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, le CAM répond aux exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio atteignant 12,26%.

Au 31 Décembre 2016, le CAM affiche un ratio de solvabilité de 12,08% et un ratio de fonds propres de 9,10%.
Au terme du premier semestre 2017, le ratio de solvabilité du CAM ressort à 12,06% et son ratio de fonds propres de base s'affiche à 9,05%.

V.4. Ratio de liquidité³⁸

L'évolution du ratio de liquidité du CAM se présente comme suit :

En %	Ratio exigé par BAM	2 014	2 015	2016	juin-17 (P)
Ratio de liquidité	100,00%	90,87%	-	-	-
LCR		97%	103%	104%	104%

Source : CAM

A fin Décembre 2015, le CAM dépasse les exigences réglementaires avec un LCR qui ressort à 103% (exigence de 60% pour l'exercice 2015 et 70% pour l'exercice 2016).

A fin Décembre 2016, le CAM affiche un LCR de 104%.

Au 30 juin 2017, le LCR du CAM reste stable en s'affichant à 104% (au dessus des exigences réglementaires).

³⁸ Depuis 2015, le calcul du ratio de liquidité n'est plus exigé, il est remplacé par le LCR

Ratio calculé conformément à la circulaire de BAM n° 31/G/2006, soit le rapport entre les actifs disponibles à court terme + engagements par signature reçus et les exigibilités à vue+ engagements par signature donnés.

LCR (liquidité converge ratio) Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours.

VI- Présentation des comptes consolidés IFRS

VI.1. Périmètre de consolidation

DENOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITE	% DU CONTROLE	% D'INTERETS	METHODE DE CONSOLIDATION 2014
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	banque	100,00%	100,00%	Mère
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
CDG CAPITAL BOURSE	Société de bourse	26,67%	26,67%	MEE ²

DENOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITE	% DU CONTROLE	% D'INTERETS	METHODE DE CONSOLIDATION 2015
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	60%	60%	IG
MAROGEST	Gestion d'actifs	60%	60%	IG

DENOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITE	% DU CONTROLE	% D'INTERETS	METHODE DE CONSOLIDATION 2016
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'actifs	80%	80%	IG

DENOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITE	% DU CONTROLE	% D'INTERETS	METHODE DE CONSOLIDATION juin 2017
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'actifs	80%	80%	IG

VI.2. Analyse du Compte de Résultat consolidé IFRS

L'évolution du compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 409 698	4 626 008	4,91%	4 195 183	-9,31%	1 983 325	2 094 596	5,61%
Intérêts et charges assimilés	1 777 551	1 865 835	4,97%	1 624 832	-12,92%	802 978	672 743	-16,22%
MARGE D'INTERÊTS	2 632 147	2 760 173	4,86%	2 570 351	-6,88%	1 180 346	1 421 853	20,46%
Commissions perçues	337 068	364 672	8,19%	415 089	13,83%	203 959	232 882	14,18%
Commissions servies	85	910	>100%	13 121	>100%	1414	4 480	>100%
MARGE SUR COMMISSIONS	336 983	363 762	7,95%	401 968	10,50%	202 545	228 402	12,77%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	34 369	47 447	38,05%	62 657	32,06%	24 109	36 209	50,19%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	244 263	144 498	-40,84%	803 801	>100%	466 743	175 180	-62,47%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	209 894	191 946	-8,55%	866 458	>100%	490 852	211 389	-56,93%
Produits des autres activités	39 830	39 302	-1,33%	22 482	-42,80%	1 188	40 708	>100%
Charges des autres activités	167 761	123 782	-26,22%	166 817	34,77%	63 517	86 283	35,84%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 051 093	3 231 401	5,91%	3 694 442	14,33%	1 811 415	1 816 068	0,26%
Charges générales d'exploitation	1 449 370	1 551 423	7,04%	1 649 657	6,33%	792 364	818 785	3,33%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	257 244	257 803	0,22%	288 550	11,93%	166 235	145 877	-12,25%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 344 479	1 422 176	5,78%	1 756 234	23,49%	852 816	851 407	-0,17%
Coût du risque	553 081	621 280	12,33%	903 410	45,41%	406 545	270 872	-33,37%
RESULTAT D'EXPLOITATION	791 399	800 896	1,20%	852 614	6,46%	446 272	580 535	30,09%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	265	7 933	>100%		-100, %			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	86 255	2 277	-97,36%	57 455	>100%	31 058	39 312	26,58%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition				227				
RESULTAT AVANT IMPÔTS	705 408	790 687	12,09%	795 143	0,56%	477 329	541 222	13,39%
Impôts sur les bénéfices	183 778	244 118	32,83%	253 137	3,69%	134 318	183 170	36,37%
RESULTAT NET	521 630	546 569	4,78%	542 006	-0,83%	343 012	358 052	4,38%
Résultat hors groupe	8 614	6 010	-30,23%	16 799	>100%	16 262	10 293	-36,70%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	513 016	540 559	5,37%	525 206	-2,84%	326 749	347 758	6,43%
Résultat par action (En dirham)	13	13	-1,64%	12	-4,44%	8,11	8,23	
Résultat dilué par action (En dirham)								

Source : CAM

Au titre de du premier semestre 2017, la déclinaison de l'activité du Groupe Crédit Agricole du Maroc en secteurs opérationnels se présente comme suit :

Compte de résultat juin-17 (P)	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Total
Marge d'intérêt	1 348 841		24 427	48 316	269	1 421 853
Marges sur commissions	199 434	3 464	20		25 483	228 402
Produit net bancaire	1 704 623	2 512	25 277	50 410	33 247	1 816 068
Résultat Brut d'exploitation	799 877	374	6 365	20 664	24 127	851 407
Résultat d'exploitation	555 613	374	- 1 766	1 924	24 390	580 535
Résultat avant impôt	516 060	645	- 1 766	1 924	24 359	541 222
Résultat net	333 361	627	- 2 210	1 924	24 351	358 052
Résultat net part du groupe	323 067	627	- 2 210	1 924	24 351	347 758

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2016, la déclinaison de l'activité du Groupe Crédit Agricole du Maroc en secteurs opérationnels se présente comme suit :

Compte de résultat 2016	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Total
Marge d'intérêt	2 434 755		50 212	84 311	1 073	2 570 351
Marges sur commissions	366 801	6 677	9		28 481	401 968
Produit net bancaire	3 500 732	4 772	51 937	93 345	43 656	3 694 442
Résultat Brut d'exploitation	1 686 953	-368	12 441	37 391	19 818	1 756 234
Résultat d'exploitation	834 915	-368	-4 324	3 961	18 641	852 825
Résultat avant impôt	760 227	-351	-4 324	3 896	35 694	795 143
Résultat net	513 910	-387	-4 956	3 896	29 543	542 006
Résultat net part du groupe	497 110	-387	-4 956	3 896	29 543	525 206

Source : CAM

a. Evolution du PNB:

L'évolution du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 409 698	4 626 008	4,91%	4 195 183	-9,31%	1 983 325	2 094 596	5,61%
Intérêts et charges assimilés	1 777 551	1 865 835	4,97%	1 624 832	-12,92%	802 978	672 743	-16,22%
MARGE D'INTERÊTS	2 632 147	2 760 173	4,86%	2 570 351	-6,88%	1 180 346	1 421 853	20,46%
Commissions perçues	337 068	364 672	8,19%	415 089	13,83%	203 959	232 882	14,18%
Commissions servies	85	910	>100%	13 121	>100%	1414	4 480	>100%
MARGE SUR COMMISSIONS	336 983	363 762	7,95%	401 968	10,50%	202 545	228 402	12,77%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	34 369	47 447	38,05%	62 657	32,06%	24 109	36 209	50,19%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	244 263	144 498	-40,84%	803 801	>100%	466 743	175 180	-62,47%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	209 894	191 946	-8,55%	866 458	>100%	490 852	211 389	-56,93%
Produits des autres activités	39 830	39 302	-1,33%	22 482	-42,80%	1 188	40 708	>100%
Charges des autres activités	167 761	123 782	-26,22%	166 817	34,77%	63 517	86 283	35,84%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 051 093	3 231 401	5,91%	3 694 442	14,33%	1 811 415	1 816 068	0,26%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, le produit net bancaire a enregistré une progression de 5,91% par rapport à 2014, pour s'établir à 3,23 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des progressions suivantes :

- la croissance de la marge d'intérêt de 4,86% par rapport à 2014, pour se situer à 2,76 Mrds Dhs à fin 2015 ;
- la hausse de la marge sur commissions de 7,95% pour s'établir à 364 MDH à fin 2015.

Au terme de l'exercice 2016, le produit net bancaire a enregistré une progression de 14,33%, pour s'établir à 3,7 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des effets conjugués suivants :

- la hausse de la marge sur commissions de 10,50% pour s'établir à 402 MDH. Cette progression est principalement due à la progression importante des commissions sur fonctionnement de compte (+14%) suite à l'effort commercial déployé en matière de collecte de dépôts non rémunérés ;
- la hausse du résultat des activités de marché de plus de 100% à 866 MDH. Il convient de souligner que la hausse constatée est notamment expliquée par la variation des plus values sur cession de titre de placement qui passent de 171 MDH en 2015 à 724 MDH à fin 2016 (suite aux opérations d'apport en nature des BDT investissement réalisé au cours de l'année 2016).

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, le produit net bancaire a enregistré une progression de 0,26% par rapport à juin 2016, pour s'établir à 1,82 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des effets conjugués suivants :

- la hausse de la marge d'intérêt de 20,46% pour s'établir à 1,4 Mrds Dhs à fin juin 2017 ;
- la hausse de la marge sur commissions de 12,77 à 228 MDH.

Analyse du PNB par Pôle d'activité :

Au terme de l'exercice 2015, la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids de 96%. Le micro-crédit quant à lui représente 3% du PNB consolidé, et les sociétés de financement spécialisé 1%.

Au terme du mois de Décembre 2016, la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids de près de 95%. Le micro-crédit représente près de 2,53% du PNB consolidé.

Au terme du premier semestre 2017, la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids de près de 93%.

Contribution des Filiales au PNB :

En Kdh	CAM	HOLDAGRO	SFDA	TARGA	AAA	CAM GESTION	ARDI	MSIN	Retraitements	Total
juin-17 (P)	1 726 054	2 512	23 990		1 287	3 500	50 410	29 747	-21 431	1 816 068
juin-16	1 705 159	1 267	22 871	-	1 180	1 245	42 885	40 736	-3 928	1 811 415
2 016	3 451 716	4772	49 310		2 628	1 245	93 345	42 410	49015	3 694 442
2 015	3 107 712	2 375	38 150	-405	2 447	4 271	84 175	7 777	-15 101	3 231 401
2 014	2 945 178	3 937	33 314	11	6 346	4 402	75 499		-17 594	3 051 093

Au terme de l'exercice 2015, la contribution du CAM au PNB consolidé du Groupe s'élève à 96%. Ce très léger recul s'est fait au profit de ARDI qui voit sa contribution augmenter à près de 3%.

Au terme du mois de Décembre 2016, le PNB consolidé du GCAM est principalement du au PNB enregistré par le CAM (93%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI (3%).

Au terme du premier semestre 2017, le PNB consolidé du GCAM est principalement du au PNB enregistré par le CAM (95%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI (2,8%) et MSIN (1,6%).

Analyse de la marge d'intérêt :

L'évolution de la Marge d'Intérêt du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Opérations avec la clientèle	2 884 601	2 944 589	2,08%	2 806 373	-4,69%	1 241 541	1 634 705	31,67%
Comptes et prêts/emprunts	2 884 601	2 944 589	2,08%	2 806 373	-4,69%	1 241 541	1 634 705	31,67%
Opérations de pensions								
Opérations de location-financement								
Opérations interbancaires	-281 336	-243 035	NS	-255 379	NS	-109 613	-126 075	15,02%
Comptes et prêts/emprunts	-306 724	-95 250	NS	-103 518	NS	-37 214	-42 399	13,93%
Opérations de pensions	25 388	-147 785	NS	-151 862	NS	-72 399	-83 676	15,58%
Emprunts émis par le Groupe	-228 791	-215 933	NS	-187 882	NS	-86 590	-108 975	25,85%
Instruments de couverture de résultats futurs	80	12	-85,07%		-100 %			
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux								
Portefeuille de transactions		465		829	78,36%	286	269	-6,01%
Titres à revenu fixe		465		829	78,36%	286	269	-6,01%
Opérations de pensions								
Prêts/emprunts								
Dettes représentées par un titre								
Actifs disponibles à la vente	22 635	39 119	72,83%	211 531	>100%	139 843	21 930	-84,32%
Actifs détenus jusqu'à échéance	234 958	234 957		-5 120	-100%	-5 120		-100%
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 632 147	2 760 173	4,86%	2 570 351	-6,88%	1 180 347	1 421 853	20,46%

🌱 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au 31 Décembre 2015, la marge d'intérêt est en hausse de 4,86% et ressort à 2,8 Mrds Dhs. Cette progression est principalement due à la hausse de 2,08% des marges sur opérations avec la clientèle (+60 MDH).

Au terme de l'exercice 2016, la marge d'intérêt est en baisse de 6,88% et ressort à 2,6 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à :

- une baisse de plus de 100% des actifs détenus jusqu'à échéance. Cette évolution s'explique par l'extinction du portefeuille de BDT investissement au cours de l'année 2016 suite aux opérations réalisées par le GCAM d'apport en nature de bons de trésor à MAROGEST ;
- un recul de 4,69% des prêts et emprunts avec la clientèle.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au 30 Juin 2017, la Marge d'intérêt est en progression de 20,46% et ressort à 1,4 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une hausse de 31,67% des marges sur opérations avec la clientèle.

Analyse de la marge sur commissions :

L'évolution de la Marge sur commissions du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Commissions nettes sur opérations	312 483	339 227	8,56%	383 812	13,14%	186 760	214 470	14,84%
avec les établissements de crédit								
avec la clientèle	310 729	338 058	8,80%	381 852	12,95%	185 588	213 468	15,02%
sur titres	1 753	1 168	-33,36%	1 960	67,78%	1 172	1 002	-14,52%
de change								
sur instruments financiers à terme et autres								
opérations hors bilan								
Prestation de services bancaires et financiers	24 500	24 536	0,15%	18 156	-26,00%	15 785	13 932	-11,74%
Produits nets de gestion d'OPCVM								
Produits nets sur moyen de paiement	24 500	24 536	0,15%	18 156	-26,00%	15 785	13 932	-11,74%
Assurance								
Autres								
Produits nets de commissions	336 983	363 762	7,95%	401 968	10,50%	202 545	228 402	12,77%

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au 31 Décembre 2015, la Marge sur commissions est en hausse de 7,95% et ressort à 364 MDH. Cette progression est principalement due à la hausse de 8,80% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle.

Au 31 Décembre 2016, la Marge sur commissions est en hausse de 10,5% et ressort à 402MDH. Cette évolution est principalement due à une hausse de 12,95% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au 30 Juin 2017, la Marge sur commissions est en hausse de 12,77% et ressort à 228 MDH. Cette évolution est principalement due à une hausse de 15,02% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle.

b. Coefficient d'exploitation bancaire:

Le coefficient d'exploitation bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Produit Net Bancaire	3 051 093	3 231 401	5,91%	3 694 442	14,33%	1 811 415	1 816 068	0,26%
Charges Générales d'Exploitation	1 449 370	1 551 423	7,04%	1 649 657	6,33%	792 364	818 785	3,33%
Coefficient d'Exploitation	47,50%	48,01%	+0,51 pts	44,65%	-3,36 pts	43,74%	45,09%	1,35 pts

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, le coefficient d'exploitation du GCAM s'est établi à 48,01%, en progression de 51 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2016, le coefficient d'exploitation bancaire du GCAM est en baisse de 3,36 points et ressort à 44,65%. Cette évolution est principalement due à une hausse du PNB plus importante que celle enregistrés par le poste « charges générales d'exploitation ».

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au 30 Juin 2017, le coefficient d'exploitation bancaire du GCAM est en progression de 1,35 points et ressort à 45,09%. Cette évolution est principalement due à une hausse du PNB moins importante que celle enregistrés par le poste « charges générales d'exploitation ».

c. Analyse des Charges Générales d'Exploitation :

Les Charges Générales d'Exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Charges de personnel	979 339	1 045 838	6,79%	1 084 871	3,73%	520 768	519 515	-0,24%
Impôts et taxes	30 917	31 137	0,71%	31 567	1,38%	13 939	23 925	71,65%
Charges externes	388 905	417 904	7,46%	481 300	15,17%	217 098	247 785	14,13%
Autres charges générales d'exploitation	50 208	56 543	12,62%	51 919	-8,18%	40 559	27 560	-32,05%
Charges Générales d'Exploitation	1 449 370	1 551 423	7,04%	1 649 657	6,33%	792 364	818 785	3,33%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au 31 Décembre 2015, les charges générales d'exploitation sont en hausse de 7,04% et ressortent à 1 551 MDH. Cette progression est principalement due à la hausse de 6,79% des charges de personnel et de 7,46% des charges externes.

Au terme de l'exercice 2016, les CGE du GCAM ressortent 1 650 MDH, en progression de 6,33% par rapport à fin 2015. Cette évolution est principalement due à une hausse des charges de personnel de 3,73% passant ainsi de 1 046 MDH à 1 089MDH.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, les charges générales d'exploitation du GCAM ressortent 819 MDH, en progression de 3,33% par rapport à fin juin 2016. Cette évolution est principalement due à une hausse des charges externes de 14,13% passant ainsi de 217 MDH à 248 MDH.

d. Résultat Brut d'Exploitation:

Le résultat brut d'exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Charges générales d'exploitation	1 449 370	1 551 423	7,04%	1 649 657	6,33%	792 364	818 785	3,33%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	257 244	257 803	0,22%	288 550	11,93%	166 235	145 877	-12,25%
Résultat Brut d'Exploitation	1 344 479	1 422 176	5,78%	1 756 234	23,49%	852 816	851 407	-0,17%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, le résultat brut d'exploitation est en hausse de 5,78% par rapport à 2014, pour s'établir à 1,42 Mrds Dhs. Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation des charges générales d'exploitation de 7,04% (+ 102 MDH).

Au 31 Décembre 2016, le résultat brut d'exploitation est en hausse de 23,49% par rapport à 2015, pour s'établir à 1 756 MDH, et ce malgré une augmentation des charges générales d'exploitation de 6,33%.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, le résultat brut d'exploitation reste quasiment stable (-0,17%) par rapport à juin 2015, pour s'établir à 851 MDH.

Contribution des Filiales au RBE :

En Kdh	CAM	HOLDAGRO	SFDA	TARGA	AAA	CAM GESTION	ARDI	MSIN	Retraitements	RBE Consolidé
juin-17 (P)	853 747	622	9 018	-248	-2 653	3 002	20 664	21 125	-53 870	851 407
juin-16	827 308	-865	7 297	-251	-2 290	-1 525	15 724	33 618	-26 201	852 816
2 016	1 666 762	130	16 758	-498	-4 317	-3 750	37 391	23 568	20191	1 756 234
2 015	1 435 559	-938	6 104	-901	-4 247	-2 474	30 902	-1 299	-40 531	1 422 176
2 014	1 373 555	169	2 848	-486	-248	-2 511	26 533		-55 381	1 344 479

Au terme de l'exercice 2015, la contribution du CAM au RBE consolidé du Groupe s'élève à 1 436 MDH. S'agissant des filiales, la part la plus importante reste celle de la Fondation ARDI avec 31 MDH.

Au terme du mois de Décembre 2016, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 667 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir MSIN avec 24 MDH et ARDI avec 37 MDH.

Au terme du premier semestre 2017, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (854 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir MSIN avec 21,1 MDH et ARDI avec 20,7 MDH.

e. Coût du risque:

Le coût du risque du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Dotations aux provisions	1 104 026	1 576 822	42,82%	1 627 775	3,23%	816 445	608 246	-25,50%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 004 896	1 104 696	9,93%	1 298 547	17,55%	778 497	483 877	-37,84%
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	1 120	1 120				4 328		-100%
Provisions engagements par signature		9 177		9 380		9 177	1 636	-82,17%
Autres provisions pour risques et charges	98 010	461 830	>100%	319 847	-30,74%	24 444	122 733	>100%
Reprises de provisions	995 449	1 180 982	18,64%	1 868 089	58,18%	819 438	720 092	-12,12%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	744 753	766 733	2,95%	901 458	17,57%	531 660	481 611	-9,41%
Reprises de provisions engagements par signature				2 000				
Reprises des autres provisions pour risques et charges	250 696	414 249	65,24%	966 631	>100%	287 778	238 481	-17,13%
Variation des provisions	108 577	395 840	>100%	238 315	-39,80%	2 993	111 846	>100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	156 443	182 469	16,64%	302 577	65,82%	151 986	181 083	19,14%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	346 603	118 510	-65,81%	872 171	>100%	274 480	253 363	-7,69%
Décote sur les produits restructurés								
Récupérations sur prêts et créances amorties	58 542	75 539	29,03%	33 023	-56,28%	16 928	51 729	>100%
Pertes sur engagement par signature								
Autres pertes								
Coût du risque	553 081	621 280	12,33%	903 410	45,41%	406 545	270 872	-33,37%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

A fin Décembre 2015, le coût du risque s'élève à 621 MDH, en progression de 12,33% comparativement à 2014. Cette évolution s'explique par l'effet combiné suivant :

- La hausse des dotations aux provisions de 42,82% s'expliquant principalement par l'augmentation des autres provisions pour risques et charges entre 2014 et 2015, de près de 364 MDH ;
- La baisse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées entre 2014 et 2015, de près de 228 MDH.

Par ailleurs, il faut noter que les variations des postes provisions (provisionnement SAMIR) et reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances (reprises relatives au provisionnement SAMIR effectué en 2015), ainsi que les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnés et non provisionnés reviennent aux variations constatées sur les mêmes postes en comptes sociaux. En effet, l'apport des filiales reste négligeable.

Au titre de l'exercice 2016, le coût du risque s'élève à 903 MDH, en progression de 45,41% comparativement à 2015. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de 58,18% des reprises de provisions suite à une augmentation de plus de 100% des reprises de provisions pour risques et charges ainsi qu' à l'augmentation des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées suite au déclassement des créances de la SAMIR.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au titre du premier semestre 2017, le coût du risque s'élève à 271 MDH, en baisse de 33,37% comparativement à juin 2016. Cette évolution s'explique principalement par une baisse de 25,50% des dotations aux provisions.

Contribution des Filiales au Coût du risque :

En KDH juin 2017 (P)	CAM	ARDI	AAA	SFDA	MSIN	Retraitements	Total
Dotations aux provisions	-570 844	-22 874	-4 262	-10 266			-608 246
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-458 861	-16 374	-4 262	-4 380			-483 877
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)							
Provisions engagements par signature	-1 636						-1 636
Autres provisions pour risques et charges	-110 347	-6 500		-5 886			-122 733
Reprises de provisions	464 708	16 341	4 451	1 930	263	232 399	720 092
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	266 839	16 341	4 451	1 930		192 049	481 611
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)							
Reprises de provisions engagements par signature							
Reprises des autres provisions pour risques et charges	197 869				263	40 350	238 481
Variation des provisions	-106 136	-6 532	189	-8 336	263	232 399	111 846
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)							
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-181 083						-181 083
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-240 048	-13 316					-253 363
Décote sur les produits restructurés							
Récupérations sur prêts et créances amorties	50 605	1 108	15				51 729
Pertes sur engagement par signature							
Autres pertes							
Coût du risque	-476 662	-18 740	204	-8 336	263	232 399	-270 873

Au terme du premier semestre 2017, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (476 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI avec près de 19 MDH.

En KDH Décembre 2016	CAM	ARDI	AAA	SFDA	MSIN	Retraitements	Total
Dotations aux provisions	-1 373 759	-25 841	-4 460	-15 986	-2 000	-207 727	-1 629 773
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 267 286	-16 341	-4 460	-10 459	-		-1 298 546
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)							--
Provisions engagements par signature	-9 380						-9 380
Autres provisions pour risques et charges	-97 093	-9 500	-	-5 527	-2 000	-207 727	-321 847
Reprises de provisions	1 445 669	16 803	3 681	-	656	401 280	1 868 089
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	479 861	16 803	3 681		-	401 113	901 458
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)							-
Reprises de provisions engagements par signature							-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	965 808	-	-		656	168	966 632
Variation des provisions	-1 117 333	-24 392	-	-	-	-	-1 141 725
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)							-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-302 577						-302 577
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-846 728	-25 443	-				-872 171
Décote sur les produits restructurés							-
Récupérations sur prêts et créances amorties	31 972	-1 051					-33 023
Pertes sur engagement par signature							-
Autres pertes							-
Coût du risque	-1 045 423	-33 430	-779	-15 986	-1 344	193 553	-903 410

Au terme de l'exercice 2016, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (1 045 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI avec 33 MDH.

Taux de contentieux & Taux de couverture :

En Kdh	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
ENCOURS BRUT	64 464 078	67 152 974	4,17%	70 376 699	4,80%	69 425 491	-1,35%
CES BRUT	4 743 661	5 630 702	18,70%	5 979 834	6,20%	6 020 720	0,68%
PROVISIONS	2 906 241	3 232 964	11,24%	2 996 792	-7,31%	2 955 726	-1,37%
TAUX DE CONTENTIEUX	7,36%	8,38%	+1,02 pts	8,50%	0,12 pts	8,67%	+0,17 pts
TAUX DE COUVERTURE	61,27%	57,42%	-3,85 pts	50,11%	-7,31 pts	49,09%	-1,02 pts

Au titre de l'exercice 2015, le taux de contentieux du GCAM est en augmentation (+1,02 points de pourcentage), principalement suite au reclassement des créances de la SAMIR. Le taux de couverture est en baisse et s'affiche à 57,42% au 31 Décembre 2015.

Au terme du mois de Décembre 2016, le taux de contentieux du GCAM s'affiche à 8,5%, en hausse de 12 points de base par rapport à l'exercice 2015. Le taux de couverture passe quant à lui de 57,42% à 50,11%, soit une baisse de 7,31 points de pourcentage.

Au terme du premier semestre 2017, le taux de contentieux du GCAM s'affiche à 8,67%, en hausse de 17 points de base par rapport à l'exercice 2016. Le taux de couverture passe quant à lui de 50,11% à 49,09%, soit une baisse de 1,02 points de pourcentage.

f. Résultat Net Part du Groupe:

Le résultat net part du groupe du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée:

En Kdh	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
RESULTAT D'EXPLOITATION	791 399	800 896	1,20%	852 614	6,46%	446 272	580 535	30,09%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	265	7 933	>100%	-	-100,00%	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	86 255	2 277	-97,36%	57 455	>100%	31 058	39 312	26,58%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-		227		-	-	
RESULTAT AVANT IMPÔTS	705 408	790 687	12,09%	794 932	0,54%	477 329	541 222	13,39%
Impôts sur les bénéfices	183 778	244 118	32,83%	252 919	3,61%	134 318	183 170	36,37%
RESULTAT NET	521 630	546 569	4,78%	542 006	-0,83%	343 012	358 052	4,38%
Résultat hors groupe	8 614	6 010	-30,23%	16 799	>100%	16 262	10 293	-36,70%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	513 016	540 559	5,37%	525 206	-2,84%	326 749	347 758	6,43%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, le résultat net du GCAM s'est apprécié de 4,78% pour s'établir à 547 MDH à fin 2015. Au titre de cet exercice, le résultat net part du groupe s'élève à 541 MDH, en progression de 5,37% par rapport à l'exercice antérieur.

Au terme de l'exercice 2016, le résultat net du GCAM est resté relativement stable (-0,83%) pour s'établir à 542 MDH. Au titre de cet exercice, le résultat net part du groupe s'élève à 525 MDH, en recul de 2,84% par rapport à l'exercice antérieur.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, le résultat net du GCAM s'est apprécié de 4,38% pour s'établir à 358 MDH. Au titre de ce semestre, le résultat net part du groupe s'élève à 348 MDH, en progression de 6,43% par rapport au semestre antérieur.

Analyse du RNPG par Pôle d'activité :

Au terme de l'exercice 2015, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail. L'apport des autres activités du Groupe en termes de RNPG est déficitaire avec :

- ✓ -5,5 MDH pour les sociétés de financement spécialisées.
- ✓ -1,9 MDH pour la Banque de Financement et d'Investissement ;
- ✓ -3 MDH pour l'activité gestion d'actif.

Au terme de l'exercice 2016, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail (497 MDH), la gestion d'actif (30 MDH) et enfin le micro-crédit (4 MDH). L'apport des autres activités du Groupe en termes de RNPG est déficitaire avec :

- ✓ -5 MDH pour les sociétés de financement spécialisées ;
- ✓ -0,4 MDH pour la Banque de Financement et d'Investissement.

Au terme du premier semestre 2017, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail (196 MDH) et la gestion d'actifs (24 MDH). L'apport des sociétés de financement spécialisées est déficitaire (-2 MDH).

Contribution des Filiales au RPNG:

En Kdh	CAM	HOLDAGRO	SFDA	TARGA	AAA	CAM GESTION	ARDI	MSIN	Retraitements	Total
juin-17 (P)	196 341	874	238	-248	-2 448	2 993	1 924	21 358	126 726	347 758
juin-16	181 941	-846	199	-251	-1 704	-1 585	1 115	33 938	113 942	326 749
2 016	308 021	114	153	-501	-5 109	-3 645	3 896	33 188	189 089	525 206
2 015	336 188	-958	111	-904	-5 473	-2 496	3 460	-647	211 278	540 559
2 014	430 350	142	693	-489	-866	-2 511	6 929		78 768	513 016

Au terme de l'exercice 2015, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 336 MDH. La fondation ARDI totalise 3,5 MDH et la SFDA quant à elle ne participe qu'à hauteur de 0,1 MDH.

Au terme de l'exercice 2016, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 308 MDH. MSIN représente 33 MDH, la fondation ARDI totalise 4 MDH et la SFDA quant à elle ne participe qu'à hauteur de 0,2 MDH.

Au terme du premier semestre 2017, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 196 MDH. MSIN représente 21 MDH, CAM GESTION totalise 3 MDH et la fondation ARDI quant à elle ne participe qu'à hauteur 2 MDH.

g. Indicateurs de rentabilité

Les indicateurs de rentabilité du Groupe Crédit Agricole du Maroc évoluent comme suit, sur la période considérée:

En Kdh	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Résultat Net consolidé	521 630	546 569	4,78%	542 006	-0,83%	358 052	-33,94%
Fonds Propres	7 084 658	8 248 781	16,43%	9 018 039	9,33%	9 295 666	3,08%
Total Bilan	84 478 680	89 327 599	5,74%	91 276 236	2,18%	91 276 273	0,00004%
Return On Equity (ROE)	7,36%	6,63%	-0,74pts%	6,01%	0,62 pts	3,85%	
Return On Assets (ROA)	0,62%	0,61%	-0,01 pts	0,59%	0,02 pts	0,39%	

Source : CAM

Il est à signaler que le recul constaté au niveau du ROE et du ROA consolidés du GCAM durant la période analysé revient essentiellement aux baisses constatée au niveau du Résultat Net du CAM, en effet la banque est le principal contributeur à la formation du Résultat Net consolidé du Groupe.

📈 Revue analytique Décembre 2014 à Décembre 2016

Au terme de l'exercice 2015, les indicateurs de rentabilité du GCAM restent relativement stables par rapport à fin Décembre 2014 avec un ROE de 6,63% (-0,74 points) et un ROA de 0,61% (-0,01 point).

Au terme du mois de Décembre 2016, les indicateurs de rentabilité du GCAM connaissent une légère baisse, subissant l'impact stable comparativement à l'exercice précédent.

📈 Revue analytique Juin 2017(P)/2016

Au terme du premier semestre 2017, les indicateurs de rentabilité du GCAM sont en amélioration (comparaison base annuelle).

VI.3. Analyse des principaux postes du Bilan consolidé IFRS

L'évolution du Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

Actif (En KDH)	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 914 829	2 356 670	23,07%	2 015 655	-14,47%	2 083 843	3,38%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 441	25 163	29,43%	7 183 537	>100%	6 522 155	-9,21%
Instruments dérivés de couverture							
Actifs financiers disponibles à la vente	7 724 959	7 138 551	-7,59%	5 988 478	-16,11%	7 710 839	28,76%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	1 131 828	2 137 242	88,83%	629 030	-70,57%	289 515	-53,97%
Prêts et créances sur la clientèle	61 557 837	63 920 009	3,84%	67 379 907	5,41%	66 451 976	-1,38%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux							
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 433 002	6 359 088	-1,15%		-100,00%		
Actifs d'impôt exigible	41 781	191 355	>100+%	84 108	-56,05%	98 721	17,37%
Actifs d'impôt différé	135 053	182 133	34,86%	221 425	21,57%	228 235	3,08%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 111 194	1 362 032	22,57%	1 427 178	4,78%	1 126 606	-21,06%
Actifs non courants destinés à être cédés							
Participations dans des entreprises mises en équivalence	13 207						
Immeubles de placement	1 098 249	2 297 969	>100%	1 920 197	-16,44%	2 363 109	23,07%
Immobilisations corporelles	2 903 398	2 971 062	2,33%	4 043 909	36,11%	4 018 139	-0,64%
Immobilisations incorporelles	91 380	81 191	-11,15%	75 903	-6,51%	76 227	0,43%
Ecarts d'acquisition	302 522	305 135	0,86%	306 908	0,58%	306 908	
TOTAL ACTIF IFRS	84 478 680	89 327 599	5,74%	91 276 236	2,18%	91 276 273	0,00004%

Passif (En KDH)	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	130 006	25 548	-80,35%	11 351	-55,57%	3 711	-67,30%
Instruments dérivés de couverture							
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	8 429 219	9 366 275	11,12%	7 299 945	-22,06%	6 761 312	-7,38%
Dettes envers la clientèle	61 179 716	64 084 707	4,75%	66 273 923	3,42%	63 154 871	-4,71%
Dettes représentées par un titre	6 041 511	5 349 675	-11,45%	6 076 374	13,58%		-100%
Titres de créance émis	6 041 511	5 349 675	-11,45%	6 076 374	13,58%	7 451 931	22,64%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux							
Passifs d'impôt courant	198 546	354	-99,82%	178 764	>100%	108 005	-39,58%
Passifs d'impôt différé	504 624	696 840	38,09%	802 016	15,09%	883 249	10,13%
Comptes de régularisation et autres passifs	597 694	1195642	>100%	1 301 982	8,89%	3 290 149	>100%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés							
Provisions techniques des contrats d'assurance							
Provisions pour risques et charges	312 705	359 778	15,05%	313 841	-12,77%	327 379	4,31%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	15 488	47 593	>100%	45 532	-4,33%	44 530	-2,20%
Dettes subordonnées	995 703	1 628 989	63,60%	1 933 299	18,68%	1 972 951	2,05%
Capital et réserves liées	5 479 816	5 675 853	3,58%	6 019 265	6,05%	6 267 286	4,12%
Réserves consolidées	51 101	335 913	>100%	486 677	44,88%	650 087	33,58%
- Part du groupe	-22 049	253 751	NS	397 138	56,51%	544 479	37,10%
- Part des minoritaires	73 151	82 162	12,32%	89 539	8,98%	105 608	17,95%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	20 920	13 865	-33,73%	-8 739	<-100%	2 760	NA
Résultat net de l'exercice	521 630	546 569	4,78%	542 006	-0,83%	358 051	-33,94%
- Part du groupe	513 016	540 559	5,37%	525 206	-2,84%	347 758	-33,79%
- Part des minoritaires	8 614	6 010	-30,23%	16 799	>100%	10 293	-38,73%
TOTAL PASSIF IFRS	84 478 680	89 327 599	5,74%	91 276 236	2,18%	91 276 273	0,00004%

Source : CAM

a. Les Crédits:

L'évolution des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NET DE DEPRECIATION (1)	1 131 828	2 137 242	88,83%	629 030	-70,57%	289 515	-53,97%
Comptes à vue	115 619	179 791	55,50%	611 782	>100%	376 910	-38,39%
Prêts	1 016 209	1 957 451	92,62%	17 247	-99,12%	-87 395	-100%
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit							
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION (2)	61 557 837	63 920 009	3,84%	67 379 907	5,41%	66 451 976	-1,38%
Comptes ordinaires débiteurs	7 456 652	8 581 950	15,09%	9 370 334	9,19%	8 926 029	-4,74%
Prêts consentis à la clientèle	57 007 426	58 571 024	2,74%	61 006 365	4,16%	60 481 673	-0,86%
Opérations de pension							
Opérations de location-financement							
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-2 906 241	-3 232 964	-11,24%	-2 996 792	7,31%	-2 955 726	1,37%
TOTAL (1) + (2)	62 689 665	66 057 251	5,37%	68 008 937	2,95%	66 741 491	-1,86%

Source : CAM

A fin Décembre 2015, l'encours des créances s'est établi à 66 Mrds Dhs, soit une hausse de 5,37% par rapport à fin 2014. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- ✓ la hausse des créances sur la clientèle de 3,84% à près de 63,9 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à :
 - La progression des prêts consentis à la clientèle de 2,74% à près de 58,6 Mrds Dhs contre 57 Mrds Dhs en 2014 ;
 - L'augmentation des comptes ordinaires débiteurs de 15,09% s'affichant ainsi à 8,6 Mrds Dhs en 2015 contre 7,5 Mrds Dhs en 2014.
- ✓ l'augmentation des créances sur les établissements de crédits de 88,83%, s'affichant ainsi à 2,1 Mrds Dhs contre 1,1 Mrds Dhs en 2014. Cette variation est due à :
 - une augmentation de 55,5% des comptes à vue qui passent de 116 MDH en 2014 à 180 MDH en 2015 ;
 - une hausse de 92,62% des prêts qui passent de 1 Mrds Dhs en 2014 à 2 Mrds Dhs en 2015.

Au titre de l'exercice 2016, l'encours des créances s'est établi à 68 Mrds Dhs, en hausse de 2,95% par rapport à fin 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- ✓ la croissance des créances sur la clientèle de 5,41% à 67,4 Mrds Dhs. Cette évolution est due à :
 - la progression des prêts consentis à la clientèle de 4,16% à près de 61 Mrds Dhs contre 58,6 Mrds Dhs en 2015 ;
 - L'augmentation des comptes ordinaires débiteurs de 9,19% s'affichant ainsi à 9,4 Mrds Dhs en 2016 contre 8,6 Mrds Dhs en 2015.

Au titre du premier semestre 2017, l'encours des créances s'est établi à 67 Mrds Dhs, en baisse de 1,86% par rapport à fin 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments conjugués suivants :

- ✓ la baisse des créances sur la clientèle de 1,38% à 66 Mrds Dhs à fin juin 2017. Cette évolution est due à la baisse des prêts consentis à la clientèle de 0,86% à 60 Mrds Dhs ;
- ✓ le recul des créances sur les établissements de crédits et assimilés de 53,97%, en raison du repli des comptes à vue de 38,39%.

b. Les Dépôts:

L'évolution des dépôts collectés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 429 219	9 366 275	11,12%	7 299 945	-22,06%	6 761 312	-7,38%
Comptes à vue	94 105	337 418	>100%	396 260	17,44%	1 439 689	263,32%
Emprunts	3 896 784	6 127 856	57,25%	6 903 684	12,66%	5 321 623	-22,92%
opérations de pension	4 438 330	2 901 002	-34,64%		-100%		
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	61 179 716	64 084 707	4,75%	66 273 923	3,42%	63 154 871	-4,71%
Comptes ordinaires créditeurs	25 655 460	27 623 989	7,67%	32 301 216	16,93%	32 706 143	1,25%
Comptes à terme	24 101 950	22 968 906	-4,70%	21 102 761	-8,12%	17 903 537	-15,16%
Comptes d'épargne	9 031 948	9 835 876	8,90%	10 720 302	8,99%	10 869 930	1,40%
Autres dettes envers la clientèle	1 975 067	3 175 068	60,76%	1 768 518	-44,30%	1 310 051	-25,92%
Intérêts courus à payer	415 291	480 869	15,79%	381 126	-20,74%	365 209	-4,18%
TOTAL (1) + (2)	69 608 935	73 450 982	5,52%	73 573 868	0,17%	69 916 182	-4,97%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, l'encours total des dépôts consolidés en normes IFRS a atteint 73,5 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 5,52% par rapport à 2014. Cette évolution résulte principalement de :

- ✓ La progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 4,75% à près de 64,1 Mrds Dhs à fin 2015. Cette évolution est essentiellement liée à :
 - ✓ la croissance des comptes ordinaires créditeurs de 7,67% (+1 969 MDH) ;
 - ✓ la hausse des autres dettes envers la clientèle de 60,76% (+1 200 MDH) ;
 - ✓ l'augmentation de l'encours des comptes d'épargne de 8,90% (+ 804 MDH).
- ✓ La progression de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 11,12% à près de 9,4 Mrds Dhs à fin 2015. Cette évolution est essentiellement liée à une hausse de 57,25% des emprunts (+2 231 MDH).

Au terme du mois de Décembre 2016, l'encours total des dépôts consolidés reste quasiment stable en s'affichant à 73,6 Mrds Dhs, soit une légère variation de +0,17%. Cependant, on note que :

- ✓ L'encours des dettes envers les établissements de crédit est en baisse de 22,06% à 7,3 Mrds Dhs ;
- ✓ L'encours des dettes envers la clientèle est en hausse de 3,42% et s'affiche à 66,3 Mrds Dhs.
- ✓ Par ailleurs, on constate un changement de la structure de ladite rubrique, notamment avec un recul de la part des comptes à terme en faveur des comptes ordinaires créditeurs, répondant ainsi à la politique commerciale entreprise par leGCAM visant à réduire le coût de la ressource.

A fin juin 2017, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 70 Mrds Dhs, affichant ainsi une baisse de 4,97% par rapport à 2016. Cette évolution résulte principalement de la baisse de l'encours des dettes envers la clientèle de 4,71% à 63 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à la baisse des comptes à terme de 15,16%.

c. Les Ressources du GCAM:

L'évolution des ressources du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée:

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Fonds propres et assimilés dont:	7 084 658	8 248 781	16,43%	9 018 039	9,33%	9 295 666	3,08%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	15 488	47 593	>100%	45 532	-4,33%	44 530	-2,20%
Dettes subordonnées	995 703	1 628 989	63,60%	1 933 299	18,68%	1 972 951	2,05%
Capital et réserves liées	5 479 816	5 675 853	3,58%	6 019 265	6,05%	6 267 286	4,12%
Réserves consolidées	51 101	335 913	>100%	486 677	44,88%	650 087	33,58%
Résultat net de l'exercice	521 630	546 569	4,78%	542 006	-0,83%	358 051	-33,94%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	20 920	13 865	-33,73%	-8 739	<-100%	2 760	NA
Ressources	75 650 446	78 800 658	4,16%	79 650 242	1,08%	77 368 113	-2,87%
Etablissements de crédit	8 429 219	9 366 275	11,12%	7 299 945	-22,06%	6 761 312	-7,38%
Clientèle	61 179 716	64 084 707	4,75%	66 273 923	3,42%	63 154 871	-4,71%
Titres de créance émis	6 041 511	5 349 675	-11,45%	6 076 374	13,58%	7 451 931	22,64%

Source : CAM

A fin 2015, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 8,25 Mrds Dhs en évolution de 16,43% par rapport à Décembre 2014. Cette variation s'explique principalement par la progression des dettes subordonnées de 63,60% suite à l'émission d'Obligations Subordonnées pour un montant global de 900 MDH PAR le CAM en Novembre 2015, et l'amortissement des Ex Bons CNCA pour un total de 300 MDH sur le même mois.

Il est à noter que les réserves consolidées ont augmenté tout au long de la période étudiée suite à l'affectation du résultat.

D'autre part, les ressources sont en progression durant la période en question (+4,16%).

A fin Décembre 2016, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 9 Mrds Dhs en évolution de 9,33% par rapport à Décembre 2015. Cette variation s'explique principalement par la progression de l'encours des dettes subordonnées de 18,68% et du capital et réserves liées de 6,05%.

A fin juin 2017, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 9,3 Mrds Dhs en évolution de 3,08% par rapport à Décembre 2016. Cette variation s'explique principalement par la progression du capital et des réserves liées de 4,12%, ainsi que les réserves consolidées (+33,58%).

d. Evolution et composition du portefeuille titres du GCAM:

L'évolution de la composition du portefeuille titres du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 014	2 015	Δ%	2 016	Δ%	juin-17 (P)	Δ%
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	19 441	25 163	29,43%	7 183 537	>100%	6 522 155	-9,21%
Titres de créance négociables							
Obligations							
Actions et autres titres à revenu variable				7 167 013	>100%	6 501 386	-9,29%
Opérations de pension							
Prêts							
Instruments financiers dérivés de transaction	19 441	25 163	29,43%	16 523	-34,33%	20 769	25,70%
Actifs financiers disponibles à la vente	7 826 213	7 264 626	-7,18%	6 127 341	-15,66%	7 823 580	27,68%
Titres de créance négociables	258 701	1 183 373	>100%	1 022 315	-13,61%	3 604 010	>100%
Obligations	-172 719	-47 746	NS	70 177	-NS	431 254	>100%
Actions et autres titres à revenu variable	7 740 231	6 128 999	-20,82%	5 034 849	-17,85%	3 788 316	-24,76%

Source : CAM

A fin 2015, les actifs financiers à valeur de marché par résultat ont augmenté de 29,43% s'établissant à 25 MDH. Les actifs financiers disponibles à la vente ont, quant à eux, baissé de 7,18% à 7,26 Mrds Dhs. Ceci est dû principalement à la baisse des actions et autres titres à revenu variable de 20,82% par rapport à fin Décembre 2014.

Au terme de l'exercice 2016, le portefeuille des titres du GCAM connaît une importante progression avec une hausse de plus de 100% des actifs financiers en valeur de marché par résultat et malgré une baisse de 15,66% des actifs financiers disponibles à la vente.

Au terme du premier semestre 2017, le portefeuille des titres du GCAM est en progression avec une hausse de plus de 27,68% des actifs financiers disponibles à la vente.

VI.4. Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2015 au 30 Juin 2016 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2016	4 227 677	1 791 588		922 344	-8 739	6 932 869	106 338	7 039 208
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 2016 corrigés	4 227 677	1 791 588		922 344	-8 739	6 932 869	106 338	7 039 208
Opérations sur capital		248 022				248 022		248 022
Palements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				347 758		347 758	10 293	358 051
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				-67 408		-67 408	-729	-68 138
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-310 457	11 499	-298 958		-298 958
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-377 865	11 499	-366 366	-729	-367 095
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture juin 2017 (P)	4 227 677	2 039 609		892 237	2 760	7 162 283	115 902	7 278 185

Source : CAM

A fin juin 2017, le tableau de variation des capitaux propres du GCAM fait ressortir les principales évolutions suivantes :

- ✓ Une augmentation des réserves liées au capital de 248 MDH ;
- ✓ Une hausse des capitaux propres part du groupe de 229 MDH ;
- ✓ Une baisse des réserves et résultats consolidés de 30 MDH.

VI.5. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie sur la période Décembre 2014 à juin 2017 est présenté dans le tableau suivant :

En KDH	2014	2015	Δ%	2016	Δ%	juin-16	juin-17 (P)	Δ%
Résultat avant impôts	623 673	410 665		506 524		310 894	328 906	
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	191 186	73 890		203 378		107 437	110 925	
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations								
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	174 411	621 351		153 976		442 221	257 025	
+/- Dotations nettes aux provisions	15 194	293 494		-216 349		-307 077	67 255	
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence								
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	16 603	-15 978		6 854		-6 891		
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement								
+/- Autres mouvements	5 320	146		7 449		-1 356	5 283	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	402 713	972 903		155 307		234 333	440 488	
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-788 461	-310 100		92 987		1 981 043	-395 435	
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 934 166	196 794		-996 561		-1 250 561	-2 157 862	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 879 302	-56 062		1 085 068		-356 187	449 020	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	517 115	-1 497 652		789 629		-266 628	1 614 899	
- Impôts versés	-189 852	-80 744		-175 543		-98 127	-107 903	
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-406 334	-1 747 764		795 580		9 540	-597 281	
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	620 052	-364 195	-100%	1 457 411	NA	554 766	172 112	-68,98%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-108 000	5 819		-193 520		-79 850	8 210	
+/- Flux liés aux immeubles de placement								
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-505 718	124 464		-1 835 666		-125 026	-90 785	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-613 717	130 283	NA	-2 029 186	-100%	-204 876	-82 575	NA
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	137 000	46 361		-71 047			-60 000	
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-234 430	629 391		301 808		33 140	38 651	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-97 430	675 752	NA	230 761	-65,85%	33 140	-21 349	-100%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie								
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-91 095	441 841		-341 015		383 031	68 187	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 005 924	1 914 829		2 356 670		2 356 670	2 015 655	
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit								
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 914 829	2 356 670	23,07%	2 015 655	-14,47%	2 739 701	2 083 843	-23,94%

Au terme de l'exercice 2015, la trésorerie de clôture du GCAM est en hausse et s'affiche à 2,4 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle avec un solde qui passe de 620 MDH en 2014 à - 364 MDH en 2015. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers de 1 498 MDH ;
- ✓ Une augmentation des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de 130 MDH en 2015 contre - 614 MDH en 2014.
- ✓ Une amélioration du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à 676 MDH en 2015 contre -97 MDH en 2014 suite à l'émission d'obligations subordonnées pour un montant de 900 MDH en Novembre 2015.

A fin Décembre 2016, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 2 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une augmentation des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui s'affiche désormais à 1 457 MDH contre -364 MDH en décembre 2015. Cette évolution est principalement liée à la variation des flux liés aux autres opérations affectant les actifs ou passifs financiers qui s'affiche à 1 085 MDH ;
- ✓ Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de -2 Mrds Dhs en 2016 contre 130 MDH en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des flux liés aux immobilisations corporelles & incorporelles qui s'affichent à 1 837 MDH ;
- ✓ Une baisse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement (-65,85%) qui s'affiche à 231 MDH contre 676 MDH en 2015. Il est à noter que durant l'exercice 2016 les autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ont été impactés par l'émission d'obligations subordonnées pour un montant de 600 MDH.

A fin juin 2017, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 2 083 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (-68,98%) avec un solde qui passe de 555 MDH en juin 2016 à 172 MDH en juin 2017. Cette variation est principalement due à la baisse des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
- ✓ Une amélioration des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de -83 MDH en juin 2017 contre -205 MDH en juin 2016 ;
- ✓ Une baisse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à -21 MDH contre 33 MDH en juin 2016 (versement dividendes CAM pour 60 MDH).

VI.6. Indicateurs financiers

a. Ratio de transformation

L'évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du GCAM se présente comme suit :

En MDH	2014	2015	2016	juin-17 (P)
Créances brutes sur la clientèle	64 464 078	67 152 974	70 376 699	69 425 491
Dépôts de la clientèle	61 179 716	64 084 707	66 273 923	63 154 871
Ratio de transformation	105,37%	104,79%	106,19%	109,93%

Source : CAM

En 2014, le taux de transformation du GCAM ressort à 105,37% en baisse de 6 points par rapport l'exercice précédent. Au terme de l'exercice 2015, le taux de transformation ressort à 104,79%, en léger recul (-0,58 pts) par rapport à l'exercice antérieur.

Au 30 Juin 2017, le taux de transformation du GCAM ressort à 109,93% en hausse de 3,74 points de pourcentage par rapport l'exercice 2016.

b. Ratio de solvabilité³⁹

L'évolution du ratio de solvabilité consolidé du GCAM se présente comme suit :

En %	Ratio exigé par BAM	2015	2016	Juin 2017(P)
Ratio de fonds propres de base	9%	9,74%	9,83%	9,75%
Ratio de solvabilité	12%	12,09%	12,54%	12,47%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, le GCAM répond aux exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio de solvabilité atteignant 12,09% et un ratio de fonds propres de base de 9,74%.

Au 31 Décembre 2016, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 12,54% et un ratio de fonds propres de base de 9,83%.

Au terme du premier semestre 2017, le GCAM affiche un ratio de solvabilité de 12,47% et un ratio de fonds propres de base de 9,75%.

³⁹ L'année 2015 est la date de première production du ratio de fonds propres de base et du ratio de solvabilité

PARTIE VI. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. Ambition GCAM horizon 2021

Le nouveau plan stratégique du CAM AFAK 2021 est une continuité du CAP 2016 et le deuxième point d'étape de la vision 2024. Il représente ainsi de nouveaux challenges, impliquant des transformations profondes, structurelles, et des efforts encore plus importants, aussi bien humains que financiers. AFAK 2020 est s'articule autour de 4 chantiers structurants :

CHANTIER 1: Transformation structurelle

Ce premier chantier met en exergue deux principaux volets d'action visant une transformation structurelle du Crédit Agricole du Maroc :

- Adapter la banque à la régionalisation avancée nationale via la mise en place d'un modèle mutualiste régional ;
- Recapitaliser et restructurer notre modèle institutionnel pour alléger la pression sur les fonds propres et mieux servir la Mission de développement du Monde Rural.

CHANTIER 2: Digitalisation

Ce chantier dont les travaux ont d'ors et déjà été lancés s'articule autour de 3 fondements :

- Aborder la transformation digitale dans sa globalité et pas uniquement sous le prisme de la technologie ;
- Positionner la transformation digitale comme le véhicule d'une nouvelle dynamique d'innovation ;
- Se doter des capacités d'innover davantage et plus rapidement.

CHANTIER 3: Développement du GCAM vert

Le succès de ce chantier est tributaire de l'accomplissement des visions suivantes:

- Montée en puissance du Domaine vert pour un repositionnement stratégique dans la banque afin de consolider la position du GCAM en tant que Leader du développement du secteur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural ;
- Développement des relations de coopérations à l'international ;
- Synergie positive avec les autres structures du groupe.

CHANTIER 4: Développement des relais de croissance

Le dernier chantier du plan stratégique AFAK 2020 met l'accent sur le développement des relais de croissance de la banque à travers :

- Développement de nouveaux relais de croissance afin de diversifier l'activité et augmenter le PNB du groupe en assurant une large couverture des besoins de la clientèle à travers une offre de produits et services étoffée ;
- Chantiers en cours de mise en œuvre : Banque Participative, Banque Privée, Transfert de cash, Crédit à la consommation, Crédit-Bail, Gestion de Valeurs Mobilières ;
- Des réflexions sont en cours sur d'autres activités : affacturage, courtage, bancassurance, ...

II- Prévisions commerciales

Compte tenu de l'engagement du Crédit Agricole du Maroc dans le Plan Maroc Vert et de sa politique de développement, la banque prévoit d'atteindre un encours 74 Mrds dhs à fin 2017.

Dans le cadre de sa politique de collecte de ressources visant en premier lieu une clientèle particuliers professionnels, les prévisions en matière de collecte de dépôts tablent sur une progression annuelle de 4%, pour atteindre 76 Mrds dhs à fin 2017. Ce niveau d'évolution est déterminé par la politique d'extension de réseau du CAM qui vise à atteindre 554 agences à fin 2017, accompagnée d'une stratégie commerciale agressive.

III- Objectifs de résultat

Le résultat net du CAM évoluerait comme suit:

(En MDH)	2015	2016 R	2017 E ⁴⁰	2018 P
PNB	3 066	3 450	3 461	3 526
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 624	1 711	1 770	1 795
Coefficient d'exploitation	52,97%	49,58%	51,10%	50,90%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	336	308	319	325

Source : CAM

Les réalisations 2016 sont supérieures aux estimations annoncées dans la note d'information 2016 relative à l'émission obligataire subordonnée du CAM. En effet :

- ✓ Le PNB réalisé du CAM est supérieur de 5% aux estimations (soit +153 MDH) ;
- ✓ Les charges générales d'exploitation réalisées sont supérieures de 1% par rapport aux prévisions, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des charges du personnel suite à une vague d'augmentations et de promotions ;
- ✓ Le Résultat Net réalisé en 2016 est inférieur de 20% aux estimations principalement sous l'effet du provisionnement des créances de la SAMIR.

Dans la continuité des bonnes performances réalisées par le CAM durant les dernières années, le PNB estimé en 2017 serait de 3,46 Mrds dhs contre 3,45 Mrds dhs enregistré en 2016.

Au 31 décembre 2017, les charges générales d'exploitation s'établiraient à 1,77 Mrds dhs. Ainsi, le coefficient d'exploitation devrait atteindre 51,10% en hausse de 152 Pbs par rapport au 31 décembre 2016. En tenant compte de l'augmentation prévue du PNB, le résultat net de la banque serait de 319 MDH en 2017 contre 308 MDH en 2016.

Au 31 décembre 2018, les charges générales d'exploitation s'établiraient à 1,79 Mrds dhs. Ainsi, le coefficient d'exploitation devrait s'établir à 50,90% en baisse de 20 points de base par rapport aux estimations au 31 décembre 2017. En tenant compte de l'augmentation prévue du PNB, le résultat net de la banque serait de 325 MDH en 2018 contre 319 MDH en 2017.

⁴⁰ Les prévisions 2017 sont inférieures aux prévisions annoncées dans la note d'information 2016 relative à l'émission obligataire du CAM suite à un recadrage effectué selon les réalisations de l'exercice 2016

IV- Investissements prévisionnels⁴¹

Le programme d'investissement du CAM se présente comme suit :

MDH	2016 R	2017 P	2018 P
Mobilier et matériel d'exploitation	51	94	97
Agencements et installations	55	142	146

Source : CAM

Le budget d'investissement tient compte essentiellement des objectifs d'ouverture des nouveaux points de vente et du programme de modernisation du système d'information de la banque. En 2017, ce budget est estimé à près de 236 MDH.

Les Réalisations 2016 sont inférieures aux prévisions annoncées dans les précédentes notes d'information suite à un réajustement budgétaire relatif aux ambitions stratégiques de la banque.

⁴¹ Le budget d'investissement prévisionnel est calculé sur une base annuelle étant donné que celui-ci est basé sur le taux de réalisations de budget de l'exercice antérieur, de ce fait, les données relatives aux prévisions 2017 et 2018 pourront éventuellement être amenées à changer.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES

I- Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes.

Politique générale du risque crédit

La politique générale du risque crédit, mise en place au niveau du groupe après validation par les organes d'administration, définit l'ensemble des règles de conduite régissant les processus de prise, gestion, suivi et contrôle du risque crédit. Elle permet de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque dans le respect de plusieurs principes :

- Respect des orientations stratégiques en matière de positionnement sectoriel et de mission de service public :
 - Maintien du rôle de leader dans le domaine de l'agriculture ;
 - Octroi d'une place importante au financement de la petite agriculture ;
 - Financement équilibré des différentes composantes de la chaîne de valeur agricole (amont agricole, agriculture pure, aval agricole) ;
 - Mise en place de stratégies territoriales équilibrées à travers le financement de l'agriculture dans toutes les régions du Maroc ;
- Respect des principes fondamentaux de gestion et suivi du risque crédit :
 - Sécurisation en amont des activités de crédits à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
 - Diversification des risques ;
 - Notation des contreparties ;
 - Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
 - Séparation entre les fonctions de production et d'appréciation et celle de contrôle des risques ;
 - Suivi périodique du portefeuille engagement ;
 - Détection précoce des risques de dégradation de la qualité des contreparties ;
 - Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances en souffrance ;
 - Partage des responsabilités en matière de contrôle, mesure et supervision du risque de crédit entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance.

La mise en pratique de la politique générale du risque crédit repose sur :

- Un dispositif organisationnel, de gouvernance et de contrôle structuré ;
- Une stratégie de gestion des risques adaptée aux spécificités de la banque ;
- Une stratégie de suivi, d'évaluation et de mesure maîtrisée ;
- Des règles et procédures internes clairement définies ;

Stratégie du risque crédit

La stratégie retenue par le groupe en matière de risque de crédit lui permet aujourd'hui le passage d'une approche corrective vers une approche préventive des risques via un dispositif de gestion proactif et dynamique basé sur :

- Une stratégie de diversification sectorielle, clientèle et géographique, lui permettant une diversification des risques et induisant systématiquement une atténuation du risque de concentration ;
- Un système de limites interne et de délégations déterminant la marge d'initiative dont peuvent disposer les instances et les unités opérationnelles dans le cadre des objectifs généraux de la politique de crédit ;
- Un processus d'octroi basé sur une bonne sélection des emprunteurs ;
- Une tarification adaptée et une prise en compte des garanties pour tout engagement permettant le renforcement de la sécurité de l'opération pour la banque ;
- Un processus de suivi permanent et rapproché des engagements grâce à des indicateurs de suivi et d'alerte, pour que les évolutions défavorables puissent être détectées rapidement afin de permettre l'adoption de mesures appropriées ;
- Un processus de recouvrement réduisant l'impact du coût du risque et améliorant la rentabilité ;

La stratégie risque de la banque se base également sur un système de pilotage et de surveillance globale du risque de crédit qui constitue le complément indispensable à une bonne gestion pour mieux comprendre la performance du portefeuille de prêts et celle de la politique de gestion du risque de crédit.

Dispositif de décision

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire basé sur les principes suivants :

- Ségrégation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation des risques afin de garantir la qualité d'évaluation du risque et l'objectivité dans la prise de décision.
- Collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences. Gestion des compétences se fait à travers un schéma délégataire.
- Prévention du risque à travers l'analyse par plusieurs acteurs des dossiers de demande de crédit ;
- Première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes puis une deuxième analyse risque faite par les entités risques au niveau de la GGR en fonction du risque encouru.

Ce système de délégation désignant les niveaux de pouvoirs, est exprimé selon plusieurs paramètres (encours global du client individuel/groupe, nature de la demande, nature du crédit, typologie de clientèle, type de point de vente, le secteur d'activité, etc.) et assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués sont traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit.

Dispositif de mesure, d'évaluation et de suivi des risques

Le CAM a mis en place des systèmes d'analyse et de mesure des risques adaptés à la nature et au volume des opérations lui permettant d'appréhender les risques de différentes natures auxquels ces opérations les exposent.

Le suivi du dispositif de pilotage des risques repose sur :

- La surveillance du portefeuille engagements : évaluer la qualité des engagements de la banque et son évolution (par catégorie de client ou groupe de clients, nature de crédit, secteur d'activité, et par classe de risque, etc) ;

- Le suivi de la qualité de la production de crédit : mesurer la qualité de l'octroi de la banque et son évolution en retenant plusieurs axes (par type de comité d'octroi, Réseau, type de crédit, zone géographique, par secteur économique, classe de risque, etc. ;
- Le suivi du risque de concentration du portefeuille : individuelle (client ou groupe d'intérêt), sectorielle ou géographique, etc.
- Le suivi de la qualité du portefeuille (taux ou nombre d'impayé, créances sensibles, créances en souffrance, etc.)

La surveillance consolidée et transverse des engagements est gérée par le Pôle Management du Risque Crédit qui effectue les analyses nécessaires et met à la disposition des organes décisionnelles de la banque les éléments d'appréciation et de suivi du portefeuille engagement.

Simulation des situations de crise (stress test)

Les simulations de crise, pratique essentielle de gestion des risques, visent à quantifier l'impact potentiel des chocs sur le portefeuille de crédit et évaluer la capacité de résistance de la banque.

Tenant compte de la politique risque, deux types de simulations de crise sont réalisés par la banque :

- Une simulation de crise pour évaluer la vulnérabilité du portefeuille de crédit en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.
- Une simulation de crise pour les principales formes du risque de concentration du crédit avec une analyse de leurs impacts sur les résultats et les fonds propres.

Les résultats de ces simulations de crise sont analysés afin d'identifier les risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fonds propres, les résultats et d'apprécier la capacité à faire face à de telles situations. Plusieurs types de mesures peuvent être pris par la banque suite à l'analyse des résultats, notamment :

- Révision des limites internes ;
- Réduction des expositions sectorielles ou sur certaines contreparties ;
- Allocation de fonds propres internes additionnels.

Dispositif de recouvrement

Le recouvrement revêt une importance cruciale dans la gestion corrective du risque crédit dans la mesure où il permet à la Banque de récupérer sa créance sur les contreparties défaillantes et de réduire ainsi l'impact sur le coût du risque.

Le dispositif de recouvrement s'appuie sur les principes suivants :

- Privilégier les solutions de règlement à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- Favoriser le recouvrement frais ;
- Impliquer les commerciaux dans la gestion préventive du risque et dans le recouvrement des créances dès l'apparition des premiers signes de difficulté de la contrepartie ;
- Responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagement sur toute la chaîne de crédit.
- Concentrer les efforts sur les créances importantes et industrialiser le processus de recouvrement pour la Banque de détail, notamment pour les créances nécessitant un traitement de masse.

Le processus de recouvrement est normalisé par des notes de services et procédures qui définissent les modalités, et les structures de suivi et de contrôle.

II- Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risques de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières, puissent peser sur les revenus du GCAM ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

La gestion des risques de marché au sein du GCAM a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rurale.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue de s'immuniser contre le risque et d'assurer une consolidation du bilan.

Stratégie des Risques marché:

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du GCAM, celle-ci s'inscrivant à son tour dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse.

La politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et au dispositif des procédures, circulaires et notes internes;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intraday pour le compte propre....) ;
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

Politiques et procédures :

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Des outils de suivi et de reporting ;
- Des informations relatives aux méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation.

C'est dans ce sens que les instances de gouvernance se concrétisent par des comités compétents, à savoir :

- le Comité du Marché des Capitaux et International en charge de la validation de la stratégie en matière de financement et d'investissement, de relations internationales, de gestion des lignes et limites de contrepartie ainsi que de pilotage des activités du marché des capitaux et international ;
- le Comité Limites Clients Change, habilité à statuer sur l'accès des clients à la Salle de Marché, les limites accordées pour chaque client ainsi que le type d'opération à traiter (spot, terme, opérations domiciliées, opérations non domiciliées) ;
- le Comité de trésorerie et ALM qui répond au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté un dispositif organisé autour des axes suivants :

- un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
- le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

Principales limites :

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement et pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- la limite de taille maximale de position de change à terme et portefeuille de négociation et de placement ;
- les limites de duration et de sensibilité pour le portefeuille de négociation et placement obligataire ;
- la limite courte de position de change.

La gestion des limites, est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- analysées et accordées par les comités compétents ;
- paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

Système de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des risques de Marché. Le comité s'assure via un reporting semestriel des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

Le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché de l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon les exigences de méthodologie figurant sur le canevas de reporting de BAM et également des simulations sur le portefeuille de négociation en cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférent .

- un système de reporting réglementaire périodique vers le superviseur et les autorités de tutelle ;
- un système de reporting interne de gestion, sur le processus de surveillances des risques.

Outils de contrôle et de gestion des risques de marché :

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR (Value At Risk) et à des analyses de sensibilités pour l'ensemble de son portefeuille de négociation et de placement.

✓ Value At Risk (VAR)

La VAR est le montant maximal des pertes (variation de valorisation) à un horizon de N jours, et avec une probabilité "p" de se tromper; soit un intervalle de confiance de 1-p.

La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle basé sur les rendements historique. Cette méthode consiste à mesurer l'évolution possible de la valeur du portefeuille en simulant des évolutions des conditions de marché semblables à ce qu'elles ont été dans le passé. La banque retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un jour et un historique de profondeur de 2 ans. Cela permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la banque.

Malgré que la VAR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente des limites.

Consciente des limites du modèle de la VAR le GCAM utilise d'autre moyen de gestion des risques de marché, notamment, des simulations de transformation de la courbe des taux et des cours des devises.

Les principes scénarii retenus sont :

- une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;
- une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.

III- Risques ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

En se référant aux spécificités du bilan CAM, les gestionnaires ALM sont tenus de trouver les moyens adéquats afin de permettre à la banque de préserver son niveau de rentabilité et d'honorer ses obligations financières actuelles et futures aussi bien en situation normale qu'en situation de crise.

Gestion du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exclusion des opérations qui font l'objet de couverture.

Le suivi du risque de taux se fait à travers :

- L'analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- La mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées par le Comité ALM pour les postes non échéancés du bilan, les gestionnaires ALM mesure l'importance des GAP's pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la Banque.
- La réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, sur le PNB et les Fonds Propres économiques de la Banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Cette analyse est approfondie par une ventilation de cet impact par types d'activités (commerciale/financière)

Au 31 Décembre 2016, l'impact sur un an d'une variation défavorable des taux de 200 Pbs sur le produit net bancaire et les fonds propres réglementaires s'élèvent respectivement à -1% et - 0,6%, soit à un niveau inférieur aux limites internes.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.)

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette

fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant trois scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et les moyens termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM.

Suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au cours de l'année 2016, le LCR du CAM s'est établi à un niveau supérieur au minimum réglementaire requis.

IV- Risques opérationnels

Stratégie risques

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre des risques est extrêmement large, il concerne la quasi-totalité des processus de la banque. C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau de la banque permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place des mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de Saines Pratiques de gestion des risques opérationnels qui sont :

- Une charte claire de gestion des risques opérationnels diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de l'entreprise ;
- Un reporting interne.
- Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :
 - Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
 - Analyser les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
 - Alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
 - Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et /ou incident avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
 - D'engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier.

Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

Les politiques et la procédure de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisés en tenant compte des entités impliquées dans le processus d'évaluation de suivi et de contrôle des risques.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, les dispositions réglementaires internes impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- L'identification et l'évaluation des risques ;
- La collecte et le contrôle des incidents ;
- La sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- L'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.

Ainsi, les principales circulaires internes qui régissent les risques opérationnels sont les suivantes :

- La charte de gestion des risques opérationnels groupe : elle définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :
 - Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes)
 - Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture des risques
 - Modèle de collecte des incidents
 - Description de l'organisation de la filière « Risques Opérationnels » (acteurs, rôles et responsabilités,...)
 - Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels

Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des filiales et au niveau des métiers centraux dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier dans l'outil de gestion des risques, Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques
- Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège et du réseau chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.

En termes d'approche générale de gestion l'organisation de la filière Risque opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :

- 1er niveau : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de la responsabilité de l'entité Risques Opérationnels. Celle-ci a notamment en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel, afin d'éclairer leurs décisions en matière d'actions de couverture de ces risques.
- 2ème niveau : la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, la détection et la collecte des incidents sont de la responsabilité des métiers, et des entités chargées du Contrôle

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, et le plan de continuité de l'activité (PCA).

Cartographie des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place les stratégies pour les atténuer. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents). Deux approches ont été retenues par la fonction RO pour l'identification et l'évaluation des risques :

- Approche consistant à rencontrer les opérationnels pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant aux contrôles mis en place (enquêtes par sondage, missions in situ des équipes, contrôle à distance...)
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général...).
- Durant l'exercice 2015, il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- La mise à jour de la liste des principaux processus et macro processus en opérant le lien avec les risques identifiés ;
- La revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques réalisés par la banque en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- Les incidents sont saisis au fil de l'eau, dès leur détection, par le Relais risques opérationnels à l'aide du formulaire dédié. Un contrôle des incidents déclarés est effectué, au fil de l'eau, par les Managers Risques Opérationnels ceux-ci en vérifient l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence. Ils retrouvent la situation de risque correspondante dans la cartographie des risques (si elle existe) et peuvent, le cas échéant, les enrichir.
- La détection des incidents via les dispositifs de contrôle internes via des contrôles quotidiens à distance et ou à travers les missions in situ permettant de détecter les événements incidents et pertes, qui remontent via workflow de validation permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectés.

Le processus de remontée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel a été formalisé en 2014 dans le cadre d'une procédure validée et diffusée auprès du réseau, permettant ainsi de décrire les différentes étapes de collecte d'un incident ainsi que les rôles des acteurs qui interviennent tout au long de ce processus. Celui-ci a été décliné en cinq étapes :

- Etape 1 : L'identification des événements, des incidents et des pertes
- Etape 2 : La saisie des données au niveau
- Etape 3 : Le Contrôle des données collectées
- Etape 4 : Renseignement et clôture de la fiche événement ou incident
- Etape 5 : Consolidation et Reporting de suivi des événements, des incidents et des pertes

Plan de Continuité d'Activité

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc dispose d'un Plan de Continuité d'Activité visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de service ou d'autres tâches opérationnelles essentielles puis la reprise planifiée des activités.

Un PCA prévoit, donc l'ensemble des solutions de secours (organisationnelles, logistiques, techniques, humaines et de communication) permettant de réagir efficacement à une crise non maîtrisable et assurer la reprise dans les délais des activités vitales, en cas d'indisponibilité des personnes, des locaux, des systèmes d'information ou des prestataires essentiels.

En 2015, le chantier de mise à jour du corpus documentaire PCA (Guide méthodologique, fiches de poste, plan de communication, ...) a été finalisé et plusieurs procédures sont en cours de réalisation.

Il est important de noter qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de l'année 2015 obligeant la banque à activer son PCA.

V- Risque de change

A l'instar de tous les établissements bancaires, le Crédit Agricole du Maroc encourt un risque de change lié à ses différentes activités (crédits en devises, emprunts en devises, change à terme...).

La banque peut constater une évolution des taux de change futurs en sa défaveur et enregistrer en conséquence une réduction de sa marge.

VI- Gestion du risque de contrepartie

Dans un contexte de profonds changements au Maroc que représentent la libéralisation économique, l'ouverture des frontières, le démantèlement douanier et l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange, le risque de contrepartie, au niveau de l'ensemble du secteur bancaire, pourrait se détériorer, et par conséquent induire une hausse du ratio de contentieux global. Cette tendance pourrait davantage être accentuée par une conjoncture économique peu favorable.

Pour gérer le risque de contrepartie, l'entité « Risque de crédit » au sein de la GGR (entité créée en 2009) a pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente du groupe. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

Par ailleurs, le CAM développe un système de notation pour évaluer l'ensemble de ses contreparties. Ce système de notation est en phase avec les exigences de « Bâle II ». Ainsi, la mise en œuvre de l'approche de notation interne repose sur des exigences minimales qui permettent à chaque établissement de crédit de choisir les systèmes et les méthodes les mieux adaptés à son activité.

Le CAM dispose d'un système de notation couvrant l'ensemble des segments de clientèle. Il dispose, par ailleurs, d'un système de notation spécifique à la PME marocaine. Pour le risque dans le secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité. Le secteur agricole se caractérise par sa diversité et sa forte exposition aux risques climatiques. Fort de son expertise dans ce secteur, le CAM accompagne les agriculteurs dans leur développement grâce à des produits de financement spécifiques et à des produits d'assurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, le CAM a entamé en 2009 un processus de filialisation de la mission de service public à travers la création de la fondation Ardi et la société Tamwil el Fellah permettant ainsi de cerner le risque lié à ce secteur et doter ces entités de moyens de couverture adaptés.

VII- Risque de solvabilité

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs.

VIII- Risque de concurrence

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans le Plan Maroc Vert avec une première enveloppe de 20 Mrds Dhs à échéance 2013 et une deuxième enveloppe de 25 Mrds Dhs à compter de mars 2014.

Sur cette base prévisionnelle, le Crédit Agricole a construit un plan de renforcement de ses Fonds Propres pour répondre à son engagement dans ce secteur et confirmer sa position de leader dans ce secteur.

IX- Risque de concentration sectorielle lié à la mission de service public

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

X- Risque relatif à la dépendance structurelle des marges d'intermédiation

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB. Cela étant dit, la banque tend à la diversification de ses sources de rentabilité (la part de la marge d'intérêt dans le PNB passe ainsi de 88% en 2013 à 86% en décembre 2015).

En effet, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son produit net bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB est stable depuis l'exercice 2014 et s'établit autour de 11%.

PARTIE VIII. FAITS EXEPTIONNELS ET LITIGES

Hormis quelques litiges avec certains fournisseurs et certains propriétaires d'agences que le CAM a en location, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité du CAM.

ANNEXES

AVERTISSEMENT :

Les comptes sociaux ainsi que les comptes consolidés au 30 juin 2017 présentés dans les annexes sont estimés par le Management du CAM et n'ont pas encore fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

Annexe 1 : Etats de Synthèses Décembre 2014, 2015 & 2016 et Juin 2016
--

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit à travers une matrice de passage entre le plan PCB et PCEC.

1.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - - 50 % pour les créances douteuses,
 - -100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés :

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.3 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

-  dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
-  comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.4 Portefeuilles de titres

1.4.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.4.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres :

-  Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus
-  Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.4.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus

1.4.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des établissements de Crédit en :

-  Titres de participation
-  Participations dans les entreprises liées
-  Titres de l'activité du portefeuille et
-  Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis ; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.4.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.5 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique « autres actifs » ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.6 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.7 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	Durée de protection des brevets
- Immobilisations en recherche et développement	1 an
- Logiciels informatiques	5 ans
- Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	20 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Matériel roulant	5 ans
- Agencements, aménagements et installations	5 ans
- Parts des sociétés civiles	Non amortissable

1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.9 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.10 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

Bilan**Décembre 2016,2015 & 2014 et Juin 2016,2017 (P)**

ACTIF (En KDH)	Juin 2017 (P)	déc-16	Juin-16	déc-15	déc-14
.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 080 437	2 013 090	2 737 023	2 355 323	1 914 156
.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	351 719	509 632	519 581	2 123 017	1 123 228
. A vue	334 183	492 694	502 799	165 380	115 619
. A terme	17 536	16 938	16 782	1 957 637	1 007 609
.Créances sur la clientèle	64 330 865	65 503 226	61 049 889	62 532 632	60 585 976
. Crédits de trésorerie et à la consommation	24 180 450	23 949 464	22 696 324	22 895 889	22 614 266
. Crédits à l'équipement	18 676 692	18 393 711	18 070 882	17 336 598	16 878 287
. Crédits immobiliers	15 901 028	15 196 640	16 876 440	15 810 017	16 081 121
. Autres crédits	5 572 695	7 963 411	3 406 242	6 490 127	5 012 302
.Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
.Titres de transaction et de placement	13 926 849	12 976 826	12 913 386	7 013 526	7 636 735
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 590 650	1 008 955	4 041 172	1 170 013	196 904
. Autres titres de créance	673 928	314 185	198 450	202 444	101 385
. Titres de propriété	9 662 270	11 653 686	8 673 764	5 641 068	7 338 447
.Autres actifs	3 659 418	3 338 867	3 893 003	3 944 192	2 353 919
.Titres d'investissement	-	-	-	6 322 573	6 378 980
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	6 322 573	6 378 980
. Autres titres de créance	-	-	-	-	-
.Titres de participation et emplois assimilés	516 250	414 924	406 092	375 957	357 943
.Créances subordonnées	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
.Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
.Immobilisations incorporelles	366 163	366 659	372 653	373 214	387 012
.Immobilisations corporelles	3 711 122	3 730 043	2 109 081	2 089 340	2 270 715
Total de l'Actif	88 944 222	88 854 665	84 002 108	87 131 174	83 010 063

PASSIF (En KDH)	Juin 2017 (P)	déc-16	Juin-16	déc-15	déc-14
.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux					-
.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 907 127	6 429 106	8 299 178	8 053 452	7 477 039
. A vue	1 380 979	388 154	1 061 090	381 993	132 872
. A terme	4 526 148	6 040 953	7 238 087	7 671 459	7 344 166
.Dépôts de la clientèle	63 178 642	66 342 161	61 877 342	64 085 301	61 193 799
. Comptes à vue créditeurs	32 768 349	32 405 879	28 364 692	29 347 113	25 716 189
. Comptes d'épargne	10 915 560	10 761 961	10 179 816	9 885 022	9 096 226
. Dépôts à terme	18 184 682	21 405 803	22 085 994	23 467 271	24 510 287
. Autres comptes créditeurs	1 310 051	1 768 518	1 246 839	1 385 895	1 871 097
.Titres de créance émis	7 451 931	6 076 374	4 600 016	5 349 675	6 041 511
. Titres de créance négociables	7 451 931	6 076 374	4 600 016	5 349 675	6 041 511
. Emprunts obligataires	-	-		-	-
. Autres titres de créance émis	-	-		-	-
.Autres passifs	3 375 732	1 188 619	777 601	1 075 917	971 188
.Provisions pour risques et charges	672 014	635 677	577 341	912 384	656 774
.Provisions réglementées	-				-
.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	7 157	7 157	7 157
.Dettes subordonnées	1 870 238	1 830 531	1 560 466	1 526 221	924 079
.Ecart de réévaluation	-	-		-	409 428
.Réserves et primes liées au capital	2 057 364	1 809 343	1 455 506	1 455 506	1 443 120
.Capital	4 227 677	4 227 677	4 227 677	4 227 677	3 818 248
.Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-		-	-180 000
.Report à nouveau (+/-)	-	-	437 884	101 696	-588 192
.Résultats nets en instance d'affectation	-	-		-	405 562
.Résultat net de l'exercice (+/-)	196 341	308 021	181 941	336 188	430 350
Total du Passif	88 944 222	88 854 665	84 002 108	87 131 174	83 010 063

Hors bilan**Décembre 2016,2015 & 2014 et Juin 2016,2017 (P)**

HORS BILAN (En KDH)	Juin 2017 (P)	déc-16	Juin-16	déc-15	déc-14
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	<u>9 383 189</u>	<u>7 547 709</u>	5 153 494	4 658 123	3 547 315
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-				
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	<u>4 945 895</u>	4 141 069	2 008 717	1 555 850	1 212 312
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	<u>926 968</u>	911 392	921 520	917 440	663 280
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	<u>3 510 326</u>	2 495 248	2 223 257	2 184 833	1 671 723
5. Titres achetés à réméré	=				
6. Autres titres à livrer					
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	<u>1 310 470</u>	<u>1 294 245</u>	777 999	560 699	851 782
	<u>548 925</u>	532 700	217 300		
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	<u>761 545</u>	761 545	560 699	560 699	851 782
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés					
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers					
10. Titres vendus à réméré					
11. Autres titres à recevoir					

CPC**Décembre 2016,2015 & 2014 et Juin 2016,2017 (P)**

	Juin 2017 (P)	déc-16	Juin-16	déc-15	déc-14
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 729 581	5 331 723	2 602 700	5 090 281	5 006 333
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 166	9 999	6 912	20 282	27 931
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 981 854	3 809 978	1 760 035	4 189 082	4 024 898
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	21 930	206 411	134 723	274 076	257 593
Produits sur titres de propriété	30 025	23 407	21 642	9 873	17 274
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Commissions sur prestations de service	203 914	379 922	192 720	350 306	328 486
Autres produits bancaires	489 692	902 006	486 667	246 661	350 151
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 018 244	1 881 963	895 089	2 024 109	2 046 245
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	125 587	235 669	115 075	259 772	302 388
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	422 547	1 168 081	584 366	1 360 035	1 236 975
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	108 975	187 882	86 590	215 933	228 791
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres charges bancaires	361 135	290 330	109 058	188 369	278 091
PRODUIT NET BANCAIRE	1 711 337	3 449 760	1 707 611	3 066 172	2 960 088
Produits d'exploitation non bancaire	864	4 481	111	227 051	574
Charges d'exploitation non bancaire	17 246	74 408	47 212	52 253	41 000
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	855 061	1 710 547	830 639	1 624 096	1 530 624
Charges de personnel	491 549	1 027 733	483 798	975 631	919 646
Impôts et taxes	13 913	31 043	13 669	30 616	30 683
Charges externes	233 177	428 213	217 098	389 868	362 973
Autres charges générales d'exploitation	22 422	45 712	21 500	51 138	45 302
Dotations aux amortissements et aux provisions des immob. incorp et corporelles	94 001	177 846	94 574	176 844	172 020
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	993 377	2 546 971	1 216 212	1 815 853	1 584 149
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	470 030	1 276 667	763 310	1 089 607	984 764
Pertes sur créances irrécouvrables	421 131	1 149 305	413 745	275 846	474 312
Autres dotations aux provisions	102 217	121 000	39 156	450 400	125 073
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	515 806	1 499 023	707 922	759 551	979 677
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	416 454	1 106 827	333 236	496 610	807 846
Récupérations sur créances amorties	50 605	31 972	16 418	73 695	57 740
Autres reprises de provisions	48 748	360 224	358 268	189 247	114 091
RESULTAT COURANT	362 322	621 338	321 582	560 572	784 566
Produits non courants	15 342	24 305	11 401	19 923	18 567
Charges non courantes	73 902	166 302	53 299	163 928	183 283
RESULTAT AVANT IMPOTS	303 763	479 342	279 684	416 568	619 850
Impôts sur les résultats	107 422	171 321	97 742	80 380	189 500
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	196 341	308 021	181 941	336 188	430 350

ESG

Décembre 2016,2015 & 2014 et Juin 2016,2017 (P)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	Juin 2017 (P)	déc-16	Juin-16	déc-15	déc-14
+ Intérêts et produits assimilés	2 005 950	4 026 388	1 901 670	4 483 441	4 310 421
- Intérêts et charges assimilées	657 109	1 591 633	786 031	1 835 740	1 768 154
MARGE D'INTERET	1 348 841	2 434 755	1 115 639	2 647 701	2 542 267
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	-	-
+ Commissions perçues	203 914	379 922	192 720	350 306	328 486
- Commissions servies	4 480	13 121	1 414	910	85
Marge sur commissions	199 434	366 801	191 307	349 396	328 401
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	141 369	85 018	7 777	(296)	-681
+ Résultat des opérations sur titres de placement	22 443	635 489	411 694	130 232	249 004
+ Résultat des opérations de change	36 209	62 657	24 109	47 447	-22 371
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	200 021	783 164	443 581	177 383	225 952
+ Divers autres produits bancaires	53 053	24 978	21 642	9 873	17 274
- Diverses autres charges bancaires	90 012	(159 938)	64 558	118 182	153 806
PRODUIT NET BANCAIRE	1 711 337	3 449 760	1 707 611	3 066 172	2 960 088
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	(909)	(2 525)	-2 563	19 323	-15 483
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	864	4 481	111	224 826	574
- Autres charges d'exploitation non bancaire	17 246	74 408	47 212	52 253	41 000
- Charges générales d'exploitation	855 061	1 710 547	830 639	1 624 096	1 530 624
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	838 985	1 666 762	827 308	1 633 972	1 373 555
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	424 102	1 287 173	827 402	795 149	593 490
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	52 561	(241 750)	-321 675	- 278 251	4 501
RESULTAT COURANT	362 322	621 338	321 582	560 572	784 566
RESULTAT NON COURANT	(58 560)	(141 997)	- 41 898	(144 004)	-164 716
- Impôts sur les résultats	107 422	171 321	97 742	80 380	189 500
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	196 341	308 021	181 941	336 188	430 350

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	Juin 2017 (P)	déc-16	Juin-16	déc-15	déc-14
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	196 341	308 021	181 941	336 188	430 350
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	94 001	177 846	94 574	176 844	172 020
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 403	8 907	8 804	-	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	61 000	40 000	-	356 000	67 491
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-	-	-	-
+ Dotations non courantes	14 762	22 002	10 216	18 007	31 818
- Reprises de provisions	44 494	337 382	337 241	170 601	102 447
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	-	-	-	205 556	165
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	-	-	-	-	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-	-	2 226	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-	-	-
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	323 013	219 394	-41 706	509 160	616 506
- Bénéfices distribués	60 000	84 047	-	133 639	-
+ AUTOFINANCEMENT	263 013	135 347	-41 706	375 521	651 935

Tableau de flux de trésorerie

Décembre 2016, 2015 & 2014 et Juin 2017 (P)

En KDH	2014	2015	2016	juin-16)	juin-17 (P)
1. Produits d'exploitation bancaire perçus	5 006 333	5 090 281	5 331 723	2 602 700	2 729 581
2. Récupérations sur créances amorties	57 740	73 695	31 972	16 418	50 605
3. Produits d'exploitation non bancaire perçus	19 141	244 749	28 787	11 512	16 206
4. Charges d'exploitations bancaires versées	-2 708 458	-3 144 074	-2 961 883	-1 738 909	-1 546 420
5. Charges d'exploitation non bancaire versée	-224 283	-216 181	-240 710	-100 511	-91 148
6. Charges générales d'exploitation versées	-1 316 924	-1 400 964	-1 486 989	-714 565	-761 060
7. Impôts sur les résultats versés	-189 500	-80 380	-171 321	-97 742	-107 422
I. Flux net de trésorerie provenant du CPC	644 049	567 126	531 579	-21 097	290 342
Variation de :					
8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	677 345	-999 789	1 613 386	1 603 437	157 913
9. Créances sur la clientèle	-3 547 336	-1 946 656	-3 270 762	1 455 742	1 223 460
10. Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-2 563 390	661 603	320 306	392 578	-1 051 349
11. Titres d'investissements					
12. Titres de participations					
11. Autres actifs	781 151	-1 590 273	-497 995	51 188	-320 551
12. Immobilisations données en crédit-bail et en location					
13. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 537 482	576 413	-1 624 346	245 726	-521 979
14. Dépôts de la clientèle	6 762 845	2 891 501	2 256 860	-2 207 959	-3 163 519
15. Titres de créance émis	-331 450	-691 836	726 699	-749 659	1 375 556
16. Autres passifs	-271 602	104 729	112 702	-298 316	2 187 114
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-29 919	-994 306	-363 150	492 736	-113 355
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	614 131	-427 181	168 428	471 639	176 987
17. Produit des cessions d'immobilisations financières		2 226			
18. Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	165	418 912			
19. Acquisition d'immobilisations financières		-6 057			
20. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-505 093	-195 237	-730 925	-124 184	-89 347
21. Intérêts perçus					
22. Dividendes perçus					
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	-504 928	219 845	-730 925	-124 184	-89 347
23. Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus					
24. Emission de dettes subordonnées	-302 159	602 142	304 310	34 245	39 707
25. Emission d'actions					
26. Remboursement des capitaux propres et assimilés					
27. augmentation des capitaux propres et assimilés	112 000	46 361			
28. Intérêts versés					
29. Dividendes versés			-84 047		-60 000
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	-190 159	648 503	220 263	34 245	-20 293
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	-80 957	441 167	-342 233	381 700	67 346
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 995 113	1 914 156	2 355 323	2 355 323	2 013 090
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 914 156	2 355 323	2 013 090	2 737 023	2 080 436

Capitaux propres**Décembre 2016,2015 & 2014 et Juin 2016,2017 (P)**

CAPITAUX PROPRES (En KDH)	Juin 2017 (P)	déc-16	juin-16	déc-15	déc-14
Ecart de réévaluation		-		-	409 428
Réserves et primes liées au capital	1 809 343	1 809 343	1 455 506	1 455 506	1 443 120
Réserve légale	29 195	29 195	12 386	12 386	-
Autres réserves	337 027	337 027		-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 443 120	1 443 120	1 443 120	1 443 120	1 443 120
Capital	4 227 677	4 227 677	4 227 677	4 227 677	3 638 248
Capital appelé	4 227 677	4 227 677	4 227 677	4 227 677	3 818 248
Capital non appelé	-	-		-	-180 000
Certificats d'investissement	-	-		-	-
Fonds de dotations	-	-		-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-		-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-		101 696	-588 192
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	437 884	-	405 562
Résultat net de l'exercice (+/-)	308 021	308 021	181 941	336 188	430 350
Total	6 345 040	6 345 040	6 303 008	6 121 066	5 738 517

Provisions**Décembre 2016,2015 & 2014 et Juin 2016,2017 (P)**

PROVISIONS (En KDH)	Juin 2017 (P)	déc-16	juin-16	déc-15	déc-14
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	4 464 376	4 439 278	4 679 143	4 272 906	3 667 100
créances sur les établissements de crédit et assimilés		120 353	120 353	120 353	120 353
créances sur la clientèle	4 007 207	3 844 446	4 112 102	3 691 434	3 108 047
titres de placement	48 126	75 877	55 265	72 489	33 406
titres de participation et emplois assimilés	39 098	38 189	38 227	31 336	47 314
Titres d'investissement		-		4 328	5 448
immobilisations en crédit-bail et en location	-	-		-	
autres actifs	369 945	360 413	353 195	352 965	352 531
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	672 014	635 677	577 341	912 384	656 774
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	20 193	18 557	18 353	9 177	-
Provisions pour risques de change		14 173	13 194	17 593	22 580
Provisions pour risques généraux	543 000	526 000	486 000	817 000	514 000
Provisions pour autres risques et charges		76 947	59 794	68 615	120 193
Provisions réglementées		-		-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	5 136 391	5 074 955	5 256 484	5 185 291	4 323 873

Tableau État des dérogations (A2) déc 2016

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement présentation des états	NEANT	

Tableau État des changements de méthodes (A3) déc 2016

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS
I. Changement affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changement affectant les méthodes de présentation	NEANT	NEANT

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1)**30 juin 2017 (P)**

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total juin-2017	Total déc-2016
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 133 135	235	142 031	193 086	1 468 486	1 606 444
VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
PRETS FINANCIERS			16 366		16 366	10 000
AUTRES CREANCES		1			1	6 939
INTERETS COURUS A RECEVOIR	142				142	157
CREANCES EN SOUFFRANCE			-			
TOTAL	1 133 277	236	158 397	193 086	1 484 996	1 623 539

31 décembre 2016

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total déc-2016	Total déc-2015
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 113 752	238	45 678	446 776	1 606 444	1 615 916
VALEURS RECUES EN PENSION						505 954
- au jour le jour						
- à terme						505 954
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE						1 423 400
- au jour le jour						
- à terme						1 423 400
PRETS FINANCIERS			10 000		10 000	22 518
AUTRES CREANCES			6 939		6 939	4 709
INTERETS COURUS A RECEVOIR	157				157	1 555
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	1 113 908	238	62 617	446 776	1 623 539	3 574 052

30 juin 2016

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	juin-16	déc-15
<u>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</u>	2 018 322		33 167	469 631	2 521 120	1 615 916
<u>VALEURS RECUES EN PENSION</u>						505 954
- au jour le jour						505 954
- à terme						
<u>COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE</u>			10 000		10 000	1 423 400
- au jour le jour						
- à terme			10 000		10 000	1 423 400
<u>PRETS FINANCIERS</u>						22 518
<u>AUTRES CREANCES</u>		1	6 782		6 783	4 709
<u>INTERETS COURUS A RECEVOIR</u>				525	525	1 555
<u>CREANCES EN SOUFFRANCE</u>						-
TOTAL	2 018 322	1	49 949	470 155	2 538 428	3 574 052

31 Décembre 2015

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissement s de crédit à l'étranger	Total déc-2015	Total déc-2014
<u>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</u>	- <u>1 450 538</u>	-	- <u>11 157</u>	- <u>154 222</u>	- <u>1 615 916</u>	- <u>1 259 093</u>
<u>VALEURS RECUES EN PENSION</u>	-	505 954	-	-	505 954	639 927
- au jour le jour	-	505 954	-	-	505 954	639 927
- à terme	-	-	-	-	-	-
<u>COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE</u>	-	<u>1 423 400</u>	-	-	<u>1 423 400</u>	-
- au jour le jour	-	1 423 400	-	-	1 423 400	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
<u>PRETS FINANCIERS</u>	-	-	<u>22 518</u>	-	<u>22 518</u>	<u>365 220</u>
<u>AUTRES CREANCES</u>	-	4 709	-	-	4 709	1
<u>INTERETS COURUS A RECEVOIR</u>	497	-	<u>1 058</u>	-	<u>1 555</u>	<u>3 424</u>
<u>CREANCES EN SOUFFRANCE</u>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 451 035	1 934 063	34 732	154 222	3 574 052	2 267 666

31 Décembre 2014

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablisseme nt s de crédit à l'étranger	Total déc-2014	Total déc-2013
<u>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</u>	1 143 476	69	9 994	105 555	1 259 093	1 460 208
<u>VALEURS RECUES EN PENSION</u>		639 927			639 927	590 437
- au jour le jour						-
- à terme		639 927			639 927	590 437
<u>COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE</u>		-	-			392 210
- au jour le jour						-
- à terme		-	-			392 210
<u>PRETS FINANCIERS</u>			365 220	-	365 220	387 709
<u>AUTRES CREANCES</u>			1	-	1	2 142
<u>INTERETS COURUS A RECEVOIR</u>	962	2 462		-	3 424	3 228
<u>CREANCES EN SOUFFRANCE</u>		-		-	-	25 353
TOTAL	1 144 438	642 458	375 215	105 555	2 267 666	2 861 287

Tableaux des créances sur la clientèle (B2)

30 juin 2017 (P)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total juin-17	Total déc-16
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	693 123	1 748 593	11 747 455	7 808 203	21 997 374	21 302 113
- Comptes à vue débiteurs	665 344	189 573	5 246 971	2 824 141	8 926 029	8 762 379
- Créances commerciales sur le maroc	2 279		2 241 511	659 525	2 903 315	2 933 400
- Crédits à l'exportation	-	-	127 750	74 026	201 776	191 074
- Autres crédits de trésorerie	25 500	1 559 020	4 131 223	4 250 512	9 966 255	9 415 259
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	1 543 939	1 543 939	2 079 338
CREDITS A L'EQUIPEMENT	509 943	-	8 373 674	8 857 047	17 740 664	17 666 030
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	7 058 299	8 519 272	15 577 571	14 913 557
AUTRES CREDITS	-	614 617	180 139	2 895 604	3 690 360	5 970 854
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	1 898 623	1 898 623	1 578 777
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	1 587 736	294 598	1 882 334	1 992 557
TOTAL	1 203 066	2 363 210	28 947 303	31 817 286	64 330 865	65 503 226

31 Décembre 2016

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total déc-16	Total déc-15
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1 049 592	157 728	12 361 976	7 732 817	21 302 113	20 204 084
- Comptes à vue débiteurs	919 313	157 728	4 757 917	2 927 422	8 762 380	7 584 108
- Créances commerciales sur le maroc	2 279		2 314 329	616 792	2 933 400	1 017 408
- Crédits à l'exportation			191 074	0	191 074	234 736
- Autres crédits de trésorerie	128 000	0	5 098 656	4 188 603	9 415 259	11 367 832
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 079 338	2 079 338	2 121 676
CREDITS A L'EQUIPEMENT	540 419		8 264 430	8 861 181	17 666 030	16 511 149
CREDITS IMMOBILIERS		-	6 438 953,00	8 474 604	14 913 557	15 524 199
AUTRES CREDITS		1 021 298	146 207	4 803 349	5 970 854	4 582 891
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE					-	
INTERETS COURUS A RECEVOIR				1 578 777	1 578 777	1 681 396
CREANCES EN SOUFFRANCE		2 882	1 746 814	242 861	1 992 557	1 907 237
TOTAL	1 590 011	1 181 908	28 958 380	33 772 927	65 503 226	62 532 631

30 juin 2016

CREANCES	Secteur public				juin-16	déc-15
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	719 132	158 846	11 294 541	7 777 082	19 949 601	20 204 084
- Comptes à vue débiteurs	495 851	158 846	4 548 165	2 627 726	7 830 588	7 584 108
- Créances commerciales sur le maroc	2 781		943 362	371 751	1 317 894	1 017 408
- Crédits à l'exportation			124 042	100 372	224 414	234 736
- Autres crédits de trésorerie	220 500		5 678 972	4 677 233	10 576 705	11 367 832
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 176 042	2 176 042	2 121 676
CREDITS A L'EQUIPEMENT	562 058		7 541 084	9 154 040	17 257 182	16 511 149
CREDITS IMMOBILIERS			7 875 607	8 698 085	16 573 692	15 524 199
AUTRES CREDITS		316 226	28 837	1 509 358	1 854 421	4 582 891
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR				1 687 130	1 687 130	1 681 396
CREANCES EN SOUFFRANCE		2 811		1 549 010	1 551 821	1 907 237
TOTAL	1 281 190	477 883	26 740 069	32 550 747	61 049 889	62 532 631

31 Décembre 2015

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total déc-15	Total déc-14
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	<u>466 704</u>	<u>801 182</u>	<u>12 389 100</u>	<u>6 547 098</u>	<u>20 204 084</u>	<u>20 294 886</u>
- Comptes à vue débiteurs	<u>463 766</u>	<u>151 182</u>	<u>4 716 675</u>	<u>2 252 485</u>	<u>7 584 108</u>	<u>7 456 652</u>
- Créances commerciales sur le Maroc	<u>2 438</u>	-	<u>860 358</u>	<u>154 612</u>	<u>1 017 408</u>	<u>1 007 771</u>
- Crédits à l'exportation	-	-	<u>189 297</u>	<u>45 439</u>	<u>234 736</u>	<u>242 664</u>
- Autres crédits de trésorerie	<u>500</u>	<u>650 000</u>	<u>6 622 770</u>	<u>4 094 562</u>	<u>11 367 832</u>	<u>11 587 799</u>
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	<u>2 121 676</u>	<u>2 121 676</u>	<u>1 885 149</u>
CREDITS A L'EQUIPEMENT	<u>591 567</u>	-	<u>7 502 257</u>	<u>8 417 325</u>	<u>16 511 149</u>	<u>16 131 295</u>
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	<u>7 443 828</u>	<u>8 080 371</u>	<u>15 524 199</u>	<u>15 671 136</u>
AUTRES CREDITS	-	-	<u>766 447</u>	<u>3 816 444</u>	<u>4 582 891</u>	<u>3 388 414</u>
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	<u>1 681 396</u>	<u>1 681 396</u>	<u>1 591 208</u>
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	<u>1 907 237</u>	<u>1 907 237</u>	<u>1 623 888</u>
TOTAL	<u>1 058 271</u>	<u>801 182</u>	<u>28 101 632</u>	<u>32 571 546</u>	<u>62 532 631</u>	<u>60 585 976</u>

31 Décembre 2014

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total déc-14	Total déc-13
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	<u>1 257 437</u>	<u>210 657</u>	<u>9 487 675</u>	<u>9 339 117</u>	<u>20 294 886</u>	<u>19 584 116</u>
- Comptes à vue débiteurs	<u>604 756</u>	<u>210 657</u>	<u>4 351 958</u>	<u>2 289 281</u>	<u>7 456 652</u>	<u>8 569 451</u>
- Créances commerciales sur le Maroc	<u>2 681</u>		<u>711 836</u>	<u>293 254</u>	<u>1 007 771</u>	<u>1 014 009</u>
- Crédits à l'exportation			<u>177 743</u>	<u>64 921</u>	<u>242 664</u>	<u>225 545</u>
- Autres crédits de trésorerie	<u>650 000</u>		<u>4 246 138</u>	<u>6 691 661</u>	<u>11 587 799</u>	<u>9 775 111</u>
CREDITS A LA CONSOMMATION	-		-	<u>1 885 149</u>	<u>1 885 149</u>	<u>1 577 280</u>
CREDITS A L'EQUIPEMENT	<u>880 154</u>		<u>9 633 801</u>	<u>5 617 340</u>	<u>16 131 295</u>	<u>15 029 507</u>
CREDITS IMMOBILIERS			<u>8 723 517</u>	<u>6 947 619</u>	<u>15 671 136</u>	<u>14 667 120</u>
AUTRES CREDITS		<u>674 836</u>	<u>1 660 834</u>	<u>1 052 744</u>	<u>3 388 414</u>	<u>3 133 644</u>
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR				<u>1 591 208</u>	<u>1 591 208</u>	<u>1 559 945</u>
CREANCES EN SOUFFRANCE		<u>7 473</u>	<u>853 558</u>	<u>762 858</u>	<u>1 623 888</u>	<u>1 544 629</u>
TOTAL	<u>2 137 591</u>	<u>892 966</u>	<u>30 359 385</u>	<u>27 196 034</u>	<u>60 585 976</u>	<u>57 096 240</u>

Tableaux des titres de participation et emplois assimilés (B6)**30 Juin 2017 (p)**

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro Industrie	160 000	0,98%	50	50	-	-
COMAPRA (*)	Agro Industrie	66 800	0,01%	8	-	8	-
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,2%	100	-	100	-
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,0%	300	-	300	-
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,4%	311	311	-	431
Société Laitière Centrale du Nord	Agro Industrie	50 000	0,4%	197	-	197	-
FRUMAT (*)	Agro Industrie	-	-	14 499	-	14 499	-
HOLDAGRO	Agro Industrie	36 376	99,7%	36 251	36 251	-	-
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	33,0%	99	99	0	-
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,0%	125 000	125 000	-	-
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,0%	14 200	13 727	473	-
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,7%	548	548	-	-
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,2%	8 782	7 006	1 776	-
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,9%	8 665	6 003	2 662	-
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,0%	180	180	-	-
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,2%	10 750	5 361	5 389	-
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,5%	250	250	-	-
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	100,0%	7 500	7 500	-	-
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,3%	340	340	-	-
SMAEX	Assurance	37 450	0,5%	356	356	-	-
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,0%	50 000	50 000	-	-
CAM GESTION	Société de bourse	11 600	100,0%	24 600	18 750	5 850	-
MSIN	Service	10 000	60,0%	15 410	15 410	-	-
SGFG		58 800	5,9%	59	59		
INTERBANK	Service	11 500	18,0%	1 403	1 403	-	
MAROCLEAR	Service	20 000	1,8%	1 795	1 795	-	-
SWIFT	Service	-	-	23	23	-	-
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,2%	10 000	10 000	-	8 000
Bourse de Casablanca	Service	290 764	4,0%	11 765	11 765		
SONADAC	Aménagement	358 245	4,6%	16 565	16 565	-	-
AFREXIMBANK	Banque	6 432 900	0,1%	4 727	4 727	-	-
GCAMDOC		10 000	100,0%	10 000	10 000	-	-
CASA PATRIMOINE	Service	31 000	16,1%	500	500		
AL AKHDAR BANK	Banque	200 000	51,0%	102 000	102 000		
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	283 057	11,88%	7 949	105	7 845	-
Dotations diverses				70 166	70 166		
TOTAL				555 348	516 250	39 098	8 431

31 Décembre 2016

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Valeur comptable nette	Provision	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
SONACOS	Agro Industrie	160 000	0,98%	50	-	30/04/2014	230 463	5 796	
COMAPRA (*)	Agro Industrie	66 800	0,01%	-	8				
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,24%	-	100				
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,00%	-	300				
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	-	31/12/2014	415 805	57 219	-
Société Laitière Centrale du Nord	Agro Industrie	50 000	0,39%	-	197	31/12/2014	- 4 286	- 11 882	
FRUMAT (*)	Agro Industrie	-	0,00%	-	14 499				
HOLDAGRO	Agro Industrie	36 376	99,66%	36 251	-	30/09/2016	37 443	- 1 927	
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	9,89%	99	-	31/12/2015	2 118	- 110	
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000	-	30/09/2016	198 415	- 4 496	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	-	31/12/2015	71 951	- 2 672	
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	-	31/12/2015	254 599	- 217	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	7 301	1 584	31/12/2015	32 917	- 1 097	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	5 516	3 149	31/12/2015	34 757	1 370	
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	-	31/12/2015	2 503	- 433	
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	5 355	5 395	31/12/2015	74 718	- 22 696	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	-	31/12/2015	2 796	- 156	
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	7 500	-	30/09/2016	3 096	- 374	
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,28%	340	-	31/12/2015	207 631	48 047	67
SMAEX	Assurance	37 450	0,48%	356	-	31/12/2015	140 654	10 389	
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,00%	50 000	-	30/09/2016	38 471	- 2 693	
CAM GESTION	Gestion d'actif	24 600	100,00%	18 750	5 850	30/09/2016	2 001	- 3 645	
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	15 410	-	30/09/2016	39 925	31 984	
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59		31/12/2015	1 151	151	
Bourse de Casablanca		290 764	4,00%	11 765					
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	-	31/12/2015	13 045	- 594	
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795	-	31/12/2015	278 225	8 529	
SWIFT	Service	-	0,00%	23	-		-	-	
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,18%	10 000	-	31/12/2015	188 079	58 247	7 000
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565	0	31/12/2015	695 675	- 63 908	
AFREXIMBANK	Banque	50 412 500	0,06%	4 727	-	31/12/2015	12 771 593	1 353 122	
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	10 000	-	31/12/2015	10 000		
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	268 958	11,88%	607	7 107	31/12/2015	5 109	- 772	
CASA PATRIMOINE		31 000	1,61%	500					
Dotations diverses				70 166					
TOTAL				415 027	38 189	0			7 067

30 Juin 2016

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro Industrie	160 000	0,98%	50	50	-	-
COMAPRA (*)	Agro Industrie	66 800	0,01%	8	-	8	-
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,2%	100	-	100	-
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,0%	300	-	300	-
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,4%	311	311	-	65
Société Laitière Centrale du Nord	Agro Industrie	50 000	0,4%	197	-	197	-
FRUMAT (*)	Agro Industrie	-	-	14 499	-	14 499	-
HOLDAGRO	Agro Industrie	36 376	99,7%	36 251	36 251	-	-
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	33,0%	99	99	0	-
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,0%	125 000	125 000	-	-
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,0%	14 200	14 200	-	-
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,7%	548	548	-	-
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,2%	8 782	7 301	1 481	-
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,9%	8 665	5 516	3 149	-
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,0%	180	180	-	-
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,2%	10 750	5 355	5 395	-
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,5%	250	250	-	-
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	100,0%	7 500	7 500	-	-
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,3%	340	340	-	67
SMAEX	Assurance	37 450	0,5%	356	356	-	-
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,0%	50 000	50 000	-	-
CAM GESTION	Société de bourse	11 600	100,0%	11 600	5 750	5 850	-
MSIN	Service	10 000	60,0%	7 750	7 750	-	-
SGFG		58 800	5,9%	59	59	-	-
INTERBANK	Service	11 500	18,0%	1 403	1 403	-	2 070
MAROCLEAR	Service	20 000	1,8%	1 795	1 795	-	-
SWIFT	Service	-	-	23	23	-	-
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,2%	10 000	10 000	-	4 000
Bourse de Casablanca	Service	290 764	4,0%	11 765	11 765	-	-
SONADAC	Aménagement	358 245	4,6%	16 565	16 565	-	-
AFREXIMBANK	Banque	6 432 900	0,1%	4 727	4 727	-	-
GCAMDOC		10 000	100,0%	10 000	10 000	-	-
CASA PATRIMOINE	Service	31 000	16,1%	5 000	5 000	-	-
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	283 057	11,88%	7 867	619	7 248	-
Dotations diverses				77 380	77 380		
TOTAL			444 319	406 092	38 227	7 067	

31 Décembre 2015

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50	-	
COMAPRA (*)	Agro-Industrie	66 800	0,01%	-	8	
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,24%	-	100	
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,00%	-	300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	-	65
Société Laitière Centrale du Nord	Agro-Industrie	50 000	0,39%	-	197	
FRUMAT (*)	Agro-Industrie	-	0,00%	-	14 499	
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251	-	
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	9,89%	99	-	
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000	-	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	-	
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	-	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	7 386	1 396	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	5 297	3 368	
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	-	
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	6 981	3 769	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	-	
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	7 500	-	
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,28%	340	-	48
SMAEX	Assurance	37 450	0,48%	356	-	
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,00%	50 000	-	
CAM GESTION	Gestion d'actif	11 600	100,00%	11 600	-	
MSIN	Société de bourse	10 000	60,00%	6 057	1 693	
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59		
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	-	
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795	-	
SWIFT	Service	-	0,00%	23	-	
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,18%	10 000	-	4 000
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565	0	
AFREXIMBANK	Banque	7 429 275	0,12%	4 727	-	
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	10 000	-	
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	272 139	11,88%	1 800	6 006	
Dotations diverses				57 179		
TOTAL				375 957	31 336	4 113

31 Décembre 2014

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50	50	-	-
COMAPRA (*)	Agro-Industrie	66 800	0,01%	8	-	8	-
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,24%	100	-	100	-
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,00%	300	-	300	-
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	311	-	-
Société Laitière Centrale du Nord	Agro-Industrie	50 000	0,39%	197	101	95	-
FRUMAT (*)	Agro-Industrie	-	0,00%	14 499	0	14 499	-
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251	36 251	-	-
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	32,99%	330	199	131	-
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000	125 000	-	-
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	14 200	-	-
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	548	-	-
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	8 782	6 104	2 679	-
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	8 665	5 102	3 563	-
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	180	-	-
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	10 750	7 194	3 556	-
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	250	-	-
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	100,00%	7 500	7 500	-	-
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,28%	340	340	-	34
SMAEX	Assurance	37 450	0,48%	356	356	-	-
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,00%	50 000	50 000	-	-
CDG CAPITAL BOURSE	Société de bourse	15 000	26,67%	5 274	5 274	-	-
CAM GESTION	Société de bourse	11 600	100,00%	11 600	11 600	-	-
MSIN	Service	10 000	10,00%	1 000	1 000	-	-
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	1 403	-	2 070
MAROCLEAR	Service	20 000	1,80%	464	464	-	-
SWIFT	Service	-	0,00%	23	23	-	-
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,18%	10 000	10 000	-	12 000
SONADAC	Aménagement	358 245	4,62%	16 565	0	16 565	-
AFREXIMBANK	Banque	6 432 900	0,12%	4 727	4 727	-	-
GCAMDOC		10 000	100,00%	10 000	10 000	-	-
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	283 057	11,88%	8 404	2 586	5 818	-
Dotations diverses				57 179	57 179		
TOTAL				405 257	357 943	47 314	14 104

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (B9)

30 Juin 2017 (P)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	725 789	12 805		738 593	359 130	13 300	-	372 430	366 163
- Droit au bail	20 149	-	-	20 149	4 842	1 032	-	5 873	14 276
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	705 640	12 805	-	718 444	354 289	12 268	-	366 557	351 888
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 440 353	76 542		5 516 895	1 710 310	95 463	-	1 805 773	3 711 122
- Immeubles d'exploitation	1 732 152	-	-	1 732 152	352 896	18 118	-	371 014	1 361 138
. Terrain d'exploitation	376 829	-	-	376 829	-	-	-	-	376 829
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 351 709	-	-	1 351 709	352 896	18 118	-	371 014	980 694
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614	-	-	3 614	-	-	-	-	3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	784 925	9 582		794 507	637 724	21 583		659 307	135 200
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	265 311	763		266 074	204 113	6 082		210 195	55 879
. Matériel Informatique	410 078	7 912		417 991	367 094	8 140		375 234	42 756
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	63 905	-		63 905	31 732	5 727		37 459	26 446
. Autres matériels d'exploitation	45 631	907		46 538	34 785	1 635		36 420	10 118
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	872 755	20 650		893 405	593 923	33 502		627 425	265 980
- Immobilisations corporelles hors exploitation	1 856 918	16 905		1 873 823	125 767	22 260		148 026	1 725 797
. Terrains hors exploitation	921 778	-		921 778	-	-		-	921 778
. Immeubles hors exploitation	819 007	13 262		832 269	72 214	16 413		88 627	743 642
. Mobiliers et matériel hors exploitation	52 144	1 316		53 460	25 728	2 116		27 844	25 616
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	63 989	2 327		66 316	27 825	3 731		31 555	34 761
- Immobilisations en cours	193 603	29 405		223 008				-	223 008
TOTAL	6 166 142	89 347		6 255 489	2 069 440	108 763		2 178 203	4 077 286

31 Décembre 2016

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	700 496	25 292			725 789	327 282	31 848		359 130	366 659
- Droit au bail	17 309	2 840			20 149	2 584	2 257		4 842	15 307
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	683 187	22 452			705 640	324 697	29 591		354 289	351 351
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 632 702	1 808 952	1 301		5 440 353	1 543 362	168 000	1 052	1 710 310	3 730 043
- Immeubles d'exploitation	1 439 529	291 422		1 200	1 732 152	320 458	32 438		352 896	1 379 256
. Terrain d'exploitation	373 540	3 289			376 829					376 829
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 062 375	288 133		1 200	1 351 709	320 458	32 438		352 896	998 812
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614				3 614					3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	758 215	27 296	586		784 925	595 286	43 031	592	637 724	147 200
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	257 554	7 757			265 311	191 520	12 593		204 113	61 198
. Matériel Informatique	392 799	17 279			410 078	351 420	15 674		367 094	42 984
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	63 905	0			63 905	20 278	11 454		31 732	32 173
. Autres matériels d'exploitation	43 958	2 260	586		45 631	32 067	3 310	592	34 785	10 846
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	823 911	41 903		6 942	872 755	526 815	67 108		593 923	278 832
- Immobilisations corporelles hors exploitation	580 014	1 275 064	459	2 300	1 856 918	100 803	25 423	459	125 767	1 731 152
. Terrains hors exploitation	31 828	766 768		123 182	921 778					921 778
. Immeubles hors exploitation	449 430	490 459		-120 882	819 007	57 716	14 498		72 214	746 793
. Mobiliers et matériel hors exploitation	40 083	12 061			52 144	21 922	3 807		25 728	26 416
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	58 673	5 775	459		63 989	21 165	7 119	459	27 825	36 164
- Immobilisations en cours	31 033	173 267	256	-10 442	193 603					193 603
TOTAL	4 333 198	1 834 244	1 301		6 166 142	1 870 644	199 848	1 052	2 069 440	4 096 701

30 Juin 2016

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	700 496	16 409			716 905	327 282	16 970		344 252	372 653
- Droit au bail	17 309	2 840			20 149	2 584	1 149		3 733	16 416
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	683 187	13 569			696 756	324 697	15 821		340 519	356 237
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 632 702	107 775	214		3 740 263	1 543 362	87 820		1 631 182	2 109 081
- Immeubles d'exploitation	1 439 529				1 439 529	320 458	22 311		342 769	1 096 760
. Terrain d'exploitation	373 540				373 540					373 540
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 062 375				1 062 375	320 458	22 311		342 769	719 606
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614				3 614					3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	758 215	11 802			770 018	595 286	21 663		616 949	153 068
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	257 554	3 648			261 202	191 520	6 375		197 895	63 307
. Matériel Informatique	392 799	7 201			400 000	351 420	7 940		359 361	40 639
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	63 905				63 905	20 278	5 727		26 005	37 900
. Autres matériels d'exploitation	43 958	952			44 910	32 067	1 621		33 688	11 222
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	823 911	22 756		5 432	852 099	526 815	33 630		560 445	291 655
- Immobilisations corporelles hors exploitation	580 014	59 273		2 300	641 586	100 803	10 216		111 019	530 567
. Terrains hors exploitation	31 828				31 828					31 828
. Immeubles hors exploitation	449 430	46 481		2 300	498 211	57 716	5 029		62 745	435 465
. Mobiliers et matériel hors exploitation	40 083	8 329			48 412	21 922	1 775		23 696	24 716
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	58 673	4 463			63 136	21 165	3 412		24 577	38 558
- Immobilisations en cours	31 033	13 944	214	-7 732	37 030					37 030
TOTAL	4 333 198	124 184	214	0	4 457 168	1 870 644	104 790		1 975 434	2 481 734

31 Décembre 2015

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	679 407	21 090	-	-	700 496	292 395	34 887	-	327 282	373 214
- Droit au bail	13 959	3 350	-	-	17 309	913	1 671	-	2 584	14 725
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	665 448	17 740	-	-	683 187	291 482	33 216	-	324 697	358 490
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 781 674	174 147	323 119	-	3 632 702	1 510 960	162 805	130 403	1 543 362	2 089 340
- Immeubles d'exploitation	1 623 558	26 598	218 612	7 985	1 439 529	327 211	37 537	44 290	320 458	1 119 071
. Terrain d'exploitation	463 073	0	79 007	10 526	373 540	0	-	-	0	373 540
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 156 871	26 598	139 605	18 511	1 062 375	327 211	37 537	44 290	320 458	741 917
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614	-	-	-	3 614	0	-	-	0	3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	754 233	46 083	42 100	-	758 215	594 666	42 721	42 100	595 286	162 929
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	253 269	24 535	20 250	-	257 554	199 768	12 003	20 250	191 520	66 033
. Matériel Informatique	381 132	19 082	7 415	-	392 799	342 784	16 051	7 415	351 420	41 379
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	74 551	0	10 646	-	63 905	19 470	11 454	10 646	20 278	43 627
. Autres matériels d'exploitation	45 282	2 465	3 789	-	43 958	32 644	3 212	3 789	32 067	11 890
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	769 248	52 770	7 241	9 133	823 911	465 487	64 541	3 214	526 815	297 096
- Immobilisations corporelles hors exploitation	571 732	35 804	55 166	27 645	580 014	123 595	18 007	40 799	100 803	479 211
. Terrains hors exploitation	39 328	-	7 500	-	31 828	-	-	-	0	31 828
. Immeubles hors exploitation	430 544	23 222	31 980	27 645	449 430	76 029	9 074	27 387	57 716	391 714
. Mobiliers et matériel hors exploitation	38 670	4 538	3 125	-	40 083	22 139	2 908	3 125	21 922	18 161
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	63 189	8 044	12 560	-	58 673	25 428	6 025	10 287	21 165	37 508
- Immobilisations en cours	62 903	12 892	0	44 762	31 033	-	-	-	0	31 033
TOTAL	4 461 081	195 237	323 119	0	4 333 198	1 803 355	197 692	130 403	1 870 644	2 462 555

31 Décembre 2014

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	659 853	19 553	-	-	679 407	249 296	43 099	-	292 395	387 012
- Droit au bail	13 959	0	-	-	13 959	253	660	-	913	13 046
- Immobilisations en recherche et développement	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	645 894	19 553	-	-	665 448	249 043	42 439	-	291 482	373 966
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 298 694	485 540	-2 560	- 0	3 781 674	1 367 581	145 939	-2 560	1 510 960	2 270 715
- Immeubles d'exploitation	1 492 670	46 686	-	84 202	1 623 558	303 249	31 887	-7 925	327 211	1 296 347
. Terrain d'exploitation	467 073	-	-	-4 000	463 073	-	-	-	-	463 073
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 021 983	46 686	-	88 202	1 156 871	303 249	31 887	-7 925	327 211	829 660
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614	-	-	-	3 614	-	-	-	-	3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	673 609	83 184	-2 560	-	754 233	561 814	35 412	-2 560	594 666	159 567
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	241 500	13 210	-1 441	-	253 269	190 522	10 686	-1 441	199 768	53 501
. Matériel Informatique	371 055	11 041	-964	-	381 132	325 190	18 559	-964	342 784	38 348
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	17 281	57 270	-	-	74 551	17 168	2 302	-	19 470	55 081
. Autres matériels d'exploitation	43 773	1 664	-155	-	45 282	28 934	3 865	-155	32 644	12 637
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	678 868	69 081	-	21 300	769 248	403 865	61 622	-	465 487	303 761
- Immobilisations corporelles hors exploitation	276 583	269 518	-	25 631	571 732	98 652	17 018	7 925	123 595	448 136
. Terrains hors exploitation	35 328	-	-	4 000	39 328	-	-	-	-	39 328
. Immeubles hors exploitation	158 753	254 592	-	17 198	430 544	59 470	8 634	7 925	76 029	354 515
. Mobiliers et matériel hors exploitation	34 613	4 057	-	-	38 670	19 399	2 739	-	22 139	16 532
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	47 889	10 868	-	4 432	63 189	19 783	5 645	-	25 428	37 761
- Immobilisations en cours	176 964	17 072	-	-131 133	62 903	-	-	-	-	62 903
TOTAL	3 958 547	505 093	-2 560	- 0,00	4 461 081	1 616 877	189 038	-2 560	1 803 355	2 657 726

Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B 9 bis)

31 Décembre 2016

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
<u>Immeubles d'exploitation</u>	Néant					
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU , Matériel d'exploitation, matériel informatique</u>						
<u>MATERIEL ROULANT DE SERVICE RATTACHE A L'EXPLOITATION</u>						
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU & AUTRES MATERIEL D'Exploitation</u>						
<u>MATERIEL INFORMATIQUE</u>						
TOTAUX						

31 Décembre 2015

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession
<u>Immeubles d'exploitation</u>	281 064	85 373	195 692	398 300	202 608
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU, Matériel d'exploitation, matériel informatique</u>	11 019	11 019	-	310	310
<u>MATERIEL ROULANT DE SERVICE RATTACHE A L'EXPLOITATION</u>	10 646	10 646	-	2 406	2 406
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU & AUTRES MATERIEL D'Exploitation</u>	17 853	17 853	-	188	188
<u>MATERIEL INFORMATIQUE</u>	5 707	5 707	-	44	44
TOTAUX	326 290	130 598	195 692	401 247	205 556

31 Décembre 2014

DESIGNATION (En KDH)	DATE DE CESSION	PRIX DE CESSION	+ VALUE
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU</u>			
	31/12/2014	115,20	115,20
<u>AUTRE MATERIEL D'EXPLOITATION</u>			
	31/12/2014	17,50	17,50
<u>MATERIEL INFORMATIQUE</u>			
	31/12/2014	32,40	32,40
		165,10	165,10

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10)

30 Juin 2017(p)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	juin-17	décembre-16
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		234 117	47 929	13 300	<u>295 346</u>	<u>111 215</u>
VALEURS DONNEES EN PENSION	<u>1 250 910</u>	-	-	-	1 250 910	<u>580 072</u>
- au jour le jour	-				-	-
- à terme	1 250 910				1 250 910	580 072
EMPRUNTS DE TRESORERIE	<u>500 000</u>	<u>1 289 600</u>	<u>1 455 000</u>	<u>14 436</u>	<u>3 259 036</u>	<u>3 974 707</u>
- au jour le jour		828 357	240 000		1 068 357	256 000
- à terme	500 000	461 243	1 215 000	14 436	2 190 679	3 718 707
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	-	1 031 354	<u>1 031 354</u>	<u>1 680 330</u>
AUTRES DETTES	-	<u>20 772</u>	<u>239</u>	-	<u>21 011</u>	<u>25 679</u>
INTERETS COURUS A PAYER	<u>2 516</u>	<u>44 400</u>	-	<u>2 556</u>	<u>49 471</u>	<u>57 104</u>
TOTAL	1 753 425	1 588 889	1 503 168	1 061 645	5 907 128	6 429 106

31 Décembre 2016

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	décembre-16	décembre-15
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS			64 683	46 532	111 215	366 881
VALEURS DONNEES EN PENSION	580 072				580 072	2 901 002
- au jour le jour						
- à terme	580 072				580 072	2 901 002
EMPRUNTS DE TRESORERIE	700 000	565 000	1 661 000	1 048 706	3 974 706	4 016 630
- au jour le jour		200 000	56 000		256 000	
- à terme	700 000	365 000	1 605 000	1 048 706	3 718 706	4 016 630
EMPRUNTS FINANCIERS				1 680 330	1 680 330	709 015
AUTRES DETTES		20 939	4 740		25 679	18 779
INTERETS COURUS A PAYER			57 104		57 104	41 144
TOTAL	1 280 072	585 939	1 787 527	2 775 569	6 429 106	8 053 452

30 Juin 2016

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	juin-16	déc-15
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES						
CREDITEURS			62 545	18 943	81 487	366 881
VALEURS DONNEES EN PENSION	900 068	1 100 386			2 000 454	2 901 002
- au jour le jour						
- à terme	900 068	1 100 386			2 000 454	2 901 002
EMPRUNTS DE TRESORERIE	700 000	2 102 351	1 610 000	314 230	4 726 581	4 016 630
- au jour le jour		821 107		142 178	963 285	
- à terme	700 000	1 281 244	1 610 000	172 052	3 763 296	4 016 630
EMPRUNTS FINANCIERS				1 400 550	1 400 550	709 015
AUTRES DETTES		21 349			21 349	18 779
INTERETS COURUS A PAYER				68 756	68 756	41 144
TOTAL	1 600 068	3 224 086	1 672 545	1 802 479	8 299 178	8 053 451

31 Décembre 2015

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissement s de crédit à l'étranger	décembre-15	décembre-14
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		252 265	109 918	4 699	366 881	<u>111 369</u>
VALEURS DONNEES EN PENSION	<u>2 500 033</u>	<u>400 969</u>	-	-	<u>2 901 002</u>	<u>4 438 330</u>
- au jour le jour						
- à terme	2 500 033	400 969			2 901 002	4 438 330
EMPRUNTS DE TRESORERIE	<u>500 000</u>	<u>1 571 346</u>	<u>1 374 835</u>	<u>570 449</u>	<u>4 016 630</u>	<u>1 889 465</u>
- au jour le jour						
- à terme	500 000	1 571 346	1 374 835	570 449	4 016 630	1 889 465
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	-	<u>709 015</u>	<u>709 015</u>	<u>979 853</u>
AUTRES DETTES	-	<u>18 538</u>	<u>241</u>	-	<u>18 779</u>	<u>26 146</u>
INTERETS COURUS A PAYER	-	<u>9 389</u>	<u>31 004</u>	<u>752</u>	<u>41 144</u>	<u>31 877</u>
TOTAL	3 000 033	2 252 507	1 515 997	1 284 915	8 053 451	7 477 039

31 Décembre 2014

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	décembre-14	décembre-13
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS			97 369	14 000	<u>111 369</u>	<u>207 429</u>
VALEURS DONNEES EN PENSION	<u>2 779 951</u>	<u>1 658 379</u>	-	-	<u>4 438 330</u>	<u>6 399 061</u>
- au jour le jour						
- à terme	2 779 951	1 658 379			4 438 330	6 399 061
EMPRUNTS DE TRESORERIE	<u>1 000 000</u>	-	<u>365 000</u>	<u>524 465</u>	<u>1 889 465</u>	<u>1 355 300</u>
- au jour le jour						
- à terme	1 000 000		365 000	524 465	1 889 465	1 355 300
EMPRUNTS FINANCIERS	-	<u>71 376</u>	-	<u>908 477</u>	<u>979 853</u>	<u>1 016 178</u>
AUTRES DETTES	-	<u>26 146</u>	-	-	<u>26 146</u>	<u>28 892</u>
INTERETS COURUS A PAYER	<u>29 667</u>	<u>1 291</u>	-	<u>919</u>	<u>31 877</u>	<u>7 660</u>
TOTAL	3 809 618	1 757 192	462 369	1 447 861	7 477 039	9 014 520

Tableau des dépôts de la clientèle (B11)

30 Juin 2017(p)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé		Autre clientèle	Total juin-17	Total déc-16
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières			
COMPTES A VUE CREDITEURS	5 262 396	5 563 860	3 434 241	18 469 417	32 729 914	32 369 313
COMPTE D'EPARGNE	-	-	-	10 869 930	10 869 930	10 720 302
DEPOTS A TERME	1 764 724	6 381 500	3 379 196	6 378 117	17 903 537	21 102 761
AUTRES COMPTES CREDITEURS	96 333	-	684 538	529 180	1 310 051	1 768 518
INTERETS COURUS A PAYER				365 209	365 209	381 266
TOTAL	7 123 453	11 945 360	7 497 975	36 611 854	63 178 642	66 342 161

31 Décembre 2016

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé		Autre clientèle	déc-16	déc-15
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières			
COMPTES A VUE CREDITEURS	5 687 107	1 015 042	4 488 025	21 179 139	32 369 313	29 291 902
COMPTE D'EPARGNE				10 720 302	10 720 302	9 835 876
DEPOTS A TERME	447 985	9 195 033	3 826 407	7 633 336	21 102 761	23 090 758
AUTRES COMPTES CREDITEURS	99 100	-	985 771	683 647	1 768 518	1 385 895
INTERETS COURUS A PAYER				381 266	381 266	480 869
TOTAL	6 234 192	10 210 075	9 300 203	40 597 691	66 342 161	64 085 300

30 Juin 2016

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé		Autre clientèle	juin-16	déc-15
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières			
COMPTES A VUE CREDITEURS	4 357 195	436 040	3 549 112	19 985 588	28 327 935	29 291 902
COMPTE D'EPARGNE				10 129 767	10 129 767	9 835 876
DEPOTS A TERME	1 606 037	4 820 588	2 338 028	12 898 047	21 662 700	23 090 758
AUTRES COMPTES CREDITEURS	29 638		673 529	543 672	1 246 839	1 385 895
INTERETS COURUS A PAYER				510 102	510 102	480 869
TOTAL	5 992 870	5 256 628	6 560 669	44 067 175	61 877 342	64 085 300

31 Décembre 2015

			Secteur privé			
DEPOTS	Secteur public	Entreprises	Entreprises	Autre clientèle	déc-15	déc-14
		Financières	non Financières			
COMPTES A VUE CREDITEURS	5 748 547	315 987	4 477 404	18 749 964	29 291 902	<u>25 669 544</u>
COMPTE D'EPARGNE				9 835 876	9 835 876	<u>9 031 948</u>
DEPOTS A TERME	3 925 340	4 617 094	2 987 091	11 561 233	23 090 758	<u>24 205 759</u>
AUTRES COMPTES CREDITEURS	29 808	-	680 973	675 114	1 385 895	<u>1 871 097</u>
INTERETS COURUS A PAYER				480 869	480 869	<u>415 451</u>
TOTAL	9 703 695	4 933 081	8 145 468	41 303 056	64 085 300	<u>61 193 799</u>

31 Décembre 2014

			Secteur privé			
DEPOTS (En KDH)	Secteur public	Entreprises	Entreprises	Autre clientèle	Total déc-14	Total déc-13
		Financières	non Financières			
COMPTES A VUE CREDITEURS	4 425 480	682 247	3 454 586	17 107 231	25 669 544	26 147 858
COMPTE D'EPARGNE				9 031 948	9 031 948	7 977 718
DEPOTS A TERME	1 676 493	3 727 535	2 804 936	15 892 986	24 205 759	16 349 749
AUTRES COMPTES CREDITEURS	36 297	103 969		1 834 800	1 871 097	3 635 063
INTERETS COURUS A PAYER				415 291	415 451	320 566
TOTAL	6 138 270	4 513 751	6 259 522	44 282 256	61 193 799	54 430 954

Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie (B 21)

30 Juin 2017(p)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	1 559 020		
TOTAL	1 559 020		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	4 112 413		
TOTAL	4 112 413		

31 Décembre 2016

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	2 736 385	2 736 385	
TOTAL	2 736 385	2 736 385	

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	2 972 365	2 972 365	
TOTAL	2 972 365	2 972 365	

30 Juin 2016

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres			
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres	4 162 790		
TOTAL	4 162 790		

31 Décembre 2015

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 543 240	2 543 240	
TOTAL	2 543 240	2 543 240	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 442 878	4 442 878	
TOTAL	4 442 878	4 442 878	

31 Décembre 2014

Valeurs et sûretés reçues en garantie (En KDH)	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 403 248	1 403 248	
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	1 403 248	1 403 248	

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 931 188	5 931 188	
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	5 931 188	5 931 188	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE (B23)

31 Décembre 2016

	Montant global		Montant des risques dépassant 10% des fonds propres	
		Crédits	Crédits	Montant des titres détenus dans
Nombre		par décaissement	par signature	le capital du bénéficiaire
05	4 966 736	4 709 867	285 191	

31 Décembre 2015

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
5	4 878 238	4 979 493	48 538	

31 Décembre 2014

Nombre	des risques			
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire

Tableau de répartition du capital (C1)

31 Décembre 2016 (En KDH)

Montant du capital :	4 227 677		
Montant du capital social souscrit et non appelé	-		
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
Etat Marocain	31 780 465	31 780 465	<u>75,2%</u>
MAMDA	3 134 311	3 134 311	<u>7,4%</u>
MCMA	3 134 311	3 134 311	<u>7,4%</u>
CDG	4 227 678	4 227 678	<u>10%</u>
	42 276 765	42 276 765	<u>100%</u>

Tableau d'affectation des résultats (C2)

30 Juin 2017(P)

	Montants		Montants
<u>A- Origine des résultats affectés</u>		<u>B- Affectation des résultats</u>	
Décision du 09 juin 2017		Réserve légale	15 401
Report à nouveau		Autres réserves	232 620
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	60 000
Résultat net de l'exercice	308 021	Report à nouveau	-
Prélèvement sur les bénéfices	-	Résultats nets en instance d'affectation	-
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	<u>308 021</u>	TOTAL B	<u>308 021</u>

31 Décembre 2016

	Montants		Montants
<u>A- Origine des résultats affectés</u>		<u>B- Affectation des résultats</u>	
Décision du 04 Mai 2015		Réserve légale	16 809
Report à nouveau	101 696	Autres réserves	337 027
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	84 047
Résultat net de l'exercice	336 188	Report à nouveau	-
Prélèvement sur les bénéfices	-	Résultats nets en instance d'affectation	-
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	<u>437 884</u>	TOTAL B	<u>437 884</u>

30 Juin 2016

	Montants		Montants
<u>A- Origine des résultats affectés</u>		<u>B- Affectation des résultats</u>	
AGO 30 mai-2016		Réserve légale	
Report à nouveau		Dividendes	
Résultats nets en instance d'affectation	336 188	Report à nouveau	336 188
Résultat net de l'exercice		Résultats nets en instance d'affectation	
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	<u>336 188</u>	TOTAL B	<u>336 188</u>

31 Décembre 2015

	Montants		Montants
<u>A- Origine des résultats affectés</u>		<u>B- Affectation des résultats</u>	
Report à nouveau	(588 192)	Réserve légale	12 386
Résultats nets en instance d'affectation	405 562		133 639
Résultat net de l'exercice	430 350	Report à nouveau	101 696
Prélèvement sur les bénéfices		Résultats nets en instance d'affectation	
Autres prélèvements			
TOTAL A	<u>247 720</u>	TOTAL B	<u>247 720</u>

31 Décembre 2014

	Montants		Montants
<u>A- Origine des résultats affectés</u>		<u>B- Affectation des résultats</u>	
Décision du.....			
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	
Résultat net de l'exercice	405 562	Report à nouveau	
Prélèvement sur les bénéfices		Résultats nets en instance d'affectation	405 562
Autres prélèvements			
TOTAL A	<u>405 562</u>	TOTAL B	<u>405 562</u>

Tableau des datations et évènements postérieurs au dernier exercice clos

31 Décembre 2016

- Date de clôture (1)	31/12/2016
- Date d'établissement des états de synthèse (2)	10/03/2017
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

DATES	INDICATIONS DES EVENEMENTS
- Favorables	Néant
- Défavorable	Néant

NORMES, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2016, le groupe Crédit Agricole du Maroc a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) tels qu'ils ont été adoptés par l'UE.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à échéance) et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Par ailleurs le Crédit Agricole du Maroc intègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuils suivants :

- Total bilan de la filiale : > 1,5% du total bilan de la société mère
- Situation nette de la filiale : > 1,5% de la situation nette de la société mère
- Produits bancaires de la filiale : > 1,5% des produits bancaires de la société mère.

➤ Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80%	80%	IG

La fondation Ardi est incluse dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

Au 31 décembre 2016, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

Sont exclus du périmètre, les titres de participation sur lesquelles le CAM exerce une influence notable et dont la contribution n'a pas atteint les seuils présentés ci-avant. Il s'agit de : Haliopolis, AgroConcept, et AgramInvest.

L'entité GCAM Doc, nouvellement créée et détenue à 100% par le CAM, a été également exclue du périmètre de consolidation.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

➤ Les options retenues

- Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

➤ Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

➤ Les options retenues

- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.
- Les taux d'amortissement retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

➤ Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

2.5.1. TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories, définies en fonction de l'intention de gestion :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Affectation par nature ou sur option)

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors frais de transaction et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations, et n'admet aucun transfert ultérieur : ni en provenance d'autre portefeuille ni à destination d'autre portefeuille.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- **Prêts et créances**

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

La norme IAS 39 stipule que la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession, les réévaluations seront portées au compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Maroc utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 50 % au moins de sa valeur sur une période de 12 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Maroc prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, et perspectives à court terme.

Pour les instruments de dette, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux, le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise, en cas d'amélioration ultérieure, dans les comptes des capitaux propres (OCI).

2.5.2. ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits, étant des prêts et créances au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'émission.

Les crédits sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses affectées d'un indice de dépréciation individuellement significatif.
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure l'existence d'un risque avéré ;
- existence de procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le déclassement en « crédits en souffrance » (CES) a été retenu par la banque comme indicateur objectif de dépréciation au sens des normes IFRS. Ce déclassement intervient lorsque le crédit présente 3 impayés ; il correspond aux prescriptions comptables et réglementaires marocaines.

La dépréciation individuelle est égale à la valeur comptable des prêts diminuée des flux futurs de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au T.I.E d'origine.

Créances dépréciées sur une base collective

La méthodologie d'évaluation collective des dépréciations consiste en le regroupement des créances (autres que celles ayant servi de base pour la détermination de la provision individuelle) par catégories sur la base de caractéristiques de risque de crédit similaires qui indiquent la capacité du débiteur à payer tous les montants dus selon les termes du contrat.

Cette évaluation permet de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou « à risque avéré ».

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque.

2.5.3. DETTES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques ;

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint.

2.6. Dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

La norme IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Maroc retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

■ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- ✓ lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- ✓ lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

2.7. PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

➤ Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.
- Au 31 Décembre 2016, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- **les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en

cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.

- **les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

2.9. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

2.10. ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Les options retenues**

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions d'IAS 21.
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Les options retenues**

Il n'y a aucun impact puisque l'ensemble des contrats de location conclus par le groupe CAM sont qualifiés de contrats de location simple.

2.12. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

➤ **Les options retenues**

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié.
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

2.13. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- (a) La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- (b) Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- (c) Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

➤ **Les options retenues**

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

I. Bilan

Décembre 2016, 2015 et 2014

ACTIF IFRS (En KDH)	juin-17 (P)	31/12/2016	juin-16	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 083 843	2 015 655	2 739 701	2 356 670	1 914 829
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 522 155	7 183 537	449 836	25 163	19 441
Instruments dérivés de couverture				-	
Actifs financiers disponibles à la vente	7 710 839	5 988 478	12 784 940	7 138 551	7 724 959
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	289 515	629 030	554 546	2 137 242	1 131 828
Prêts et créances sur la clientèle	66 451 976	67 379 907	62 920 645	63 920 009	61 557 837
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-	29 872	6 359 088	6 433 002
Actifs d'impôt exigible	98 721	84 108	43 859	191 355	41 781
Actifs d'impôt différé	228 235	221 425	211 457	182 133	135 053
Comptes de régularisation et autres actifs	1 126 606	1 427 178	1 489 613	1 362 032	1 111 194
Actifs non courants destinés à être cédés		-		-	
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-		-	13 207
Immeubles de placement	2 363 109	1 920 197	2 595 408	2 297 969	1 098 249
Immobilisations corporelles	4 018 139	4 043 909	2 976 501	2 971 062	2 903 398
Immobilisations incorporelles	76 227	75 903	81 366	81 191	91 380
Ecarts d'acquisition	306 908	306 908	305 135	305 135	302 522
TOTAL ACTIF IFRS	91 276 273	91 276 236	87 182 879	89 327 599	84 478 680

PASSIF IFRS (En KDH)	juin-17 (P)	31/12/2016	juin-16	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 711	11 351	11 756	25 548	130 006
Instruments dérivés de couverture					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	6 761 312	7 299 945	9 743 258	9 366 275	8 429 219
Dettes envers la clientèle	63 154 871	66 273 923	61 827 572	64 084 707	61 179 716
Dettes représentées par un titre					
Titres de créance émis	7 451 931	6 076 374	4 600 016	5 349 675	6 041 511
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux					
Passifs d'impôt courant	108 005	178 764	98 278	354	198 546
Passifs d'impôt différé	883 249	802 016	819 288	696 864	504 624
Comptes de régularisation et autres passifs	3 290 149	1 301 982	1 002 590	1 195 642	597 694
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions techniques des contrats d'assurance					
Provisions pour risques et charges	327 379	313 841	308 145	359 778	312 705
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	44 530	45 532	46 372	47 593	15 488
Dettes subordonnées	1 972 951	1 933 299	1 663 179	1 628 989	995 703
Capital et réserves liées	6 267 286	6 019 265	5 665 428	5 675 853	5 479 816
Réserves consolidées	650 087	486 677	921 004	335 913	51 101
- Part du groupe	544 479	397 138	829 715	253 751	(22 049)
- Part des minoritaires	105 608	89 539	91 290	82 162	73 151
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	2 760	(8 739)	132 980	13 865	20 920
Résultat net de l'exercice	358 051	542 006	343 012	546 569	521 630
- Part du groupe	347 758	525 206	326 749	540 559	513 016
- Part des minoritaires	10 293	16 799	16 262	6 010	8 614
TOTAL PASSIF IFRS	91 276 273	91 276 236	87 182 879	89 285 667	84 478 680

II. Compte de Résultat

Décembre 2016, 2015 et 2014

En KDH	juin-17 (P)	31/12/2016	juin-16	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	2 094 596	4 195 183	1 983 325	4 626 008	4 409 698
Intérêts et charges assimilés	- 672 743	- 1 624 832	- 802 978	-1 865 835	- 1 777 551
MARGE D'INTERÊTS	1 421 853	2 570 351	1 180 346	2 760 173	2 632 147
Commissions perçues	232 882	415 089	203 959	364 672	337 068
Commissions servies	- 4 480	- 13 121	- 1 414	-910	85
MARGE SUR COMMISSIONS	228 402	401 968	202 545	363 762	336 983
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	36 209	62 657	24 109	47 447	- 34 369
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	175 180	803 801	466 743	144 498	244 263
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	211 389	866 458	490 852	191 946	209 894
Produits des autres activités	40 708	22 482	1 188	39 302	39 830
Charges des autres activités	- 86 283	- 166 817	- 63 517	-123 782	- 167 761
PRODUIT NET BANCAIRE	1 816 068	3 694 442	1 811 415	3 231 401	3 051 093
Charges générales d'exploitation	- 818 785	- 1 649 657	- 792 364	-1 551 423	- 1 449 370
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 145 877	- 288 550	- 166 235	-257 803	- 257 244
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	851 407	1 756 234	852 816	1 422 176	1 344 479
Coût du risque	- 270 872	- 903 410	- 406 545	-621 212	- 553 081
RESULTAT D'EXPLOITATION	580 535	852 825	446 272	800 963	791 399
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-7 933	265
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 39 312	- 57 455	31 058	-2 277	- 86 255
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	227	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS	541 222	795 143	477 329	790 754	705 408
Impôts sur les bénéfices	- 183 170	- 253 137	- 134 318	-244 143	- 183 778
RESULTAT NET	358 052	542 006	343 012	546 569	521 630
Résultat hors groupe	10 293	16 799	16 262	6 010	8 614
RESULTAT NET PART DU GROUPE	347 758	525 206	326 749	540 559	513 016
Résultat par action (en dirham)	8,23	12	7.73	13	13
Résultat dilué par action (en dirham)	-	-	-	-	-

III. Etat du resultat net et ds gains et pertes comptabilises directement en capitaux propres

En KDH	juin-17 (P)	31/12/2016	juin-16	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	358 051	542 006	343 011	546 611	521 630
Ecart de conversion					
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	20 361	6 797	148 838	28 482	29 293
Réévaluation des instruments dérivés de couverture					
Réévaluation des immobilisations					
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	- 17 601	- 15 536	- 15 858	- 14 618	-8 373
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence					
Impôts					
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 760	- 8 739	132 980	13 865	20 920
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	360 811	533 267	475 991	560 476	542 550
part du groupe	350 518	516 467	459 729	554 466	533 936
part des minoritaires	10 293	16 799	16 262	6 010	8 614

IV. Variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2015	4 237 677	1 438 177	-	794 309	13 865	6 484 027	88 173	6 572 200
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 2015 corrigés	4 237 677	1 438 177	-	794 309	13 865	6 484 027	88 173	6 572 200
Opérations sur capital		353 837				353 837		353 837
Paiements fondés sur des actions								-
Opérations sur actions propres								-
Dividendes								-
Résultat de l'exercice				525 206		525 206	16 799	542 006
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				47 966		47 966	1 366	49 332
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-445 137	-22 604	-467 741		-467 741
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)						-		-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-397 171	-22 604	-419 775	1 366	-418 409
Variation de périmètre	-10 000	-426				-10 426		-10 426
Capitaux propres clôture 2016	4 227 677	1 791 588	-	922 344	-8 739	6 932 869	106 338	7 039 208

V. Tableau des flux de trésorerie

Décembre 2014, 2015 et 2016 ; Juin 2017 (P)

En KDH	2014	2015	2016	juin-16	juin-17 (P)
Résultat avant impôts	623 673	410 665	506 524	310 894	328 906
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	191 186	73 890	203 378	107 437	110 925
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations					
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	174 411	621 351	153 976	442 221	257 025
+/- Dotations nettes aux provisions	15 194	293 494	-216 349	-307 077	67 255
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence					
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	16 603	-15 978	6 854	-6 891	
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement					
+/- Autres mouvements	5 320	146	7 449	-1 356	5 283
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	402 713	972 903	155 307	234 333	440 488
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-788 461	-310 100	92 987	1 981 043	-395 435
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 934 166	196 794	-996 561	-1 250 561	-2 157 862
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 879 302	-56 062	1 085 068	-356 187	449 020
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	517 115	-1 497 652	789 629	-266 628	1 614 899
- Impôts versés	-189 852	-80 744	-175 543	-98 127	-107 903
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-406 334	-1 747 764	795 580	9 540	-597 281
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	620 052	-364 195	1 457 411	554 766	172 112
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-108 000	5 819	-193 520	-79 850	8 210
+/- Flux liés aux immeubles de placement					
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-505 718	124 464	-1 835 666	-125 026	-90 785
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-613 717	130 283	-2 029 186	-204 876	-82 575
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	137 000	46 361	-71 047		-60 000
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-234 430	629 391	301 808	33 140	38 651
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-97 430	675 752	230 761	33 140	-21 349
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie					
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-91 095	441 841	-341 015	383 031	68 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 005 924	1 914 829	2 356 670	2 356 670	2 015 655
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit					
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 914 829	2 356 670	2 015 655	2 739 701	2 083 843

Etat 2.1. Marge d'intérêt

En KDH	30/06/2017			30/06/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 070 220	- 435 515	1 634 705	1 836 998	- 595 457	1 241 541
Comptes et prêts/emprunts	2 070 220	- 435 515	1 634 705	1 836 998	- 595 457	1 241 541
Opérations de pensions				-	-	-
Opérations interbancaires	2 178	- 128 253	- 126 075	6 920	- 116 533	- 109 613
Comptes et prêts/emprunts	525	- 42 924	- 42 399	1 114	- 38 328	- 37 214
Opérations de pensions	1 653	- 85 329	- 83 676	5 806	- 78 205	- 72 399
Emprunts émis par le Groupe		- 108 975	- 108 975	-	- 86 590	- 86 590
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux				4 399	- 4 399	-
Portefeuille de transactions	269	-	269	286	-	286
Titres à revenu fixe	269		269	286	-	286
Opérations de pensions				-		
Prêts/emprunts				-		
Actifs disponibles à la vente*	21 930		21 930	139 843	-	139 843
Actifs détenus jusqu'à échéance				- 5 120	-	- 5 120
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 094 596	- 672 743	1 421 853	1 983 325	- 802 978	1 180 346

En KDH	déc-16		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	3 974 454	-1 168 081	2 806 373
Comptes et prêts/emprunts	3 974 454	-1 168 081	2 806 373
Opérations interbancaires	10 018	-265 397	-255 379
Comptes et prêts/emprunts	2 093	-105 611	-103 518
Opérations de pensions	7 925	-159 786	-151 862
Emprunts émis par le Groupe	-	-187 882	-187 882
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	3 420	-3 420	-
Portefeuille de transactions	881	-52	829
Titres à revenu fixe	881	-52	829
Actifs disponibles à la vente*	211 531	-	211 531
Actifs détenus jusqu'à échéance	-5 120	-	-5 120
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 195 183	-1 624 832	2 570 351

	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 326 146	- 1 381 557	2 944 589	4 135 844	- 1 251 243	2 884 601
Comptes et prêts/emprunts	4 326 146	- 1 381 557	2 944 589	4 135 844	- 1 251 243	2 884 601
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-
Opérations interbancaires	20 275	- 263 310	- 243 035	29 231	- 310 567	- 281 336
Comptes et prêts/emprunts	2 162	- 97 412	- 95 250	3 843	- 310 567	- 306 724
Opérations de pensions	18 113	- 165 898	- 147 785	25 388	-	25 388
Emprunts émis par le Groupe	-	- 215 933	- 215 933	-	- 228 791	- 228 791
Instruments de couverture de résultats futurs	12	-	12	80	-	80
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	4 988	- 4 988	-	4 988	- 4 988	-
Portefeuille de transactions	511	- 46	465			
Titres à revenu fixe	511	- 46	465			
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente*	39 119	-	39 119	22 635	-	22 635
Actifs détenus jusqu'à échéance	234 957	-	234 957	234 958	-	234 958
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 626 008	- 1 865 835	2 760 173	4 427 737	- 1 795 590	2 632 147

Etat 2.2. Marge sur commissions

	30/06/2017			30/06/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	218 950	-4 480	214 470	188 174	-1 414	186 761
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	217 949	-4 480	213 468	187 002	-1 414	185 588
sur titres	1 002		1 002	1 172	-	1 172
de change						
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	13 932	-	13 932	15 785	-	15 785
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	13 932		13 932	15 785	-	15 785
Assurance						
Autres						
Produits nets de commissions	232 882	-4 480	228 402	203 959	-1 414	202 545

En KDH	déc-16		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	387 808	-3 996	383 812
avec les établissements de crédit	-	-	-
avec la clientèle	385 848	-3 996	381 852
sur titres	1 960	-	1 960
de change	-	-	-
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	27 281	-9 125	18 156
Produits nets de gestion d'OPCVM	-	-	-
Produits nets sur moyen de paiement	27 281	-9 125	18 156
Assurance	-	-	-
Autres	-	-	-
Produits nets de commissions	415 089	-13 121	401 968

En KDH	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	340 136	-910	339 227	312 568	-85	312 483
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	338 968	-910	338 058	310 815	-85	310 729
sur titres	1 168	-	1 168	1 753	-	1 753
de change						
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	24 536	-	24 536	24 500	-	24 500
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	24 536	-	24 536	24 500	-	24 500
Assurance						
Autres						
Produits nets de commissions	364 672	-910	363 762	337 068	-85	336 983

Etat 2.3. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

	30/06/2017		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe			
Titres à revenu variable			
Instruments financiers dérivés	36 209		36 209
Opérations de pension			
Prêts			
Emprunts			
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Réévaluation des positions de change			
Total	36 209	-	36 209

En KDH	31/12/2016			30/06/2016		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe						
Titres à revenu variable						
Instruments financiers dérivés	62 657		62 657	24 109		24 109
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	62 657	-	62 657	24 109		24 109

	31/12/2015			31/12/2014		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe			-			-
Titres à revenu variable			-			-
Instruments financiers dérivés	47 447		47 447	-34 369		- 34 369
Opérations de pension			-			-
Prêts			-			-
Emprunts			-			-
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			-			-
Réévaluation des positions de change			-			-
Total	47 447	-	47 447	-34 369	-	- 34 369

Etat 2.4. Gains nets sur actifs financiers disponibles a la vente

	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016	31/12/2015	31/12/2014
Titres à revenu fixe	136 062	723 894	402 248	171 245	250 656
plus ou moins valeurs de cession	136 062	723 894	402 248	171 245	250 656
Actions et autres titres à revenu variable	39 118	79 907	64 496	- 26 747	- 6 393
Produits de dividendes	13 234	73 122	18 354	- 3 947	12 957
Charges de dépréciation	25 884	-7 817	46 141	- 22 799	- 19 350
Plus-values nettes de cession		14 602	-		
TOTAL	175 180	803 801	466 743	144 498	244 263

Etat 2.5. Produits et charges des autres activités

	30/06/2017			30/06/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	40 708	-86 283	- 45 575	1 188	- 63 517	- 62 329
Total net des produits et charges des autres activités	40 708	-86 283	- 45 575	1 188	- 63 517	- 62 329

	31/12/2016			31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance									
Produits nets des immeubles de placement									
Produits nets des immobilisations en location simple									
Produits nets de l'activité de promotion immobilière									
Autres produits	22 482	-166 817	-144 335	39 302	-123 782	-84 480	39 830	-167 761	-127 931
Total net des produits et charges des autres activités	22 482	-166 817	-144 335	39 302	-123 782	-84 480	39 830	-167 761	-127 931

Etat 2.6. Coût du risque

	30/06/2017	30/06/2016
Dotations aux provisions	- 608 246	- 816 445
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 483 877	- 778 497
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	- 4 328
Provisions engagements par signature	- 1 636	- 9 177
Autres provisions pour risques et charges	- 122 733	- 24 444
Reprises de provisions	720 092	819 438
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	481 611	531 660
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	-	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	238 481	287 778
Variation des provisions	111 846	2 993
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 181 083	- 151 986
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 253 363	- 274 480
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	51 729	16 928
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	- 270 872	- 406 545

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions	- 1 627 775	- 1 576 822	- 1 104 026
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 1 298 547	- 1 104 696	- 1 004 896
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	- 1 120	- 1 120
Provisions engagements par signature	- 9 380	- 9 177	-
Autres provisions pour risques et charges	- 319 847	- 461 830	- 98 010
Reprises de provisions	1 866 089	1 180 982	995 449
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	901 458	766 733	744 753
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	- 2 000	-	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	966 631	414 249	250 696
Variation des provisions	238 315	- 395 840	- 108 577
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 302 577	- 182 469	- 156 443
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 872 171	- 118 510	- 346 603
Décote sur les produits restructurés	-	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	33 023	75 539	58 542
Pertes sur engagement par signature	-	-	-
Autres pertes	-	-	-
Coût du risque	- 903 410	- 621 280	- 553 081

Etat 2.7. Gains et pertes nets sur les autres actifs

En KDH	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	67 536	- 56 751	78 322
Plus-values de cession			
Moins-value de cession	67 536	- 56 751	78 322
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession			
Moins-value de cession			
Autres	- 124 991	54 474	- 164 576
Gains ou pertes sur autres actifs	- 57 455	- 2 277	- 86 255

Etat 2.8. Impôts sur les bénéfices

En KDH	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Impôts courants	84 108	191 355	41 781
Impôts différés	221 425	182 133	135 053
Actifs d'impôts courants et différés	305 533	373 488	176 835
Impôts courants	178 764	354	198 546
Impôts différés	802 016	696 864	504 624
Passifs d'impôts courants et différés	980 780	784 437	703 170
En KDH	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charge d'impôts courants	180 304	80 779	189 510
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	72 833	-163 364	5 967
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	253 137	-82 585	195 477

Etat 5.1. Actifs, passifs et instruments financiers derives en valeur de marche par resultat

	30/06/2017		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT			
Titres de créance négociables	-	-	-
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales			
Autres titres de créances négociables			
Obligations	-	-	-
Obligations d'Etat			
Autres obligations			
Actions et autres titres à revenu variable		6 501 386	
Opérations de pension			
Prêts	-	-	-
aux établissements de crédit			
à la clientèle entreprises			
à la clientèle particuliers			
Instruments financiers dérivés de transaction	-	20 769	-
Instruments dérivés de cours de change		20 769	
Instruments dérivés de taux d'intérêt			
Instruments dérivés sur actions			
Instruments dérivés de crédit			
Autres instruments dérivés			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	-	6 522 155	-
dont titres prêtés			
hors actions et autres titres à revenu variable			
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT			
Emprunts de titres et ventes à découvert			
Opérations de pension			
Emprunts	-	-	-
Etablissements de crédit			
Clientèle Entreprises			
Dettes représentées par un titre			
Instruments financiers dérivés de transactions	-	3 711	-
Instruments dérivés de cours de change		3 711	
Instruments dérivés de taux d'intérêt			
Instruments dérivés sur actions			
Instruments dérivés de crédit			
Autres instruments dérivés			
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	-	3 711	-

En KDH	déc-16			juin-16		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	-	-	-			
Obligations	-	-	-			
Actions et autres titres à revenu variable		7 167 013	7 167 013		439 692	439 692
Opérations de pension						
Prêts	-	-	-			
Instruments financiers dérivés de transaction	-	16 523	16 523		10 143	10 143
Instruments dérivés de cours de change		16 523	16 523		10 143	10 143
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	-	7 183 537	7 183 537		449 836	449 836
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts	-	-	-			
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	-	11 351	11 351		11 756	11 756
Instruments dérivés de cours de change		11 351	11 351		11 756	11 756
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	-	11 351	11 351		11 756	11 756

En KDH	31/12/2015			31/12/2014		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable			-			-
Opérations de pension			-			-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction	-	25 163	25 163	-	19 441	19 441
Instruments dérivés de cours de change		25 163	25 163		19 441	19 441
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	-	25 163	25 163	-	19 441	19 441
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert			-			-
Opérations de pension			-			-
Emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	-	25 548	25 548	-	130 006	130 006
Instruments dérivés de cours de change		25 548	25 548		130 006	130 006
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	-	25 548	25 548	-	130 006	130 006

Etat 5.3. Actifs financiers disponible a la vente

	30-juin-17
Titres de créance négociables	3 604 010
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3 590 650
Autres titres de créance négociables	13 360
Obligations	431 254
Obligations d'Etat	-
Autres Obligations	431 254
Actions et autres titres à revenu variable	3 788 316
dont titres cotés	3 316 224
dont titres non cotés	472 092
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	7 823 580
dont gains et pertes latents	20 361
dont titres à revenu fixe	7 843 941
dont titres prêtés	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	- 112 740
Titres à revenu fixe	- 48 129
Titres à revenu variable	- 64 611
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	7 710 839
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations	

En KDH	31-déc-16	juin-16	31/12/2015	31/12/2014
Titres de créance négociables	1 022 315	4 054 532	1 183 373	258 701
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	1 008 955	4 041 172	1 170 013	196 904
Autres titres de créance négociables	13 360	13 360	13 360	61 797
Obligations	70 177	- 495 621	- 47 746	- 172 719
Obligations d'Etat	-	-	-	-
Autres Obligations	70 177	- 495 621	- 47 746	- 172 719
Actions et autres titres à revenu variable	5 034 849	9 343 222	6 128 999	7 740 231
dont titres cotés	4 670 557	9 011 868	5 815 267	7 423 207
dont titres non cotés	364 292	331 354	313 732	317 024
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	6 127 341	12 902 132	7 264 626	7 826 213
dont gains et pertes latents	6 797	132 980	28 482	29 293
dont titres à revenu fixe	6 134 137	13 035 112	7 293 108	7 855 506
dont titres prêtés	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	- 138 862	- 117 192	- 126 075	- 101 254
Titres à revenu fixe	- 76 112	- 55 265	- 72 489	- 33 406
Titres à revenu variable	- 62 749	- 61 927	- 53 586	- 67 848
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	5 988 478	12 784 940	7 138 551	7 724 959
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations				

Etat 5.4. Operations interbancaires, creances et dettes sur etablisements de credit

	30/06/2017
Comptes à vue	376 910
Prêts	- 87 395
Opérations de pension	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	289 515
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	289 515

DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	30/06/2017
Comptes à vue	1 439 689
Emprunts	5 321 623
opérations de pension	-
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 761 312

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/2016	juin-16	31/12/2015	31/12/2014
Comptes à vue	611 782	553 627	179 791	115 619
Prêts	17 247	121 272	1 957 451	1 016 209
Opérations de pension				
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	629 030	674 900	2 137 242	1 131 828
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		-107752		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	629 030	567 147	2 137 242	1 131 828
			-	
DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/2016	juin-16	31/12/2015	31/12/2014
Comptes à vue	396 260	1 036 366	337 418	94 105
Emprunts	6 903 684	6 706 438	6 127 856	3 896 784
opérations de pension	-	2 000 454	2 901 002	4 438 330
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 299 945	9 743 258	9 366 275	8 429 219

Etat 5.5. Ventilation des dettes envers la clientèle

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	30/06/2017	31/12/2016
secteur public	7 123 453	6 234 192
entreprises financières	11 920 360	10 185 075
entreprises non financières	7 455 218	9 249 829
autres clientèle	36 655 840	40 604 828
Total en principal	63 154 871	66 273 923
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	63 154 871	66 273 923

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30/06/2017	31/12/2016
Maroc	63 154 871	66 273 923
CIB		
AFRIQUE		
EUROPE		
Total en principal	63 154 871	66 273 923
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	63 154 871	66 273 923

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	31/12/2016	30/06/2016	31/12/2015	31/12/2014
secteur public	6 234 192	5 992 870	9 703 695	6 138 270
entreprises financières	10 185 075	5 256 628	4 933 082	4 513 751
entreprises non financières	9 249 829	6 488 400	8 145 921	6 245 438
autres clientèle	40 604 828	44 089 674	41 302 010	44 282 256
Total en principal	66 273 923	61 827 572	64 084 707	61 179 716
Dettes rattachées				
Valeur au bilan	66 273 923	61 827 572	64 084 707	61 179 716

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/2016	30/06/2016	31/12/2015	31/12/2014
Maroc	66 273 923	61 827 572	64 084 707	61 179 716
CIB				
AFRIQUE				
EUROPE				
Total en principal	66 273 923	61 827 572	64 084 707	61 179 716
Dettes rattachées				
Valeur au bilan	66 273 923	61 827 572	64 084 707	61 179 716

Etat 5.6. Dettes representees par un titre et dettes subordonnees

En KDH	30/06/2017	31/12/2016	juin-16	31/12/2015	31/12/2014
Autres dettes représentées par un titre	7 451 931	6 076 374	4 600 016	5 349 675	6 041 511
titres de créances négociables	7 451 931	6 076 374	4 600 016	5 349 675	6 041 511
emprunts obligataires					
parts sociales					
Dettes subordonnées	1 972 951	1 933 299	1 663 179	1 628 989	995 703
Emprunt subordonnés	1 972 951	1 933 299	1 663 179	1 628 989	995 703
à durée déterminée	1 972 951	1 933 299	1 663 179	1 628 989	995 703
à durée indéterminée					
Titres subordonnés					
à durée déterminée					
à durée indéterminée					
Total	9 424 882	8 009 673	6 263 195	6 978 664	995 703

Etat 5.7. Actifs financiers detenues jusqu'à leur échéance

En KDH	déc.-16	déc.-15
Titres de créance négociables		6 359 088
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales		6 359 088
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE		6 359 088

En KDH	31/12/2015	31/12/2014
Titres de créance négociables	6 359 088	6 433 002
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6 359 088	6 433 002
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE	6 359 088	6 433 002

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
A L'EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES CAM
Période de souscription : du 28 Septembre au 02 Octobre 2017

Dénomination ou raison sociale :	Dépositaire :
N° de compte :	Fax :
Téléphone :	Qualité de souscripteur :
Code d'identité :	Nature de documents exigés :
Nom et Prénom du Signataire :	Fonction :
Siège Social :	Mode de paiement :
Adresse (si différente du siège social) :	

Maturité 7 ans	Tranche A – Cotée / taux révisable	Tranche B – Cotée / taux fixe	Tranche C – Non cotée / taux révisable	Tranche D – Non cotée / taux fixe
----------------	---------------------------------------	----------------------------------	---	--------------------------------------

Nombre de titres demandés

Montant global en Dhs

Prime de risque souscrite

Maturité 10 ans	Tranche E – Cotée / taux révisable	Tranche F – Cotée / taux fixe	Tranche G – Non cotée / taux révisable	Tranche H – Non cotée / taux fixe
-----------------	---------------------------------------	----------------------------------	---	--------------------------------------

Nombre de titres demandés

Montant global en Dhs

Prime de risque souscrite

Montant Total de la souscription				
----------------------------------	--	--	--	--

Nous souscrivons à l'émission obligataire subordonnée CAM à hauteur du montant total ci-dessus.
 Nous déclarons avoir pris connaissance des dispositions de la note d'information relative à cette émission obligataire, notamment les caractéristiques des Obligations Subordonnées à émettre dont la date de jouissance est le 11 Octobre 2017.
 Nous avons également pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française.
 Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations CAM qui nous seront attribuées.
 Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,005% du montant des souscriptions, plafonnée à 10.000 Dirhams HT. La TVA appliquée est de 10%.
 L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations CAM.

A, le

Cachet et signature du souscripteur
Lu et approuvé

Avertissement

« L'attention du souscripteur est attiré sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur. Une note d'information visée par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca ».

1 Code d'identité	Registre de commerce pour les personnes morales. Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2 Qualité du souscripteur	A OPCVM B Compagnies financières C Etablissements de crédit D Compagnies d'assurance et de réassurance E Caisse et Dépôt et de Gestion F Organismes de retraite et de pension